



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Security and Defence

Chair:

The Honourable COLIN KENNY

Monday, February 14, 2005
Tuesday, February 15, 2005

Issue No. 12

Twenty-fifth and twenty-sixth meetings on:

Canada's national security policy

First and second meetings on:

Bill C-6, An Act to Establish the Department
of Public Safety and Emergency Preparedness

APPEARING:

The Honourable Anne McLellan, P.C., M.P.,
Deputy Prime Minister and Minister of
Public Safety and Emergency Preparedness

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
trente-huitième législature, 2004-2005

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de la*

Sécurité nationale et de la défense

Président :

L'honorable COLIN KENNY

Le lundi 14 février 2005
Le mardi 15 février 2005

Fascicule n° 12

Vingt-cinquième et vingt-sixième réunions concernant :

La politique de sécurité nationale du Canada

Première et deuxième réunions concernant :

Le projet de loi C-6, Loi constituant le
ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile

COMPARAÎT

L'honorable Anne McLellan, C.P., députée,
vice-première ministre et ministre de la
Sécurité publique et de la Protection civile

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

The Honourable Colin Kenny, *Chair*

The Honourable J. Michael Forrestall, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Atkins	* Kinsella
* Austin, P.C.	(or Stratton)
(or Rompkey, P.C.)	Meighen
Banks	Mercer
Cools	Munson
	Phalen

** Ex officio members*

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

The name of the Honourable Senator Mercer is substituted for that of the Honourable Senator Cordy (*February 15, 2005*).

The name of the Honourable Senator Cools is substituted for that of the Honourable Senator Lynch-Staunton (*February 15, 2005*).

The name of the Honourable Senator Phalen is substituted for that of the Honourable Senator Day (*February 15, 2005*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA
SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

Président : L'honorable Colin Kenny

Vice-président : L'honorable J. Michael Forrestall

et

Les honorables sénateurs :

Atkins	* Kinsella
* Austin, C.P.	(ou Stratton)
(ou Rompkey, C.P.)	Meighen
Banks	Mercer
Cools	Munson
	Phalen

** Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Le nom de l'honorable sénateur Mercer est substitué à celui de l'honorable sénateur Cordy (*le 15 février 2005*).

Le nom de l'honorable sénateur Cools est substitué à celui de l'honorable sénateur Lynch-Staunton (*le 15 février 2005*).

Le nom de l'honorable sénateur Phalen est substitué à celui de l'honorable sénateur Day (*le 15 février 2005*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, December 7, 2004:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Banks, seconded by the Honourable Senator Grafstein, for the second reading of Bill C-6, An Act to establish the Department of Public Safety and Emergency Preparedness and to amend or repeal certain Acts.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Banks moved, seconded by the Honourable Senator Callbeck, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Security and Defence.

The question being put on the motion, it was adopted on division.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 7 décembre 2004 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Banks, appuyée par l'honorable sénateur Grafstein, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-6, Loi constituant le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile et modifiant et abrogeant certaines lois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Banks propose, appuyé par l'honorable sénateur Callbeck, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, February 14, 2005
(26)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day in camera at 9:35 a.m., in room 7, Victoria Building, the Chair, the Honourable Colin Kenny, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Atkins, Banks, Cools, Cordy, Day, Forrestall, Kenny and Munson (8).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: William Price, Analyst; Major General (Ret'd) Keith McDonald, Senior Military Advisor; Captain (N) Kenneth Stewart, DND Liaison Officer; Inspector Harold O'Connell, RCMP Liaison Officer; and Barry Denofsky, National Security Advisor.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, October 20, 2004, the committee continued its examination on the need for a national security policy for Canada. (*See Issue No. 1, Monday, October 25, 2004, of the committee's proceedings for the full text of the Order of Reference.*)

In accordance with rule 92(2)(e), the committee considered its draft agenda.

At 9:53 a.m., the committee suspended its sitting.

At 10:04 a.m., the committee resumed its sitting in public in room 2.

WITNESSES:

National Defence:

Dan Ross, Assistant Deputy Minister (Information Management);
Vice-Admiral Bruce MacLean, Chief of Maritime Staff;

Vice-Admiral Greg Maddison, Deputy Chief of the Defence Staff.

The Chair made an opening statement.

Dan Ross made a presentation and answered questions.

At 11:32 a.m., the committee suspended its sitting.

At 11:44 a.m., the committee resumed its sitting in camera in room 7.

In accordance with rule 92(2)(e), the committee considered its draft agenda.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 14 février 2005
(26)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui à huis clos, à 9 h 35, dans la salle 7 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Colin Kenny (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Atkins, Banks, Cools, Cordy, Day, Forrestall, Kenny et Munson (8).

Également présents : William Price, analyste, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement; le capitaine (N) Kenneth Stewart, agent de liaison, Défense nationale; inspecteur Harold O'Connell, agent de liaison, GRC; et Barry Denofsky, conseiller à la sécurité nationale.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 20 octobre 2004, le comité poursuit son examen de la nécessité d'une politique de sécurité nationale au Canada. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 1 du lundi 25 octobre 2004 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'alinéa 92(2)e du Règlement, le comité examine l'ébauche de son programme.

À 9 h 53, la séance est suspendue.

À 10 h 4, la séance publique reprend dans la salle 2.

TÉMOINS :

Défense nationale :

Dan Ross, sous-ministre adjoint (Gestion de l'information);
Vice-amiral Bruce MacLean, chef d'état-major de la Force maritime;

Vice-amiral Greg Maddison, sous-chef d'état-major de la Défense.

Le président fait une déclaration.

Dan Ross fait un exposé et répond aux questions.

À 11 h 32, le comité suspend ses travaux.

À 11 h 44, le comité reprend ses travaux à huis clos dans la salle 7.

Conformément à l'alinéa 92(2)e du Règlement, le comité examine l'ébauche de son programme.

It was moved by the Honourable Senator Munson that the committee adopt the following revised budget:

Professional and Other Services:	\$177,600
Transport and Communications:	\$608,500
Other Expenditures:	\$31,000
Total:	\$817,100

The question being put on the motion, it was adopted.

At 1:15 p.m., the committee suspended its sitting.

At 1:39 p.m., the committee resumed its sitting.

At 2:01 p.m., the committee suspended its sitting.

At 2:03 p.m., the committee resumed its sitting in public in room 2.

The Chair made an opening statement.

Vice-Admiral Bruce MacLean made a presentation and answered questions.

At 3:33 p.m., the committee suspended its sitting.

At 3:34 p.m., the committee resumed its sitting.

Vice-Admiral Greg Maddison made a presentation and answered questions.

At 5:10 p.m., the committee suspended its sitting.

At 5:12 p.m., the committee resumed its sitting.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, December 7, 2004, the committee began its examination of Bill C-6, An Act to establish the Department of Public Safety and Emergency Preparedness and to amend or repeal certain Acts.

WITNESS:

University of British Columbia:

Wesley Pue, Professor.

The Chair made an opening statement.

Wesley Pue made a presentation and answered questions.

At 6:42 p.m., the committee suspended its sitting.

At 6:45 p.m., the committee resumed its sitting in camera in room 7.

In accordance with rule 92(2)(e), the committee considered its draft agenda.

At 7:00 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

L'honorable sénateur Munson propose que le comité adopte le budget révisé suivant :

Services professionnels et autres :	177 600 \$
Transports et Communications :	608 500 \$
Autres dépenses :	31 000 \$
Total :	817 100 \$

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 13 h 15, le comité suspend ses travaux.

À 13 h 39, le comité reprend ses travaux.

À 14 h 1, la séance est suspendue.

À 14 h 3, la séance publique reprend dans la salle 2.

Le président fait une déclaration.

Le vice-amiral Bruce MacLean fait un exposé et répond aux questions.

À 15 h 33, le comité suspend ses travaux.

À 15 h 34, le comité reprend ses travaux.

Le vice-amiral Greg Maddison fait un exposé et répond aux questions.

À 17 h 10, le comité suspend ses travaux.

À 17 h 12, le comité reprend ses travaux.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 7 décembre 2004, le comité commence son examen du projet de loi C-6, Loi constituant le ministère de la Sécurité publique de la Protection civile et modifiant et abrogeant certaines lois.

TÉMOIN :

Université de la Colombie-Britannique :

Wesley Pue, professeur.

Le président fait une déclaration.

Wesley Pue fait un exposé et répond aux questions.

À 18 h 42, le comité suspend ses travaux.

À 18 h 45, le comité reprend ses travaux à huis clos dans la salle 7.

Conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité examine l'ébauche de son programme.

À 19 heures, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Tuesday, February 15, 2005
(27)

[English]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 3:23 p.m., in room 2, Victoria Building, the Chair, the Honourable Colin Kenny, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Atkins, Banks, Cools, Day, Forrestall, Kenny, Meighen, Mercer, Munson and Phalen (10).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: William Price, Analyst; Inspector Harold O'Connell, RCMP Liaison Officer; Barry Denofsky, National Security Advisor.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, December 7, 2004, the committee continued its examination of Bill C-6, An Act to establish the Department of Public Safety and Emergency Preparedness and to amend or repeal certain Acts.

APPEARING:

The Honourable Anne McLellan, P.C., M.P., Deputy Prime Minister and Minister of Public Safety and Emergency Preparedness.

WITNESSES:

Public Safety and Emergency Preparedness Canada:

Margaret Bloodworth, Deputy Minister;
Paul E. Kennedy, Senior Assistant Deputy Solicitor General, Policing and Branch;
Kimber Johnston, Director General, Strategic Policy.

Justice Canada:

Bill Pentney, Assistant Deputy Attorney General.

The Chair made an opening statement.

Minister McLellan made a presentation and answered questions with Margaret Bloodworth and Bill Pentney.

At 5:22 p.m., the committee suspended its sitting.

At 5:30 p.m., the committee resumed its sitting in camera in room 7.

OTTAWA, le mardi 15 février 2005
(27)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui à 15 h 23, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Colin Kenny (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Atkins, Banks, Cools, Day, Forrestall, Kenny, Meighen, Mercer, Munson et Phalen (10).

Également présents : William Price, analyste, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement; inspecteur Harold O'Connell, agent de liaison, GRC; Barry Denofsky, conseiller à la sécurité nationale.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 7 décembre 2004, le comité continue son examen du projet de loi C-6, Loi constituant le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile et modifiant et abrogeant certaines lois.

COMPARAÎT :

L'honorable Anne McLellan, C.P., députée, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

TÉMOINS :

Sécurité publique et Protection civile Canada :

Margaret Bloodworth, sous-ministre;
Paul E. Kennedy, sous-solliciteur général adjoint principal, Secteur de la police et de la sécurité;
Kimber Johnston, directeur général des politiques stratégiques.

Ministère de la Justice Canada :

Bill Pentney, sous-procureur général adjoint.

Le président fait une déclaration.

La ministre McLellan fait un exposé et répond aux questions avec l'aide de Margaret Bloodworth et de Bill Pentney.

À 17 h 22, le comité suspend ses travaux.

À 17 h 30, le comité reprend ses travaux à huis clos dans la salle 7.

In accordance with rule 92(2)(e), the committee considered its draft agenda.

At 5:44 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

*Le cogreffier du comité,
Daniel Charbonneau
Co-Clerk of the Committee*

Conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité examine l'ébauche de son programme.

A 17 h 44, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

*La cogreffière du comité,
Jodi Turner
Co-Clerk of the Committee*

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, February 14, 2005

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 9:35 a.m. to examine and report on the national security policy for Canada.

Senator Colin Kenny (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: I call the meeting to order. It is my pleasure to welcome you to the Standing Senate Committee on National Security and Defence. Today, the committee will hear testimony relating to the review of Canadian defence policy.

First, I will introduce the members of the committee. On my immediate right is the distinguished senator from Nova Scotia, Senator Michael Forrestall. He has served the constituents of Dartmouth for 37 years, first as a member of the House of Commons and then as their senator. While in the House of Commons, he served as the official opposition defence critic from 1966 to 1976. He is also a member of our subcommittee on Veterans Affairs.

Beside him is Senator Jim Munson from Ontario. He was a trusted journalist and former director of communications for Prime Minister Chrétien before he was called to the Senate in 2003. Senator Munson has twice been nominated for Gemini awards in recognition of his excellence in journalism.

On my left is Senator Tommy Banks from Alberta. He is Chair of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, which recently released a report entitled *The One-Tonne Challenge*. He is well known to Canadians as a versatile musician and entertainer. He provided musical direction for the ceremonies of the 1988 Olympic Winter Games, he is an Officer of the Order of Canada, and he has received a Juno award.

Beside him is Senator Jane Cordy from Nova Scotia. She is an accomplished educator with an extensive record of community involvement, including serving as vice-chair of the Halifax/Dartmouth Port Development Commission. She is Chair of the Canada-NATO Parliamentary Association, and a member of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

Beside her is Senator Joseph Day from New Brunswick. He is Deputy Chair of the Standing Senate Committee on National Finance and also serves on our subcommittee of Veterans Affairs. He is a member of the bar of New Brunswick, Ontario and Quebec, and a fellow of the Intellectual Property Institute of Canada. He is also a former president and CEO of the New Brunswick Forest Products Association.

Our committee is the first Senate committee mandated to examine security and defence. The Senate has asked our committee to examine the need for a national security policy.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 14 février 2005

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui à 9 h 35 pour se pencher et faire rapport sur la politique nationale sur la sécurité pour le Canada.

Le sénateur Colin Kenny (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je déclare la séance ouverte. Je suis heureux de vous accueillir à cette audience du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Aujourd'hui, le comité entendra des témoignages sur l'examen de la politique canadienne en matière de défense.

Tout d'abord, laissez-moi vous présenter les membres du comité. À ma droite, l'éminent Michael Forrestall, sénateur de la Nouvelle-Écosse. Il représente la circonscription de Dartmouth depuis 37 ans, d'abord à titre de député de la Chambre des communes, puis à titre de sénateur. À la Chambre des communes, il a été porte-parole de l'opposition pour la défense, de 1966 à 1976. Il est aussi membre de notre Sous-comité des Anciens combattants.

À ses côtés se trouve le sénateur Jim Munson, de l'Ontario. Journaliste respecté, il a été directeur des communications pour le premier ministre Chrétien avant d'être appelé à se joindre au Sénat en 2003. Le sénateur Munson a été mis en nomination à deux reprises pour un prix Gemini pour l'excellence de son travail journalistique.

À ma gauche se trouve le sénateur Tommy Banks de l'Alberta. Le sénateur Banks préside le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, qui vient de déposer son rapport intitulé « *Le défi d'une tonne* ». C'est un musicien polyvalent et un animateur bien connu des Canadiens. Il a assuré la direction musicale des cérémonies des Jeux Olympiques d'hiver de 1988. Il est officier de l'Ordre du Canada et lauréat d'un prix Juno.

À ses côtés le sénateur Jane Cordy de la Nouvelle-Écosse. C'est une éducatrice accomplie qui a de nombreuses réalisations à son actif dans la collectivité; elle a entre autres été vice-présidente de la Halifax/Dartmouth Port Development Commission. Elle est présidente de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN et membre du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

Enfin, à ses côtés, le sénateur Joseph Day du Nouveau-Brunswick. Il est vice-président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, et membre de notre Sous-comité des anciens combattants. Il est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Québec, ainsi que de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada. Il a également été président-directeur général de la New Brunswick Forest Products Association.

Notre comité est le premier comité sénatorial ayant pour mandat d'examiner la sécurité et la défense. Le Sénat nous a chargé d'examiner le besoin d'établir une politique relative à la

We began our review in 2002, and in that year produced three reports: *Canadian Security and Military Preparedness*, in February; *The Defence of North America: A Canadian Responsibility*, in September; and *An Update on Canada's Military Crisis: A Review From the Bottom Up*, in November.

In 2003, the committee published two reports: *The Myth of Security at Canada's Airports*, in January; and *Canada's Coastlines: the Longest Underdefended Borders in the World*, in October.

In 2004, we tabled two more reports: *National Emergencies: Canada's Fragile Front Lines*, in March; and recently, *The Canadian Security Guidebook, 2005 Edition*.

This committee is reviewing Canadian defence policy. During the next few months the committee will hold hearings in every province and engage with Canadians to determine their national interest, what they see as Canada's principal threats and how they would like the government to respond to those threats. The committee will attempt to generate debate on national security in Canada, and forge a consensus on the need and type of military Canadians want.

Our first witness this morning is Mr. Dan Ross. He is Assistant Deputy Minister, Information Management, with the Department of National Defence. He has been in that position since February of 2004. Previous to that, he was the Associate Assistant Deputy Minister of the Operations Branch in Public Works and Government Services.

From 1999 to 2002, he was seconded from the Canadian Forces as a Brigadier-General and worked for three years as deputy to the foreign policy adviser to the Prime Minister and Director of Operations for the Foreign and Defence Policy Secretariat at the Privy Council Office. From 1997 to 1999, he was Commander of Land Force Western Area, based in Edmonton. He is a graduate of the National Defence College and the Canadian Forces Command and Staff College. Welcome to the committee, Mr. Ross. We understand you have a short statement.

Mr. Dan Ross, Assistant Deputy Minister (Information Management), Department of National Defence: Thank you for the opportunity to appear at this important Senate committee. I hope to be able to assist your deliberations in any way I can.

Information Management Group at National Defence is responsible for the delivery and operation of strategic command and control, and information management systems for the department and for the Canadian Forces. My mission, I would clarify, does not include the delivery of tactical command, control and surveillance reconnaissance systems, which are normally delivered by the Materiel Group, with the army, navy and air

sécurité nationale. Nous avons commencé notre examen en 2002, et produit trois rapports cette année-là : *L'état de préparation du Canada sur les plans de la sécurité et de la défense*, en février; *La défense de l'Amérique du Nord : Une responsabilité canadienne*, en septembre; et *Mise à jour sur la crise financière des Forces canadiennes : vue de bas en haut*, en novembre.

En 2003, le comité a publié deux rapports : *Le mythe de la sécurité dans les aéroports canadiens*, en janvier; et *Les côtes du Canada : les plus longues frontières mal défendues au monde*, en octobre.

En 2004, nous avons déposé deux rapports supplémentaires : *Les urgences nationales : le Canada, fragile en première ligne*, en mars; et, tout récemment, le *Manuel de sécurité du Canada, Édition 2005*.

Notre comité se penche sur la politique canadienne en matière de défense. Au cours des prochains mois, le comité tiendra des audiences dans toutes les provinces, et échangera avec les Canadiens en vue de déterminer quel est leur intérêt national, quelles sont les principales menaces perçues pour le Canada et comment ils aimeraient que le gouvernement réagisse à ces menaces. Le comité tentera de susciter un débat sur la sécurité nationale au Canada, et d'établir un consensus quant aux besoins en matière de force militaire, et au type de militaires que veulent les Canadiens.

Notre premier témoin ce matin est M. Dan Ross. Il est sous-ministre adjoint, Gestion de l'information, au ministère de la Défense nationale. Il occupe ce poste depuis février 2004. Auparavant, il était sous-ministre délégué et de la direction des Opérations des Travaux publics et Services gouvernementaux.

De 1999 à 2002, alors brigadier-général au sein des Forces canadiennes, il a été détaché auprès du premier ministre, où il a exercé les fonctions d'adjoint du conseiller diplomatique du premier ministre et directeur des Opérations pour le Secrétariat de la politique étrangère et de la défense du Bureau du Conseil privé. De 1997 à 1999, il était commandant du Secteur de l'ouest de la Force terrestre, à Edmonton. Il est diplômé du Collège de la Défense nationale et du Collège d'état-major et de commandement des Forces canadiennes. Les membres du comité vous souhaitent la bienvenue, monsieur Ross. Nous croyons savoir que vous avez une brève déclaration à nous présenter.

M. Dan Ross, sous-ministre adjoint (Gestion de l'information), ministère de la Défense nationale : Je tiens à vous remercier de cette occasion de comparaître devant votre important comité sénatorial. J'espère être en mesure de contribuer à vos délibérations.

Le Groupe de gestion de l'information de la Défense nationale est responsable du fonctionnement des systèmes de commandement et de contrôle stratégiques et de gestion de l'information pour le ministère et pour les Forces canadiennes. Je tiens à préciser que ma mission ne comprend pas la prestation des systèmes de commandement, de contrôle, de surveillance ou de reconnaissance tactiques, qui sont normalement la responsabilité

force or deputy chief as sponsors. It does include two operational units — the Communications Reserve and the Canadian Forces Information Operations Group.

I am the functional authority for information management and IT doctrine, policy and standards for National Defence. Although I deliver and manage the strategic systems and support the information technology infrastructure in the National Capital Region, my group does not manage or deliver the information technology infrastructure outside of Ottawa.

In fiscal year 2003-04, National Defence spent \$845 million on non-tactical information management and IT. About 55 per cent of that was managed centrally by my group and the rest by other assistant deputy ministers in the army, navy and air force.

National Defence has approximately 4,000 personnel, split approximately equally between military and civilian, employed in these non-tactical information management IT functions. These are people who are not in operational units, such as 6th Regiment's Brigade 6 squadron's Signals Intelligence Communications Reserve. Some of them may have a direct link to strategic national systems that support operations.

My group numbers about 4,000 military and civilian members. Half of those are part-time reservists in the communications reserve; and 900 — although it is established for 900, it is not at full strength — are in the Canadian Forces Information Operations Group, or CFIOG. CFIOG is a separate operational formation. It has two principal functions: the provision of signals intelligence to the joint staff and to our commanders overseas who are conducting deployed operations; and the operation of a network operations centre, which monitors and defends our networks 24/7, 365 days a year. It is relatively new. It stood up as a unit of the Canadian Forces last fall.

Our capacity to defend our networks is robust and constantly adapting to meet sophisticated and rapidly evolving threats. We work very closely with the communications security establishment on signals intelligence and computer network defence.

The other operational formation, the communications reserve, is a separate formation of the CF. It has a small headquarters, five groups organized on a regional basis from east to west, and 23 units of squadron size located in all 10 provinces from St. John's, Newfoundland, to Victoria, British Columbia.

du Groupe des matériels, sous la responsabilité de l'Armée, de la Marine et de la Force aérienne, ou du sous-chef. Le groupe englobe deux unités opérationnelles : la Réserve des communications et le Groupe des opérations d'information des Forces canadiennes.

Je suis le détenteur de l'autorité fonctionnelle pour formuler la doctrine, les politiques et normes en matière de gestion de l'information et de technologie de l'information pour la Défense nationale. Bien que je fournisse et gère des systèmes stratégiques et que j'appuie l'infrastructure dans la région de la capitale nationale, le Groupe de gestion de l'information n'assume ni le contrôle ni la gestion de l'infrastructure de technologie de l'information à l'extérieur d'Ottawa.

Pendant l'année 2003-2004, la Défense nationale a dépensé 845 millions de dollars pour la gestion de l'information et de technologie de l'information non tactiques; de ce montant, environ 55 p. 100 étaient sous la responsabilité de gestion centrale de mon groupe, et le reste était pris en charge par d'autres sous-ministres adjoints ou l'Armée, la Marine ou la Force aérienne.

La Défense nationale a un effectif d'environ 4 000 employés, composé à parts quasi égales de militaires et de civils, employés dans des fonctions de gestion de l'information et de technologie de l'information non tactiques. Ces employés ne sont pas membres d'unités opérationnelles comme le Régiment des transmissions interarmées des Forces canadiennes, les escadrons de transmission de la brigade ou la Réserve des communications. Certains d'entre eux ont peut-être un lien direct avec les systèmes stratégiques nationaux qui soutiennent les opérations.

Mon groupe compte environ 4 000 militaires et civils, dont 2 000 réservistes à temps partiel de la Réserve des communications et 900 employés — même si on l'a établi à 900 personnes, il ne fonctionne pas à pleine capacité — dans le Groupe des opérations d'information des Forces canadiennes, ou GOIFC. Le GOIFC est un organe opérationnel distinct. Il a deux principales fonctions, soit la prestation de renseignements sur les transmissions à l'état-major interarmées et l'appui à nos commandants à l'étranger qui dirigent les opérations déployées, et l'exploitation d'un Centre des opérations des réseaux qui surveille nos réseaux 24 heures sur 24, sept jours sur sept et 365 jours par année. Il est relativement nouveau. Il est devenu une unité des Forces canadiennes l'automne dernier.

Notre capacité de défendre nos réseaux est robuste et s'adapte constamment pour faire face aux menaces sophistiquées et qui évoluent rapidement. Nous travaillons en étroite collaboration avec le Centre de la sécurité des télécommunications sur les renseignements de transmission et sur la défense du réseau informatique.

L'autre organe opérationnel, la Réserve des communications, est une formation distincte des Forces canadiennes composée d'un petit état-major, de cinq groupes organisés sur une base régionale, de l'est à l'ouest, et de 23 unités de la taille d'un escadron situées dans les dix provinces, de St. John's, à Terre-Neuve, jusqu'à Victoria, en Colombie-Britannique.

My staff element here in Ottawa is about 1,000 personnel. We manage information management standards and architecture policy requirements. We operate all the large corporate enterprise resource planning systems, commonly referred to as ERPs. We also provide professional project delivery for most new information management systems and we operate and support all national classified and unclassified networks, strategic radio systems, and telecommunications for national defence but, to clarify, not the local telecommunications on the bases and wings. We are in the process of implementing an enterprise model of information management across the CF and the department, which would include transforming our enterprise resource planning systems to provide truly enterprise functionality to all managers — by that, I imply that they currently do not provide useful staff management support to all managers — implementing common email, common networks, operating systems and a common software baseline for all of our workstations.

That is an overview of the group, our organization, our mission and responsibilities. It is a challenging function in support of one of the largest and most diverse organizations in the federal government. We have some significant challenges, and the introduction of technology that can be integrated into a complex information environment as well as the sustainment of those IM systems which require daily, round-the-clock support. Those sustainment costs always exceed the implementation costs.

Mr. Chairman, I would be happy to explore any of these areas or any others if you wish.

The Chairman: Thank you very much, sir. Our first question is from Senator Munson.

Senator Munson: Good morning, sir. Information technology in the military is big business, and nothing ever works flawlessly. Could you give us some examples of what has been good and what has been bad?

Mr. Ross: I will start with the good. As with all large organizations, the department has had to take a journey as we invested in and learned about information management and IT technologies, from the early days of computers to the days of trying to invest in major systems that look after our HR needs, our finance needs, our matériel needs. As with all large organizations, and there are no exceptions, that evolution has always gone from decisions that were focused on a single-siloed area to a look at what is uniquely this thing. In some cases that has been quite successful. For example, we have a finance system that is quite well tailored to managing the minister's responsibility for accountability to Parliament and how he spends his money. We have similar functionality for our HR. On the operational side, robust networks and radio systems have been implemented. I am leading to the issues of what has not gone so well. That is because we are halfway down this journey of delivering integrated systems. We could integrate or invest in a single management system that allows us to take decisions about, for example, a

Mon personnel ici à Ottawa, soit environ un millier d'employés, gère les normes, l'architecture, les politiques et les exigences en matière de gestion de l'information. Nous exploitons tous les gros systèmes de gestion intégrée, les SGI. Nous assurons aussi la réalisation professionnelle de projets portant sur la plupart des nouveaux systèmes de gestion de l'information, et nous exploitons et appuyons tous les réseaux, systèmes radio stratégiques, services de télécommunications classifiés et non classifiés de la Défense nationale, mais — je tiens à préciser — pas les télécommunications locales des bases et escadres. Nous sommes aussi en train de mettre en œuvre un modèle d'entreprise de la gestion de l'information dans toutes les FC et au ministère, qui englobe la transformation de nos systèmes de gestion intégrée pour en assurer la pleine fonctionnalité d'entreprise pour tous les gestionnaires — j'entends par cela qu'ils n'offrent pas actuellement un soutien utile en matière de gestion du personnel à tous les gestionnaires —, en adoptant un système commun de messagerie électronique, de systèmes d'exploitation et des réseaux communs et une base de logiciels commune sur tous les postes de travail.

Voilà un aperçu du Groupe, de notre organisation, de notre mission et de nos responsabilités. C'est une fonction exigeante de soutien de l'une des organisations les plus vastes et les plus diversifiées du gouvernement fédéral. Nous avons de sérieux défis à relever, comme la mise en place d'une technologie pouvant être intégrée à un environnement de l'information complexe, et le maintien de ces systèmes de GI qui ont besoin d'un soutien tous les jours, 24 heures sur 24. Les coûts d'entretien à l'égard de ces systèmes dépassent toujours ceux de la mise en place.

Monsieur le président, j'explorerai volontiers avec vous ces aspects et tout autre domaine pouvant vous intéresser.

Le président : Merci beaucoup, monsieur. Je laisse le sénateur Munson poser la première question.

Le sénateur Munson : Bonjour, monsieur. Pour les Forces armées, les technologies de l'information constituent un défi de taille, et rien ne se déroule jamais sans heurts. Pourriez-vous nous fournir des exemples de bons coups et d'échecs?

M. Ross : Je commencerai par les bons coups. Comme c'est le cas pour toute organisation d'envergure, le ministère a dû faire ses premiers pas, effectuer des investissements et apprendre des choses au sujet de la gestion de l'information et des technologies de l'information, de l'avènement des ordinateurs jusqu'aux jours où on tentait d'investir dans de gros systèmes pour gérer nos besoins en matière de RH, de finances et de matériel. Comme c'est le cas pour toute organisation d'envergure, sans exception, cette évolution a toujours été marquée par un passage de la prise de décisions axée sur un domaine cloisonné à l'examen de ce qui confère un caractère unique à cette chose. Dans certains cas, la démarche a été plutôt fructueuse. Par exemple, nous sommes dotés d'un système financier plutôt bien adapté au besoin de gérer les obligations redditionnelles du ministre devant le Parlement et de rendre compte des dépenses du ministère. Nous avons établi des fonctions similaires dans le cas de nos RH. Du côté opérationnel, des réseaux et des systèmes radio robustes ont été mis en place. J'en arrive maintenant aux aspects qui ne se sont pas

mission to go to Afghanistan. We would have accurate information of what that costs, where our vehicles are, what our spare parts are, and the availability of people who are trained with the right skills, and whether they have been back from the previous mission for at least 12 months. We could take a holistic view of the force generation issues for a particular mission.

Right now, we still have to do that in silos, meaning little information systems that do not talk to each other. We cannot enter that information on spare parts and have it come up for, say, the deputy chief of defence staff or the commander of the army, and he would know what the availability of his Coyote spare parts are, and in a similar way know where those soldiers who are trained with those skills are available, and in what units, and when they had come back from their last mission. My story is that we start with those siloed implementations and progress towards truly integrated information management systems that serve all commanders and managers in a uniform way.

The difficulty is, when you have made a big investment in one of these things, it is difficult to do the integration after you have built it. We are in a journey of going from interconnecting some of those systems to truly integrating and moving information horizontally across them, and eventually to what we call "fusion," where you buy it completely integrated. You buy one good system that is easy to support. You would only buy new versions periodically for a single system and you essentially enter data once. It is accurate, and it is used wherever you need it, by anyone who needs it.

Senator Munson: Is the military in the same boat as everyone else in business, that they have a new system put into place and all of a sudden everything seems to be working quite well, then a year or two down the road, it is out of date?

Mr. Ross: I would have to say yes. We are exactly in the same situation that big organizations such as PeopleSoft or SAP, who deliver the large systems or even just basic cell phone IT. That has a shelf life of about three years. You are then faced with the situation where they will introduce a new version, and over a period of time they will cease to support the previous version that you bought. I am not exact in my numbers here on the PeopleSoft side, but that is normally a three- to four-year horizon.

You have to program in ongoing capital investments in upgrades, and you have to program and pay for the day-to-day licensing costs and the day-to-day minor support and

si bien déroulés. C'est parce que nous sommes à mi-chemin sur la voie de l'intégration des systèmes. Nous pourrions intégrer les systèmes ou investir dans un seul système de gestion nous permettant de prendre des décisions sur, par exemple, une mission en Afghanistan. Cela nous permettrait de disposer d'informations précises sur les coûts, sur l'emplacement de nos véhicules, sur nos pièces de rechange, et sur la disponibilité des personnes possédant les bonnes compétences, y compris l'information permettant de déterminer si ces personnes sont revenues de leur mission précédente depuis au moins 12 mois. Nous pourrions adopter une perspective globale à l'égard de la mise sur pied d'une force pour une mission donnée.

Pour l'instant, nous devons toujours faire cela en isolement, c'est-à-dire avec peu de systèmes d'information qui communiquent entre eux. On ne peut consigner l'information relative aux pièces de rechange et offrir l'accès à cette information au personnel du sous-chef d'état-major de la Défense ou au commandant de l'armée, de façon à ce qu'ils puissent prendre connaissance de la disponibilité de pièces de rechange pour le Coyote, et, de même, à ce qu'ils puissent déterminer à quel endroit se trouvent des soldats disponibles possédant les compétences nécessaires, de quelle unité ils font partie, et à quel moment ils sont revenus de leur dernière mission. Bref, nous commençons par les mises en œuvre cloisonnées, et nous progressons vers une intégration réelle des systèmes de gestion de l'information qui servent tous les commandants et les gestionnaires de façon uniforme.

Le problème, c'est qu'il est difficile d'intégrer après coup un système à l'égard duquel on a investi beaucoup d'argent. Notre démarche consiste à interrelier certains de ces systèmes afin d'assurer l'intégration réelle et la transmission horizontale de l'information entre ces systèmes, et, finalement, à en arriver à la « fusion », c'est-à-dire à l'achat d'un système complètement intégré. On achète un bon système qui est facile à soutenir. On achèterait seulement les mises à niveau périodiques d'un seul système, et on n'aurait, essentiellement, qu'à consigner les données une seule fois. Il est précis, et il peut être utilisé par quiconque en a besoin, là où on en a besoin.

Le sénateur Munson : Est-ce que les militaires se retrouvent dans la même situation que toute autre organisation, c'est-à-dire qu'ils mettent en place un nouveau système, que tout fonctionne plutôt bien, et que, soudainement, après un an ou deux, le système est désuet?

M. Ross : Je dirais que oui. Nous sommes exactement dans la même situation que de grandes organisations comme PeopleSoft ou SAP, qui offrent de grands systèmes, ou même des TI de base concernant les téléphones cellulaires. On parle d'une durée utile d'environ trois ans. On se retrouve ensuite dans la situation où le fournisseur lance une nouvelle version, et, après un certain temps, il cesse de soutenir les versions antérieures que vous avez achetées. Je ne suis pas certain de la durée utile dans le cas de PeopleSoft, mais on parle normalement d'une période de trois ou quatre ans.

Il faut prévoir des investissements continus pour les mises à niveau, et prévoir et payer les permis d'utilisation quotidienne ainsi que les services de maintenance et de soutien mineurs au

maintenance of those systems to make sure that the database is working every day. It is not a cheap business. To keep those systems working, you are compelled to buy those new version upgrades.

Senator Munson: One last question on this round for me: You talked about it not being a cheap system. Are you satisfied that you are getting enough money to live up to the capabilities that you want to deliver?

Mr. Ross: The department and the forces commit \$845 million. Having been here almost 12 months, my view is that is a sufficient proportion of defence investment. I would probably not recommend that the department invest more in this type of thing. Are we getting the maximum output for that \$845 million? No, I think we can invest smarter. We can move to single systems with a single platform of support. We can probably have fewer military people in that non-operational IT business and move some of those military personnel into operational lines of support, or front-line units. For the same investment over the next four or five years, we can have better IMIT service, but not at greater cost.

Senator Banks: Mr. Ross, I am from Edmonton, and we fondly remember you in your time there. I hope that you fondly remember being in the West as well.

I will continue exactly where Senator Munson left off. The move to horizontal rather than vertical systems is a time problem and not a money problem.

Do I understand that correctly? You need more time to do it?

Mr. Ross: That is right. It is largely a requirements problem. I will give you an example. We have hundreds of finance systems in the department because a base commander or an area commander or a battalion commander has to manage their budget, their budget planning, and the contracts that they are spending money on. We hold them accountable under the Financial Administration Act. The same individuals are compelled to enter the same information into the departmental financial management system on a daily basis. I made the comment in the requirements. If you understand the needs for financial management of a battalion commander, an area commander, a wing commander, and you make sure that departmental system fully meets their needs, and they are probably not much different from place to place, over time with the same investment, or less, you can move to a single system that provides good financial tracking, budget tracking and business plan tracking for all of those finance managers.

Over time, in managing people's needs and listening to the requirements of the field units, the bases, the wings and garrisons, we hope to provide what we call enterprise support for things such as financial planning and financial management. It is time; it will not involve lot more money. We would have to make those similar expenditures anyway to move the departmental system to

quotidien pour ces systèmes, pour veiller à ce que la base de données fonctionne tous les jours. Cela ne peut se faire à rabais. Pour veiller à ce que ces systèmes continuent de fonctionner, il faut acheter ces mises à niveau.

Le sénateur Munson : Une dernière question pour moi : vous dites que ce système est coûteux. Estimez-vous que le budget qui vous est consenti vous permet d'offrir les capacités souhaitées?

M. Ross : Le ministère et les Forces y affectent 845 millions de dollars. À la lumière de mes 12 mois de service ici, j'estime que l'investissement de la défense est suffisant. Je ne recommanderai probablement pas que le ministère investisse davantage dans ce genre de chose. Tirons-nous le maximum de ces 845 millions de dollars? Non, je crois que nous pouvons investir de façon plus intelligente. Nous pouvons passer à des systèmes uniques dotés d'une plate-forme de soutien unique. Nous pouvons probablement utiliser moins de militaires dans le cadre de ces activités auxiliaires liées aux TI, et affecter une partie de ce personnel militaire au soutien opérationnel, ou à des unités de première ligne. Pour le même investissement au cours des quatre ou cinq prochaines années, nous pourrions jouir d'un meilleur service au chapitre de la GI/TI, mais pas à un coût supérieur.

Le sénateur Banks : Monsieur Ross, je suis d'Edmonton, et nous n'avons que de bons souvenirs de votre présence ici. J'espère qu'il en va de même de vos souvenirs de l'Ouest.

Je poursuis exactement là où le sénateur Munson s'est arrêté. Le passage de systèmes verticaux à des systèmes horizontaux est un problème non pas d'argent, mais bien de temps.

Ai-je bien compris? Vous avez besoin de plus de temps pour le faire?

M. Ross : C'est ça. C'est essentiellement un problème lié aux exigences. Je vous donne un exemple : nous avons des centaines de systèmes financiers au ministère, car les commandants de base, les commandants régionaux et les chefs de bataillon doivent gérer leur budget, leur planification budgétaire, et les contrats dans le cadre desquels ils dépensent de l'argent. Ils sont tenus de rendre des comptes, en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques. Ces mêmes personnes doivent consigner tous les jours les mêmes renseignements dans le système de gestion financière du ministère. Je signale cela dans les exigences. Si on comprend les besoins en matière de gestion financière d'un chef de bataillon, d'un commandant régional, d'un commandant d'escadre, et on s'assure que le système ministériel répond pleinement à leurs besoins — et il est peu probable que les besoins varient beaucoup d'un endroit à l'autre —, on peut, avec le temps, et avec le même investissement, voire moins, adopter un système unique offrant à tous ces gestionnaires financiers des fonctions efficaces de contrôle financier, de contrôle budgétaire et de planification opérationnelle.

Avec le temps, en gérant les besoins des gens et en nous montrant attentifs aux besoins des unités de campagne, des bases, des escadres et des garnisons, nous espérons pouvoir fournir un soutien intégré à l'égard d'aspects comme la planification et la gestion financières. Le temps est venu de le faire; cela n'exigera pas beaucoup plus d'argent. De toute façon, il en coûterait tout

another version. If you are doing that change anyway, you might as well ensure that you are meeting the requirements of all our managers and leaders.

Senator Banks: In the business I came from, I found that as soon as you bought equipment, it was obsolete. You bought today's newest bell and whistle and by the time you got it up and running, it had been replaced by something better and cheaper.

Mr. Ross: You see that more in the MP3 players that kids are using on the streets, and cellphones and so on. Perhaps less so in the big IM systems, which tend to be software defined, so you are rewriting new lines of code.

The Chairman: For the benefit of the audience watching, if we could stay completely away from initials and acronyms it would be of great assistance.

Mr. Ross: IM systems is information management systems. I do not know what MP3 stands for. I know my son has one.

Senator Banks: I was confused, but I think you have straightened me out. I want to ensure that I am no longer confused between what you are doing on the one hand and what happens in the field operationally, on the other. I gather the information management and communications, because you are talking about communications as well, stops at the point where someone has gone out into the field to do something, whether it is to work in an ice storm or to try to bring peace to Kabul. Do I have that right? You are the office end of it?

Mr. Ross: The linkage is strategic. We run a large number of classified networks, and one truly global unclassified network to which all the computers and personal computers are attached. The long-range high frequency radios, the long-range satellite communications that will reach out and talk to a brigade commander in Kabul, I do that as well. But the tactical radios in a Coyote vehicle or an armoured fighting vehicle in Kabul are the army's responsibility, and they buy those through the materiel group directly.

Senator Banks: There is no good reason for an umbilical connection between those two things?

Mr. Ross: There is a strong reason. They do have to be connected. I was referring to the fact that many of our national systems actually do not talk to each other, and what you are then doing is forcing that local commander, that deployed commander, to have multiple terminals to try to get his people information, his spare parts information, his ammunition and re-supply all on different pipelines. The pipelines do not talk to each other in the way that they should, or in the way that we want them to.

Senator Banks: That is part of the horizontal thing you are trying to bring about.

Mr. Ross: What we call "enterprise."

autant d'acheter une autre version du système ministériel actuel. Tant qu'à effectuer ce changement, aussi bien veiller à satisfaire aux exigences de tous nos gestionnaires et dirigeants.

Le sénateur Banks : Dans le domaine où j'évoluais, j'ai constaté que le matériel devenait désuet aussitôt acheté. On se procure le produit le plus récent, et dans le temps qu'il faut pour le mettre sur pied, il a été remplacé par quelque chose de plus efficace et de moins coûteux.

Mr. Ross : Cela s'applique davantage aux lecteurs de MP3 que les jeunes utilisent, ainsi qu'aux téléphones cellulaires et autres appareils du genre. Cela s'applique peut-être moins aux grands systèmes de GI : ces derniers sont généralement fondés sur un logiciel, de sorte qu'il suffit de modifier le code ou d'en ajouter.

Le président : Dans l'intérêt du public, nous ferions mieux d'éviter d'utiliser des acronymes.

Mr. Ross : Les systèmes de GI sont des systèmes de gestion de l'information. J'ignore que ce que signifie l'acronyme MP3. Je sais que mon fils en a un.

Le sénateur Banks : Je n'étais pas certain, mais je crois avoir compris. Je veux m'assurer que je fais bien la distinction entre ce que vous faites, d'une part, et ce qui se fait sur le terrain, d'autre part. Je crois comprendre que la gestion de l'information et les communications — puisque vous parlez également de communications — prend fin lorsque quelqu'un se rend sur le terrain pour faire quelque chose, qu'il s'agisse d'intervenir à l'occasion d'une tempête de verglas ou de tenter de rétablir la paix à Kaboul. Ai-je bien compris? Vous êtes du côté administratif de tout cela?

Mr. Ross : Le lien est stratégique. Nous assurons le fonctionnement d'un nombre important de réseaux classifiés, ainsi que celui d'un réseau non classifié vraiment global, auquel sont reliés tous les ordinateurs. Nous nous occupons également des radios haute fréquence à longue portée et des communications à longue portée par satellite qui permettent de communiquer avec un commandant de brigade à Kaboul. Toutefois, les radios tactiques qu'on trouve dans un véhicule Coyote ou dans un véhicule blindé de combat à Kaboul sont la responsabilité de l'Armée, qui les achète directement par l'entremise d'un groupe des matériels.

Le sénateur Banks : N'y a-t-il pas de bonnes raisons de lier directement ces deux choses?

Mr. Ross : Il y a une bonne raison. Ils doivent être liés. Je tentais de mettre en relief le fait que nombre de nos systèmes nationaux ne sont pas reliés entre eux, ce qui force le commandant local ou le commandant déployé à utiliser plusieurs terminaux pour tenter de transmettre sur divers réseaux son information relative aux RH, aux pièces de rechange, aux munitions et au réapprovisionnement. Les réseaux n'interagissent pas comme ils devraient le faire, ou de la façon dont nous voudrions qu'ils interagissent.

Le sénateur Banks : Cela s'inscrit dans les efforts d'intégration horizontale que vous décrivez.

Mr. Ross : C'est ce que nous appelons la « gestion intégrée ».

Senator Banks: You said that you look after everything in Ottawa, but not elsewhere?

Mr. Ross: That is true.

Senator Banks: Is that what you will address, or is that the way it should be?

Mr. Ross: In the early 1990s, prior to some of the program review reductions, there was an organization called Communications Command that did provide that, coast-to-coast. That organization was broken up and those responsibilities and budgets were devolved to the army, navy and air force.

Senator Banks: Why?

Mr. Ross: To empower local commanders, such as myself when I was in Edmonton, to find the most economical ways of doing basic support to the bases or garrisons or wings. In many cases that was very successful. They had no choice, obviously. The same amount of money that was used before was not available to devolve, and they outsourced things, they stopped doing things, they closed buildings, they closed an enormous number of bases and stations.

To get to your point, if you recreated that structure, I do not think I could do it much better than the commanders can today across the country. Could industry do it better? Could we do it with fewer military people in those office buildings and infrastructure? That should be explored and considered. We need to understand exactly how much we spend and how we do it before we can consider what those choices might be. If it were up to me, I would not consider recreating a communications command.

Senator Banks: When you buy a piece of off-the-shelf equipment or even a piece that has been designed that has very broad commercial applications — again, I am speaking from the point of view of the business from which I came, not yours, because I do not know anything about yours — I found that when you customize it and you say, it is not quite right for what we need to do, this is the closest off-the-shelf thing we can buy but now we must tinker with it to make sure it fits exactly what we need to do, the problem with that is that it almost circumscribes future improvements. When it is reprogrammed or a new modular facet is added to it, the integration of those new improvements is difficult. Is that a problem that you face?

Mr. Ross: Exactly, that is a significant problem. Most of the large commercial off-the-shelf systems that you can buy have been designed by IBM or PeopleSoft or whoever, for business. You will face a small delta in customization for a government organization which has a different bottom line.

Senator Banks: You are not exactly selling something.

Le sénateur Banks : Vous dites que vous vous chargez de tout ce qui se passe à Ottawa, mais pas ailleurs?

M. Ross : Effectivement.

Le sénateur Banks : Est-ce ce que vous tenterez de faire, ou est-ce la façon dont cela devrait être fait?

M. Ross : Au début des années 90, avant certaines des compressions occasionnées par l'examen des programmes, il y avait une organisation, le Commandement des communications, qui faisait cela, d'un océan à l'autre. L'organisation a été dissoute, et ses responsabilités et budgets ont été confiés à l'Armée, à la Marine et à Force aérienne.

Le sénateur Banks : Pourquoi?

M. Ross : Pour habiliter les commandants locaux, comme moi, lorsque j'étais à Edmonton, à trouver les moyens les plus économiques d'offrir un soutien de base aux bases, aux garnisons ou aux escadres. Dans un grand nombre de cas, la démarche a très bien fonctionné. On n'avait pas le choix, évidemment. L'argent dont on disposait auparavant n'était plus là, de sorte qu'il a fallu recourir à la sous-traitance, mettre un terme à certaines activités, fermer des édifices; on a fermé énormément de bases et de stations.

J'en arrive donc au point que vous soulevez : si on rétablissait cette structure, je ne crois pas pouvoir faire beaucoup mieux que ce que font actuellement les commandants de partout au pays. Est-ce que le secteur privé pourrait faire mieux? Pourrions-nous y parvenir avec moins de personnel militaire dans ces édifices à bureaux et dans l'infrastructure? C'est une question qui devrait être étudiée et envisagée. Nous devons comprendre exactement combien d'argent nous dépensons, et comment nous le dépensons, avant de déterminer quelles options s'offrent à nous. S'ils n'en tenait qu'à moi, je n'envisagerais pas la possibilité de rétablir le Commandement des communications.

Le sénateur Banks : Lorsqu'on achète une pièce d'équipement de série, ou même une pièce qui a été conçue aux fins d'une application commerciale très large — encore une fois, je me fonde non pas sur votre domaine, car j'ignore tout de votre domaine, mais bien sur celui où j'ai évolué —, j'ai constaté que, quand on se dit que le produit qui correspond le plus à nos besoins n'est pas tout à fait adapté, et qu'il faut le modifier pour s'assurer qu'il correspond exactement à nos besoins, on se retrouve toujours avec un produit qui empêche presque toute amélioration subséquente. Lorsqu'on tente de reprogrammer le produit ou de l'assortir d'un nouveau module, l'intégration de ces nouvelles améliorations est difficile. Êtes-vous confronté à un tel problème?

M. Ross : Exactement, c'est un problème important. La plupart des grands systèmes de série offerts dans le commerce ont été conçus par IBM ou PeopleSoft ou une autre société, pour les entreprises. Il faudra donc apporter de légères modifications pour adapter le système à un organisme gouvernemental dont les impératifs de rentabilité sont différents.

Le sénateur Banks : On ne pourrait pas qualifier vos activités de commerciales.

Mr. Ross: You have a different function. When you move to a national defence environment, for example, management of human resources, it is a fundamentally different system than what industry and the public service uses. The Canadian Forces promote to level. We promote a lieutenant-colonel to the rank of lieutenant-colonel and employ him or her anywhere we want. There is no HR system you can buy from industry that does that. It is a totally different system.

Some of our things we have to customize, but we have to be careful how far we go; and others we can customize much less. Customization really is a slippery slope of cost. When it is time to buy the next version upgrades from a major vendor, you have to repeat that customization again. It is custom coding of software that costs enormous amounts of money, and the support that is associated when you customize. Industry likes you to customize because it is fairly cheap to buy a vanilla version of something. They make their money when you customize it.

Senator Cordy: Mr. Ross, I would like to talk about reservists and the information management group. You said that there are 4,000 personnel and half of them, about 2,000, would be reservists. Can you expand that information by telling the committee how the reservists fit in, what role do they play when they fit into the Canadian Forces?

Mr. Ross: The communications reserve and their commander directly report to me, which is a role I am delighted to have. It is one of the unique reserve organizations because they are army, air force and navy reserves, but there is also a communications reserve.

Senator Cordy: Is communications aside from the other three?

Mr. Ross: Yes. They normally wear army environmental uniforms, and we have a special support arrangement with the land force, but it is a separate reserve.

As I said, it has a small headquarters and a regular force, signals, and colonel as their commander. They report directly to me. We have recently finished a uniform restructure of them, so that the five group headquarters are all mirror images, fairly small, very efficient, a small regular force component with long-term continuity.

Senator Cordy: Are they all in Ottawa?

Mr. Ross: No, the group headquarters are across the country. Victoria, Edmonton, Kingston, Montreal, and Halifax are the five group headquarters, with reserve lieutenant-colonels as the group commanders, and the 23 squadrons, one of which is still a troop size, stretched across the country, again with a very uniform organization commanded by a major. It is a company sized, hundred-person sized organization commanded by a major with a master warrant officer as his squadron sergeant major, and the subunits within those are commanded by captains. There is a

M. Ross : Nos fonctions sont différentes. Si on envisage, par exemple, la gestion des ressources humaines dans le contexte de la défense nationale, le système utilisé serait fondamentalement différent de celui qu'utilisent l'industrie et la fonction publique. Les Forces canadiennes fournissent des promotions au même niveau. On peut promouvoir un lieutenant-colonel au rang de lieutenant-colonel et l'affecter où bon nous semble. Aucun système de RH offert sur le marché ne permet de faire cela. C'est un système totalement différent.

Il faut adapter certaines fonctions à nos besoins, mais faire attention de ne pas aller trop loin. Il y a d'autres fonctions à l'égard desquelles l'adaptation doit se faire de façon beaucoup plus prudente. Au bout du compte, cela correspond tout simplement à une augmentation des coûts. Lorsque vient le temps d'acheter la nouvelle version du logiciel d'un fabricant de renom, il faut reprendre l'adaptation. C'est le codage personnalisé, ainsi que le soutien connexe, qui occasionne des coûts énormes. L'industrie aime le fait qu'on veuille personnaliser, car l'achat de la version originale d'un logiciel est relativement peu coûteux. C'est au moment de la personnalisation que ça devient payant.

Le sénateur Cordy : Monsieur Ross, j'aimerais parler des réservistes et du Groupe de gestion de l'information. Vous dites que le groupe compte 4 000 employés, dont la moitié, environ 2 000, seraient des réservistes. Pourriez-vous fournir des précisions en expliquant au comité le rôle que jouent ces réservistes au sein des Forces canadiennes?

M. Ross : La Réserve des communications et leur commandant relèvent directement de moi-même, et je suis absolument ravi d'avoir ce rôle. C'est l'une des réserves uniques : il y a des réserves de l'Armée, de la Force aérienne et de la Marine, mais également une Réserve des communications.

Le sénateur Cordy : Elle est donc distincte des trois autres?

M. Ross : Oui. Ils portent habituellement l'uniforme distinctif de l'armée, et nous avons conclu une entente de soutien spéciale avec la Force terrestre, mais il s'agit d'une réserve distincte.

Comme je l'ai déjà signalé, elle est composée d'un petit état-major, d'une force régulière et d'une unité des transmissions, commandés par un colonel. Ils relèvent tous de moi. Nous avons récemment mis la dernière main à une restructuration organisationnelle afin d'uniformiser les cinq groupes régionaux et de veiller à ce qu'ils constituent une composante relativement modeste et très efficiente de la force régulière, et soient viables à long terme.

Le sénateur Cordy : Sont-ils tous à Ottawa?

M. Ross : Non, les groupes régionaux sont partout au pays. Les états-majors de ces groupes sont situés à Victoria, Edmonton, Kingston, Montréal et Halifax, sous le commandement de lieutenants-colonels de la Réserve, et les 23 escadrons, dont l'un est toujours de la taille d'une troupe, sont répartis partout au pays, toujours selon une organisation très uniforme, sous le commandement d'un major. Il s'agit d'une organisation de la taille d'une compagnie, 100 personnes, dirigée par un major ayant pour sergent-major d'escadron un adjudant-maître, et les sous-

relatively uniform suite of equipment for all of them. Most of it is relatively modern, and we are talking the year 2000 or more recent than that.

I would comment on manpower levels a little bit. They are all robustly healthy. Some have more challenges in places such as Sydney, Nova Scotia, or in northern Ontario, than others. On the other hand, they have less competition from army reserve units. I would comment that generally they are all healthy in terms of manpower, person power. I would also comment that their approach to training and to augmentation of the regular force has allowed them to have a very robust and high level of professional ability.

For decades the communication reserve has taken a deliberate approach to maximize the occasions when a communication reservist would go on full-time employment with a regular force operational unit; not a staff officer in a headquarters, but to go with the signals regiment, to go with brigade signal squadrons on full-time capacity and then go from that to an overseas, real operational deployment.

For example, the communications reserve has deployed 314 people to overseas missions over the last two and a half years from a part-time strength of less than 2,000. They have supported regular force units and operational business with 74,000 person days of effort last year. That approach, to use the budgets to maximize the real participation in regular force operational things on a daily basis, has always kept their level of skills, training and employability very high. We, for example, always support half of the communications element in the Golan Heights in OP DANACA. It is a large UN communications organization, and the communications reserve always have half of that staff, about 15 to 20 people, and we run it on a long-term basis. It relieves that pressure from the signals regiment in Kingston and the brigade squadrons. We do that with \$29 million annually.

Senator Cordy: Do people who are in the reservists in the communications end of it come in with communications skills or do they learn them on the job?

Mr. Ross: Most of them do not come with communications skills. Most of them are high school or university young people looking for largely summer employment and employment while they are at university. Many of them actually go and work in IT technology jobs afterwards.

Senator Cordy: Who is responsible for training the communications people in the reserves and the full-time forces?

unités sont dirigées par des capitaines. Ils disposent tous d'un équipement relativement uniforme. Il est, pour la plupart d'entre eux, relativement moderne, c'est-à-dire que l'achat remonte à 2000 ou à plus récemment.

J'aimerais commenter brièvement le volume de l'effectif. Tous les groupes jouissent d'un effectif robuste. Certains endroits éprouvent plus de difficultés, comme Sydney, en Nouvelle-Écosse, ou le nord de l'Ontario. Par contre, ils ne sont pas confrontés à une concurrence aussi féroce de la part des unités de réserve de l'Armée. J'avancerais que, de façon générale, ils jouissent tous de capacités solides, en ce qui concerne les ressources humaines. J'ajouterais également que leur approche à l'égard de la formation et de l'augmentation de la force régulière leur a permis de se doter d'un effectif robuste affichant des capacités professionnelles élevées.

Depuis des décennies, la Réserve des communications a délibérément tenté de maximiser les occasions d'affecter à temps plein un réserviste des communications à une unité opérationnelle de la force régulière; il s'agit d'une affectation d'agent fonctionnel non pas à l'état-major, mais bien au régiment des transmissions, d'une affectation à temps plein au sein d'escadrons des transmissions de la brigade, en vue d'un déploiement opérationnel à l'étranger.

Par exemple, la Réserve des communications a déployé 314 personnes en mission à l'étranger au cours des 30 derniers mois, sur un effectif à temps partiel de moins de 2 000 personnes. L'an dernier, elle a fourni 74 000 jours-personnes de soutien aux unités de la force régulière et aux activités opérationnelles. Cette approche, qui consiste à utiliser les budgets pour maximiser la participation réelle au fonctionnement de la force régulière au quotidien, lui a permis de veiller à ce que le niveau de compétence, de formation et d'employabilité demeure très élevé. Par exemple, nous soutenons toujours la moitié des communications dans le cadre de l'OP DANACA, sur le plateau du Golan. C'est une importante organisation de communications de l'ONU, et la Réserve des communications compte toujours pour la moitié de ce personnel, soit de 15 à 20 personnes environ, et nous en assurons le fonctionnement à long terme. Cela permet d'atténuer la pression subie par le régiment des transmissions de Kingston et par les escadrons de la brigade. Nous faisons cela grâce à un budget annuel de 29 millions de dollars.

Le sénateur Cordy : Les personnes qui joignent les rangs de la Réserve des communications arrivent-elles avec un certain bagage de compétences en communications, ou est-ce qu'elles apprennent sur le tas?

M. Ross : La plupart des gens ne possèdent aucune compétence en communications à leur arrivée. Il s'agit, pour la plupart, de diplômés du secondaire ou d'étudiants de niveau universitaire à la recherche d'un emploi d'été ou d'un emploi pendant leurs études. Nombre de ces personnes finissent par travailler dans le domaine des TI par la suite.

Le sénateur Cordy : Qui est responsable de former le personnel des communications dans les réserves et la Force régulière?

Mr. Ross: The Assistant Deputy Minister, Human Resources, Vice-Admiral Jarvis, has a communications electronics school in Kingston, which is the centre of expertise for communications and information technology training. He is responsible for the professional development and training of both the regular force and reserve communications people. I run summer training concentrations of basic military skills in Kingston, Ontario, and Shilo, Manitoba, every summer for our reservists, the basic soldier skills that a private would learn on entry. Then, on an ongoing basis, the commanding officers have training programs where they collectively train their teams on a year-round basis.

Senator Cordy: You mentioned earlier that you train a number of the reservists and then many of them get jobs in the information technology industry. I know in the late 1990s, certainly, there were huge salaries being offered by private industry. How difficult is the issue of retention in the reservists and in the communications full-time force?

Mr. Ross: When I visit my units, and I have been to all 23 units at least once across the country since I have been in this job, I always ask how they are doing in retention, how are they doing relative to the reserve battalion they share the armory with, and almost unanimously their retention is better. They do not consider it to be all that serious a problem. Most of our squadrons need to recruit about 10 people annually to retain their strength. About half of the attrition will go regular force, and so it is not a loss. Those people are often trained at very high levels; they have taken equivalent regular force type training and will move directly to the regular force as a trained corporal or master corporal, which is a tremendous asset to the communications branch. Another four or five will leave for civilian jobs, or will leave the reserves. Some units have more and more difficulty developing officers or senior NCOs, but that varies by the location.

I would say generally our retention is okay. We must work very hard at recruiting, though, to make sure we have those 10, and keeping that strength up takes a lot of dedicated effort.

Senator Cordy: They must enjoy their job, then, if they are staying.

Mr. Ross: I think they get the advantage of playing with weapons that young 18-year-old men would like to do, but also with a 21st century frequency-hopping radio, and a fully equipped command post. They have both the high-tech and they have the basic army, go to the field, shoot weapons and machine guns and so on. It is an advantage for us.

M. Ross : Le sous-ministre adjoint, Matériels, le vice-amiral Jarvis, a une école d'électronique et de communications à Kingston qui est le centre d'expertise en matière de formation relative aux communications et aux technologies de l'information. Il est responsable du perfectionnement professionnel et de la formation des membres de la force régulière et des réserves. Chaque été, je tiens, à l'intention de nos réservistes, un stage d'instruction collective d'été sur les compétences militaires de base, à Kingston, en Ontario, et à Shilo, au Manitoba, afin qu'ils puissent acquérir des compétences de base qu'un soldat apprendrait à son arrivée. Ensuite, de façon permanente, les commandants offrent, toute l'année durant, des programmes de formation au cours desquels ils forment collectivement leurs équipes.

Le sénateur Cordy : Vous avez mentionné, plus tôt, que vous formez un certain nombre de réservistes, et que nombre d'entre eux se dénichent un emploi dans l'industrie des technologies de l'information. Je sais que, vers la fin des années 90, on offrait des salaires énormes dans le secteur privé. À quel point est-il difficile de maintenir en poste les réservistes et la force permanente des communications?

M. Ross : Lorsque je visite mes unités — et j'ai visité au moins une fois chacune des 23 unités de partout au pays depuis mon entrée en fonction —, je m'informe toujours du rendement au chapitre du maintien en effectif et du rendement par rapport au bataillon de réserve avec lequel l'unité partage une armée, et la quasi-totalité d'entre elles affichent un rendement supérieur. Elles ne considèrent pas cela comme un problème grave. La majorité de nos escadrons doivent recruter environ 10 personnes par année pour maintenir leur effectif. Environ la moitié de ces gens passeront à la force régulière, alors ce n'est pas une perte. Ces personnes jouissent bien souvent d'une formation très pointue; elles ont bénéficié d'une formation équivalente à celle de la force régulière, et passeront directement au rang de caporal ou de caporal-chef à leur entrée dans la Force régulière, ce qui constitue un atout énorme pour la Branche des communications. Quatre ou cinq autres personnes quitteront pour un emploi dans le secteur civil, ou quitteront les réserves. Certaines unités éprouvent de plus en plus de difficultés à former des officiers ou des sous-officiers supérieurs, mais cela varie d'un endroit à l'autre.

Je dirais que, de façon générale, nous faisons bonne figure au chapitre du maintien en effectif. Toutefois, nous devons travailler d'arrache-pied afin qu'on s'assure de recruter les 10 personnes dont nous avons besoin; il faut déployer beaucoup d'efforts pour maintenir l'effectif.

Le sénateur Cordy : S'ils restent, c'est qu'ils doivent aimer leur emploi.

M. Ross : Je crois qu'ils comprennent qu'il est avantageux de savoir manier une arme — chose que les jeunes hommes de 18 ans aiment faire —, mais qu'il est encore plus avantageux de pouvoir aussi miser sur un poste radio ultramoderne à sauts de fréquence, et sur un poste de commandement pleinement équipé. Ils ont accès à la fois aux outils de pointe et à la formation militaire de base, vont sur le terrain, utilisent des armes à feu et des mitraillettes, et ainsi de suite. C'est un avantage pour nous.

Senator Cordy: I would like to talk about interoperability, particularly with our NATO allies. Mention was made earlier about how quickly things change in information technology. Could you tell us, particularly with NATO countries and particularly with the United States, how we are doing in that area?

Mr. Ross: It is a very high priority for the Canadian Forces. I and one of my general officers represent Canada on NATO and also Canada/U.S., Australia, U.K., New Zealand committees and organizations that work on standardization. We take it very seriously. I would have to answer the question on an environmental basis. Our interoperability with the U.S. navy is extremely important and effective. It is challenging because of the rate of change of our allies and their technology and information systems. It is challenging with regard to keeping the information technology suite current on our ships. In the army context, it is very effective. There are obviously not seamless linkages between their systems and ours; there are difficulties there, but we work very effectively with our U.S. and other allies in places like Afghanistan.

In terms of the air force, it is largely NORAD and connectivity and interoperability in regional air defence, which is, again, very effective. We tend to use exactly the same systems and same means of communications.

It will be more challenging in the future. The U.S. military, in particular, invests enormous sums of money in information management and technology. To keep apace of that and to ensure that we can at least have interoperability connectivity to those new systems as they develop is challenging. We will just have to hard work at it over the next few years.

Senator Forrestall: Welcome, Mr. Ross. I want to continue with some of the questions Senator Cordy was asking. I will start with your capacity to augment permanent forces. Over the last two years of looking at various aspects of military activity in this country, we have heard from across the country, from land, sea and air, about difficulties in transferring from the reserves to the military. Do you encounter those difficulties? If so, to what magnitude?

Mr. Ross: Are you referring to what we call occupational transfers from reserve status to regular force status?

Senator Forrestall: I am referring very generally to the movement from reserve status to permanent status.

Mr. Ross: We experience the same difficulties, at times, that any reservist does in the forces. The ability of the recruiting system is not as robust as it was in the early 1990s. We face challenges in getting medicals and security clearances done, be it a civilian coming in from university or a reservist transferring to the

Le sénateur Cordy : J'aimerais maintenant parler d'interopérabilité, en particulier avec nos alliés de l'OTAN. On a déjà mentionné la rapidité avec laquelle les technologies de l'information évoluent. Pourriez-vous nous dire comment nous nous tirons d'affaire à ce chapitre, particulièrement à l'égard des pays de l'OTAN et des États-Unis?

M. Ross : C'est une grande priorité pour les Forces canadiennes. L'un des mes officiers généraux et moi-même représentons le Canada au sein de l'OTAN et d'autres comités et organismes voués à la normalisation, avec les États-Unis, l'Australie, le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande. Nous prenons cette question très au sérieux. Il faudrait que je réponde à cette question au cas par cas. Notre interopérabilité avec la marine américaine est extrêmement importante et efficace. Cela constitue un défi de taille, en raison du rythme d'évolution de nos alliés et de leurs technologies et systèmes d'information. Cela constitue tout un défi en ce qui concerne la mise à niveau des technologies de l'information sur nos navires. Dans le contexte de l'armée, c'est très efficace. Évidemment, il n'y a pas de liens directs entre leurs systèmes et les nôtres; il y a des difficultés à ce chapitre, mais nous travaillons très efficacement avec nos homologues américains et nos autres alliés dans des endroits comme l'Afghanistan.

Pour ce qui est de la force aérienne, il s'agit largement de NORAD et de connectivité et d'interopérabilité de la défense aérienne régionale, laquelle est, encore, très efficace. Nous avons tendance à utiliser exactement les mêmes systèmes et les mêmes modes de communications.

Ce sera plus éprouvant à l'avenir. Les forces américaines, en particulier, investissent d'énormes sommes d'argent dans les technologies et la gestion de l'information. C'est tout un défi que de garder le rythme de cette évolution et d'assurer à tout le moins l'interopérabilité et la connectivité avec ces nouveaux systèmes lorsqu'ils sont mis en place. Nous devons seulement travailler dur au cours des prochaines années.

Le sénateur Forrestall : Bienvenue, monsieur Ross. J'aimerais poursuivre dans la même veine que le sénateur Cordy. Commençons avec votre capacité d'augmenter les forces permanentes. Au cours des deux dernières années que nous avons passées à examiner divers aspects de l'activité militaire au pays, nous avons entendu des témoignages de partout au pays, des forces terrestres, maritimes et aériennes, concernant les difficultés éprouvées à passer de la réserve aux forces régulières. Êtes-vous pris avec de tels problèmes? Dans l'affirmative, quelle est l'ampleur de ce problème?

M. Ross : Parlez-vous de ce que nous appelons le reclassement de la réserve à la force régulière?

Le sénateur Forrestall : Je parle, de façon très générale, du passage du statut de réserviste au statut de membre permanent des Forces.

M. Ross : Nos réservistes éprouvent parfois les mêmes difficultés, comme c'est le cas pour tout autre réserviste dans les Forces. La capacité du système de recrutement n'est pas aussi robuste qu'au début des années 90. Nous avons de la difficulté à obtenir des examens médicaux et des autorisations de sécurité,

regular force. The risk is, of course, that the person receives another career opportunity and we lose them because we have not done the administration quickly enough.

Senator Forrestall: Are these delays necessary? They must be frustrating. I can assure you that they are for those individuals who want to transfer, both up and down.

How does it impact, for example, on augmentation, which I suspect is one of your principal roles? Do you just willingly send them off? Perhaps that is preferable with a reservist because in that way you know you are going to get them back.

Mr. Ross: I would rather keep them.

Senator Forrestall: You would rather keep them than have to retrain.

Mr. Ross: Yes. In a perfect world, we should be able to eliminate those delays. Medical checks and security clearances are probably more necessary than they have ever been, but the small staffs that are available in the recruiting organizations around the country are hard-pressed to handle the load we are asking them to deal with. I know that you have talked about, or will talk about, the expansion of the forces and their capacity. In making change quickly you are always limited by the size of your pipeline. That pipeline is not manned by young privates; it is manned by experienced NCOs or experienced officers, and it takes a decade or 15 years to grow one of those. We went down from 80,000 to below 60,000 and are working hard to go back up, but the pipeline, the machine, is not as big as it was.

Senator Forrestall: Does the problem work in the other direction?

Mr. Ross: It is a lot easier the other way.

Senator Forrestall: From the regular to the reserve?

Mr. Ross: Yes, it is much easier, because the person already has their security clearance, their annual medical, and so on. You are simply transferring them, normally, to Class A reserve service status, and you can do that at the unit level. When you go the other way, you are working with National Defence Headquarters, the HR branch and the whole system, which is much more complicated.

Senator Forrestall: In the event of a surge requirement, how many men or women could you put in the field in 60 days?

Mr. Ross: We can put a very capable, long-range communication detachment of four to five people in the field in five to six hours in every squadron, right now.

qu'il s'agisse d'un civil tout frais sorti de l'université ou d'un réserviste qui passe à la force régulière. Bien sûr, cela signifie que nous courons le risque de perdre cette personne lorsqu'elle reçoit une autre offre d'emploi, parce que nous n'avons pas effectué le travail administratif assez rapidement.

Le sénateur Forrestall : Est-ce que ces retards sont nécessaires? Ce doit être frustrant. Je puis vous assurer que ça l'est pour ces personnes qui veulent un reclassement, dans un sens ou dans l'autre.

En quoi cela influe-t-il, par exemple, sur le renforcement, lequel est, je suppose, l'un de vos principaux rôles? Est-ce que vous les envoyez volontairement, tout simplement? C'est peut-être préférable dans le cas d'un réserviste, car, de cette façon, vous allez le récupérer.

M. Ross : Je préférerais le garder.

Le sénateur Forrestall : Vous préféreriez les garder plutôt que d'avoir à les former de nouveau.

M. Ross : Oui. Dans un monde idéal, nous devrions être en mesure d'éliminer ces retards. Les examens médicaux et les autorisations de sécurité sont probablement plus nécessaires que jamais, mais le personnel modeste dont disposent les organismes de recrutement de partout au pays a beaucoup de mal à assumer la charge de travail que nous leur imposons. Je sais que vous avez parlé de l'expansion des Forces et de leur capacité, ou que vous comptez aborder cette question. Lorsque vient le temps d'apporter rapidement des changements, on est toujours limité par la taille de son appareil. L'appareil est constitué non pas de jeunes soldats, mais bien de sous-officiers ou d'officiers expérimentés, et il faut 10 ou 15 ans pour renouveler tout cela. Notre effectif est passé de 80 000 à moins de 60 000, et nous travaillons d'arrache-pied pour le gonfler de nouveau, mais l'appareil, la machine, n'est pas aussi imposante qu'elle l'était.

Le sénateur Forrestall : Est-ce que le problème s'applique dans l'autre sens?

M. Ross : C'est beaucoup plus facile dans l'autre sens.

Le sénateur Forrestall : De passer de la force régulière à la réserve?

M. Ross : Oui, c'est beaucoup plus facile, car la personne possède déjà une autorisation de sécurité, subit déjà un examen médical annuel, et ainsi de suite. Normalement, il suffit de transférer cette personne au statut de réserviste de Classe A, et on peut faire cela à l'échelon de l'unité. Lorsqu'on va dans l'autre sens, on travaille avec le Quartier général de la Défense nationale, les Ressources humaines et l'ensemble du système, de sorte que c'est beaucoup plus compliqué.

Le sénateur Forrestall : Advenant une poussée soudaine des besoins en effectif, combien d'hommes ou de femmes pourriez-vous mettre sur le terrain en 60 jours?

M. Ross : À l'heure actuelle, nous pouvons mettre sur le terrain un détachement de communication longue portée constitué de quatre ou cinq personnes très compétentes dans chaque escadron, en cinq ou six heures.

Senator ForreSTALL: One from every squadron?

Mr. Ross: From all 23, with a quick reaction terminal package that comes with long-range HF radio, long-range SATCOM radio and linkages to a tactical VHF radio, on a six-hour basis. As I travel around the country with the commander of COM reserve, he regularly bugs out these squadrons to deploy their quick reaction detachments and demonstrate that they are ready to do it, and they always do it. On a quick reaction basis, they are very capable.

It is my sense that, with six to 12 months' notice, the communications reserve could field a large subunit of squadron size for an operational mission overseas.

Senator ForreSTALL: How long could you sustain either the short or the long?

Mr. Ross: You could do one six-month rotation and then, after a year break, you could do it again. We do large numbers on an individual basis continuously. Given about a year's notice, we could package that up to a complete brigade headquarters signal squadron organization and do that once for six months.

Senator ForreSTALL: Do your men and women get a chance to train with the regular forces?

Mr. Ross: They have most of those skills, and many of them have trained with the signal school in Kingston or the signals regiment. We would need to bring together the collective skills at the squadron level, a squadron being an organization of 200 people with all the bits and pieces that a brigade signal squadron has. That collective training would take about a year to get ready.

Our reserve squadrons are about 100 people and they are parading 50 to 60. They focus on detachment-level skills. That is a detachment of five or six people employing a quick reaction terminal with SATCOM and long-range HF radios. That is a lot different than bringing 200 together and managing all the command and control for a brigade or an operational formation. The skills are there but the collective training is not.

Senator ForreSTALL: Looking at it as you folks being first in, and probably among the very last out because of the role communications play, how do you defend yourselves when you go in? I mean, into a live situation.

Mr. Ross: We use the same basic soldier skills and army combat skills that the land force expects of all their members, the same personal weapons skills.

Senator ForreSTALL: They are trained to that level?

Le sénateur ForreSTALL : Une personne de chaque escadron?

M. Ross : De tous les 23 escadrons, avec un terminal à réaction rapide doté d'une radio HF à longue portée, d'une radio SATCOM à longue portée et de liens vers une radio VHF tactique, en six heures. Lorsque je parcours le pays avec le commandant de la Réserve des communications, il tient régulièrement des exercices d'évacuation d'urgence de ces escadrons en vue de déployer leur détachement à réaction rapide et de montrer qu'ils sont prêts à le faire, et ils le font toujours. Au chapitre de la réaction rapide, ils sont très compétents.

J'estime que, moyennant un préavis de six à 12 mois, la Réserve des communications pourrait affecter une sous-unité de la taille d'un escadron à une mission opérationnelle à l'étranger.

Le sénateur ForreSTALL : Et pendant combien de temps pourriez-vous soutenir cet effort?

M. Ross : On pourrait effectuer une rotation de six mois et, après une pause de un an, recommencer le tout. Nous affectons continuellement un nombre important de personnes, de façon individuelle. Moyennant un préavis d'environ un an, nous pourrions les regrouper et constituer un quartier général de la brigade et des escadrons de transmission, et faire cela pendant six mois.

Le sénateur ForreSTALL : Est-ce que vos hommes et vos femmes ont l'occasion de s'entraîner avec les forces régulières?

M. Ross : Ils possèdent la plupart de ces compétences, et nombre d'entre eux se sont entraînés avec l'école des transmissions, à Kingston, ou avec le régiment des transmissions. Il nous faudrait regrouper les compétences collectives à l'échelon de l'escadron, c'est-à-dire une organisation de 200 personnes dotée de tout l'équipement mis à la disposition d'un escadron des transmissions de la brigade. Cette instruction collective durerait environ un an.

Nos escadrons de réserve sont constitués d'environ 100 personnes, et on en rassemble de 50 à 60. On met l'accent sur les compétences à l'échelon du détachement. Il s'agit d'un détachement de cinq ou six personnes qui utilisent un terminal à réaction rapide avec des radios SATCOM et HF à longue portée. Cela n'a rien à voir avec le fait de rassembler 200 personnes et de gérer le commandement et le contrôle pour une brigade ou une formation opérationnelle. Les compétences sont là, mais l'instruction collective n'y est pas.

Le sénateur ForreSTALL : Puisque vous êtes les premiers arrivés, et comptez probablement parmi les derniers, en raison de votre rôle au chapitre des communications, comment vous défendez-vous sur le terrain? Je veux dire, en situation réelle.

M. Ross : Nous misons sur les compétences de base et les compétences de combat armé que les forces terrestres exigent de tous leurs membres, les mêmes compétences personnelles à l'égard du maniement d'armes.

Le sénateur ForreSTALL : Vont gens sont-ils formés au même niveau?

Mr. Ross: Absolutely. That is part of the annual training program that every squadron commander meets on an annual basis, in all 23 squadrons.

Senator Forrestall: I like this frequency-jumping business, and boy, do we ever have it. Who do you pay licence fees to, and how much and why?

Mr. Ross: On the frequency-hopping? I must admit that I do not know the detail to that. That is part of materiel group who procured that radio system for the army. I am not sure if they pay licensing fees. I could find out for you.

Senator Forrestall: I am not sure whether it is important, but what might be important is to know whether you pay it. Does it come out of your budget or somebody else's budget?

Mr. Ross: I do not pay it

Senator Forrestall: You do not pay it?

Mr. Ross: I do not pay for frequency-hopping tactical radio or licensing fees.

Senator Forrestall: That is a break. What else can we do for you this morning? I was joking earlier, but are you close to a magic cell phone? I remember years ago that NATO spent an awful lot of money trying to answer many questions that would have enabled us to look at that. Is there a break-through in wireless technology?

Mr. Ross: I think there is. Wireless technology is one thing that has surprised people over the last 10 years.

Senator Forrestall: It amazes us.

Mr. Ross: The question is: Do you buy what people call laptops or notebooks for \$2,500 because you need to check your e-mail, or do you give that person a BlackBerry or personal data device that can browse the Internet, wirelessly check your e-mail and have tri-band cell phone in it? Those things exist today for less than \$500. You can replace the person's PC, their laptop and their cell phone today. It works fine. The next step, of course, is to have secure crypto-cell phone capability, and that is coming, too.

Senator Forrestall: Good luck, sir. Thank you for coming.

The Chairman: Mr. Ross, could you elaborate on the point you made where you said if you had six months' notice, you could produce 200 people? Did you say "and send them overseas and deploy them for six months?"

Mr. Ross: Absolutely. Every summer we provide to the army, for their reserve area concentrations, organizations from large troops to full squadrons to support their area reserve, land reserve concentrations. For example, in Petawawa last summer, we

M. Ross : Absolument. Cela fait partie du programme de formation annuel que tout commandant d'escadron doit exécuter, dans tous les 23 escadrons.

Le sénateur Forrestall : J'aime toutes ces histoires de matériel à bonds de fréquence, et qu'est-ce qu'on en a, mon vieux. À qui versez-vous des droits de licence? Combien? Pourquoi?

M. Ross : Le matériel à sauts de fréquence? Je dois admettre que je ne possède pas de connaissances détaillées à cet égard. Cela relève du Groupe des matériels, qui se charge d'acquérir le système radio pour l'Armée. Je ne suis pas certain qu'ils acquittent des droits de licence. Je pourrais m'en informer et vous le confirmer.

Le sénateur Forrestall : Je ne sais pas si cela est important, mais il pourrait être important de savoir si vous en payez. Est-ce que cela provient de votre budget ou du budget de quelqu'un d'autre?

M. Ross : Je n'en paie pas.

Le sénateur Forrestall : Vous n'en payez pas?

M. Ross : Je ne paie ni les radios tactiques à sauts de fréquence ni des droits de licence.

Le sénateur Forrestall : C'est une chance. Que pouvons-nous faire d'autre pour vous ce matin? Je blaguais plus tôt, mais êtes-vous sur le point de créer un téléphone cellulaire magique? Je me rappelle que l'OTAN, il y a plusieurs années, avait dépensé beaucoup d'argent à tenter de répondre à de nombreuses questions qui nous auraient permis d'envisager cela. Y a-t-il eu une percée dans le domaine des technologies sans fil?

M. Ross : Je crois que si. La technologie sans fil est un domaine qui en a surpris plus d'un au cours des dix dernières années.

Le sénateur Forrestall : C'est épatant.

M. Ross : La question qui s'impose est la suivante : faut-il acheter des ordinateurs portables à 2 500 \$ pour des gens qui ont besoin de consulter leur courriel, ou est-il préférable de leur donner un BlackBerry ou un assistant numérique personnel permettant de naviguer sur Internet, de consulter son courriel à distance et d'avoir accès à un téléphone cellulaire tribande? À l'heure actuelle, on peut se procurer ces choses pour moins de 500 \$. On peut remplacer l'ordinateur, l'ordinateur portable et le téléphone cellulaire d'une personne aujourd'hui. Cela fonctionne bien. La prochaine étape, bien sûr, consiste à se doter d'une capacité de téléphonie cellulaire cryptographique, et cela s'en vient aussi.

Le sénateur Forrestall : Bonne chance, monsieur. Merci d'être venu.

Le président : Monsieur Ross, pourriez-vous nous fournir des précisions sur votre déclaration selon laquelle, moyennant un préavis de six mois, vous pourriez produire 200 personnes? Avez-vous dit qu'on pouvait les affecter à l'étranger et les déployer pendant six mois?

M. Ross : Certainement. Chaque été, nous fournissons à l'Armée, pour ses stages d'instruction collective destinés aux réserves, un effectif, pouvant aller de grandes troupes jusqu'à des escadrons complets, pour soutenir leurs concentrations de la

deployed an organization of almost 200 people. It was static; it was tactical, but it did not move repeatedly throughout the training period. It provided all of the functionality of a brigade. My remarks referred to the fact that, given sufficient notice, communications reserve could generate one of those, but only once in a given 18-month period, because you would only be able to stay overseas for six months and you would not be able to replace that unit for at least another 12 months.

The Chairman: But your comparison with the summer is not quite the same, is it? It is predictable. You plan ahead. If you had to deploy overseas, it is not as predictable. Do you have people who are prepared to give up their employment for six months? Can they really leave?

Mr. Ross: Yes, we do. As I said, we have 314 who have gone overseas for six month tours over the last 30 months.

The Chairman: But do you have 200 who can go on six months' notice?

Mr. Ross: You would need to give them a year's notice and plan from which squadrons, what part of the country, which individuals. You would need a major. You need certain rank levels. Given 12 months' notice, we could bring together that 200 person-sized organization. Again, it is not sustainable. It would be a one-time thing, and you would need a significant break before you could regenerate. At the same time, we would not be sending individuals. It is not both. It is not a large number of individuals all the time. You would be bringing those large numbers of individuals to do it once as a collective organization. I believe the land reserves are doing company-sized —

The Chairman: Not very many.

Mr. Ross: Not very many of them. Our organization is slightly less than 2,000. It is actually quite small. To send an organization of 200 is 10 per cent, which is why you need about a year's notice to work on that collective training piece.

The Chairman: Thank you, sir.

Senator Munson: Just to follow up on Senator Kenny's statement, you talked about having enough money. Do you have enough full-time people? Would you like to have more?

Mr. Ross: I do not have enough full-time people to do project delivery with the project management skills and experience — majors, lieutenant-colonels — that we need. It is easier to go out and hire civilian project managers. Again, that supply is not unlimited, and the staffing process is slow. Some of our projects that we need to deliver for the forces do need a military project manager, and that is quite challenging. I could have more

réserve du secteur, de la réserve terrestre. Par exemple, l'été dernier, nous avons déployé un effectif de presque 200 personnes à Petawawa. Il était statique; il était tactique, mais il ne s'est pas déplacé à plusieurs reprises au cours de la période d'instruction. Il a assumé toutes les fonctions d'une brigade. J'essayais seulement de dire que, moyennant un préavis suffisant, la Réserve des communications pourrait générer un tel effectif, mais seulement une fois au cours d'une période de 18 mois donnée, car l'effectif ne pourrait rester à l'étranger que pendant six mois, et on ne serait pas en mesure de remplacer cette unité pendant au moins 12 mois de plus.

Le président : Mais votre comparaison avec l'instruction estivale n'est pas tout à fait juste, n'est-ce pas? C'est prévisible. Vous planifiez d'avance. Si vous deviez déployer des gens à l'étranger, ce ne serait pas aussi prévisible. Disposez-vous de gens qui sont prêts à quitter leur emploi pour six mois? Peuvent-ils vraiment partir?

M. Ross : Oui, nous en avons. Comme je l'ai déjà dit, nous avons, au cours des 30 derniers mois, affecté 314 personnes à des missions de six mois à l'étranger.

Le président : Mais disposez-vous de 200 personnes qui peuvent partir moyennant un préavis de six mois?

M. Ross : Il faudrait leur donner un préavis de un an et planifier quelles personnes partiraient, de quels escadrons, de quelle région du pays. Il faudrait un major. Il faudrait que certains rangs soient représentés. Avec un préavis de douze mois, nous pourrions constituer un tel effectif de 200 personnes. Mais je le répète : ce ne serait pas durable. Ce serait une mesure ponctuelle, et on mettrait un temps considérable avant de recommencer. Parallèlement, nous n'acheminierions pas de personnes seules. On ne peut faire les deux. On n'affecte pas un nombre important de personnes en tout temps. On regrouperait ces nombreuses personnes afin qu'elles réalisent une mission, en tant qu'organisation collective. Je crois que les réserves terrestres font des...

Le président : Très peu.

M. Ross : Très peu. Notre organisation compte un peu moins de 2 000 personnes. Elle est, en réalité, plutôt modeste. Un effectif de 200 personnes correspond à 10 p. 100 de l'organisation, et c'est pour cette raison qu'il faut un préavis d'environ un an pour mettre sur pied un tel effort d'instruction collective.

Le président : Merci, monsieur.

Le sénateur Munson : Juste pour donner suite à la question du sénateur Kenny : vous avez parlé du fait d'avoir suffisamment d'argent. Avez-vous suffisamment d'employés à temps plein? Aimerez-vous en avoir plus?

M. Ross : Je ne dispose pas d'un effectif à temps plein possédant les compétences et l'expérience de gestion — des majors, des lieutenants-colonels — dont nous avons besoin pour assurer l'exécution des projets. Il est plus facile d'aller chercher des gestionnaires de projet dans le civil. Encore une fois, l'offre n'est pas illimitée, et le processus de dotation est lent. Certains des projets que nous devons exécuter pour les Forces exigent un

positions identified for military project managers, but the career managers cannot fill them. They give me about half of what I need for military project managers.

Senator Munson: The number for you that you could do your job even better would be how many more?

Mr. Ross: It is not large numbers. It is perhaps 50 to 60. However, those are people who are very experienced — captains, majors, lieutenant-colonels — and they do not exist.

Senator Munson: I do not know if this is a fair question to ask you, but what are the capabilities of interoperability with other forces when you are on the ground?

Mr. Ross: I began to address that with an earlier question to some degree. Interoperability, in the sense of doing the job day to day, is very good. Interoperability from a pure technical sense is not nearly as robust as we need it to be. We work with our allies towards improving that. The challenge, of course, is that we pursue solutions nationally, and sometimes, even though we may be willing to align with someone else's solutions, that may not be possible on a bilateral basis. Because this is not directly my accountability in terms of the tactical level, I would not comment further than saying that it is effective because we have very competent, well-trained individuals making it work on a day-to-day basis.

Senator Munson: We have to face facts, and sometimes things go wrong. I was in the Prime Minister's Office when the lights went out during the massive Ontario blackout. To be candid, it was embarrassing, even with the small back-up. In the Armed Forces right now, has your organization made changes to power sources in light of that blackout? I hope they have at the PMO.

Mr. Ross: I do not know what they have done to PMO, but yes, we have. We are working over the next three years to ensure that all of our key command and control systems have at least 100 per cent back-up, and in some cases 200 per cent back-up. Any single points of failure that would be relative to either a fire in a room or a power failure in a building will be eliminated. We do still have some single points of failure that we are working on. Generally speaking, that is not related to actual power supply right now. That has all been resolved.

Senator Munson: Did you say 200 per cent back up? What does that mean?

Mr. Ross: Let us say that you are on Ontario Hydro power. One level of back-up would be able to light up the building and run the building, and the second layer of back-up would be a small generator on the command centre, so you would have two

militaire gestionnaire de projet, et il est plutôt difficile d'en trouver un. Je pourrai avoir davantage de postes supposant l'affectation de militaires gestionnaires de projet, mais ce dont je dispose ne pourrait suffire à la tâche. On me donne environ la moitié des militaires gestionnaires de projet dont j'aurais besoin.

Le sénateur Munson : Pour faire votre travail encore mieux, combien de gestionnaires supplémentaires vous faudrait-il?

M. Ross : Il ne m'en faudrait pas beaucoup. Peut-être 50 à 60. Toutefois, il s'agit de personnes très expérimentées — des capitaines, des majors, des lieutenants-colonels —, et il n'y en a tout simplement pas.

Le sénateur Munson : J'ignore s'il est raisonnable de vous poser cette question, mais quelle est la capacité d'interopérabilité avec les autres forces lorsque vous êtes sur le terrain?

M. Ross : J'ai abordé cette question un peu plus tôt, dans une certaine mesure. L'interopérabilité, pour ce qui est de faire le travail au quotidien, est très bonne. Sur le plan purement technique, toutefois, elle n'est pas aussi forte qu'elle devrait l'être. Nous travaillons avec nos alliés en vue d'améliorer cela. La difficulté, bien sûr, tient au fait que nous tentons de trouver des solutions nationales, et que, parfois, même si nous sommes disposés à harmoniser nos solutions avec celles de quelqu'un d'autre, il n'est pas toujours possible de le faire de façon bilatérale. Puisque je ne suis pas directement responsable de cet aspect tactique, je me contenterai de dire qu'elle est efficace parce que nous misons sur des personnes très compétentes et jouissant d'une formation qui veillent à ce que les choses fonctionnent bien au quotidien.

Le sénateur Munson : Nous devons faire face à la réalité; il arrive parfois que les choses tournent mal. J'étais dans le bureau du premier ministre au moment où les lumières se sont éteintes, à l'occasion de la grande panne d'électricité qui a frappé l'Ontario. Franchement, c'était embarrassant, même avec l'alimentation de secours. À l'heure actuelle, dans les Forces armées, est-ce que votre organisation a apporté des changements aux sources d'énergie à la lumière de cette panne? J'espère pour ma part que le CPM l'a fait.

M. Ross : J'ignore ce qui a été fait au CPM, mais oui, nous avons pris des mesures. Nous travaillerons, au cours des trois prochaines années, en vue de veiller à ce que tous nos systèmes clés de commandement et de contrôle disposent au moins d'un approvisionnement de secours à 100 p. 100, de 200 p. 100 dans certains cas. Tout point de panne unique éventuelle liée à un incendie dans une pièce ou à une panne de courant dans un bâtiment sera éliminé. Nous travaillons encore à éliminer certains points de panne unique. De façon générale, ils ne concernent pas notre alimentation en énergie. Tous les problèmes à cet égard ont été résolus.

Le sénateur Munson : Avez-vous parlé d'une alimentation de secours de 200 p. 100 Qu'est-ce que cela signifie?

M. Ross : Supposons que vous êtes branché sur le réseau d'Ontario Hydro. Le premier échelon d'alimentation de secours permettrait d'éclairer le bâtiment et de l'alimenter en électricité, et on assortirait le centre de commandement d'une petite

layers of back-up. Ideally, you want to still run the deputy chief of defence staff and all of a tower of a building, but if that fails you want to be able to run a national defence command centre or its alternate.

Senator Munson: Can you provide the committee with a short outline on the relationship between the chief of intelligence organization, communications, security establishment and your signals intelligence collection?

Mr. Ross: Yes, I would be happy to. The relationship is extremely close. Our signals intelligence organization, which is embedded in the Canadian Forces information operational group, operates within the legislative mandate and framework of Communications Security Establishment. Their analysts and our signals intelligence non-commissioned officers work every day side by side on many different tasks. We support CSE, or the Communications Security Establishment, and are very responsive to them; and we respond to the priorities and tasks set for us by the J2 intelligence staff who work for the deputy chief. A lot of that work is directly for deployed commanders in Bosnia and Afghanistan, and so on, but the J2 staff always have the oversight to establish a different priority or to change the priority task to our signals intelligence people. I think the relationship is extremely good.

There are some areas we need to work on. There is an initiative called the signals intelligence, or SIGINT operational model, which will make that relationship better in terms of things like technical capabilities — where do you want to go with the next level of investments, what capacities will we need two or three years from now that are different from what we have now — to take the relationship from day to day to perhaps a window of future force planning of two or three years and do that better.

Senator Munson: Just very briefly, it is not part of the program here this morning, but I was reading the handout from National Defence, and information operations are guided by the military imperatives of saving lives. When we talk about the technology part of it this morning, I wonder if you could elaborate on just how important that is to you? We are talking about people's lives. We seem to be into the high-tech part of it, but I think we forgot the focus of just how important it is.

Mr. Ross: In some departments around this town, when I talk to my colleagues, information management is considered to be electronic records. That is not the case in National Defence. In National Defence, information management and information technology is absolutely understood and recognized to be a key enabler to doing business.

We do not run business on telephones and fax machines. Our command and control systems are automated on networks, and a staff officer in a place like Afghanistan can sit down at a machine

génératrice, de façon à lui offrir une deuxième source d'énergie de secours. Idéalement, on chercherait à assurer le maintien des activités du chef d'état-major de la Défense et d'un édifice au complet, mais si on n'y parvient pas, il faut être en mesure de faire fonctionner un centre de commandement de la Défense nationale ou d'autres installations de relève.

Le sénateur Munson : Pourriez-vous nous décrire brièvement la relation entre l'organisation du chef du renseignement, les communications, la sécurité et vos activités de collecte de renseignements d'origine électromagnétique?

M. Ross : Oui, je serais heureux de le faire. La relation est très étroite. Notre organisation des transmissions, enchâssée dans le Groupe des opérations d'information des Forces canadiennes, exerce ses activités sous le régime du cadre et du mandat législatifs du Centre de la sécurité des télécommunications. Leurs analystes et nos sous-officiers des transmissions travaillent côte à côte chaque jour sur un grand nombre de tâches diverses. Nous fournissons du soutien au CST, le Centre de la sécurité des télécommunications, et nous sommes très attentifs à ses besoins; et nous donnons suite aux priorités et aux tâches qui nous sont confiées par le personnel de renseignement du groupe J2 qui travaille pour le sous-chef. Une part importante de ce travail concerne directement les commandants déployés en Bosnie et en Afghanistan, et ainsi de suite, mais le personnel du groupe J2 a toujours la possibilité d'établir une priorité différente ou de changer la tâche prioritaire confiée à notre personnel des transmissions. Je crois que la relation est extrêmement bonne.

Il y a certains aspects susceptibles d'amélioration. Il y a une initiative, qu'on appelle le modèle opérationnel du SIGINT, qui améliorera les aspects de cette relation liés aux capacités techniques — déterminer l'ampleur de la prochaine vague d'investissements, déterminer de quelles capacités nous aurons besoin dans deux ou trois ans, et qui sont différentes de nos capacités actuelles — ce qui permettrait peut-être d'assurer une planification de la force future sur deux ou trois ans au lieu de prendre les choses un jour à la fois, et de mieux faire le travail.

Le sénateur Munson : Juste un très bref commentaire : cela ne fait pas partie de l'ordre du jour de ce matin, mais je lisais le document de la Défense nationale, et on dit que les opérations d'information sont guidées par l'impératif militaire consistant à sauver des vies. Puisque nous parlons des aspects technologiques ce matin, je me demande si vous pourriez nous fournir des détails sur l'importance que vous accordez à cet impératif? Nous parlons de sauver la vie des gens. Nous semblons nous attacher au côté technique de la chose, mais je crois que nous oublions à quel point ces technologies sont importantes.

M. Ross : Dans certains ministères, ici à Ottawa, quand je parle à mes collègues, je découvre que la gestion de l'information est associée aux dossiers électroniques. Ce n'est pas le cas à la Défense nationale. À la Défense nationale, on comprend et on reconnaît pleinement le rôle habilitant clé de la gestion de l'information et des technologies de l'information.

Nous n'avons pas affaire à des téléphones et à des télécopieurs. Nos systèmes de commandement et de contrôle sont automatisés, branchés à des réseaux, et un agent d'état-major dans un endroit

and access our wider network for any type of information he needs. Or, on a similar machine, he can go into a classified system — and it just looks like your PC at home on Windows with pull-down menus — that will give him information on organizations and weapons systems or whatever he needs.

If you look at deployed weapon systems like a Coyote and the technology that that allows you to do, it allows you to move actual, live video back to the commander 15 miles away — what that Coyote is looking at. It allows you to do more things, but it also makes you more dependent on it.

It also, I think, does save lives. It is a key part of force protection, to be able to do surveillance and to be able to inform your intelligence. Signals intelligence is an example. With the proliferation of communications devices out there, it is more important every day to us, because the bad guys we deal with depend on the same technology. If you are not active in that business, and cannot manipulate that technology to your advantage, you are at a disadvantage, and your people are at higher risk than they should have to be. I think it is an enormous enabler for us.

The Chairman: Mr. Ross, what confidence do you have that your communication systems are secure? How do you test it and how do you know it is good?

Mr. Ross: I would say they are relatively secure. We are taking this very seriously, working with CSE, which is the Government of Canada's centre of expertise for IT security.

The Chairman: Security establishment.

Mr. Ross: Communications Security Establishment. About two years ago, the Canadian Forces network operating centre was created. It was created for the sole purpose of having a place where we would monitor and defend all of our key networks — initially on a sort of eight-and-24 basis, but in the past year, that has gone to a 24/7 basis.

The Chairman: What is an eight-and-24 basis?

Mr. Ross: Eight hours a day over 24; now it is 24 hours a day, seven days a week, 365 days a year. Over the past year and a half, we have brought in the ability to watch activity on all of our networks in the same operating centre. We can have electronic tools there that can tell us if there is a spike of activity — someone is trying to download imagery or access a machine that they are not authorized to access. Many of these tools are commercial tools available to everyone — firewalls and some of these terms you have heard about. Some of these tools are more sophisticated than that, which the Communications Security Establishment assists us in procuring, using and implementing.

comme l'Afghanistan peut s'asseoir devant ce poste et accéder à notre réseau global en vue d'obtenir tout type d'information dont il a besoin. Il peut également, au moyen d'une machine similaire, accéder à un système classifié — qui ressemble à l'ordinateur que vous avez à la maison, avec des fenêtres et des menus déroulants — qui lui procurera de l'information sur des organisations et des systèmes d'armes, ou tout autre renseignement dont il a besoin.

Si on envisage un système d'armes déployé, comme le Coyote, et ses capacités technologiques, on apprend qu'il est possible de transmettre en direct des images vidéo au commandant, situé à 15 milles — ce que l'équipage du Coyote voit. La technologie vous permet de faire plus de choses, mais elle vous rend également plus dépendant.

Elle sauve également des vies, je crois. C'est un élément clé de la protection de la Force que de pouvoir assurer une surveillance et étayer ses renseignements. Les renseignements sur les transmissions sont un bon exemple. Avec la prolifération des dispositifs de communication, l'importance de ces renseignements va croissant, car les méchants utilisent la même technologie. Si on n'est pas actif dans ce domaine, et qu'on ne peut manipuler cette technologie à son avantage, on est désavantagé, et le personnel court inutilement un plus grand risque. Je crois que c'est pour nous un atout énorme.

Le président : Monsieur Ross, à quel point êtes-vous convaincu que vos systèmes de communication sont protégés? Comment mettez-vous à l'essai les dispositifs de sécurité? Comment savez-vous qu'ils sont efficaces?

M. Ross : Je dirais que les systèmes sont relativement sûrs. Nous prenons cette question très au sérieux, de concert avec le CST, qui est le centre d'expertise du gouvernement du Canada en matière de sécurité des TI.

Le président : Le Centre de la sécurité.

M. Ross : Le Centre de la sécurité des télécommunications. Il y a environ deux ans, on a créé le Centre d'opérations des réseaux des Forces canadiennes. On l'a créé à une seule fin : disposer d'un endroit à partir duquel nous pourrions contrôler et défendre tous nos réseaux clés — initialement à raison de 8 sur 24, mais, au cours de la dernière année, cela se fait en mode 24/7.

Le président : Que voulez-vous dire par 8 sur 24?

M. Ross : Huit heures par jour; maintenant, c'est 24 heures sur 24, sept jours sur sept, 365 jours par année. Au cours des 30 derniers mois, nous avons regroupé dans le même centre d'opérations la capacité de surveiller l'activité sur tous nos réseaux. Nous pouvons doter le centre d'outils électroniques permettant de cerner toute augmentation éventuelle de l'activité — par exemple, une personne qui tente de télécharger des images ou d'accéder sans autorisation à une machine à accès contrôlé. Nombre de ces outils sont offerts sur le marché, comme des pare-feux et certains autres termes du genre que vous avez déjà entendus. Certains de ces outils sont plus poussés que cela, et le Centre de la sécurité des télécommunications nous aide à les acquérir, à les installer et à les utiliser.

That is not enough. The threats and the sophistication of those threats grow and change much faster than commercial organizations can develop new things to detect viruses. It is a high priority to us and an area of significant concern. Over the next year, we intend to reinforce the ability of the Canadian Forces network operating centre to do more actual defence and counteractions — that is, patching a virus or patching a worm on classified networks — than they currently have. We need to make this a true centre of expertise, and we also need to have redundancy and backup to that, which we are also working on.

The Chairman: To your knowledge, has your system ever been breached by a hacker?

Mr. Ross: Obviously, it has been breached by hackers on the unclassified domain. That is not all that hard to do as it is attached to the Internet. I could not tell you, in this forum, whether it has gone farther than that.

The Chairman: I think you have, sir. You have the research and development facility for electronic warfare at Shirley's Bay. Can you tell us a little bit about that?

Mr. Ross: The centre at Shirley's Bay is one of the units of the Canadian Forces information operations group. It is the third piece. It is a tri-service — or army, navy, air force joint electronic warfare organization. They primarily work with the research and development people on new capability and electronic warfare.

Historically, electronic warfare in the army, navy and air force has been on things other than the Internet. It has been radios, essentially, or radars — things that emit electromagnetic signals, where you could jam someone's signal or listen to that and get intelligence from it. That is the type of thing that electronic warfare is. That is still very important to the army, navy and air force because they are even more dependent on high-frequency radios, on radars and tactical communications devices. One of their functions is to understand how these different devices are used around the world by other countries. Every device has an electronic fingerprint. Therefore, you need to focus on knowing all of these electronic fingerprints because when you go to a place like Afghanistan, or wherever, you may face people who are using some of these things and you need to be able to recognize their fingerprints on an instantaneous base or on a technology base. They do very important work. It is a very small organization of about 100 people. It is quite modest.

The Chairman: How does it translate into the field? This committee met with an electronic warfare group in Kingston. They did not seem to be a happy group. They seemed demoralized. They were very unsatisfied with their equipment,

Cela ne suffit pas. Les menaces et le raffinement de ces menaces connaissent une croissance et une évolution beaucoup plus rapides que la cadence à laquelle les entreprises peuvent concevoir de nouveaux outils pour repérer les virus. C'est pour nous une grande priorité et une grande préoccupation. Au cours de la prochaine année, nous comptons renforcer la capacité du Centre d'opérations des réseaux des Forces canadiennes d'entreprendre davantage d'activités de défense et de neutralisation — c'est-à-dire contrer un virus ou un ver sur les réseaux classifiés — qu'à l'heure actuelle. Nous devons en faire un vrai centre d'expertise, et nous devons également établir une redondance de moyens et des dispositifs de sécurité, ce que nous faisons également.

Le président : À votre connaissance, votre système a-t-il déjà été infiltré par un pirate informatique?

M. Ross : Évidemment, il y a eu des intrus dans le domaine sans classification. Cela n'est pas du tout difficile à faire, car ce domaine est lié à Internet. Je ne pourrais vous dire, sur cette tribune, si l'intrusion est allée plus loin.

Le président : Je crois que vous venez de nous le dire, monsieur. Vous avez des installations de recherche et développement sur la guerre électronique à Shirley's Bay. Pourriez-vous nous dire quelques mots sur le sujet?

M. Ross : Le centre de Shirley's Bay est une unité du Groupe des opérations d'information des Forces canadiennes. C'est le troisième élément. Il s'agit d'une organisation interarmées — c'est-à-dire qu'elle concerne l'Armée, la Marine et la Force aérienne — de guerre électronique. Le centre travaille principalement sur la création de nouvelles capacités et sur la guerre électronique, de concert avec le milieu de la recherche et du développement.

Autrefois, pour l'Armée, la Marine et la Force aérienne, la guerre électronique n'avait rien à voir avec Internet. Il s'agissait, essentiellement, de radios, ou de radars — des appareils qui émettent des signaux électromagnétiques, où il était possible de brouiller le signal de quelqu'un ou de l'écouter en vue d'obtenir des renseignements. C'est ça la guerre électronique. C'est encore un aspect très important pour l'Armée, la Marine et la Force aérienne, car elles sont encore plus dépendantes des radios haute fréquence, des radars et des dispositifs de communications tactiques. L'une de leurs fonctions consiste à comprendre comment ces divers dispositifs sont utilisés par des pays de partout dans le monde. Tout appareil laisse une empreinte électronique. Par conséquent, il faut s'attacher à connaître toutes ces empreintes électroniques, car lorsqu'on se rend dans un endroit comme l'Afghanistan, ou ailleurs, on peut avoir affaire à des gens qui utilisent certains de ces appareils, et il faut pouvoir reconnaître leur empreinte électronique de façon instantanée, ou au moyen de technologies. Le centre effectue un travail important. C'est une très petite organisation qui compte environ 100 personnes. C'est plutôt modeste.

Le président : Quelle est l'incidence de ce travail sur le terrain? Notre comité a rencontré, à Kingston, un groupe évoluant dans le domaine de la guerre électronique. Les membres ne semblaient pas très contents. Ils semblaient démoralisés. Ils étaient très

very little of which was working. We had requests that if they could only get a credit card to go to an electronic store, they could fix up a lot of their stuff. Do you have any comment on that, sir?

Mr. Ross: I cannot comment exactly about the current capabilities of the army's electronic warfare unit. It is an army unit, and I have no responsibility for that unit. Our duties with our electronic warfare centre are to provide support to those units in the army, navy and air force, largely from a software, data bank of information, point of view. The decision on whether or not new investment should be made there relative to other priorities is a question for General Caron.

The Chairman: How do you provide that support if you are not current with the capability of the units, and if you are not aware on an ongoing basis of their deficiencies?

Mr. Ross: We are aware. The members who work in our electronic warfare centre normally come from those three environments and they are normally specialized in electronic warfare in the army, navy or air force, so they do know what capabilities they have. They do know what the limitations are, and they support them as best they can in terms of analysis and data bases.

I cannot interfere with one of the three environments and where they choose to make new investments in their electronic warfare capability. I can give them advice, and we can give them technical assistance, but not beyond that.

The Chairman: However, you do see the irony of having a research group that is developing new technologies that may be moving us into the future, when the folks who presumably will be doing it have equipment that is not functioning?

Mr. Ross: I see the irony.

The Chairman: Who should we talk to about the solution?

Mr. Ross: The person who is accountable for that would be the commanders of the services, the chief of staff for air, army and navy. They face pressures and conflicting demands for new investments as well. I perhaps could comment in terms of land force operations. There is a new and increasing awareness of where we need more capacity in tactical signals intelligence, which is effectively what a land EW is about. Tactical signals intelligence and the importance of that for deployed operation, like Afghanistan, is very well recognized.

One of the innovations we do have is that I have a small tactical, electronic warfare unit in Kingston, a reserve electronic warfare organization. We have a proposal to make that a regular

insatisfaits de leur équipement, dont une très faible part était en état de marche. Ils nous ont dit que s'ils pouvaient seulement aller dans un magasin d'électronique avec une carte de crédit, ils pourraient réparer beaucoup d'équipement. Avez-vous quelque chose à dire sur le sujet, monsieur?

M. Ross : Je ne peux fournir d'information exacte sur les capacités actuelles de l'unité de guerre électronique de l'Armée. C'est une unité relevant de l'Armée, et je n'ai aucune responsabilité à l'égard de cette unité. Nos responsabilités, en ce qui concerne notre centre de guerre électronique, consistent à fournir un soutien à ces unités de l'Armée, de la Marine et de la Force aérienne, surtout en ce qui concerne les logiciels et les banques de données. C'est le général Caron qu'il faut interroger en ce qui concerne la décision d'investir ou de ne pas investir dans ce domaine, par rapport à d'autres domaines prioritaires.

Le président : Comment pouvez-vous fournir ce soutien si vous n'êtes pas au fait des capacités des unités, et si vous n'êtes pas au courant, de façon constante, de leurs lacunes?

M. Ross : Nous sommes au courant. Les membres qui travaillent dans notre centre de guerre électronique proviennent normalement de ces trois environnements, et il s'agit normalement d'experts de la guerre électronique dans l'Armée, la Marine ou la Force aérienne, de sorte qu'ils connaissent les capacités actuelles. Ils connaissent les limites, et ils tentent de fournir le meilleur soutien possible en ce qui concerne les analyses et les bases de données.

Je ne peux ni m'ingérer dans les activités des trois environnements ni influencer sur leur décision d'effectuer de nouveaux investissements dans leur capacité de guerre électronique. Je peux leur prodiguer des conseils, et leur fournir une aide technique, mais ça s'arrête là.

Le président : Mais vous conviendrez qu'il est absurde d'avoir un groupe de recherche chargé de mettre au point de nouvelles technologies susceptibles de favoriser notre progrès futur, et quand les gens censés faire cela ont de l'équipement qui ne fonctionne pas?

M. Ross : J'en conviens.

Le président : À qui devrions-nous parler pour trouver une solution?

M. Ross : La personne responsable de cela est le commandant des services, c'est-à-dire le chef d'état-major pour la Force aérienne, l'Armée et la Marine. Ils doivent également composer avec des contraintes et des exigences contradictoires à l'égard de nouveaux investissements. Je pourrais peut-être commenter un aspect touchant les opérations de la force terrestre. On comprend de mieux où il faut accroître la capacité en matière de renseignements tactiques sur les transmissions, et c'est justement le but d'une guerre électronique terrestre. Les renseignements tactiques sur les transmissions et leur importance dans le cadre de missions à l'étranger, comme en Afghanistan, sont très bien reconnus.

L'une des innovations que nous avons, par contre, c'est que j'ai une petite unité tactique de guerre électronique à Kingston, une organisation de la réserve qui se consacre à la guerre électronique.

force squadron, electronic warfare, and to join it organizationally with the reserve force organization. We would still have one component that was reserve and one regular, but to share doctrine and training and have a collective look at equipment that will be in that combined organization.

It is value-added for tactical SIGINT, and can be better than it is right now.

The Chairman: Thank you.

Senator Banks: I will re-plough some old ground. I do not want to leave misinformed. This committee has had a lot to say about sustainability of deployed operations in some of its previous reports, particularly those operations that are far away. We have been talking about the warrior tradesmen. We have been doing that and we are now talking to you about fundamentally necessary support of the kind without which a foreign deployment cannot work.

Mr. Ross: That is right.

Senator Banks: I understood you to say, and I want to make sure I have this straight, that you could, if a brigade-sized operation were deployed to Afghanistan, you would, with notice, be able to put a couple of hundred people there that were necessary to support the operations from the communications standpoint of that undertaking for six months, but then it would have to be brought home for the obvious rotation purposes. This would mean that if a force of infantry were replaced in that same location, they would all of a sudden not have communications capability.

Are we saying that a brigade-sized operation of Canadian Forces, deployed simply overseas, would not be able to sustain itself past six months because it would not have communications capability?

Mr. Ross: No. The communications reserve regularly employs large numbers of individuals or small detachments on these overseas missions. Normally, the joint signals regiment, which is an organization of about 800 in Kingston, and the army's brigade communications signals squadrons, which organizations have about 200 or 250, they provide that force level.

Senator Banks: Okay, I will interrupt you. When you talked about the six months, you were talking about the reserve forces capabilities?

Mr. Ross: Obviously, we would, if asked, fit into one slot in a long sequence of rotations, but only one slot.

Senator Banks: Just out of curiosity on the term "interoperability," when the navy, air force or land forces are operating with forces of other nations, it is easy for our intercommunication to work — and I am curious about this —

Nous avons soumis une proposition en vue de faire de cette unité un escadron de la force régulière, vouée à la guerre électronique, et de l'intégrer à l'organisation de la force régulière. Nous pourrions vendre une composante de la réserve et une de la force régulière, mais dans le but de mettre en commun la doctrine et la formation et d'examiner collectivement l'équipement qui sera confié à cette organisation combinée.

C'est une valeur ajoutée pour le SIGINT tactique, et cela peut donner de meilleurs résultats qu'à l'heure actuelle.

Le président : Merci.

Le sénateur Banks : Je reviens sur une question que nous avons déjà examinée. Je ne veux pas partir d'ici mal informé. Notre comité a dit beaucoup de choses au sujet de la durabilité des opérations de déploiement dans certains de ses rapports antérieurs, en particulier concernant les opérations très éloignées. Nous avons parlé des guerriers de métier. Nous avons fait cela, et maintenant, nous vous parlons du soutien fondamental essentiel à tout déploiement à l'étranger.

M. Ross : C'est exact.

Le sénateur Banks : Je crois comprendre que — et je veux m'assurer d'avoir bien compris cela — si vous deviez, si un effectif de la taille d'une brigade était déployé en Afghanistan, vous seriez en mesure, moyennant un préavis, de rassembler les 200 personnes nécessaires pour soutenir les communications opérationnelles pendant six mois, mais que cet effectif devrait retourner à la maison pour des raisons liées, évidemment, à la rotation. Cela signifie que si une force d'infanterie était replacée au même endroit, ils se retrouveraient soudainement dépourvus de capacité de communication.

Est-ce que cela veut dire qu'une opération des Forces canadiennes supposant le déploiement à l'étranger d'un effectif de la taille d'une brigade ne serait pas en mesure de durer plus de six mois parce qu'elle n'aurait aucune capacité de communication?

M. Ross : Non. La Réserve des communications affecte régulièrement un nombre important de personnes ou de petits détachements à ces missions à l'étranger. Normalement, le régiment conjoint des transmissions de Kingston, qui compte environ 800 personnes, et les escadrons des transmissions et des communications des brigades de l'Armée, qui comptent de 200 à 250 personnes, contribuent à ce potentiel militaire.

Le sénateur Banks : D'accord. Je vous interromps. Quand vous avez parlé des six mois, vous parliez des capacités de la réserve?

M. Ross : Évidemment, nous pourrions combler une plage dans une longue séquence de rotation, si on nous le demandait, mais seulement une.

Le sénateur Banks : Juste par curiosité, concernant le terme « interoperabilité » : quand la Marine, la Force aérienne ou l'Armée collabore avec les forces d'autres nations, on comprend aisément que les communications soient faciles lorsqu'il s'agit du

when we are talking about Brits, Americans, Australians or New Zealanders, but what happens when we are with the German navy? What language do we speak?

Mr. Ross: If it is within a NATO context, it is English. German staff officers are always bilingual. They are very good.

Senator Banks: I have one last question: You are a retired general now in the department, and you said that the commander of the reserve — and I presume of the full-time service communications folks — reports to you. Would you comment on the idea, which has come before us and which we have looked at several times, about the separation of the military command on the one hand, of military officers, from the Department of National Defence on the other hand? The political, government, bureaucratic fact is over here, and here is the command structure of the forces per se, headed by generals. Obviously, the two need to be able to talk to each other, but at the moment they are so interconnected, so umbilically connected, it makes it difficult — and I think it is safe to say, in our view — to make sure that we are always getting what Senator Forrestall reminds us is “truth to power.” When we see a problem, and when we see that same problem addressed in other countries, we observe that the military officers can come before politicians and say: “Here is what is wrong and here is what we need to do to fix it.” In Canada, we have found that that is less so. I think that is a fair way to put it. Would you just comment generally, to the extent you can, upon that contention that there ought to be a separation? I am asking you a question that I suppose you cannot really answer. However, if you can, and to the extent you can, would you?

Mr. Ross: It is a slippery slope, and I was in the force for 30 years and four days. I started very young. I could comment that at National Defence Headquarters, there is a mixture of officers and bureaucrats who work together every day. I hate the word “bureaucrat,” but I guess I am one. I have three general officers who report directly to me, my chief of staff and two brigadier-generals and the commander of communications room who is a colonel, and from my perspective, that relationship is very healthy. We are very careful about exercising authority under the National Defence Act, and under Queen’s Regulations and Orders, in terms of discipline and other things. We have been very careful about that. For example, if there is a disciplinary issue in the communications reserve, the colonel works with my chief of staff, who is a rear admiral, in terms of military courts martial and that sort of thing. That is very carefully laid out and defined.

Your broader question was difficult for me to deal with in terms of whether you feel general officers can be as forthcoming or not in front of standing committees. Perhaps that is a question you should address to General Hillier, or the minister.

Royaume-Uni, des États-Unis, de l’Australie ou de la Nouvelle-Zélande, mais je suis curieux d’apprendre ce qui se produit lorsque nous travaillons avec la marine allemande? Quelle langue parlons-nous?

M. Ross : Si c’est dans le contexte de l’OTAN, on parle l’anglais. Les officiers allemands sont toujours bilingues. Ils sont très bons.

Le sénateur Banks : J’ai une dernière question : vous êtes un général à la retraite qui travaille désormais au ministère et vous dites que le commandant de la Réserve — et, je suppose, du personnel à temps plein des communications — relève de vous. Que pensez-vous de l’idée, qui nous a été soumise et que nous avons examinée à plusieurs reprises, de séparer le commandement militaire du ministère de la Défense nationale? Nous avons le côté politique, gouvernemental, administratif d’un côté, et de l’autre, on a la structure de commandement des Forces, dirigée par des généraux. Évidemment, les deux côtés doivent être en mesure de se parler, mais, à l’heure actuelle, les liens sont si complexes et profonds qu’il est difficile — et je crois qu’il est raisonnable de dire, à notre avis — de veiller à ce que l’on dise « la vérité au patron », comme nous l’a rappelé le sénateur Forrestall. Quand nous cernons un problème, et quand nous voyons que ce problème a été résolu dans d’autres pays, nous constatons que les officiers militaires peuvent se présenter devant les politiciens et dire : « Voici ce qui ne va pas, et voici ce dont nous avons besoin pour résoudre le problème. » Au Canada, nous avons conclu que ce n’est pas autant le cas. Je crois qu’il est raisonnable de dire cela. Pourriez-vous seulement commenter, de façon générale, dans la mesure du possible, cette affirmation selon laquelle il faudrait séparer ces deux entités? Je vous pose une question à laquelle vous ne pouvez pas vraiment répondre, je suppose. Mais, si c’est possible, pourriez-vous y répondre?

M. Ross : C’est une question épineuse, et j’ai servi dans les Forces pendant 30 ans et quatre jours. J’ai commencé très jeune. Je dirais qu’au Quartier général de la Défense nationale, il y a des officiers et des bureaucrates qui travaillent ensemble tous les jours. Je déteste le mot « bureaucrate », mais je suppose que j’en suis un. Il y a trois officiers généraux placés sous ma responsabilité directe, ainsi que mon chef d’état-major, deux brigadiers-généraux et le commandant du bureau des communications, qui est colonel, et selon moi, cette relation est très saine. Nous faisons très attention au moment d’exercer les pouvoirs que confèrent la Loi sur la défense nationale et les Ordonnances et règlements royaux, en ce qui concerne la discipline et autres aspects. Nous sommes très prudents à cet égard. Par exemple, s’il y a un problème de discipline au sein de la Réserve des communications, le colonel travaille avec mon Chef d’état-major, qui est contre-amiral, à l’égard du tribunal militaire et de ce genre de chose. La démarche a été très soigneusement établie et définie.

Votre question générale était difficile pour moi, car je me demandais si vous étiez d’avis qu’un officier général peut se permettre d’être aussi communicatif devant un comité permanent. C’est peut-être une question que vous devriez poser au général Hillier, ou au ministre.

Senator Banks: We will. Thank you.

Senator Cordy: I am wondering, when you are making your plans for the purchasing or development of IT materials, who actually is responsible for your future planning? Do you do that yourself or do you work in conjunction with commanders of army, navy, air force? Who has the final say in determining what you will get and who makes the wish list of what you need?

Mr. Ross: I do not buy or develop anything for IM group. IM group is purely a service organization for everyone else in the Department of National Defence and the CF. I listen to the needs and requirements of the army, navy, air force, finance people, materiel group and so on, where do they need to take their systems or their support? We collectively bring that together; my group manages that process.

Throughout each fall, we bring together an investment plan that is actually a schedule of investment over 15 years, in our military portfolio, our corporate and our common. The common portfolio is all of those infrastructure things that support military business; by “corporate” I mean human resources, materiel, finance, and infrastructure, essentially.

In the spring of each year, we sponsor the investment of that to the vice-chief of defence staff, who is the resource manager and, basically, finance manager for the Department of National Defence and the CF. We try to bring rationality to where you should make investments in human resources, in finance, in HF radios, in air traffic control capability at the wings across the country on a cyclical basis, but with a view to questioning whether we are making the right decision or investment over the next foreseeable future of eight or nine years of technology.

Senator Cordy: In fact, your role is to determine, from talking with the other groups, where are we going and where do we want to be in a number of years’ time?

Mr. Ross: To recommend.

Senator Cordy: There is a difference, yes.

Mr. Ross: For example, if we choose to make a different investment in PeopleSoft HR or in SAP Finance, I would have to work with my colleagues, those assistant deputy ministers or Vice-Admiral Jarvis, for example, to agree on where we should make the right investments. We will do work for them and propose some strategies that make long-term sense, and have the minimum cost and the lowest version upgrade liabilities in the future.

Senator Cordy: Do you actually meet with the other assistant deputy ministers regularly?

Le sénateur Banks : C’est ce que nous ferons. Merci.

Le sénateur Cordy : Je me demande, lorsque vous planifiez l’achat ou la conception de matériel de TI, qui est vraiment responsable de le faire? Le faites-vous vous-même, ou est-ce que vous travaillez de concert avec les commandants de l’Armée, de la Marine et de la Force aérienne? Qui a le dernier mot sur ce que vous obtenez, et qui dresse la liste des choses que vous aimeriez avoir?

M. Ross : Je n’achète ni ne conçois rien pour le groupe de la GI. Le groupe de la GI est tout simplement une organisation qui dispense des services à tous les autres organismes du ministère de la Défense nationale et des FC. Je tiens compte des besoins et des exigences de l’Armée, de la Marine, de la Force aérienne, des Finances, du groupe des matériels, et ainsi de suite, et je tente de déterminer quels sont leurs besoins en matière de systèmes ou de soutien. Nous assemblons cela collectivement; mon groupe gère ce processus.

Chaque automne, nous élaborons un plan d’investissement qui correspond, en réalité, à un calendrier des investissements sur 15 ans, dans notre portefeuille militaire, administratif et commun. Le portefeuille commun correspond à tous ces éléments d’infrastructure qui soutiennent l’activité militaire; par « administratif » j’entends les ressources humaines, le matériel, les finances et l’infrastructure, essentiellement.

Au printemps de chaque année, nous recommandons des investissements au vice-chef d’état-major de la Défense, qui agit à titre de gestionnaire des ressources et, essentiellement, de gestionnaire des finances pour le ministère de la Défense nationale et les FC. Nous tentons d’orienter rationnellement les investissements liés aux ressources humaines, aux finances, aux radios HF, à la capacité de contrôle de la circulation aérienne dans les escadres de partout au pays, de façon cyclique, mais dans le but de remettre en question la pertinence des décisions ou des investissements sur un horizon technologique prévisible de huit ou neuf ans.

Le sénateur Cordy : De fait, votre rôle consiste à déterminer, à la lumière de consultations auprès des autres groupes, où nous allons et où nous voulons être dans un certain nombre d’années?

M. Ross : À formuler des recommandations.

Le sénateur Cordy : Il y a une nuance, oui.

M. Ross : Par exemple, si nous choisissons d’effectuer un investissement différent à l’égard de PeopleSoft, des RH ou de SAP — SAP est un acronyme allemand pour les finances, j’ignore ce qu’il veut dire — il faudrait que je travaille avec mes collègues, comme les sous-ministres adjoints concernés ou le vice-amiral Jarvis, par exemple, afin qu’on s’entende sur le meilleur investissement à effectuer. Nous effectuerons des travaux pour eux, et nous leur proposerons des stratégies qui sont viables à long terme, au coût minimum, et qui occasionneront le moins d’obligations possible au chapitre de la mise à niveau.

Le sénateur Cordy : Est-ce que vous rencontrez régulièrement les autres sous-ministres adjoints?

Mr. Ross: Yes. I meet with them every week. I meet with them one-on-one several times leading up to this investment plan process, every fall. It is a very close relationship.

The Chairman: Mr. Ross, could you wrap up for us by reviewing your priorities for the next year and for the next decade?

Mr. Ross: My priorities for supporting the department and the forces would be in several regards. The first regard would be to manage the needs and requirements better of the army, navy, air force and the other assistant deputy ministers. What I mean by that is to take a much broader enterprise approach of client support and service, and of support to their needs; being more attentive and thinking about a particular system or solution in a way that we make an investment for all of the commanders, and wing, base and garrison commanders, and National Defence headquarters managers, in a particular thing. That could be an infrastructure system or an E-learning system, a long distance electronic learning system, so that we begin to make better investments and we begin to routinely buy things integrated, and not siloed, that do not talk to each other.

The second priority, which will be an enormous challenge for us, is to take those existing-legacy, big-system investments that we have made and transform them into enterprise systems that support all managers. That is a challenge because you have to listen to all of the key stakeholders, and I use the example of finance, of what assistance they really need from an information management system for their budget planning, business planning and budget management needs. It is so that we understand, that we get the requirement things right up front and then when we make a new investment in our finance system, we make it "enterprise." Once you have made it enterprise, everyone's local system can be stood down because it becomes redundant. That depressurizes the load on bases, wings and garrisons of all of these national systems and running their own and paying the training and licensing costs, and all the other things associated with that. On the one hand, you get much better support from a national base; on the other hand, you depressurize the cost and demand where it really counts, with the local bases, wings and garrison, the operational units.

The last piece, which is related largely to strategic planning, is this iteration of the strategic IM/IT investment plan. This is the first time we have done it. We have not had a long-term investment plan on where to take information management for the department. I need to institutionalize that. I need to make that a part of the culture and the routine planning of how we are doing business.

M. Ross : Oui. Je les rencontre chaque semaine. Je les rencontre individuellement à plusieurs reprises, en prévision du processus de planification des investissements, chaque automne. C'est une relation très étroite.

Le président : Monsieur Ross, pourriez-vous conclure en décrivant vos priorités pour la prochaine année et pour la prochaine décennie?

M. Ross : Mes priorités en ce qui concerne le soutien du ministère et des Forces touchent plusieurs aspects. D'abord, mieux gérer les besoins et les exigences de l'Armée, de la Marine, de la Force aérienne et des autres sous-ministres adjoints. Cela veut dire adopter une approche intégrée et plus large à l'égard du soutien et du service à la clientèle, et de la satisfaction de leurs besoins; être plus attentif et envisager une solution ou un système donné de façon à ce que l'investissement à l'égard d'un aspect donné procure des avantages pour tous les commandants, et les escadres, les commandants de base et de garnison, et les gestionnaires du Quartier général de la Défense nationale. Il pourrait s'agir d'un système d'infrastructure ou d'un système de télé-apprentissage, c'est-à-dire d'un système électronique d'apprentissage à distance, afin que nous commençons à effectuer de meilleurs investissements, et que nous commençons à acheter automatiquement des produits non pas cloisonnés, qui ne communiquent pas entre eux, mais bien des produits intégrés.

Ensuite — et ce sera un défi énorme pour nous —, il faut prendre les gros systèmes à l'égard desquels nous avons fait des investissements, et les transformer en systèmes intégrés qui soutiennent tous les gestionnaires. C'est un défi de taille, car il faut être à l'écoute de tous les intervenants clés. En finances, par exemple, il faut tenir compte de ce que les gestionnaires attendent vraiment d'un système de gestion de l'information afin de répondre à leurs besoins liés à la planification budgétaire, à la planification des activités et à la gestion budgétaire. Cela nous permet de comprendre et d'intégrer les exigences dès le début, et, ensuite, lorsque nous effectuons un nouvel investissement dans notre système financier, nous en faisons un système « intégré ». Ainsi, chacun peut renoncer à son système local, car il devient redondant. Cela allège le fardeau des bases, des escadres et des garnisons, en ce qui concerne l'exploitation en parallèle des systèmes nationaux et locaux, le paiement des coûts de formation et des droits de licence, et tous les autres aspects connexes. D'une part, on obtient un soutien supérieur d'une base nationale; d'autre part, on allège le fardeau des coûts et des exigences là où c'est vraiment important, c'est-à-dire dans les bases, les escadres et les garnisons, et dans les unités opérationnelles.

Ce qui m'amène, enfin, à une question largement liée à la planification stratégique : l'adoption du plan stratégique d'investissement lié à la GI et aux TI. C'est la première fois que nous faisons cela. Nous n'avions pas de plan d'investissement à long terme régissant l'orientation de la gestion de l'information pour le ministère. Je dois institutionnaliser cette pratique. Je dois l'enchâsser dans la culture et dans la planification courante de nos activités.

Unless you can stand back from something like this, at least five years out, and say, on this band of capabilities which is finance, or joint command and control, we are planning on making 10 investments there, piecemeal. Does that make sense? Can we make one investment in command and control that is the right investment, once, and is integrated and gets us where we want to be eight years from now? We need to institutionalize more in our business planning. That is related to the first thing I said, actually focusing on client service and listening to the requirements of all of those people we serve in the forces and in National Defence.

The Chairman: Is not your obsolescence cycle getting shorter and shorter?

Mr. Ross: That is true on individual pieces of technology, but it is less true on big systems that were largely coding software. It only changes because these big companies who deliver these things implement a new version on us, and they cease supporting the old version and force us to upgrade to a new version, while every day you are paying those licensing fees.

Senator Forrestall: Do you have an archival capability? Do you retain information that will enable you to move towards your goals?

Mr. Ross: On the information management systems, yes, we do. Over this year we brought together all of those big systems in a new division in my group, so we can collectively look at the whole package and support them once we understand what software versions are where. The other aspect of that question is the maintenance of government information, which is not as robust.

The Chairman: Mr. Ross, on behalf of the committee I would like to thank you for appearing before us. It has been an interesting session and we are grateful to you for assisting us with your testimony today.

For members of the public who are viewing this program, if you have any questions or comments, please visit our Web site by going to www.sen-sec.ca. We post witness testimony as well as confirmed hearing schedules. Otherwise, you may contact the clerk of the committee by calling 1-800-267-7362 for further information and assistance in contacting members of the committee.

The committee adjourned.

The committee resumed at 2 p.m.

The Chairman: Honourable senators, We have before us today Vice-Admiral Bruce MacLean, who is the Commander of Maritime Command and Chief of Maritime Staff. Vice-Admiral joined the Canadian Navy in 1970, initially as a submariner. He has also served with the Royal Navy and the Royal Australian Navy. He has commanded at all levels of the navy, including command of a submarine, a fleet replenishment ship, and Maritime Forces Atlantic. He has served in National Defence

À moins de pouvoir prendre du recul à l'égard de quelque chose, au moins cinq ans, et de dire — à l'égard de cette catégorie de capacité, les finances ou le commandement et le contrôle conjoints, nous comptons effectuer dix investissements, par saupoudrage. Est-ce que cela a du sens? Ne pourrions-nous pas effectuer un seul investissement dans le commandement et le contrôle, le bon, un investissement intégré qui nous mène là où nous voulons être dans huit ans? Nous devons institutionnaliser davantage notre planification opérationnelle. Cela nous renvoie au premier point que j'ai soulevé, le fait de mettre l'accent sur le service à la clientèle et d'être à l'écoute des besoins de toutes ces personnes que nous servons dans les Forces et à la Défense nationale.

Le président : Votre cycle de désuétude ne devient-il pas de plus en plus court?

M. Ross : Cela s'applique à des outils technologiques particuliers, mais pas tant aux grands systèmes, qui sont essentiellement des logiciels de codage. Les changements découlent uniquement des grandes sociétés qui offrent ces produits, lancent une nouvelle version, cessent de soutenir l'ancienne version, et nous forcent à mettre le système à niveau, de sorte que nous continuons de payer chaque jour ces droits de licence.

Le sénateur Forrestall : Êtes-vous doté d'une capacité d'archivage? Conservez-vous l'information qui vous permettra d'aller de l'avant et d'atteindre vos buts?

M. Ross : Dans le cas des systèmes de gestion de l'information, oui, nous le faisons. Au cours de l'année, nous avons regroupé tous ces grands systèmes dans une nouvelle division de mon groupe, ce qui nous permet de les examiner collectivement et de les soutenir lorsque nous comprenons où se trouve chaque version du logiciel. L'autre aspect de cette question, la conservation de l'information gouvernementale, n'est pas aussi solide.

Le président : Monsieur Ross, au nom du comité, je tiens à vous remercier de nous avoir parlé. C'était une séance intéressante et nous vous sommes reconnaissants de nous avoir aidés avec votre témoignage aujourd'hui.

Pour les membres du public qui nous regardent, je vous invite à nous faire part de vos questions et commentaires sur notre site Web, au www.sen-sec.ca. Nous y versons les témoignages ainsi que le calendrier officiel des audiences. Vous pouvez également communiquer avec le greffier du comité, au 1 800 267-7362 pour obtenir de plus amples renseignements ou pour entrer en contact avec les membres du comité.

Le comité suspend ses travaux.

Le comité reprend ses travaux à 14 h .

Le président : Honorables sénateurs, nous accueillons aujourd'hui le vice-amiral Bruce MacLean, commandant de la Marine canadienne et Chef d'état-major de la Force maritime. Le vice-amiral a amorcé sa carrière militaire dans la Marine canadienne en 1970, comme sous-marinier. Il a également servi dans la Royal Navy et dans la Marine australienne. Il a assumé des commandements à divers niveaux de la Marine, notamment à titre de commandant d'un sous-marin et d'un ravitailleur, et des

headquarters in a number of positions, including a secondment to the Privy Council Office. Prior to him becoming commander of the navy, he served as Canada's senior military representative to NATO in Brussels.

Welcome to the committee. We understand that you have a brief statement and we are looking forward to hearing from you.

[Translation]

Vice-Admiral Bruce MacLean, Chief of Maritime Staff, National Defence: I want to thank Senator Kenny and the committee for inviting me here today. I would like to make some brief opening remarks, following which I will be happy to take your questions. I will be focusing primarily on what our Navy is currently doing, and on what it stands to accomplish tomorrow and in the foreseeable future.

[English]

The Canadian Navy has shifted focus since the Cold War, moving away from a navy that excelled solely in open ocean operations to one that is capable of operating anywhere in the world, alone or jointly with allies, in the open ocean or close to shore. We have done so at a high operational tempo, in modern and capable ships, most recently and effectively in the Arabian Sea and Gulf, where we dispatched four task groups of 15 ships over a two and a half year period, as part of Canada's Operation Apollo. Our significant command and control capability, inherent in our ships, combined with our doctrine of putting flag leadership at the commodore level at sea in command allowed our navy to achieve significant influence among coalition forces during this period, with up to 12 other maritime nations working under our leadership.

At the same time, there has been increased requirement for naval involvement and support closer to home. We have been instrumental — in my view — in providing co-ordinations, support and leadership in a wide variety of operations from fishery patrols to anti-drug and customs support, to offshore surveillance and control of our ocean areas. The navy led the way for the Canadian Forces in the 1990s with the development of a strategic-to-tactical command and control system, fitted in our ships and ashore, that became the underpinning for the Canadian Forces-wide system in use and development today.

The navy of today was developed from decisions made some 10 to 20 years ago, even before the Cold War ended. It was predicated on a multipurpose and combat-capable fleet, ready to deploy anywhere quickly, with full interoperability with U.S. and NATO partners. In effect, while we talk about transformation now, the Canadian Navy changed its whole way

Forces maritimes de l'Atlantique. Il a servi au quartier général de la Défense nationale à divers postes et a été détaché au Bureau du Conseil privé. Avant d'assumer le commandement de la Marine, il a occupé les fonctions de représentant militaire supérieur du Canada auprès de l'OTAN à Bruxelles.

Je vous souhaite la bienvenue devant notre comité. Nous croyons savoir que vous avez une brève déclaration à nous présenter, et nous sommes impatients de vous entendre.

[Français]

Vice-amiral Bruce MacLean, chef d'état-major de la Force maritime, Défense nationale : Je remercie le sénateur Kenny et le comité de m'avoir invité ici aujourd'hui. En déclaration préliminaire, j'aimerais faire quelques brefs commentaires, après lesquels je serai heureux de répondre à vos questions. Je me pencherai essentiellement sur ce que notre marine accomplit présentement, et sur ce qu'elle sera demain, et même dans un futur plus lointain.

[Traduction]

Le mandat de la Marine canadienne a évolué depuis la fin de la Guerre froide : autrefois, elle n'excellait que dans les opérations en haute mer, alors que, maintenant, elle est capable de fonctionner partout dans le monde, seule ou avec ses alliés, en haute mer ou près des côtes. Nous gardons une cadence opérationnelle élevée, au moyen de navires modernes et performants; tout récemment, par exemple, nous avons mené les opérations efficaces dans la mer d'Arabie et dans le golfe Persique, où nous avons affecté quatre groupes opérationnels de 15 navires sur une période de deux ans et demi, dans le cadre de l'opération Apollo du Canada. L'imposante capacité de commandement et de contrôle inhérente à nos navires, ainsi que la doctrine attribuant le commandement en mer à l'échelon du commodore, ont permis à notre marine d'exercer une influence considérable auprès des forces de la coalition pendant cette période, avec jusqu'à 12 marines nationales relevant de notre leadership.

Parallèlement, la Marine a dû assurer une participation et fournir un soutien accrus près du Canada. Nous avons joué un rôle crucial — selon moi — en assurant la coordination, le soutien et le leadership d'une gamme étendue d'opérations, de la surveillance des pêcheries jusqu'au soutien de la lutte antidrogue et des douanes, en passant par la surveillance et le contrôle hauturiers de nos zones océaniques. Pendant les années 90, la Marine a montré le chemin aux Forces canadiennes en dotant ses navires et installations à terre d'un système de commandement et de contrôle, du niveau stratégique au niveau tactique, sur lequel se fondent les systèmes actuellement utilisés et conçus à l'échelle des Forces canadiennes.

La Marine d'aujourd'hui est le résultat de décisions prises il y a 10 ou 20 ans, avant même que la Guerre froide ne prenne fin. On partait du principe qu'il fallait disposer d'une flotte polyvalente et apte au combat, prête à se déployer rapidement n'importe où, et jouissant d'une interopérabilité complète avec les États-Unis et les partenaires de l'OTAN. En effet, même si nous parlons de

of doing business in the 1990s to become a rapidly deployable, effective and modern Maritime force built around capability and influence, ashore and afloat.

It is no coincidence that in the space of ten days in October of 2001, the navy was able to dispatch the first task group of four ships and 1,000 personnel to the Arabian Sea for six months with little fanfare, but huge impact for Canada and the coalition. We were the first navy to arrive, outside of forces already in the area, and we had the greatest distance to travel.

Let me say a few words about where we are today and how we intend to position ourselves tomorrow for success. In that context there are three interrelated and inclusive components, what I call sustainment, transition and transformation.

First, sustainment: With the U.S. to the south and the historical insularity of lots of geography, Canada has been able to focus a greater share of its wealth, outside of two World Wars in the last century, towards Canadians. Today we are a modern and affluent society but still spread thinly across the vast, and often cold, half-continent and all that means. Further, the changing geopolitical landscape has diminished the comfort of this traditional geographic security buffer.

From a maritime security perspective, the enormity of our Canadian geography splits our maritime needs, in effect, into three almost mutually exclusive directions, east, west and north. To have an effective navy you must be able to react quickly to an emerging event at home or abroad. You can only do this if all the elements associated with maritime success are in place. This means all training, support, infrastructure, equipment and command are focused squarely seawards, ready to handle any number of contingencies from our doorstep at the harbour mouth, to halfway around the world, and to do so almost immediately.

[*Translation*]

Generally speaking, the realization dawned that we needed to do more, both at home and abroad, and that we needed to act without further delay. Therefore, I expect the Navy to play a key role in this area.

[*English*]

Our navy is built around a relatively small number of surface combatants, submarines, helicopters and patrol aircraft and the requisite command, support and training facilities ashore. My absolute first priority is to maximize the usefulness of what I have. This takes resources, both people and money, to keep our current fleet and supporting pieces ashore modern and available. Still

transformation maintenant, la Marine canadienne a complètement bouleversé sa façon de faire les choses pendant les années 90, pour devenir une force navale moderne et efficace, qui peut se déployer rapidement et qui mise sur ses capacités et son influence, à terre et en mer.

Ce n'est pas un hasard si, en octobre 2001, la Marine n'a mis que dix jours pour dépêcher le premier groupe opérationnel de quatre navires et de 1 000 personnes dans la mer d'Arabie pour une mission de six mois sans tambours ni trompettes, ce qui a eu un impact énorme pour le Canada et la coalition. Nous étions la première Marine arrivée, outre les forces déjà sur place, et nous étions les plus éloignés.

Laissez-moi vous dire quelques mots sur la situation actuelle et la façon dont nous comptons assurer notre réussite future. Dans ce contexte, il y a trois composantes interreliées et englobantes, soit le soutien, la transition et la transformation.

Tout d'abord, le soutien : vu la présence des États-Unis au sud et le caractère disséminé de nombreuses parcelles de notre territoire, le Canada a été en mesure d'orienter une bonne part de ses richesses vers les Canadiens, sauf à l'occasion des deux guerres mondiales du siècle dernier. Aujourd'hui, nous sommes une société moderne et nantie, mais toujours dispersée sur un demi-continent vaste et, bien souvent, froid, avec tout ce que cela suppose. De plus, l'évolution du paysage géopolitique a réduit le confort que nous procure ce tampon de sécurité géographique.

Du point de vue de la sécurité maritime, l'énormité du territoire canadien, de fait, divise nos besoins maritimes en trois secteurs presque mutuellement exclusifs, soit l'est, l'ouest et le nord. Une marine efficace doit être en mesure de réagir rapidement à un événement qui se produit au pays ou à l'étranger. Or, cela n'est possible que si tous les éléments liés au succès maritime sont en place. Cela signifie que l'ensemble de la formation, du soutien, de l'infrastructure, de l'équipement et du commandement sont orientés clairement vers l'activité maritime, sont prêts à réagir à toute situation d'urgence, qu'elle survienne à notre porte — à l'entrée du port — ou à l'autre bout du monde, et le fassent presque immédiatement.

[*Français*]

Nous avons réalisé, en termes généraux, que nous devons en faire plus, tant au pays qu'à l'étranger et ce, sans perdre de temps. Je m'attends donc à ce que la Marine joue un rôle important dans cette direction.

[*Traduction*]

Notre Marine mise sur un nombre relativement modeste de bâtiments de combat de surface, de sous-marins, d'hélicoptères et d'avions patrouilleurs, ainsi que sur les installations de commandement, de soutien et de formation nécessaires à terre. Ma priorité absolue est de maximiser l'utilité du matériel dont je dispose. Pour cela, il faut disposer des ressources, tant humaines

very much effective today, the navy will continue to need sufficient resources to maintain our qualitative edge.

Secondly, transition: During the period between now and about 2015, the navy will not see a major change in the number of combatant hulls that we have. However, there does need to be change to their capabilities if we are to have them continue to be competent over the next 10 to 20 years. The air force is updating the Aurora to make it more sustainable, more operationally effective. We will have to invest significantly in our frigates — I remind the senator that the lead ship *Halifax* is 15 years old. This will include better radar, better self-defence and some offensive capability beyond what we have today, and long-term maintenance for the hulls. We want to introduce up-to-date communications and surveillance equipment for the fleet and shore facilities, focused on giving the Canadian Forces and other government departments better knowledge of what is going on in our maritime areas of responsibility.

There are currently insufficient capital resources to update our three remaining command and control destroyers but we will need to find a way to keep this critical capability relevant until the ships are retired over the next decade. Submarines form an essential element to our navy today and could play an even greater role in the future for Canada, and we will need to invest in their update. The same applies for the maritime coastal defence vessels operated by our naval reserve.

[Translation]

Lastly, transformation, the principal elements of which already exist in the form of projects or, at the very least, concepts. These take into consideration the goals that the Navy will need to set to meet Canada's future defence and security requirements over the next two decades.

[English]

Here I am referring to the joint support ship that will replace the Protector class AORs, or auxiliary oil replenishment ships, that are becoming unsupportable and too costly to operate, the single-class surface combatant that will eventually replace the destroyers and frigates, and finally the new maritime patrol helicopter that will replace the Sea King. These new platforms will be capable of providing greater flexibility and combat power for both Canada and our allies, and in a more joint fashion. These units will have improved offensive and defensive capabilities which will allow them to operate in both the blue and brown or littoral waters, directly or indirectly effecting operations ashore while maintaining better situational awareness.

que financières, nécessaires pour veiller à ce que la flotte et les installations de soutien à terre demeurent modernes et disponibles. Toujours très efficace aujourd'hui, la Marine continuera d'avoir besoin de ressources suffisantes pour maintenir son avantage qualitatif.

Ensuite, il y a la transition : entre aujourd'hui et environ 2015, il n'y aura pas de variation marquée du nombre de bâtiments de combat dont dispose la marine. Par contre, il faudra apporter des changements à leurs capacités si nous voulons maintenir leur utilité au cours des 10 à 20 prochaines années. La force aérienne met à niveau l'*Aurora* pour accroître sa durabilité et son efficacité opérationnelles. Nous devons effectuer des investissements considérables à l'égard de nos frégates — je rappelle aux sénateurs que le premier navire, le *Halifax*, a 15 ans. Ces investissements permettraient d'améliorer la radiodétection et l'autodéfense, et d'offrir une capacité offensive supérieure à celle que nous avons aujourd'hui, et d'assurer l'entretien à long terme des bâtiments. Nous voulons doter la flotte et les installations à terre d'équipements de communications et de surveillance de pointe, en vue de procurer aux Forces canadiennes et aux autres ministères du gouvernement de meilleurs renseignements à l'égard des zones maritimes relevant de notre responsabilité.

À l'heure actuelle, nous ne disposons pas des ressources financières nécessaires pour moderniser les trois destroyers de commandement et de contrôle qui nous restent, mais nous devons trouver un moyen de maintenir cette capacité cruciale jusqu'à ce qu'on mette ces bâtiments hors service, au cours des 10 prochaines années. Les sous-marins constituent un élément essentiel de notre marine actuelle, et ils pourraient jouer un rôle encore plus grand pour le Canada dans l'avenir, et nous devons investir dans leur modernisation. Il en va de même des navires de défense côtière utilisés par notre Réserve navale.

[Français]

Enfin, il y a l'étape de la transformation. Les principaux éléments de cette phase existent déjà sous la forme de projets ou, à tout le moins, de concepts. Ils tiennent compte des objectifs que la Marine devra se fixer afin de pouvoir répondre aux futures exigences liées à la défense et à la sécurité du Canada au cours des deux prochaines décennies.

[Traduction]

J'entends par cela le navire de soutien interarmées qui remplacera les AOR, c'est-à-dire les pétroliers ravitailleurs d'escadre, de la classe Protector, qu'on ne peut plus soutenir et dont le fonctionnement est trop coûteux. Ce bâtiment de combat de classe unique finira par remplacer les destroyers et les frégates, et, enfin, le nouvel hélicoptère de patrouille maritime remplacera le Sea King. Ces nouvelles plates-formes procureront au Canada et à ses alliés une souplesse et une puissance de combat accrues, et favoriseront les opérations interarmées. Ces unités seront dotées de capacités offensives et défensives accrues, ce qui leur permettra d'exercer leurs activités en haute mer ainsi que dans les zones côtières ou littorales, de façon à contribuer, directement ou indirectement, aux opérations à terre, tout en maintenant une meilleure connaissance de la situation.

When required, this transformed navy, with other elements of the Canadian Forces, will be able to move safely and relatively rapidly, deploy ashore personnel and materiel effectively and safely, ensuring that the Canadian Forces have a greater capacity to influence events from the sea. This transformation will require the introduction of new concepts, innovative crewing doctrine, more modularity of packages of systems for our ships, advanced construction methods and introduction of new materials. Such ideas as these are actively being explored both in Canada's navy as well as in other major western navies.

Most important, there must be an early commitment of resources to this second postwar naval transformation. As noted earlier, decisions around our current navy were formulated some two decades ago. It is no different today. We will need to grow significantly the number of people and ideas, and those people particularly who will lead this development both within government and in industry.

Such a plan obviously requires strong and effective leadership; leadership that is both visionary and enabling, but most of all it requires commitment and resources.

[*Translation*]

I have given you a quick overview of several components and I am confident that by the end of the session, you will want us to elaborate further on some of them.

[*English*]

With that, senators, I will be most pleased to take your questions.

The Chairman: Thank you very much. Our first questioner is Senator Forrestall.

Senator Forrestall: Welcome, Vice-Admiral MacLean. It is good to see you again, sir. As you perhaps know from conversation earlier with our chair, during our current review of defence policy, which is our principal aim, the committee hopes to receive information on the ability of the navy to execute their presently assigned roles. I think you referred to it as today's navy, tomorrow's navy, and the day after tomorrow's navy. It is to that end that I would like to ask you about today's navy. You have talked to us a little bit about it. Perhaps we might get you to flesh out today's capability, today's duration. I was quite surprised, although I should not have been, to learn that the *Halifax* is now 15 years old. When was the last one built?

VAdm. MacLean: About 1996 or 1997, as I recall.

Senator Forrestall: We are looking at eight years or so. What about the Tribals?

Au besoin, cette marine transformée, de concert avec d'autres éléments des Forces canadiennes, sera en mesure de transporter, en toute sécurité et assez rapidement, du personnel et du matériel, et de le déployer à terre, efficacement et de façon sécuritaire, veillant à ce que les Forces canadiennes jouissent d'une capacité accrue d'influencer sur les événements, à partir de la mer. Cette transformation supposera l'introduction de nouveaux concepts, d'une doctrine novatrice relative à l'armement en équipage, d'une modularité accrue des blocs de systèmes pour nos navires, de méthodes de construction perfectionnées, et de nouveaux matériaux. La marine canadienne ainsi que d'autres grandes marines occidentales explorent activement de telles idées.

Mais par-dessus tout, il faut rapidement affecter des ressources à cette seconde transformation d'après-guerre de la marine. Comme je l'ai déjà mentionné, la marine dont nous disposons actuellement découle de décisions prises il y a 20 ans. C'est la même chose aujourd'hui. Nous devons accroître considérablement le nombre de personnes et d'idées, en particulier le nombre de personnes qui mèneront cette transformation à terme, au sein tant du gouvernement que de l'industrie.

Évidemment, la mise en œuvre d'un tel plan exige un leadership fort et efficace; un leadership à la fois visionnaire et habilitant. Mais, d'abord et avant tout, il faut un engagement et des ressources.

[*Français*]

J'ai fait un survol très rapide de plusieurs éléments et je suis persuadé que d'ici la fin de la session, vous voudrez que l'on développe davantage certains de ces éléments.

[*Traduction*]

Sur ce, sénateurs, je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup. La première question sera posée par le sénateur Forrestall.

Le sénateur Forrestall : Soyez le bienvenu, vice-amiral MacLean. Je suis heureux de vous revoir, monsieur. Comme vous l'avez peut-être appris en conversant avec notre président, plus tôt, notre Comité espère, dans le cadre de son examen actuel de la politique en matière de défense — son principal objectif —, obtenir de l'information sur la capacité de la marine d'assumer les fonctions qui lui sont confiées à l'heure actuelle. Je crois que vous avez parlé de la marine d'aujourd'hui, de la marine de demain, et de la marine d'après-demain. C'est à cette fin que j'aimerais vous poser une question au sujet de la marine d'aujourd'hui. Vous nous en avez parlé un peu. Peut-être pourriez-vous nous fournir des détails sur les capacités actuelles, la durée actuelle. J'ai été plutôt surpris d'apprendre — même si je n'aurais pas dû l'être — que le *Halifax* a déjà 15 ans. Quand a-t-on bâti le dernier?

Vam MacLean : Autour de 1996 ou 1997, si je me souviens bien.

Le sénateur Forrestall : Environ huit ans, donc. Et qu'en est-il des Tribals?

VAdm. MacLean: They are significantly older. They were completed in the 1970 to 1972 period. They underwent a significant TRUMP, or Tribal update and modernization program, in the early 1990s for about \$1.5 billion.

Senator Forrestall: Did all of them undergo the TRUMP program?

VAdm. MacLean: They did, all four.

Senator Forrestall: How much longer a lifespan would you estimate that they have?

VAdm. MacLean: We will try to nurture those ships as long as we can. We expect there will be some qualitative degradation but fundamentally those ships and what they represent are key to the success of the navy. They represent a significant command and control capability. They have a significant area air defence capability. A point which not a lot of people often reflect on is they also represent what I call significant quantity. In other words, if you have only a relatively small number of hulls on the East and the West Coast, as one pundit once said, quality is always better than quantity, as long as you have enough of them, I tend to subscribe to that. Be very careful in investing so much in quality that you are ostensibly down to one or two ships. We have to remember in a country of our size that we have two coasts, the East and the West, plus the Arctic. You can only be in one place at one time, so no matter how much quality you have invested in a particular unit, you still have to think of the quantity as well.

Senator Forrestall: Do we need a heavier vessel for the Arctic?

VAdm. MacLean: There is no doubt that the fleet we currently have is not competent to operate in the Arctic year-round. We will invest with the joint support ship, a capability which will allow those ships to operate in new ice. That is a significant change in the right direction. There is no question that our navy today, at least in the surface ships, outside of the summer months in the Arctic, does not have a full Arctic capability. That is a reflection, again, of trying to match the overall resources that are available with what we have to do, and also risk-managing the situation. Of course, you are investing in this, and when you build a ship or a capability, that investment has to last over the course of 20, 30 or sometimes 40 years, so it is very much a long-term investment.

Senator Forrestall: It certainly is. Would you talk to us for a minute about your manpower, both regular and reserves? Perhaps you could give us an update as to where you stand. I accept your argument, and in asking you to do that I am inviting you to look ahead with respect to numbers, if you can.

VAdm. MacLean: All in all, we are not in too bad shape with respect to people. We have shortages currently amongst what we call our MARS officers, the people who ostensibly drive the ships.

Vam MacLean : Ils sont considérablement plus vieux. Ils remontent à la période qui s'étend de 1970 à 1972. Au début des années 90, on a lancé une initiative de taille, le MNCT, ou Projet de modernisation des navires de classe Tribal, qui a coûté environ 1,5 milliard de dollars.

Le sénateur Forrestall : Est-ce qu'ils ont tous été visés par ce programme?

Vam MacLean : Oui, tous les quatre.

Le sénateur Forrestall : Et de combien d'années a-t-on prolongé leur vie, selon vous?

Vam MacLean : Nous tenterons de bien prendre soin de ces navires, le plus longtemps possible. Nous nous attendons à une certaine dégradation qualitative, mais, fondamentalement, ces navires et ce qu'ils représentent sont essentiels au succès de la marine. Ils offrent une imposante capacité de commandement et de contrôle. Ils offrent une imposante capacité de défense de la zone aérienne. Un point auquel peu de gens songent, c'est que ces navires offrent aussi ce que je qualifierais de quantité significative. Autrement dit, si vous ne disposez que d'un nombre relativement modeste de bâtiments sur la côte est et la côte ouest, comme l'a déclaré un jour un grand pont, la qualité l'emporte toujours sur la quantité, à condition d'en avoir suffisamment, et j'ai tendance à souscrire à ce point de vue. Il faut faire très attention, car, à trop vouloir investir dans la qualité, on pourrait se retrouver avec seulement un ou deux navires. Il ne faut pas perdre de vue que notre pays est énorme, et que nous avons les deux côtes, est et ouest, ainsi que l'Arctique. On ne peut être qu'à un endroit à la fois, de sorte que, même si on investit dans la qualité d'une unité donnée, il faut tout de même penser à la quantité.

Le sénateur Forrestall : Avons-nous besoin d'un bâtiment plus lourd pour l'Arctique?

Vam MacLean : Il ne fait aucun doute que notre flotte actuelle n'est pas apte à naviguer dans l'Arctique pendant toute l'année. Nous investirons dans le navire de soutien interarmées, capacité qui permettra à ces navires de composer avec la glace nouvellement formée. C'est un pas important dans la bonne direction. Il n'y a pas de doute là-dessus : à l'heure actuelle, notre marine, du moins en ce qui concerne les bâtiments de surface, ne jouit pas d'une capacité totale à l'égard de l'Arctique, car elle ne peut circuler qu'en été. Encore une fois, cela reflète le besoin de faire ce que nous avons à faire avec les ressources globales dont nous disposons, et de gérer les risques. Bien sûr, si vous investissez dans cela, et que vous bâtissez un navire, ou que vous vous dotez d'une capacité, cet investissement doit durer 20, 30, ou parfois même 40 ans, alors c'est un investissement à très long terme.

Le sénateur Forrestall : Certes. Pourriez-vous, pendant un instant, nous parler de votre effectif, dans la force régulière et dans la réserve? Vous pourriez peut-être nous donner une idée de votre situation actuelle. J'accepte votre argument, et je vous invite à formuler des prévisions et des chiffres à cet égard, si vous le pouvez.

Vam MacLean : Dans l'ensemble, nous faisons plutôt bonne figure à cet égard. Il y a actuellement une pénurie d'officiers du groupe MAR SS, c'est-à-dire les gens qui conduisent les bateaux.

We are about 7 per cent below what we would like to be in the navy. Our biggest concern, though, is probably within our technical trades. These are the people, the electronic techs, who are very much in demand in society in general in this country. We have to compete with other industries to get these very bright people. Frankly, all the people we need in the navy, army or air force are bright and in demand today like we have never seen. If you want to have a transformed Canadian Forces, you also need to have the right kind of people to match that transformation.

We have always had in the navy a particular issue, and that is that we go to sea in submarines and ships. Even in the context of the Cold War, the 1990s and beyond, ostensibly our sailors in the fleet will be at sea for 100 or 150 or 200 days a year, year in and year out, as long as they are going to sea. That is what it takes. In this modern society, that does put us at a bit of a disadvantage right from the start. Really, whether a sailor is off to Chebucto Head or to the Straits of Juan de Fuca or in the Arabian Sea, in terms of the time away, it will be very significant. Sometimes the operation is actually of less importance than the fact of the amount of time that the sailor is at sea, so that represents a problem for us.

Overall, we are about 2 per cent below our preferred manning levels, but as I indicated, it is not linear. It is not two per cent across all trades and all officer classification. It does vary, and the pressure points for us today are very much the seaman officers and the technical trades.

However, in the last few years we are making progress. We are better off today than we were last year and the year before that, but those percentages of anywhere up to 20 per cent for some of the technical trades are worrisome, and we have to continue to try to find ways to make those numbers better.

Senator Forrestall: We have heard that the navy has seven or eight of the nine most efficient trades. Because of that, do you anticipate any acceleration in catching up?

VAdm. MacLean: It will be difficult, and I would not want to suggest anything other than that. We have made some improvement over the last couple of years, as I have said. It does put a strain on these particular classifications and trades because the navy will continue to go to sea, and that sometimes means that some of these people are spending more time at sea than I would like to see them spend. However, on the whole, the morale in the two coastal commands, the east and west, is generally good.

Senator Forrestall: As a final question, are two of the submarines that we have currently capable of going to sea, if directed to, and on a mission?

Nous affichons un manque à gagner d'environ 7 p. 100 sur le niveau que nous aimerions avoir dans la marine. Notre plus grande préoccupation concerne probablement les métiers techniques. Ce sont ces gens, les techniciens en électronique, qui sont très en demande au sein de la société canadienne dans son ensemble. Nous devons faire concurrence à d'autres industries pour mettre le grappin sur ces gens prometteurs. À vrai dire, tous les gens dont nous avons besoin au sein de la marine, de l'armée ou de la force aérienne sont spécialisés et très en demande, aujourd'hui comme jamais. Pour transformer les Forces canadiennes, il faut également avoir accès aux catégories de personnes qui favoriseront cette transformation.

La marine a toujours dû composer avec une caractéristique propre : nous partons en mer à bord de sous-marins et de navires. Même dans le contexte de la guerre froide, des années 90 et après, les marins de notre flotte seront en mer pour 100, 150 ou 200 jours par année, chaque année, tant qu'ils en feront partie. Cela ne varie pas. Dans notre société moderne, cela constitue d'emblée un désavantage. Vraiment, qu'un marin parte pour Cap Chebucto, le détroit de Juan de Fuca ou la mer d'Arabie, il sait que ce sera pour longtemps. Parfois, l'opération semble avoir moins d'importance que la durée de la période passée en mer, alors c'est un problème pour nous.

Dans l'ensemble, nous affichons un manque à gagner de 2 p. 100 par rapport à nos niveaux préférentiels de dotation, mais comme je l'ai souligné, ce n'est pas uniforme. Ce n'est pas 2 p. 100 pour tous les métiers et toutes les classifications d'officier. Cela varie d'une catégorie à l'autre, et, à l'heure actuelle, les pénuries les plus marquées concernent les officiers marins et les métiers techniques.

Toutefois, nous avons réalisé des progrès au cours des dernières années. Nous faisons meilleure figure aujourd'hui que l'année dernière ou l'année d'avant, mais le manque à gagner que nous affichons à l'égard de certains métiers techniques — jusqu'à 20 p. 100 — sont inquiétants, et nous devons continuer de trouver des moyens de combler les écarts.

Le sénateur Forrestall : On nous a dit que la marine compte sept ou huit des neuf métiers connaissant la plus forte croissance. À la lumière de cela, est-ce que vous vous attendez à reprendre plus rapidement le terrain perdu?

Vam MacLean : Ce sera difficile, je ne vous le cache pas. Nous avons fait des progrès au cours des deux dernières années, comme je l'ai déjà dit. La situation actuelle occasionne des tensions au sein de certaines catégories et de certains métiers, car la marine continuera d'aller en mer, et cela suppose que certaines de ces personnes passent plus de temps en mer que je ne le voudrais. Néanmoins, dans l'ensemble, le moral est généralement bon au sein des deux commandements côtiers, est et ouest.

Le sénateur Forrestall : Une dernière question : est-ce que les deux sous-marins que nous avons actuellement sont capables d'aller en mer au besoin ou sont déjà en mission?

Vadm. MacLean: When we have created the conditions for trust and confidence inside and outside, we will be in a position to put those submarines back to sea. We are at a point now where we have, as you are aware, reconvened the board of inquiry to look at some specific issues. I would certainly hope that sometime in the very near future, after I have received the report and made it available to the Chief of Defence Staff, we will be in a position to put those submarines back to sea.

Senator Forrestall: I wish you well. I am one of those who believe that it is not what I would have wanted for you, but it is a very capable ship.

The Chairman: Admiral, just to clarify your comment about destroyers, are you going to TRUMP or reTRUMP them, or will you move ahead to fix up a frigate to take on the role?

Vadm. MacLean: No. What we are doing at the moment is looking at replacing that capability with the single class combatant, which would occur sometime in the late part of the next decade, which means we will nurture that capability along, investing as necessary to keep those ships competent and qualitatively useful at sea.

The biggest risk that we face with that kind of a strategy is in the hull and the safety aspects, and we must make sure that those ships go to sea in a very safe and competent way. We are looking at that aspect at this particular juncture. At least at this point, the ability to go to a program similar to what we have with the Canadian patrol frigate, which is a mid-life update, is really not there. Remember as well with the TRUMP, that we did that already in the early 1990s, so now it is a matter of whether we can keep this vessel going for about another decade to allow it to then fold into the class after the update to the CPF. That is the current strategy.

The Chairman: You cannot seriously be telling this committee that you will have a replace in a decade? You and I both know that that just does not happen.

Vadm. MacLean: We would certainly like to see a new ship in the latter part of the next decade, which would be the 2018, 2019 period.

The Chairman: So 15 or 20 years from now, not 10 years from now?

Vadm. MacLean: For a period of two, three or four years, we may have to migrate that command and control capability into the more modernized Canadian patrol frigate. That, in my view, is not necessarily unreasonable, to gain that bridge into the new program. However, what I am trying to say is that for us to take those three command and control destroyers and basically tie them up alongside now would not be the right solution, in my view, so we will keep those going.

The Chairman: I understand, but there is no order for a replacement. There is no government commitment to replace them.

Vam MacLean : Quand nous aurons rétabli la confiance à l'intérieur et à l'extérieur, nous pourrions utiliser de nouveau ces sous-marins. Comme vous le savez, nous avons reformé la commission d'enquête en vue d'examiner certains enjeux particuliers. J'espère, certes, que, dans un très proche avenir, lorsque j'aurai reçu le rapport et que je l'aurai remis au chef d'état-major de la Défense, nous serons en position de remettre ces sous-marins en service.

Le sénateur Forrestall : Je vous souhaite bonne chance. Je suis de ceux qui croient que vous méritiez mieux, mais c'est un bâtiment très performant.

Le président : Amiral, juste pour clarifier votre commentaire sur les destroyers, comptez-vous lancer un autre projet de MNCT, ou allez-vous plutôt adapter une frégate pour qu'elle joue ce rôle?

Vam MacLean : Non. Pour l'instant, nous envisageons la possibilité de remplacer cette capacité par un bâtiment de combat de classe unique, vers la fin de la prochaine décennie, ce qui signifie que nous allons maintenir cette capacité en investissant de façon ponctuelle, pour veiller à ce que ces navires demeurent performants et qualitativement utiles en mer.

Le plus gros risque lié à une telle stratégie concerne la coque et les aspects liés à la sécurité, et nous devons veiller à ce que ces bâtiments partent en mer de façon très sécuritaire et compétente. C'est ce que nous envisageons pour l'instant. La capacité d'exécuter un programme comparable à celui qui vise la frégate canadienne de patrouille, qui fait l'objet d'une modernisation de mi-vie, n'est pas vraiment là, du moins, pas pour l'instant. Et n'oubliez pas que, en ce qui concerne le projet de MNCT, nous avons déjà fait cela au début des années 90, et qu'il s'agit maintenant de déterminer si nous pourrions maintenir ce navire pendant une autre décennie environ, pour lui permettre enfin de céder sa place après la modernisation de la FCP. C'est la stratégie actuelle.

Le président : Vous essayez sérieusement de dire à notre Comité que vous aurez un remplacement dans dix ans? Nous savons tous deux que cela ne se produit tout simplement jamais.

Vam MacLean : Nous aimerions certainement obtenir un nouveau navire vers la fin de la prochaine décennie, c'est-à-dire vers 2018, 2019.

Le président : Ainsi, vous parlez non pas de 10 ans, mais bien de 15 ou 20 ans?

Vam MacLean : Pour une période de deux, trois ou quatre ans, nous devons peut-être transférer la capacité de commandement et de contrôle à la frégate canadienne de patrouille nouvellement modernisée. Il n'est pas nécessairement déraisonnable, selon moi, de pouvoir assurer la transition vers le nouveau programme. Toutefois, ce que j'essaie de dire, c'est qu'il ne serait pas idéal pour nous de prendre ces trois destroyers de commandement et de contrôle et, essentiellement, de les amarrer au quai, alors nous continuons de les utiliser.

Le président : Je comprends, mais aucune commande n'a été placée en vue d'un remplacement. Le gouvernement ne s'est pas engagé à les remplacer.

VAdm. MacLean: There is no government commitment for a specific TRUMP replacement, as we knew it in previous days, a couple of years ago, called CADRE, or command control and air-defence replacement. There is only the CPF mid-life update. The way in which we can at least manage that issue will be to extend this ship, keep it running as a command and control destroyer as long as we can, allow it to degrade elegantly with the right kind of investment into it, and then bridge that to the new fleet. Doing that with the CPF update also in place in the mid part of the next decade, the 2015, 2016 period, we may have an opportunity to migrate that fairly reasonably. It is not the ideal solution, but that is how we will manage it at the present time.

The Chairman: The words “elegant” and “migrate” sort of confuse me. I have difficulty relating them to warships.

Have I understood you correctly to say that the destroyers will not last long enough for the replacements to arrive and that, as part of the mid-life update of some of the frigates, you will put some of the destroyers' capabilities into them?

VAdm. MacLean: I think you have captured that correctly. We will run these destroyers as long as it makes sense to run them. We will have the mid-life to the CPF in play. That will obviously increase the relative capability of these CPFs, but in no way, shape or form, at least as we understand it today, will the CPFs —

The Chairman: Just for the audience watching, “CPF” means Canadian patrol frigates.

VAdm. MacLean: Certainly. There is no way, as we understand things today, that the Canadian patrol frigate will have the kind of physical space that we would need in order to install the command and control capability that we currently have in the destroyers.

The Chairman: What was the “migrating” that you mentioned earlier?

VAdm. MacLean: We will migrate as much of that command and control capability as is possible and allow the Canadian patrol frigate, the updated version, to act as a bridge into the new, single-class ship which would come on stream sometime towards the end of the second decade.

The Chairman: The single-class ship that you are hoping for is what? Is it a hybrid between a frigate and a destroyer?

VAdm. MacLean: It would be a single class ship, but it could very well have various modules. For example, it may be focused more on command and control, or there might be some parts that are more focused on area defence. There may be some that have a more general purpose frigate capability, which we have currently in our Canadian patrol frigate. It could be a mix of all of those.

Vam MacLean : Il n'y a aucun engagement gouvernemental pour le remplacement des navires visés par le projet de MNCT, chose que nous savions déjà il y a deux ans, à l'époque de l'initiative de remplacement des matériels de défense aérienne, ou CADRE. Seule la FCP fait l'objet d'une modernisation de mi-vie. La seule façon de composer avec la situation consistera à prolonger la vie de ce navire, à le garder en service le plus longtemps possible à titre de destroyer de commandement et de contrôle, à le laisser vieillir élégamment — grâce à des investissements judicieux —, et à ensuite assurer la transition vers la nouvelle flotte. En prenant de telles mesures parallèlement à la modernisation de la FCP, qui sera également en place au milieu de la prochaine décennie, c'est-à-dire vers 2015-2016, nous aurons peut-être l'occasion d'assurer une conversion assez raisonnable. Ce n'est pas la solution idéale, mais c'est comme ça que nous gérons la situation à l'heure actuelle.

Le président : Je suis un peu dérouté quand vous parlez d'« élégance » et de « conversion ». J'ai de la difficulté à les associer à des navires de guerre.

Si j'ai bien compris, vous dites que les destroyers ne dureront pas jusqu'à l'arrivée des navires de remplacement, et que dans le cadre de la modernisation de mi-vie de certaines frégates, vous allez les doter de certaines capacités propres aux destroyers?

Vam MacLean : Je crois que vous avez bien compris. Nous utiliserons ces destroyers tant et aussi longtemps qu'il sera judicieux de le faire. C'est là que la modernisation de mi-vie de la FCP entre en jeu. Cela va manifestement accroître la capacité relative de ces FCP, mais, tel que nous l'envisageons aujourd'hui, les FCP ne sont d'aucune façon...

Le président : J'aimerais seulement signaler aux membres du public que l'acronyme « FCP » désigne les frégates canadiennes de patrouille.

Vam MacLean : Certainement. Tel que nous envisageons les choses aujourd'hui, la frégate canadienne de patrouille ne peut d'aucune façon offrir l'espace dont nous aurions besoin pour accueillir la capacité de commandement et de contrôle que nous offrent actuellement les destroyers.

Le président : Et quelle était cette « conversion » dont vous parliez plus tôt?

Vam MacLean : Nous allons convertir la plus grande part possible de cette capacité de commandement et de contrôle, et nous utiliserons la frégate canadienne de patrouille, la version modernisée, pour faire la transition vers le nouveau bâtiment de classe unique qui arriverait vers la fin de la deuxième décennie.

Le président : Et quel est ce bâtiment de classe unique que vous espérez obtenir? Est-ce un hybride, quelque chose qui se situe entre la frégate et le destroyer?

Vam MacLean : Il s'agirait d'un bâtiment de classe unique, mais il pourrait très bien s'assortir de divers modules. Par exemple, il pourrait être axé davantage sur le commandement et le contrôle, ou compter certains éléments destinés davantage à la défense de zone. Il pourrait être doté d'une capacité plus polyvalente, tout comme notre frégate canadienne de patrouille actuelle. Il pourrait combiner toutes ces choses.

We have to take greater advantages of modularity today and put systems in 12 to 15 ships so that we are not stuck with exactly the same package every time we go to sea. We will have to look at this. With the cost of crews and equipment, we will have to make sure that that makes the right degree of sense, and we are simply not there yet.

In the 2018-2020 period, the Canadian patrol frigate will be some 30 years old and we will be ready to make a transition to a new fleet. That will be the time when we will have to bring back together the command and control, the area defence and all the general purpose frigate capabilities that we currently have in our fleet.

Senator Cordy: I will follow up on a couple of Senator ForreSTALL's question. The first is with regard to the future of submarines. After the horrendous accident with the HMCS *Chicoutimi*, some articles in the Halifax newspapers said that perhaps in the navy of 2005 we do not need submarines. Today you spoke of the essential need for the submarines. Could you expand on that?

Vadm. MacLean: We are a small, qualitatively capable navy. I would want at all times to maximize the options available to government. There is one thing that a submarine can do that no other vessel in the Canadian maritime inventory can do, and that is to sink a ship of any size, from a fishing vessel to an aircraft carrier. That kind of influence at sea for a nation of Canada's size is fundamentally important. You never know exactly what risks will transpire in the world today.

When I passed my commanding officer's course in the United Kingdom in late 1981, we were at the height of the Cold War. The only threat was the Soviet threat, and for a submariner it was really the Soviet submarine threat. As I sat with other new commanding officers from other countries, I had no idea that within six months one of my friends at the table would be in a British submarine in the south Atlantic in a war with Argentina, and in the process of sinking the *Belgrano*, and that was only six months later. Things change that quickly.

Submarines are essential as the ultimate capability to stop ships in your areas of interest and control. If you want to give submarines up, you give up that capability as well.

Senator Cordy: Senator ForreSTALL also asked about the shortage of personnel, particularly in some of the engineering trades. We heard from army personnel that where there were shortages in certain trades, there was great difficulty in training those who were brought on; that it is almost a Catch-22 situation. They bring new people in but, due to shortages, they cannot pull their trained people off to train the new people. Does that same situation exist in the navy?

Nous devons tirer avantage d'une modularité accrue, et installer les systèmes dans 12 à 15 navires, de façon à ne pas devoir nous débattre avec le même ensemble de systèmes chaque fois que nous allons en mer. Nous devons nous attacher à cette question. Vu les coûts liés aux équipages et à l'équipement, nous devons nous assurer que c'est une bonne idée, et nous n'en sommes tout simplement pas là encore.

En 2018-2020, la frégate canadienne de patrouille comptera quelque 30 années de service, et nous serons prêts à faire la transition vers une nouvelle flotte. C'est à ce moment-là que nous devons regrouper de nouveau le commandement et le contrôle, la défense de zone et toutes les capacités polyvalentes de frégate que nous avons actuellement dans notre flotte.

Le sénateur Cordy : J'aimerais donner suite à deux des questions du sénateur ForreSTALL. La première concerne l'avenir des sous-marins. Après l'horrible accident qui a frappé le NCSM *Chicoutimi*, certains articles parus dans les journaux de Halifax font valoir que la marine de 2005 n'a peut-être pas besoin de sous-marins. Aujourd'hui, vous avez parlé du besoin pressant de sous-marins. Pourriez-vous nous fournir des détails là-dessus?

Vam MacLean : Nous constituons une force navale performante et de petite taille. J'aimerais en tout temps maximiser les options qui s'offrent au gouvernement. Or, le sous-marin a le pouvoir de faire quelque chose qu'aucun autre bâtiment de la flotte canadienne ne peut faire, c'est-à-dire couler n'importe quel bâtiment, du petit navire de pêche jusqu'au porte-avions. Pour un pays de la taille du Canada, c'est une forme d'influence d'une importance fondamentale. On ne sait jamais exactement quelles menaces nous guettent dans le monde d'aujourd'hui.

Quand j'ai terminé mon cours de commandant au Royaume-Uni, vers la fin de 1981, la Guerre froide était à son paroxysme. L'Union soviétique constituait la seule menace, et, pour un sous-marinier, c'était vraiment la menace d'un sous-marin soviétique. Comment aurais-je pu prévoir que, six mois plus tard, parmi les autres nouveaux commandants d'autres pays, un de mes amis se retrouverait dans un sous-marin britannique dans l'Atlantique Sud, en train de couler le *Belgrano* lors d'une guerre contre l'Argentine. Et ce n'était que six mois plus tard. Les choses changent vraiment vite.

Les sous-marins sont essentiels, car ce sont les seuls bâtiments capables d'intercepter tout bâtiment dans vos zones d'intérêt et de contrôle. Si vous voulez renoncer aux sous-marins, vous renoncez également à cette capacité.

Le sénateur Cordy : Le sénateur ForreSTALL a également parlé des pénuries de personnel, en particulier dans certains des métiers techniques. Des représentants de l'armée nous ont dit qu'il y avait des pénuries dans certains métiers, et qu'on éprouvait de grandes difficultés à former ceux qui étaient recrutés : c'est un cercle vicieux. Ils recrutent de nouveaux candidats, mais, en raison des pénuries, les personnes dûment formées sont trop occupées pour former les nouveaux. Êtes-vous confrontés à la même situation dans la Marine?

VAdm. MacLean: Not to the same extent. Ever since 1939, the Canadian Navy has gone to sea, and in terms of what we are doing, not much has changed. Whether we were in the midst of the Cold War and looking for submarines off the mouth of Halifax harbour or were involved in both Gulf War I and Gulf War II, the navy has always been at sea, and it has always been at sea quickly. Consequently, not much has changed in some ways. It is not as though we are all garrisoned here or in Europe. Therefore, we had to have the training capacity, the support and the infrastructure. We have had to have everything in place since 1939, and we have been growing that ever since.

There is a very different construct between the way the army, the navy and the air force operate. In that context, our fleet schools, our training facilities and our logistic support has always been in place, and that is key. A navy that does not go to sea tonight, if it is called on to do so, is not a navy for Canada.

Senator Cordy: Since 9/11 we have been talking not so much about the defence of Canada and the defence of the United States but, rather, about the defence of North America. Indeed, the world has become so small that that is the way in which we should be looking at it.

We hear a lot about NORAD and how the air forces of Canada and the United States have come together to prepare for the defence of North America. How does the navy fit in? Will our role expand, or has it expanded in contributing to the defence of North America?

VAdm. MacLean: That is an excellent question with regard to where we are today. At the tactical level, by which I mean what is happening on the East Coast and West Coast today, there is and always has been a great deal of discussion and interoperability between the United States forces, be it the U.S. coast guard or the U.S. Navy, and ourselves. We have always had a significant amount of intelligence in terms of what is going on in the areas of responsibility, but that has been enhanced since the late 1990s, and of course since 2001.

It is fundamental that we understand as much as we can about every ship or vessel that is in our areas of interest. On any given day on the East and West Coasts, that can number anywhere from 2,000 to 3,000 vessels. They are not always going to Canada; they may be transiting through. That number includes fishing vessels and merchant ships. It is a very significant task to understand who the master is, what kind of cargo is on board, where it has been, where it is going, and all that that means.

Today, through the interdepartmental piece, we are working that problem like we have never worked it before. There is the Canadian piece and there is the U.S. piece. Both of them are a work in progress at the moment, and they will have to be joined together to a greater extent. I have already told the fleet commanders on both the East Coast and the West Coast to get

Vam MacLean : Ce n'est pas aussi marqué chez nous. Depuis 1939, la Marine canadienne a toujours assuré une présence en mer, et nos activités n'ont pas tellement changé. Que ce soit au plus fort de la Guerre froide, à chercher des sous-marins tout près de l'entrée du port de Halifax, ou pendant l'une des deux guerres du Golfe, la Marine a toujours été en mer, et elle s'y est toujours rendue rapidement. Par conséquent, d'une certaine façon, peu de choses ont changé. Ce n'est pas comme si nous étions en attente, ici ou en Europe. Nous devons donc disposer de la capacité de formation, du soutien et de l'infrastructure nécessaires. Nous avons besoin de toutes ces choses et nous les avons depuis 1939, et nous les utilisons de façon optimale depuis.

Il y a un concept très différent qui distingue la façon dont l'Armée, la Marine et la Force aérienne fonctionnent. Dans ce contexte, nos écoles navales, nos installations de formation et notre soutien logistique ont toujours été en place, et c'est crucial. Une marine qui ne part pas en mer ce soir, si on le lui demande, n'est pas à la hauteur du Canada.

Le sénateur Cordy : Depuis le 11 septembre, on parle non pas tant de la défense du Canada et de la défense des États-Unis, que de la défense de l'Amérique du Nord. En effet, le monde est devenu si petit que nous devrions envisager la chose de cette façon.

Nous entendons beaucoup parler de NORAD et de la façon dont les forces aériennes canadiennes et américaines se sont réunies en vue de se préparer à défendre l'Amérique du Nord. Quel rôle la Marine joue-t-elle? Votre rôle gagnera-t-il de l'importance, ou a-t-il gagné de l'importance au chapitre de la défense de l'Amérique du Nord?

Vam MacLean : C'est une excellente question à l'égard de notre situation actuelle. Au niveau tactique, c'est-à-dire ce qui se passe sur la côte est et sur la côte ouest à l'heure actuelle, il y a beaucoup de discussions et d'interopérabilité avec les forces américaines, qu'il s'agisse de la Garde côtière américaine ou de la U.S. Navy, et il y en a toujours eu. Nous avons toujours détenu d'importantes quantités de renseignements sur ce qui se passe dans les zones de responsabilité, mais cela s'est accru depuis la fin des années 90 et, bien sûr, depuis 2001.

Il est crucial que nous comprenions le plus de choses possible au sujet de tout bâtiment ou navire qui se trouve dans nos zones d'intérêt. Tous les jours, sur les côtes est et ouest, il peut s'agir de 2 000 à 3 000 bâtiments. Ils ne vont pas toujours au Canada; ils peuvent être seulement de passage. Ce nombre comprend les bateaux de pêche et les navires marchands. Cela constitue un travail de taille : déterminer qui est le capitaine, la nature de la marchandise à bord, où le navire a été, où il s'en va, et tout ce que cela suppose.

Aujourd'hui, grâce à l'organe interministériel, nous nous attaquons à ce problème comme nous ne l'avions jamais fait auparavant. Il y a l'organe canadien, et il y a l'organe américain. Ils sont tous deux en développement pour l'instant, et ils devront établir une collaboration accrue. J'ai déjà dit aux commandants d'escadre des côtes est et ouest de s'efforcer de collaborer avec

on with it in terms of working with their counterparts south of the border so that at the tactical level, at least, we have a seamless operation in terms of what is happening in our areas of operations and the U.S. areas of operations.

Historically, we have always worked well with the United States Navy. We have a ship on the West Coast that we will deploy this spring to the Gulf where we will work with American forces, and we have done that on a regular basis. Getting ships together at sea is no big thing. We do this all the time. The tactical piece is not hard. The more interesting piece is as you move up the chain in terms of strategy: What kind of structure do we want to put in place? Do we want to use something like the NORAD model or do we want to use something with a little less of an agreement? That has not been worked out fully.

In the meantime, with other Canadian government departments and with liaison with the U.S., we are getting on with it.

Senator Cordy: Are there people in the navy who are in regular communication with the American Navy?

Vadm. MacLean: Yes, every day. As you are well aware, we are putting together these maritime security operation centres on the East Coast and the West Coast. There are three phases to that. There is the interim piece, which is ad hoc. We want to put together now the various departments in Canada that have a need to be part of this organization in the future, be that customs, the border agency, the Department of Fisheries, the Coast Guard or Transport Canada. We have people, more on the East Coast than on the West Coast at the moment, actually in the chairs, and we are connecting that up.

However, that only takes us so far. The next piece is an initial operational capability where we start to apply a significant amount of resources and people to the equation and we formalize better what we have. We are still a couple of years away from that. About two years after that we will have a fully operational, seamless organization. This will take time. I am pleased to say that it is now under way, but it is not complete. That is what we have to do.

Senator Cordy: Just on a point of clarification, when you spoke about the components of positioning for the future and you talked about transportation, one of them was transformation, and you talked about innovating crewing doctrine. Could you explain that to me, please?

Vadm. MacLean: About the most fundamental piece for the navies of the future, and it is not just the Canadian Navy but all navies, is the cost of navies. They are hugely expensive. When we introduced the TRUMP Program and the CPF Program in the 1980s and early 1990s, it was essentially an \$11 billion program for 16 ships. As we look to the future, the next new surface

leurs homologues américains, afin que, au niveau tactique, au moins, les activités soient uniformes dans nos zones d'opération et dans les zones d'opération américaines.

Nous avons toujours bien travaillé avec les forces navales des États-Unis. Nous avons, sur la côte ouest, un navire qui partira pour le Golfe ce printemps; ce navire travaillera avec les forces américaines, et c'est quelque chose que nous faisons régulièrement. Réunir des navires en mer, cela n'a rien d'exceptionnel. Nous le faisons constamment. Le côté tactique n'est pas compliqué. Là où ça se corse, c'est lorsque vient le temps de convenir d'une stratégie : quel type de structure voulons-nous mettre en place? Voulons-nous adopter un modèle inspiré de NORAD, ou préfère-t-on quelque chose d'un peu plus officieux? Nous n'avons pas arrêté tous les détails à cet égard.

Pendant ce temps, avec d'autres ministères du gouvernement canadien et en assurant la liaison avec les États-Unis, nous vaquons à nos occupations.

Le sénateur Cordy : Y a-t-il des membres de la Marine qui communiquent régulièrement avec les Forces navales des États-Unis?

Vam MacLean : Oui. Tous les jours. Comme vous le savez bien, nous établissons actuellement des centres d'opération de sécurité maritime sur les côtes est et ouest. Cela aura lieu en trois étapes. Il y a l'organe intérimaire, qui est ponctuel. Nous voulons maintenant regrouper les divers ministères canadiens qui doivent faire partie de cette organisation à l'avenir, qu'il s'agisse des Douanes, de l'Agence des services frontaliers, du ministère des Pêches, de la Garde côtière ou de Transports Canada. Nous avons déjà des membres officiels — davantage sur la côte est que sur la côte ouest pour l'instant —, et nous établissons des liens.

Toutefois, il y a des limites à ce que l'initiative peut nous procurer. La prochaine étape est l'établissement d'une capacité opérationnelle initiale qui nous permettra de commencer à affecter des quantités considérables de ressources et de gens, et à donner un caractère plus officiel à ce que nous faisons. Nous mettrons encore quelques années avant d'y parvenir. Environ deux ans après cela, nous serons dotés d'une organisation uniforme et pleinement opérationnelle. Cela prendra du temps. Je suis heureux de dire que les travaux sont en cours, mais ce n'est pas terminé. C'est ce que nous avons à faire.

Le sénateur Cordy : J'aimerais juste avoir une précision : quand vous parliez des éléments favorisant votre succès futur et que vous parliez de transport, l'un des éléments était la transformation, et vous avez mentionné l'adoption d'une doctrine novatrice à l'égard de l'armement en équipage. Pourriez-vous m'expliquer ce que cela veut dire, s'il vous plaît?

Vam MacLean : Les coûts est probablement l'aspect le plus fondamental pour les marines de l'avenir, pas seulement la Marine canadienne, mais toutes les marines. Et les coûts sont énormes. Quand nous avons lancé le projet de MNCT et le programme de FCP pendant les années 80 et le début des années 90, il s'agissait essentiellement d'un programme de

combatant in the dollars of those days will be substantially more than \$11 or \$12 billion. Therefore, it is very capital intensive. What we have to do, then, is make navies more affordable.

It is not just the Canadian Navy. If you look at the American Navy in the mid 1980s, they had almost 600 ships. That is down to 295 today. The British Royal Navy, when it went to the Falklands, had 50 frigates. That is down to 25 today. In the Falkland campaign in 1982, the U.K. suffered a loss of four ships that were sunk and eight others that were severely damaged. That is 12 ships. That is a significant number, so we have to somehow find a way to not only invest in quality but maintain quantity. That is very important, in the context of Canada. We only have a relatively small number on each coast and we do not have the option, generally speaking, of bringing all those forces on both coasts together for a single point. That was possible during the Arabian Sea and Gulf War, because it was essentially the same distance from each coast. It is very important to understand how expensive it is.

Consequently, we need a smaller number of people in the ships. We have to be more innovative. Perhaps the ship goes overseas and stays there, and we find ways to maintain that and recycle the crews back and forth, much like you would with an aircraft crew. The smaller the number, the easier it is to do that. We have to invest in modularity, so that we have a single hull form, as I talked about with the single-class ship, but what we put in that hull form might be quite different. That is how you start to save money.

The good news about a navy is that, once you have a navy it is actually relatively cheap, in terms of the incremental cost, so if you want to deploy that fleet of four ships over the Arabian Sea, it takes all of its logistics with it. It can go for six months and the cost, relatively speaking, is not that significant. However, the capital investment is significant. That will be by far the biggest hurdle for us as we position the navy for success for the next two decades.

The Chairman: Admiral, we have been looking at your impact assessment for 2004. Are we reading it correctly when we see that the demands put on you exceed the funds provided to you by \$142 million?

Vadm. MacLean: That is what they reported, and certainly I can tell you that if we were to add up all the things that we would like to do, we would be short in that order of money. I can explain that I am not aware of any organization in the private sector or in the public sector where there is always an allocation of scarce resources, from a strictly management perspective. That is the reality. For most organizations, demand will always exceed supply. I have two points: one, I want to ensure that people

11 milliards de dollars pour 16 bâtiments. Si on se tourne vers l'avenir, on constate que le prix du prochain bâtiment de surface, en dollars de l'époque, sera considérablement supérieur à 11 ou 12 milliards de dollars. Il s'agit donc d'une activité très capitalistique. Ce que nous devons faire, donc, c'est de rendre la marine plus abordable.

Cela ne concerne pas seulement la Marine canadienne. Au milieu des années 80, les Forces navales américaines possédaient presque 600 bâtiments. Elles en comptent 295 aujourd'hui. La Marine royale britannique, lorsqu'elle s'est rendue aux Malouines avait 50 frégates. Elle n'en compte que plus que 25 aujourd'hui. Au cours de la campagne de 1982 aux Malouines, quatre bâtiments du Royaume-Uni ont coulé, et huit autres ont été gravement endommagés. C'est douze bâtiments. C'est beaucoup, alors nous devons trouver un moyen d'investir dans la qualité tout en maintenant la quantité. C'est très important, dans le contexte canadien. Nous disposons d'un nombre relativement modeste de bâtiments sur chaque côte, et nous ne pouvons pas nous permettre, de façon générale, de regrouper toutes ces forces côtières au même endroit. C'était possible dans le cas de la mer d'Arabie et de la guerre du Golfe, car les deux côtes sont essentiellement à la même distance de ces endroits. Il est très important de comprendre à quel point cela est coûteux.

Par conséquent, nous devons réduire le nombre de personnes sur les navires. Nous devons innover davantage. Nous pourrions peut-être affecter le navire à l'étranger et veiller à ce qu'il y reste, et trouver des moyens de renouveler l'équipage constamment, comme on le ferait avec l'équipage d'un aéronef. Plus l'effectif est réduit, plus c'est facile à faire. Nous devons investir dans la modularité, de façon à utiliser une seule forme de coque, comme je l'ai mentionné lorsque j'ai parlé du navire de classe unique, mais ce que nous aménageons dans cette coque pourrait être plutôt différent. C'est comme ça qu'on commence à réaliser des économies.

La bonne nouvelle, c'est que, une fois qu'on est doté d'une marine, elle est relativement peu coûteuse, en ce qui concerne les coûts supplémentaires, alors si on veut déployer cette escadre de quatre navires dans la mer d'Arabie, elle emporte avec elle ses installations logistiques. Elle peut partir pour six mois, et le coût, toutes choses étant relatives, n'est pas trop élevé. Toutefois, le capital engagé est considérable. C'est de loin le plus gros obstacle à surmonter en vue d'assurer le succès de la marine au cours des 20 prochaines années.

Le président : Amiral, nous avons examiné votre évaluation des impacts pour 2004. Avons-nous bien lu, y a-t-il un manque à gagner de 142 millions de dollars entre ce que l'on vous demande et le budget que l'on vous consent?

Vam MacLean : C'est ce qu'ils ont déclaré, et je peux certainement vous dire que si nous devons dresser la liste des choses que nous aimerions faire, nous serions encore plus à court d'argent. Je n'ai connaissance d'aucune organisation du secteur privé ou du secteur public où, strictement du point de vue de la gestion, on consent toujours des ressources limitées. C'est la réalité. Pour la plupart des organisations, la demande sera toujours supérieure à l'offre. J'ai deux points à soulever :

understand what the shortfall is and, having said that, let me also tell you how I intend to manage that shortfall to the greatest extent and preserve the effectiveness of the navy as well. It is a double-edged sword.

The Chairman: These are not things you asked to do. These are things the government asked you to do. If I understand your impact statement correctly, you say the government asked us to do these things, but they did not give us the \$142 million dollars we needed to do them. You could go on to say that it was the same the year before. Am I reading the report correctly?

VAdm. MacLean: I am not sure which report you are reading. Is it the 2003-2004 report?

The Chairman: No, it is the 2004-2005.

VAdm. MacLean: I think that is accurate. However, you must put that into context as well. For example, on the infrastructure side, we have \$2.2 billion in infrastructure. We would like to, basically, be able to invest to about two per cent a year in that infrastructure. We have not been able to do that, so that represents a charge against that \$140 million. Therefore, it does not necessarily mean that tomorrow your infrastructure is useless or will put you into some kind of a risk, but it does mean that over time you will have to basically recapitalize that infrastructure. Pay me now or pay me later, but you will pay me. It does not necessarily mean that because we are out that \$140 million that the sky will fall tomorrow, but it is something of which you have to be aware, and I am aware of that.

The Chairman: In the same report you talk about your operational performance caps, and every class of vessel you have has significant problems. Halifax class: high operational tempo, insufficient maintenance; Victoria class: requirements to generate technical expertise, unforeseen delays have created additional O and M; Iroquois class: you have the *Huron* tied up, operational tempo and insufficient maintenance problems, replenishment ships. You do not have a class of ship there that does not have really significant problems. Is that correct?

VAdm. MacLean: It is always a challenge, and certainly any time you have a demand that exceeds the supply, you have to make choices. Everything you have said is absolutely correct. We have challenges in each of our fleets. We have pressure points in our fleet maintenance facilities, in ensuring we have the right people to take the navy into tomorrow, and indeed to the day after tomorrow, but we will, to the best of our capability, manage that issue.

The Chairman: I have no issue with your capability. All I am trying to establish is that demands are being put on you by the government that are not consistent with the funding being provided to you by the government. That is what your impact assessment says.

premièrement, je veux veiller à ce tout le monde comprenne l'ampleur du manque à gagner, et, deuxièmement, laissez-moi aussi vous dire comment je compte gérer ce manque à gagner de façon optimale afin de préserver l'efficacité de la Marine. C'est une arme à double tranchant.

Le président : Ce ne sont pas des choses que vous avez demandé à faire. Ce sont des choses que le gouvernement vous a demandé de faire. Si je comprends bien votre évaluation des impacts, vous dites que le gouvernement vous a demandé de faire certaines choses, mais qu'il ne vous a pas versé les 142 millions de dollars nécessaires pour faire ces choses. Vous ajoutez que la situation était identique au cours de l'exercice précédent. Ai-je bien compris votre rapport?

Vam MacLean : Je ne sais pas de quel rapport vous parlez. S'agit-il du rapport de 2003-2004?

Le président : Non, c'est le rapport de 2004-2005.

Vam MacLean : Je crois que c'est exact. Toutefois, vous devez également envisager cela en contexte. Par exemple, nous avons 2,2 milliards de dollars pour l'infrastructure. Nous aimerions, essentiellement, avoir la possibilité d'investir environ 2 p. 100 par année dans cette infrastructure. Nous n'avons pas été en mesure de faire cela, de sorte que cela contribue à ce manque à gagner de 140 millions de dollars. Ainsi, même si cela ne veut pas nécessairement dire que votre infrastructure sera sans valeur demain ou qu'elle vous mettra à risque, cela veut effectivement dire que, avec le temps, vous devrez essentiellement refinancer cette infrastructure. Vous me paierez aujourd'hui ou plus tard, mais vous me paierez. Cela ne veut pas nécessairement dire que c'est la fin du monde parce que nous n'avons pas ces 140 millions de dollars, mais il importe que vous soyez au courant, et je suis conscient de cela.

Le président : Dans un même rapport, vous parlez de vos capacités de rendement opérationnelles, et chaque classe de navire est aux prises avec des problèmes importants. Classe Halifax : cadence opérationnelle élevée, entretien insuffisant; classe Victoria : besoins d'expertise technique, retards imprévus ayant occasionné des coûts de F et E; classe Iroquois : le *Huron* est amarré, il y a des problèmes au chapitre de la cadence opérationnelle et de l'entretien insuffisant, à l'égard des ravitailleurs. On n'a fait état d'aucune classe de navire qui n'est pas aux prises avec des problèmes considérables. C'est ça?

Vam MacLean : C'est toujours un défi, et, certes, chaque fois que la demande est supérieure à l'offre, il faut faire des choix. Tout ce que vous avez dit est absolument vrai. Toutes nos escadres ont des problèmes. Nous éprouvons des difficultés, dans nos installations d'entretien, à recruter des gens compétents pour que la Marine fonctionne bien demain, et de fait, après-demain, mais nous allons gérer cette situation, au mieux de nos capacités.

Le président : Je ne remets pas en question vos capacités. Ce que j'essaie d'établir, c'est que les demandes du gouvernement ne correspondent pas au financement que celui-ci vous donne. C'est bien ce que dit votre étude d'impact.

VAdm. MacLean: Our impact assessment is as you have read it.

Senator Munson: Good afternoon, Admiral. Everybody in life has a wish list. There was a headline today that Canada needs a warship to fulfill a top general's dream. Do you share that general's dream and his wish list — I guess you would call it — in having a joint support ship program?

VAdm. MacLean: We are into the definition for a joint support ship program. There is absolutely no question that where we were yesterday, which was an ostensibly blue water navy, has shifted dramatically over the last decade, and we can see that navies today, not just the Canadian Navy, are very much more involved in the littoral regime. This joint support ship will provide a significant piece for Canada in terms of creating more influence in the littoral regime. It will, on the other hand, try to do several things all in one ship, whether it is doing what we do with our replenishment ships today, which is provide fuel and supplies.

On that note, just as a digression, it is interesting that Canada was one of the first countries, back in the 1960s, to take ammunition carriers, re-fuelers and supply ships and put them all into one ship. That was innovative in the 1960s.

Ostensibly, what we are trying to do with this joint support ship is use some of those same innovative techniques to put three different capabilities into this ship, which would include some strategic lift for vehicles, command and control, across the beach, not in the same way that we use command and control at sea in our ships but to provide a jumping-off point before you actually can get ashore. You could do this from this particular ship and, from a naval perspective, maintain the kind of capability we currently have in our replenishment ships today: the fuel, supplies and ammunition. That is quite a tall bill. To do that again in three ships is significant, but it is probably the most cost-effective way to do that.

Senator Munson: Therefore, you share General Hillier's sentiments, but can we afford it?

VAdm. MacLean: I certainly share them to the extent that, of course, today we have a program in existence called the Joint Support Ship. That will certainly be useful in moving Canadian Forces from the blue water into the littoral regime.

Senator Munson: What does that mean, to what regime?

VAdm. MacLean: The littoral, or close to shore. Ostensibly, during the Cold War period, navies generally could be expected to fight battles or campaigns in the blue water, or open ocean. However, what we have seen with failed and failing states is, increasingly, navies and forces are being drawn in much closer to shore to provide the capability across the beach. Whether it is the Royal Navy and the U.S. Marines going to the aid of Sierra Leone a couple of years ago, or whether it is the Coalition forces

Vam MacLean : C'est bien ce qui était écrit dans notre étude d'impact.

Le sénateur Munson : Bonjour, amiral. Dans la vie, tout le monde fait des souhaits. On a appris à la une des journaux, aujourd'hui, que le Canada avait besoin d'un navire de guerre pour répondre au souhait d'un grand général. Avez-vous le même rêve que ce général — désirez-vous que l'on mette en œuvre un programme de navire de soutien interarmées?

Vam MacLean : Nous n'avons pas encore défini de façon précise ce que serait un programme de navire de soutien interarmées. Ce qui est absolument certain, c'est que l'armée d'hier, qui n'était pas de toute évidence une marine de haute mer, s'est radicalement transformée depuis dix ans. Aujourd'hui, les forces navales de tous les pays, pas seulement la Marine canadienne, s'occupent beaucoup plus des zones littorales. Un navire de soutien interarmées sera pour le Canada un élément qui lui permettra d'augmenter sa zone d'influence près des littoraux. On essayera par contre de lui imposer plusieurs fonctions en même temps, et il pourrait par exemple assumer les fonctions de nos navires de ravitaillement actuels, qui transportent le carburant et les fournitures.

À ce sujet, permettez-moi une digression. Fait intéressant, le Canada a été l'un des premiers pays, dans les années 60, à réunir dans un seul navire des ravitaillement en munitions, en carburant et en fournitures. Dans les années 60, c'était une innovation.

De toute évidence, ce que nous essayons de faire avec ce navire de soutien interarmées, c'est de doter ce navire de trois capacités différentes, grâce aux mêmes techniques innovatrices; on y intégrerait en partie le transport stratégique pour les véhicules, le commandement et le contrôle, pour toutes les plages, pas le type de commandement et de contrôle en mer comme dans nos navires, mais pour fournir un point de départ à partir duquel on peut arriver à terre. On pourrait le faire à partir de ce navire, et, du point de vue des marins, avoir les mêmes capacités que celles dont nous disposons aujourd'hui dans nos navires de ravitaillement : carburant, fournitures et munitions. C'est une grosse commande. Cela coûte déjà cher dans trois navires, mais c'est probablement la façon la plus rentable de faire les choses.

Le sénateur Munson : Vous êtes donc d'accord avec le général Hillier; mais, pouvons-nous nous le permettre?

Vam. MacLean : Je suis d'accord avec lui dans la mesure où il existe aujourd'hui un programme que l'on appelle le navire de soutien interarmées. Cela aidera certainement les Forces canadiennes à passer de la haute mer régime au littoral.

Le sénateur Munson : Que voulez-vous dire? De quel régime parlez-vous?

Vam MacLean : Le littoral, près des côtes. De toute évidence, pendant la période de la guerre froide, on s'attendait généralement à ce que les armées engagent le combat ou mènent leur bataille en haute mer. Mais nous avons tiré des leçons des États déchus ou en difficulté; de plus en plus, la marine et les forces armées doivent se rapprocher des côtes pour donner accès à l'ensemble de leurs capacités. Qu'il s'agisse de la Royal Navy ou des Marines des États-Unis, qui ont aidé le Sierra Leone il y a

attacking Iraq, we have seen a focus of military power — land, sea and air — brought together from the sea across the beach, and I think that is likely to continue into the longer term. To what extent Canada wishes to participate in that, of course, will be up to the government, and will be very much up to what we see in the defence policy review.

Senator Munson: Where will the navy be if we do not have this sort of program in six years?

VAdm. MacLean: From a strictly navy perspective — the joint support ship piece — what I am looking for as a naval officer is replacement for the auxiliary oil replenishment ships we have today. That would satisfy me in keeping our Canadian naval task groups at sea.

However, what does the Canadian Forces and what does the Government of Canada want to do with respect to creating conditions for influence, either far or close by? That is another issue. That is what has led to this project called the joint support ship, which would have some strategic lift capability, and some additional command and control capability, but would also preserve the very important requirements that the navy has in the auxiliary oil replenishment ships today.

The Chairman: Given that we have established that you are feeling stresses throughout the system, why are we looking for a unique and innovative solution for the new ships? Why are we inventing something that is new, that no other country has, that clearly will be very expensive? Why are we not looking for something that other people have already spent the time and research and development in developing, and buying one of theirs?

VAdm. MacLean: I think that is a good question; but I would say as well that we need to replace the auxiliary oil replenishment ships. That, to me, is the absolute first principle. What we have in those ships today is more than just a fueler, for example. It is more complex than that. Those ships are ammunition carriers; they are fuel carriers; they have a modest hospital capability. Of course, they were built in the 1960s. Therefore, if we intended to do anything in terms of creating a better, more cost-effective platform, we would want to improve on that AOR protector-preserver capability we have today.

However, if you decide to build something new, steel today is relatively cheap and air is even cheaper. Consequently, what we are talking about here is creating more space. It is not that significant to the overall cost. If, however, at some stage, it was decided that we really did want to have some strategic lift or some kind of capability across the beach, then we would have to have at least two different types of vessels with all the complexities that brings as well.

When our folks have done their options analysis, this is probably the most cost-effective solution to provide what the navy needs to do its stuff — but also from a Canadian Forces

quelques années, ou des forces de la Coalition attaquant l'Irak, nous constatons que les forces militaires — l'armée de terre, les forces navales et aériennes — se réunissent non plus en mer mais sur les côtes, et je crois qu'il en sera ainsi encore longtemps. C'est bien sûr au gouvernement de décider si le Canada doit suivre la tendance, et dans quelle mesure, et il faudra certainement tenir compte de l'examen de la politique sur la défense.

Le sénateur Munson : Quelle sera la situation de la marine si, dans six ans, nous n'avons pas mis sur pied ce type de programme?

Vam MacLean : Si l'on tient compte strictement de l'optique de la marine — je parle du navire de soutien interarmées — en tant qu'officier de la marine, ce que je veux, c'est que l'on remplace les pétroliers ravitailleurs d'escadre avec lesquels nous travaillons aujourd'hui. C'est ainsi, à mon avis, que l'on assurerait l'avenir des groupes opérationnels navals canadiens en mer.

Mais nous ne savons pas par quels moyens les Forces canadiennes et le gouvernement du Canada nous donneront la possibilité d'exercer notre influence, en mer ou près des côtes. C'est une autre question. C'est la raison pour laquelle nous avons créé ce projet, qu'on appelle le projet de navire de soutien interarmées, qui nous doterait d'une certaine capacité, dans le domaine du transport stratégique, et de capacités supplémentaires en ce qui concerne le commandement et le contrôle, sans nuire aux très importantes exigences que la marine d'aujourd'hui doit respecter en ce qui concerne les pétroliers ravitailleurs d'escadre.

Le président : Nous avons établi que vous considérez que le système subit différentes pressions. Pourquoi donc devrions-nous examiner une solution unique et innovatrice pour les nouveaux navires? Pourquoi devrions-nous inventer quelque chose, quelque chose qui n'existe dans aucun autre pays, et qui coûtera assurément très cher? Pourquoi ne pas profiter du temps consacré à la recherche et au développement par d'autres personnes, pourquoi n'achetons-nous pas leurs produits?

Vam MacLean : Vous posez là une bonne question; mais je dois ajouter qu'il est temps de remplacer nos pétroliers ravitailleurs d'escadre. À mon avis, cette première étape est absolument nécessaire. Les navires dont nous disposons, aujourd'hui, sont plus que des ravitailleurs, par exemple. C'est plus compliqué que cela. Ces navires transportent des munitions et du carburant; ils offrent aussi de modestes services hospitaliers. Bien sûr, ils ont été construits dans les années 60, et c'est pourquoi, si nous avons l'intention de mettre en place une plate-forme améliorée et plus rentable, nous devons améliorer les pétroliers ravitailleurs (Protecteur ou Preserver).

Quoi qu'il en soit, si on décide de construire un bâtiment neuf, aujourd'hui l'acier est relativement peu coûteux, et l'air l'est encore moins. En conséquence, nous voulons plus d'espace. L'espace n'a pas une grande incidence sur le coût total. Mais si, à un moment ou à un autre, on décide qu'il est réellement nécessaire d'avoir des capacités de transport stratégique ou d'intervention sur terre, nous aurions besoin d'au moins deux sortes de navires différents, avec toutes les complications que cela suppose.

Lorsque nos analystes ont examiné les options, ils ont déterminé qu'il s'agissait probablement de la manière la plus rentable de fournir à la marine ce dont elle a besoin pour travailler — mais aussi

perspective, if we wish to do more, bearing in mind that steel and air are relatively cheap. When the Canadian patrol frigates were built, about 50 per cent of the cost was in the steel or in the hull and the machinery, and about 50 cents on the dollar was in the combat systems. That number is rising. It is probably closer to about 30 cents on the dollar today that is in the steel and the machinery, and about 70 cents on the dollar is in the combat systems.

These ships, per se, are fairly agricultural in comparison to a frigate. That does not mean that they are not complex but, relatively speaking, they are not as difficult if we base it around the joint support ship concept as we are looking at it today. You probably get a good, cost-effective solution with this joint support ship, as we are currently envisaging it, if you want to do some strategic command and control and AOR capability rolled into one.

I will make one point, however. At the end of the day, you can only do one thing at one time with one ship. That means that you may not have the 100 per cent solution; you may have to settle for the 80 or 90 per cent solution. This is a good thing to do, but we still have to manage it prudently; and that is something we will be very careful about as we go through the next couple of years.

Senator Munson: According to your impact assessment, this is your number one priority; this is what you really want?

VAdm. MacLean: We have to look at this situation in stages. We are already gearing up for the joint support ship, but we are also gearing up for the Canadian patrol frigate upgrade, which has several important component pieces — new radars, a new command and control system, better machinery controls. The ship itself, the Canadian patrol frigate, has really got two life spans associated with it. One is the hull, which we look at as having a 30-year capability, and the other is the combat systems, where you are starting to stretch it after about 15 years. We are already there with the combat systems, so we have to deal with that aspect. A combination of some stand-alone projects, as well as some command and control pieces and machinery pieces — put that all together over the period of time of about 2011 to 2017, and you have the update to the frigate. That is JSS, the frigate. We also have the helicopters, which are in play, and the maritime patrol aircraft update, which is in play.

I do not separate things in these terms as my number one thing. I cannot do that. I have to look at it across the waterfront and make sure that we are investing the right kinds of money at the right time across that spectrum of capability. Otherwise, at some stage, we will not have all the capability that we need at exactly that right point in time.

Senator Munson: Where does that leave the poor old Coast Guard? This committee issued a report in 2003 describing the longest under-defended borders in the world, which proposed that Coast Guard cutters should be armed. Obviously, you do not agree with that.

dans l'optique des Forces canadiennes, si nous désirons en faire plus, il ne faut pas oublier que l'acier et l'air coûtent relativement peu. Quand on a construit les frégates de patrouille canadienne, l'acier, la coque et la machinerie accaparaient la moitié des coûts; l'autre moitié était destinée aux systèmes de combat mais cette proportion n'est plus la même. Aujourd'hui, l'acier et la machinerie monopolisent environ 30 p. 100 des coûts; 70 p. 100 vont aux systèmes de combat.

Ces navires sont par leur nature passablement différents d'une frégate. Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas complexes, mais, tout étant relatif, ils ne le sont pas autant que le concept des navires de soutien interarmées que nous envisageons aujourd'hui. Les navires de soutien interarmées constituent probablement une bonne solution rentable, selon nos plans, si l'on veut intégrer les capacités de commandement et de contrôle stratégiques et le ravitaillement en pétrole.

J'aimerais cependant ajouter un commentaire. Au bout du compte, un navire ne peut faire qu'une chose à la fois. Cela signifie qu'on ne retiendra peut-être pas 100 p. 100 des éléments de solution et qu'il faudra probablement se contenter de 80 à 90 p. 100 des éléments. C'est quand même une bonne chose, mais nous devons gérer avec prudence et nous devons bien peser nos décisions dans les années qui viennent.

Le sénateur Munson : Selon votre étude d'impact, c'est vraiment la grande priorité. Est-ce vraiment ce que vous voulez?

Vam MacLean : Nous devons envisager la situation en différentes étapes. Nous nous préparons déjà pour le projet de navire de soutien interarmées, mais en même temps, nous nous préparons pour la mise à niveau des frégates de patrouille canadienne, qui a besoin de plusieurs équipements importants — de nouveaux radars, un nouveau système de commandement et de contrôle, de meilleurs contrôles pour les machines. Quand on parle des navires eux-mêmes, des frégates de patrouille canadienne, on parle de deux cycles de vie. Le cycle de vie de la coque, qui, à notre avis, peut durer 30 ans, et le cycle de vie des systèmes de combat, qui commencent à s'user après environ 15 ans. Nous en sommes déjà là, quant aux systèmes de combat, et nous devons en tenir compte. On peut mettre en œuvre quelques projets indépendants, ajouter quelques équipements pour le commandement et le contrôle, ou des machines — même avec tout cela, en 2011 ou en 2017, environ, il faudra remettre à niveau la frégate. C'est-à-dire le NSI, la frégate. Il reste encore en jeu les hélicoptères et la mise à niveau des aéronefs de patrouille maritime.

Je suis incapable de dire ce qui pour moi est la priorité dans tout cela. Je dois faire un tour d'horizon complet, et m'assurer que j'investis comme il faut, que le moment est bien choisi, et que j'ai évalué toutes les possibilités. Sinon, à un moment donné, nous ne disposerons pas de toutes les capacités dont nous avons besoin là et où nous en aurons besoin exactement.

Le sénateur Munson : Et qu'en est-il de cette bonne vieille Garde côtière? Notre Comité a publié en 2003 un rapport où l'on décrivait la plus longue frontière non défendue du monde, en proposant d'armer les garde-côtes. De toute évidence, vous n'êtes pas d'accord avec cette proposition.

VAdm. MacLean: I really do not have a view. That is an issue for the government and the Coast Guard.

Senator Banks: Would you say that again, the last thing you said about the Coast Guard?

VAdm. MacLean: That is really a decision for the government and for the Coast Guard.

Senator Banks: When you talk about the navy having a littoral responsibility, getting right up snug to the coast someplace, does the navy consider that defence of the coastlines of Canada — never mind the third one where we cannot go in the wintertime, but the other two — is the responsibility of the navy?

We said in our report, and perhaps you need to tell us that we are wrong, that the MCDVs, for example, do not perform that function well, and are not used for it anyway; they are used for training reserve officers.

VAdm. MacLean: The navy is very much responsible for dealing with the security of the maritime approaches from the coastlines out. That is our responsibility — and we take a very strong view that that is our responsibility. That is not to say that there are not other government departments that have to deal with certain aspects associated with the maritime regime. Whether we are talking about regulatory features, in terms of when ships have to report in on coming into our harbours, when they cannot come in, the whole issue in terms of fisheries and fisheries protection, the economic zone — there is a whole range of things that have to be done in the maritime regime, including customs. However, when we are talking about security and defence, that is very much our part. If we are talking about constabulary duties — policing, customs — then we are very much supportive to the other departments who are leading in those areas.

Increasingly, we will find that all of those departments will need to work together across that whole regime. We do that now, of course. We take fisheries protection officers to sea with us when we do fisheries patrols off the Grand Banks, for example. We are not the lead agency for that. That is very much the responsibility of the Department of Fisheries and Oceans. However, we need to ensure that there are no seams. I think that is really the key: seams.

The Chairman: The question Senator Banks put to you had to do with the coastal patrol vessels. We have received testimony from Admiral Buck that those vessels are beamy and they are not well-suited for inshore duty.

VAdm. MacLean: They are very good in terms of providing presence and in the inshore. Where they are not good is they cannot operate, for example, on the Grand Banks in the wintertime. They are simply not able to provide that mid-ocean capability. You need to ensure that when you operate those vessels, you operate them, particularly in the winter months, very carefully. In that context, Admiral Buck is right. The maritime coastal defence vessels cannot do that. In that case, in the winter months, what we must do is use a frigate or destroyer to do that duty.

Vam MacLean : En réalité, je n'ai pas d'opinion. Cette question relève du gouvernement et la Garde côtière.

Le sénateur Banks : Pourriez-vous répéter ce que vous venez de dire à propos de la Garde côtière?

Vam MacLean : Que cette décision relève en réalité du gouvernement et de la Garde côtière.

Le sénateur Banks : Lorsque vous dites que la marine est responsable des côtes, et qu'elle doit pouvoir venir tout près du rivage, pensez-vous que la marine doit défendre les côtes du Canada — je ne parle pas de la troisième, qui est impraticable en hiver, mais des deux autres — , pensez-vous que c'est une responsabilité de la marine?

Nous disons, dans notre rapport, corrigez-moi si nous faisons erreur, que les NDC, par exemple, ne peuvent assumer cette fonction très efficacement; et qu'ils ne l'assument d'ailleurs pas; ils servent à l'entraînement des officiers de la réserve.

Vam MacLean : La marine a de grandes responsabilités en ce qui concerne la sécurité des abords des côtes, jusqu'en mer. C'est une de nos responsabilités — nous n'en démordrons pas. Cela n'empêche pas que d'autres ministères s'occupent de certains aspects du régime maritime. Lorsque nous pensons à la réglementation, à savoir à quel moment les navires doivent signaler leur entrée dans nos ports, à quel moment ils sont interdits, quand on parle de toute la question des pêches et de la protection des ressources halieutiques, de la zone économique — le régime maritime touche à bien des facettes, y compris aux douanes. Cependant, quand il est question de sécurité et de défense, nous sommes tout à fait responsables. Si on parle des services policiers — maintien de la paix, douanes —, nous sommes bien sûr prêts à laisser toute la place aux autres ministères concernés.

Nous allons voir que tous ces ministères devront collaborer de plus en plus, à tous les aspects du régime. Ça se fait déjà, bien sûr. Par exemple, lorsque nous partons faire la surveillance des pêches près des Grands Bancs, nous prenons à bord un agent responsable de la surveillance des pêches. Nous ne sommes pas l'organisme responsable de cette surveillance, qui relève plutôt du ministère des Pêches et Océans. Cependant, nous devons veiller à ce qu'il n'y ait pas de coupure apparente. Je crois que c'est la clé : l'absence de coupure.

Le président : Le sénateur Banks vous a posé une question à propos des bâtiments de la patrouille côtière. Nous avons entendu le témoignage de l'amiral Buck, selon qui les vaisseaux sont larges, et peu adaptés aux manœuvres dans les eaux intérieures.

Vam MacLean : Ils sont très utiles quand il s'agit d'assurer une présence et ils peuvent aller dans les eaux intérieures. Leur défaut, c'est qu'ils ne peuvent intervenir, par exemple, dans les Grands Bancs, l'hiver. Ils n'ont tout simplement pas la capacité nécessaire pour les manœuvres en mer. Quand vous manœuvrez ces navires, surtout l'hiver, vous devez être très attentif. Sur ce point, l'amiral Buck a raison. Les bâtiments de la défense côtière ne peuvent assumer ces fonctions. L'hiver, nous devons nous servir des frégates ou des destroyers, pour ces tâches.

Senator Banks: You are right. It is the seams that I think we have talked about in the past. It is our observation that there are a lot of open seams. There is a lot of surveillance, a lot of patrolling and a lot of attention with respect to our coasts that is not being paid at the moment by anyone. The thing that Senator Munson referred to was our suggestion that perhaps we could be helped in that respect by making use of the Coast Guard. I understand it has nothing to do with the navy, but I was interested in the extent to which the navy sees coastal defence per se, and security and defence, not just in the mandate of this committee. However, they are pretty well interlocked now in a way that they were not, to use your example, in 1939. That asymmetrical fact means that we need to look for boats that do not look like warships delivering warship kinds of capabilities. That is the kind of patrol I am wondering about.

VAdm. MacLean: You are right. I think there is very much a long-term need as well. We could invest, for example, in a mid-ocean patrol vessel which would be more than a maritime coastal defence vessel that the navy operates, but that would not necessarily have all the combat capability that a frigate or destroyer has. You can certainly do what is necessary with a frigate and destroyer today. The question is could you do it perhaps more cheaply with another kind of vessel? Or, if the frigates and destroyers were deployed somewhere else, is there another niche that could be filled by that ocean patrol vessel? The answer is yes, you could. From a strictly naval perspective, this would have to be looked at in a full governmental way as opposed to just strictly and exclusively from a navy perspective.

Senator Banks: Further, again with further reference to the question of Senator Munson, the joint support ships obviously are necessary if we are to have any kind of fleet, which needs to be fuelled and ammunition has to be taken to those ships. Yesterday, General Hillier was talking about a different kind of big ship; a warship that would deliver to the beach a greater combat capability than you have described would be in the joint support ships, which would have limited abilities to deliver that kind of thing. He talked about heavy-lift helicopter capabilities on them and the capacity to carry 1,200 or 1,500 troops, as opposed to 200. Are those in your plans yet? Have you considered that kind of ship, and what is your general comment with respect to that kind of almost — I guess it is almost like the Royal Marines?

VAdm. MacLean: Yes. I must tell you that, if I have my numbers correct, even an amphibious ship that the Americans would have today would carry in the order of 700 or 800 troops. I am not aware of any ship that could carry as many as 1,500 unless it was an amphibious carrier the size of the WASP, which is about 40,000 tons. Even at the lower numbers, 500 or 600, an amphibious capability is a unique capability. It does not have the strategic lift. It very much focuses on billeting troops, having helicopters, and having a well deck capability to move troops

Le sénateur Banks : Vous avez raison. Je crois que nous avons déjà parlé des coupures. Nous avons remarqué qu'il y a beaucoup de coupures. À l'heure actuelle, bien des responsabilités relatives à la surveillance, aux patrouilles et à l'examen de nos côtes ne sont assumées par personne. Nous avons suggéré, comme vient de le rappeler le sénateur Munson, que nous pourrions peut-être pour combler cette lacune utiliser la Garde côtière. Je sais qu'elle n'a aucun lien avec la marine, mais je voulais savoir de quelle manière la marine envisage la défense côtière dans son ensemble, pas seulement en ce qui concerne la sécurité et la défense, qui relèvent du mandat de notre Comité. De toute façon, ces deux aspects sont assez bien intégrés, aujourd'hui, plus qu'ils ne l'étaient en 1939, pour reprendre votre exemple. Cette asymétrie signifie que nous devons chercher des navires qui n'ont pas l'air de navires de guerre, mais qui sont dotés des capacités des navires de guerre. C'est à ce genre de patrouille que je pense.

Vam MacLean : Vous avez raison. Je crois qu'il faut aussi répondre à des besoins à long terme. Nous pourrions par exemple investir dans un navire de patrouille océanique, un peu plus important que les navires de défense côtière de la marine, mais qui n'aurait pas nécessairement tous les équipements de combat des frégates ou des destroyers. On peut certainement faire tout ce qu'il faut avec une frégate ou un destroyer, de nos jours. La question est la suivante : pourrait-on faire la même chose à moindre coût avec un autre type de vaisseau? On pourrait la poser d'une autre façon : si les frégates et les destroyers étaient déployés dans une autre région, pourrait-on affecter ce patrouilleur océanique à d'autres fonctions? La réponse est oui, c'est possible. Du point de vue strictement naval, c'est une possibilité qui devrait intéresser l'ensemble du gouvernement; il ne faut pas l'envisager strictement ou exclusivement dans l'optique de la marine.

Le sénateur Banks : Je vais revenir encore une fois sur la question du sénateur Munson en disant que les navires de soutien interarmées sont nécessaires si nous voulons entretenir une flotte quelconque, puisqu'il faut approvisionner en carburant et en munitions tous ces navires. Hier, le général Hillier parlait d'un grand vaisseau, mais d'un type différent, d'un vaisseau de guerre qui pourrait déployer, jusque sur les côtes, des capacités de combat supérieures à celles des navires de soutien interarmées, selon votre description, lesquels seraient moins efficaces à cet égard. On parle de transporter de 1 200 à 1 500 hommes, plutôt que 200, et des hélicoptères de transport lourd. Avez-vous fait des plans? Ce type de navire en fait-il partie? Que pensez-vous de façon générale de tout cela — qui ressemble presque, je crois, aux Royal Marines?

Vam MacLean : En effet. Si je ne me trompe pas, les navires amphibies des Américains eux-mêmes transportent 700 ou 800 soldats. Je ne connais pas de navire capable de transporter 1 500 soldats, sauf peut-être les transporteurs amphibies de la taille des bâtiments de classe WASP, qui font environ 40 000 tonnes. Même avec seulement 500 ou 600 soldats, les appareils amphibies possèdent des capacités uniques. Ils ne disposent pas de capacité de transport stratégique. Ils servent surtout au cantonnement des troupes et aux hélicoptères; ce sont

ashore under fire. It is a significant capability but it is also certainly different in the broadest context to where the joint support ship is at the moment.

They are, however, related in the context of trying to move the Canadian Forces at large to a greater extent into the littoral or groundwater regime off a coast. The question, therefore, is to what degree. It may not be an on-off switch as much as it is a rheostat. I think that is the part that will have to be better understood. Without really speaking specifically to General Hillier on that particular point, I think that will have to be looked at over the next couple of weeks.

Senator Banks: I am presuming it would be in addition to, not instead of, joint support ships, right? It does not have the same function at all.

Vadm. MacLean: There are some elements in common, but one thing that would not work for the Canadian Navy is that embedded in that amphibious capability we would not have the auxiliary oil replenishment capability that we need. That would drive you to at least two different hull types and all the associated costs that you would have.

There certainly is some scope within the joint support ship. We have what I would call now a very balanced approach in terms of what we want in that ship. It could be varied a bit, but we certainly cannot vary it to a point where you ostensibly are talking about an entirely different hull form doing an entirely different piece of work.

Senator Banks: Let us talk about steaming for a second. When we have been visiting at maritime bases, we have heard and seen evidence that, for training purposes and for patrol purposes and otherwise, ships of our navy cannot spend as much time steaming as they would like to, as they would expect to, as they think is prudent in the various circumstances. Is that part of the constraint that falls within that \$142-million shortfall you were talking about?

Vadm. MacLean: Absolutely. It is always a challenge to maximize the number of days that we think we need to have our ships at sea doing training. However, there are ways in which you can also manage that. We do have a greater simulator capability today than we had previously with the introduction of both the Canadian patrol frigate and the Tribal updates. We are making good use of that. We have better computer capability ashore and the ability to hook in ships and our shore facilities to allow the command teams to practise their craft at a much higher degree of fidelity than in the past. We do not have to put ships at sea to the greatest extent to get that team training complete.

I think you are absolutely right: We need to consolidate the experience of our sailors at sea. In other words, you need to train the sailor, then you need to train the sailor in the ship, then you need to train the ships in company with each other: ships, submarines and aircraft. It is like an orchestra. Each of the

en outre des navires à un seul coffre, ils peuvent donc transporter des troupes au sol, même lorsqu'ils sont attaqués. Ce sont d'importantes capacités, mais elles sont très différentes, si l'on se replace dans le contexte général, des projets concernant un navire de soutien interarmées.

Il existe néanmoins des points communs, en ce qui nous concerne, quand on pense à l'objectif d'amener les Forces canadiennes, dans l'ensemble, à intervenir un peu plus près des côtes et du littoral. Dans quelle mesure exactement, c'est ce qu'il reste à régler. On n'a pas à trancher tout de suite, on peut y aller graduellement. Je crois qu'il faut encore éclairer ce point. Je n'en ai pas parlé spécifiquement avec le général Hillier, mais je crois qu'il faudra étudier la question au cours des prochaines semaines.

Le sénateur Banks : J'imagine que ce projet s'ajoute à celui des navires de soutien interarmées, qu'il ne le remplace pas, n'est-ce pas? Il ne s'agit pas du tout des mêmes fonctions.

Vam MacLean : Les deux projets présentent des éléments communs, mais pour la Marine canadienne, le navire amphibie ne pourrait assumer le ravitaillement dont nous avons besoin. Il s'agit de deux types de coque différents, et les coûts connexes ne sont pas non plus les mêmes.

Le projet de navire de soutien interarmées offre certainement des possibilités. Je dirais que nous avons établi un plan très équilibré en ce qui concerne ce que nous désirons obtenir pour ce navire. On peut le modifier jusqu'à un certain point, mais pas au point de le doter par exemple d'une coque entièrement différente et de lui attribuer des fonctions tout à fait différentes.

Le sénateur Banks : Parlons maintenant un peu de l'utilisation des navires. Lorsque nous avons visité les bases maritimes, nous avons vu, et on nous a confirmé verbalement, que nos navires ne pouvaient être utilisés pour l'entraînement, la patrouille ou d'autres objectifs, aussi longtemps qu'on aimerait le faire ou qu'on s'y serait attendu ou encore qu'on croirait prudent de le faire, compte tenu des diverses circonstances. Est-ce que c'est à cause des contraintes qui découlent du déficit de 142 millions de dollars dont vous parliez?

Vam MacLean : Tout à fait. C'est toujours difficile d'utiliser les navires pour l'entraînement en mer pendant la durée maximale dont nous croyons avoir besoin. On peut régler le problème par d'autres moyens, cependant. Nous sommes beaucoup mieux équipés maintenant, côté simulation, qu'avant l'arrivée des frégates de patrouille ou la mise en œuvre du MNCT. Nous nous en servons beaucoup. Nous avons une plus grande capacité informatique, sur terre, et nous pouvons relier les navires et nos installations sur terre de façon que les équipes de commandement puissent s'exercer et que leurs résultats soient beaucoup plus fidèles à la réalité qu'autrefois. Il n'est plus nécessaire de mettre autant de navires à la mer qu'autrefois pour que l'équipe puisse terminer son entraînement.

Je crois que vous avez tout à fait raison : nous devons donner aux marins qui sont en mer une expérience plus solide. Autrement dit, nous devons former le marin, puis lui assurer un entraînement sur un navire; ensuite, il faut que les navires s'entraînent avec les autres appareils : d'autres navires, des sous-marins et des

players can be virtuosos in their own right but can sound pretty dreadful when you put them together for the first time. You need to practise that, and doing that in a coordinated, collective way is vitally important. Depending on the ship and where it is in its program, whether it is just coming out of a refit or whether, in fact, it is at the top edge of capability, we try to manage that very carefully to make sure that the right amount of time is given to each of the sailors on the ships.

Senator Banks: In that respect specifically, a Canadian warship was in exercises with some of our allies and had to break off in the middle of the exercise because we could not afford the oil to keep going — or is that an apocalyptic story?

VAdm. MacLean: That would not happen. We would not have that situation.

Senator Banks: I have been corrected; it involved the Coast Guard. Do you have any opinion as to whether it would be advisable if, with respect to Coast Guard and navy communications, they could talk to each other in a secure way?

VAdm. MacLean: We will do that. Certainly, over the next couple of years, we want to improve very much that capability. If we have these maritime security operation centres and if we are to minimize the seams, then we want to understand, when a ship leaves Rotterdam and arrives in Halifax, exactly what is happening all the way along the line from the time it delivers its papers to the harbour master in Rotterdam to the time it arrives in Halifax. That also means ensuring that all Canadian government ships have the right stuff at sea so they, too, can fully understand what is going on. That is an essential piece. We cannot do that to the full extent today, and we have to be able to do that, so we are working on that piece.

Senator Banks: I have one final question, ancillary to the question Senator Kenny asked you earlier about the fact that we will inevitably lose the destroyers and the command capability that they alone have. You have said it will not all quite fit into a frigate. You talked about a new class of ship, which some of our members have heard of before, but I have not, being the single class. The Norwegians or the Swedes have been doing ships like that for a while. They are sort of modularly built. You can build a hull and put whatever you want into it.

Since that is so, will you talk, from the navy standpoint, about the procurement process? How important to you is it that you get the biggest bang for the buck by buying a hull that will do that work, from Sweden or Norway or wherever, on the one hand, as opposed to ensuring that that aspect of the ship is built in Canada, in Canadian ship yards?

VAdm. MacLean: Can I answer that in several different ways?

Senator Banks: Please.

aéronefs. C'est comme un orchestre. Tous les joueurs peuvent être des virtuoses, chacun de leur côté, mais ils peuvent aussi tous sonner faux lorsqu'on les réunira pour la première fois. Cela doit faire partie des exercices, et cela doit se faire de façon coordonnée; la coordination est un élément vital. Nous devons aussi tenir compte de l'état du navire, par rapport à son programme. Il peut avoir fait l'objet de travaux de radoub ou il peut n'avoir été jamais en meilleur état. Nous faisons de notre mieux pour que chaque marin à bord consacre la bonne quantité de temps à chaque activité.

Le sénateur Banks : À ce sujet, justement. Un navire canadien exécutait des exercices avec quelques-uns de nos alliés et a dû couper court parce qu'il n'arrivait plus à assumer les coûts du carburant — est-ce une histoire tirée de l'Apocalypse?

Vam MacLean : Ça ne se peut pas. Ça ne peut pas nous arriver.

Le sénateur Banks : On m'a corrigé, l'incident impliquait la Garde côtière. À votre avis, serait-il souhaitable que la Garde côtière et la Marine communiquent l'une avec l'autre en toute sécurité?

Vam MacLean : Nous le ferons. À coup sûr, d'ici quelques années, nous aurons grandement amélioré ces capacités. Si nous pouvons compter sur des centres des opérations de sécurité maritime et si nous désirons réduire les coupures, nous devons savoir, chaque fois qu'un bateau quitte Rotterdam en direction de Halifax, exactement tout ce qui se passe pendant son voyage, à partir du moment où le capitaine du port de Rotterdam reçoit ses documents jusqu'au moment où il arrive à Halifax. Cela veut aussi dire que tous les navires du gouvernement du Canada auront en mer tout l'équipement dont ils ont besoin pour savoir exactement ce qui se passe. C'est essentiel. Nous ne sommes pas encore entièrement opérationnels à ce chapitre, mais nous devons l'être, et nous y travaillons.

Le sénateur Banks : J'ai une dernière question qui fait suite à la question posée un peu plus tôt par le sénateur Kenny. Elle concerne le fait que nous allons inévitablement perdre nos destroyers et toutes les capacités de commandement qu'ils sont les seuls à posséder. Vous avez dit qu'elles ne pourraient être toutes intégrées dans une frégate. Vous avez parlé d'une nouvelle classe de navire, dont certains de nos membres ont entendu parler, mais pas moi; il s'agit de la catégorie unique. La Norvège ou la Suède construit ce type de navire depuis quelque temps déjà. Il s'agit semble-t-il d'une construction modulaire. On construit une coque, et on met dedans ce qu'on veut.

Cela dit, pourriez-vous m'expliquer le processus d'approvisionnement du point de vue de la Marine? Qu'est-ce qui est le plus important pour vous, être le plus rentable possible en achetant une coque qui répondra aux exigences, de la Suède ou de la Norvège ou d'ailleurs, ou veiller à ce que cette partie du navire soit fabriquée au Canada, dans les chantiers navals canadiens?

Vam MacLean : Me permettez-vous d'offrir plusieurs réponses?

Le sénateur Banks : Je vous en prie.

VAdm. MacLean: From a strictly naval perspective, I do not much care where the ship comes from as long as I get the absolute maximum capability embedded in that ship. From a Canadian perspective, I might have a view, and then from a perspective of migrating the capabilities we have today, particularly on the command and control side, into a new hull, I have to be conscious as well to the challenges that might be there if we have to do that offshore. If we have, for example, a very strong and resilient capability resident in Montreal, which is the major supplier for the combat systems for the frigate, can I ensure that, from a Canadian security perspective, we can do all that together? I think we can. It may very well be that in today's world, for the next class of ship, maybe you assemble it in Canada. Perhaps bits of it will be built around the world. I do not think there is anything outside the realm of possibility today.

From a naval perspective, I just want the capability. From a Canadian perspective, I think there is some very good value in ensuring that we have the commitment from Canadian industry to ensure that, for the life of that ship, I am not going somewhere abroad every time I have to deal with a very important issue with that ship.

Similarly speaking, there are security implications associated with the command and control. Remember I said that in today's modern ships, about 70 cents in the dollar is the combat control piece and only 30 per cent is the steel. When we think of shipbuilding today, we think about the steel, not the combat control and the integration part, and that is where the real business is. By the time that ship is developed, we may have a real mix of how we bring that to market. Nothing should be off the table.

Senator Banks: Could we do that in 15 or 18 years? Could we design it and build it?

VAdm. MacLean: We can, but I will tell you that we will be hard stretched to make those targets. This is challenging.

Senator Banks: How much will it cost?

VAdm. MacLean: I honestly do not know. At the very least, if you look at what the CPF costs us, which is ostensibly amortized with the infrastructure and the integrated logistic support and the ship itself, you are up to about \$800 or \$900 million a copy, and that is in 1990 dollars.

Senator Banks: Call it \$1 billion per ship?

VAdm. MacLean: It will be at least in that ballpark.

The Chairman: Did I understand you correctly when you were replying to Senator Munson that you were looking at the support ship and the *Halifax* class modernization and other things all equally? Did you say that you did not have a list of priorities that you were working down?

VAdm. MacLean: They are all priorities. In order for the capability to be maintained across this spectrum, you have to invest in each of those elements so that you do not end up with,

Vam MacLean : Sous l'angle strict de la Marine, peu importe la provenance du navire, dans la mesure où il est doté de capacités maximales. Le gouvernement du Canada défendrait peut-être une autre opinion, si l'on envisage d'aménager dans une nouvelle coque les capacités actuelles en ce qui concerne en particulier le commandement et le contrôle, il faut être bien conscient des défis, si nous décidons de le faire faire à l'étranger. Si nous disposons de capacités solides et souples, par exemple à Montréal, principal fournisseur des systèmes de combat de la frégate, puis-je garantir, du point de vue de la sécurité du Canada, que nous pourrions tout faire ensemble? Je crois que nous le pouvons. Je crois qu'il est très possible, dans le contexte actuel, que la prochaine classe de navire soit assemblée au Canada. Peut-être que certaines pièces viendront d'autres pays. Je crois qu'aujourd'hui tout est possible.

Du point de vue de la Marine, ce sont les capacités qui retiennent mon attention. Du point de vue du Canada, je crois qu'il serait très utile de vérifier l'engagement de l'industrie canadienne, parce que je ne veux pas, pendant la durée de vie du navire, devoir aller à l'étranger chaque fois qu'il y a un problème important.

Rappelons à ce sujet que les systèmes de commandement et de contrôle peuvent avoir des répercussions sur la sécurité. Rappelez-vous ce que j'ai dit tantôt sur les navires modernes : 70 p. 100 des coûts sont affectés aux systèmes de combat et 30 p. 100 à l'acier. Quand on parle de construction navale, aujourd'hui, on pense à l'acier, non pas aux systèmes de combat ou à l'intégration des éléments; c'est pourtant le principal. D'ici à ce que ce navire soit construit, nous aurons vraiment le choix du marché. Nous ne devons écarter aucune possibilité.

Le sénateur Banks : Est-ce qu'on peut le faire en 15 ou 18 ans? Peut-on en faire les plans et le construire?

Vam MacLean : Nous le pouvons, mais laissez-moi quand même vous dire que nous aurons de la difficulté à atteindre les objectifs. C'est un véritable défi.

Le sénateur Banks : Combien coûtera-t-il?

Vam MacLean : Honnêtement, je l'ignore. On peut établir pour commencer le coût de la frégate canadienne de patrouille, qui est manifestement amorti, au même titre que l'infrastructure, le soutien logistique intégré et le navire proprement dit. On arrive à 800 ou 900 millions de dollars par navire — en dollars de 1990.

Le sénateur Banks : On peut donc dire un milliard de dollars par navire?

Vam MacLean : Dans ces eaux-là, au moins.

Le président : Si j'ai bien entendu, quand vous avez répondu au sénateur Munson, vous avez dit que vous envisagiez tous ces projets sur le même pied, le navire de soutien, la modernisation des navires de classe *Halifax* et les autres projets. Avez-vous dit aussi que vous n'aviez pas établi de liste de priorités?

Vam MacLean : Ce sont tous des projets prioritaires. Pour conserver l'éventail de nos capacités, nous devons investir dans chacun des éléments. Il ne faut pas se retrouver par exemple avec

for example, a frigate which is incapable of supporting a joint support ship, so all these pieces do have to mesh together. Of course, tomorrow I may say that the joint support ship is the piece we must absolutely concentrate on over the next five months, but five months after that I will be saying we must get this particular radar upgrade project through to Treasury Board because this becomes an essential piece. It is very much a jigsaw puzzle. It means ensuring that all these pieces mesh together at exactly the right time.

The Chairman: Perhaps it is a question of understanding your 2004 impact assessment. There, you seem to have a clearly established set of priorities, starting with (a), the joint support ship, and finishing with (h), the single class surface combatant.

VAdm. MacLean: They are all important.

The Chairman: It says, "I intend pursuing the development of projects in the following order of importance." That tells me you will do (a) first and (h) last.

VAdm. MacLean: I think as much as anything else, though, it is also a reflection of the timing of each of those events as well. Maybe it is something I should have considered more carefully when I put that together, but certainly, all of those elements are important. All of them will be important to make the navy of the future the right navy.

The Chairman: Given the tempo of operations, given the demands the government has been putting on the navy, I look at the challenges and pressures that you comment on. I will read it back to you and ask you to comment: "The impact of delaying/cancelling several large projects will force the navy to retain equipment in service longer than planned. This will inevitably require increasing amounts of already scarce national procurement funds, and there is a risk that the effective equipment will not be supportable, not to mention the associated potential safety concerns that could arise with continued usage. Without additional funding, I may not be able to continue to provide the same level of capability. We are already facing serious supportability issues with the current *Halifax* and *Iroquois* class radars."

What are you telling us here, sir?

VAdm. MacLean: Much like your car, you can invest in keeping your car on the road, and the car, of course, may go down the road but the degree of certainty that it will get to the next destination may be somewhat less. More important from a military point of view, you do not want to be investing in obsolescence. We will always have a navy, and those choices, obviously, I will manage again as best I can with the resources I am given.

une frégate incapable d'appuyer un navire de soutien interarmées. Tous les éléments doivent être des maillons d'une même chaîne. Bien sûr, je pourrais affirmer, demain, que le navire de soutien interarmées est une priorité absolue et que nous y travaillerons pour les cinq prochains mois, après quoi je peux dire que le projet de mise à niveau des radars, pour lequel nous devons compter sur le Conseil du Trésor, est devenu l'élément essentiel. C'est vraiment un casse-tête. Il faut s'assurer que toutes les pièces s'imbriqueront les unes dans les autres au moment exact où nous en aurons besoin.

Le président : J'ai peut-être tout simplement mal compris votre étude d'impact de 2004. On trouve dans ce document ce qui me semble une liste bien claire des priorités. Le navire de soutien interarmées figure au point a, et le bâtiment de combat de surface de classe unique au dernier point, le point h.

Vam MacLean : Tous ces projets sont importants.

Le président : C'est bien écrit que vous allez vous occuper de la mise en œuvre des projets en respectant leur importance relative. À mon avis, cela signifie que vous allez commencer par le projet a, pour finir le projet h.

Vam MacLean : Je crois que c'est comme tout le reste; je tenais compte aussi de l'ordre chronologique de ces événements. J'aurais peut-être dû réfléchir à cela quand j'ai dressé la liste, mais il est évident que tous ces éléments sont importants. Si nous voulons que la Marine de l'avenir soit une bonne marine, tous ces éléments sont importants.

Le président : Je tiens compte du rythme des opérations et de tout ce que le gouvernement demande à la Marine lorsque je prends connaissance de vos commentaires sur les défis et les pressions. Vous y dites notamment, et j'aimerais que vous commentiez lorsque j'aurai fini, que le report et l'annulation de plusieurs grands projets forcera la Marine à utiliser ses équipements plus longtemps que prévu, et que la situation aura d'inévitables conséquences. Vous parlez entre autres du montant des fonds réservés à l'approvisionnement national, déjà maigres, de la possibilité qu'on ne puisse plus prendre en charge l'équipement en place sans oublier les problèmes de sécurité connexes qui pourraient découler d'un usage continu. Vous dites que sans financement supplémentaire, vous ne serez pas en mesure de continuer à assurer le même niveau de capacité. Selon vous, les radars des navires de classe *Halifax* ou *Iroquois* constituent déjà un grave problème de prise en charge.

Qu'essayez-vous de nous dire ici, monsieur?

Vam MacLean : C'est comme avec votre automobile. Vous pouvez décider d'investir dans votre automobile plutôt que d'en changer. Vous pourrez vous en servir, bien sûr, mais, chaque fois que vous prendrez la route, vous serez un peu moins sûr d'arriver à destination. Du point de vue militaire, ce qu'il est plus important de souligner, c'est qu'il ne faut pas investir dans des équipements obsolètes. Nous aurons toujours une Marine, et ces choix se présenteront toujours. Je ferai de mon mieux pour les gérer, avec les ressources qu'on me donne.

The Chairman: We have so much respect for you and the folks who work for you. We find it remarkable that you are able to deal with it all. The question I would put to you is, we have a budget coming up this month. Even if you had substantial increases in funding, the problems that you are talking about in your impact assessment will get a lot worse before they get better. Is that not true?

VAdm. MacLean: Sustainability, which is really keeping the forces we have today operating at the best level, is an issue. It is not just a matter of resources, it is a matter of people as well. It takes time to continue. If it takes time to degrade that capability, it also takes time to ramp that back up.

The Chairman: The degradation will continue and get worse, even if there is a significant injection of funds tomorrow. You will have two or three years of it continuing to drop before it levels out and then gradually improves.

VAdm. MacLean: Let me say that the navy today continues to be an effective navy. There is no question, though, that if we do not have the right funding, you will have that degradation. I cannot tell you how much of a lag there will be, whether it will be one year or two years or three years. It takes time from when you get money and apply those resources with the right people. It takes time to level that off.

Senator Forrestall: One cannot help but wonder why it takes so much time. Can I ask you a couple of questions about the Sea King, and the transition and acquisition of the S-92s and the trading of pilots? Generally, what kind of support are you getting from Maritime Air with respect to this transition? Are you looking — perhaps you may have to — at long-term use of simulators for the Sea King, or is this some kind of an extension of the very few hours that must be left?

VAdm. MacLean: Militarily speaking, in the far right of the spectrum, the really tough issues in terms of anti-submarine warfare, the Sea King is fundamentally obsolete. We have to replace that aircraft, and that is understood. However, the Sea King is also a good heavy-lift aircraft. We operate it because it is safe to operate. It is a big helicopter and can be very useful in a number of operations such as we did in the Arabian Sea, and such as we do off the coast of Halifax. We will operate that helicopter for the next five years until we bring in the S-92. That is the reality, and we will have to manage that piece.

Senator Forrestall: I wish one had gone North in support of a recent deployment there last summer.

The problems associated with this aircraft plague all sorts of planning and must stand in your way. When will you start breaking away from the Sea King technology and maintenance of flying skills and move to the new aircraft?

Le président : Le travail que vous faites avec vos collaborateurs mérite un grand respect de notre part. La façon dont vous vous en tirez est à notre avis remarquable. Je vais vous poser une autre question. Un nouveau budget sera présenté au cours du mois. Supposons un instant que l'on augmente votre budget de façon substantielle; les problèmes dont vous faites état dans votre étude d'impact continueront d'empirer, avant que la situation ne commence à s'améliorer. Est-ce bien cela?

Vam MacLean : La durabilité, c'est-à-dire conserver notre armée en état de fonctionnement optimum, c'est un problème. Cela n'est pas seulement une question de ressources financières, c'est aussi une question de ressources humaines. Nous aurons besoin de temps pour poursuivre. La dégradation de nos capacités prend un certain temps, mais il faudra aussi du temps pour reprendre le dessus.

Le président : La dégradation se poursuivra et s'accélénera, même si on injecte des sommes importantes demain. La dégradation se poursuivra encore deux ou trois ans, avant qu'on reprenne le contrôle de la situation, et qu'on commence à voir des améliorations.

Vam MacLean : Je peux affirmer devant vous aujourd'hui que la Marine est toujours aussi efficace. Il ne fait aucun doute, cependant, que sans financement adéquat, la détérioration est inévitable. Je ne peux pas vous dire après combien de temps on pourra observer les résultats des mesures, un an, deux ans, trois ans. Entre le moment où on obtient de l'argent et celui où les bonnes personnes utilisent ces ressources, il s'écoule du temps. Il faut du temps pour stabiliser la situation.

Le sénateur Forrestall : On ne peut s'empêcher de se demander pourquoi il faut tant de temps. Puis-je vous poser quelques questions sur les Sea King, la transition, l'acquisition des S-92 et sur les échanges de pilotes? De façon générale, quelle sorte d'appui obtenez-vous de l'aéronavale pour cette transition? Devrez-vous — par choix ou parce que vous ne pourrez faire autrement — utiliser encore longtemps les programmes de simulation des Sea King? Peut-être s'agit-il d'une façon de prolonger le peu d'heures qui leur reste?

Vam MacLean : Du point de vue militaire, on a d'un côté le problème très délicat, quand on parle de guerre anti-sous-marine, du caractère fondamentalement obsolète des Sea King. Il est entendu que nous devons remplacer cet aéronef. Par contre, à l'opposé, les Sea King sont aussi de bons appareils de transport lourd. Nous les utilisons parce qu'ils sont sûrs. C'est un gros hélicoptère, très utile pour toutes sortes d'opérations. Nous nous en sommes servi par exemple en mer d'Arabie, et nous nous en servons près des côtes de Halifax. Nous allons utiliser ces hélicoptères pendant encore cinq ans, jusqu'à l'arrivée des S-92. Voilà la situation que nous devons gérer.

Le sénateur Forrestall : J'aurais aimé qu'on en envoie un dans le Nord, l'été dernier, pour aider pendant le récent déploiement.

Les problèmes qui concernent cet aéronef se répercutent malheureusement sur toute la planification, et doivent constituer pour vous un obstacle. Quand allez-vous abandonner la technologie des Sea King et la mise à jour des habiletés de vol pour adopter les nouveaux aéronefs?

VAdm. MacLean: That will occur before we take delivery. A number of trials will have to take place. We will need to ensure the safety of the Canadian patrol frigate. It is ongoing now at a preliminary stage, but as we get to 2007, 2008 and 2009, a number of these pieces will have to be very well understood. From the air crew and aircraft perspective, I would defer that to the chief of air staff to answer.

Senator Forrestall: It is such an important component of the destroyers.

VAdm. MacLean: It is.

Senator Forrestall: Do you have a contingency program in the event that people like myself start saying, "For God's sake, ground those things before we start losing lives?" I get so frustrated with the process that I have murmured aloud about asking the civilian authority to give me an opinion as to whether that aircraft is safe to fly. I know what their opinion would be, so I do not do it. Do you have no contingency plans?

VAdm. MacLean: We do have a program in place. The Sea King will not be flown unless it is safe to fly: It is as simple as that. Consequently, if at any stage it is viewed as not being safe, it will not fly. However, at this juncture, and for the anticipated future, we will invest whatever is necessary to make that aircraft safe to fly.

Senator Forrestall: If it becomes unsafe, is there one you can rent? I am serious. I am not joking.

VAdm. MacLean: You are referring to the issue of safety. The way in which we operate the aircraft makes it safe. The other issue is how operationally viable that aircraft is, and that is the part that, as the head of the navy, I am concerned about.

Senator Forrestall: It is not operationally viable.

VAdm. MacLean: In some parts of the more difficult challenges at sea, it is not.

Senator Forrestall: We sent one of the better aircraft we had North and it very rapidly developed five or six problems, any one of which would have immediately grounded it. That is not an operationally safe aircraft, in my judgment. I know a lot of these men and women well. I have known them since they were youngsters.

General Hillier mentioned a super re-supply vessel that is much more than has been suggested. Would you describe the 101 as a medium- to heavy-weight lift helicopter?

VAdm. MacLean: Yes. Even the Sea King would be a medium-lift helicopter.

Senator Forrestall: How would you describe the Cormorant?

Vam MacLean : Avant même d'en prendre livraison. Nous allons devoir organiser plusieurs essais. Nous devons garantir la sécurité de la frégate canadienne de patrouille. C'est déjà une mesure permanente, à une étape préliminaire, mais quand nous serons en 2007, 2008 ou en 2009, il faudra avoir maîtrisé un certain nombre de ces éléments. Si vous voulez une opinion concernant les pilotes et les aéronefs, j'aimerais que vous posiez vos questions au Chef d'état-major de la Force aérienne.

Le sénateur Forrestall : C'est vraiment un élément important des destroyers.

Vam MacLean : En effet.

Le sénateur Forrestall : Avez-vous élaboré un programme d'urgence pour le cas où une personne comme moi dirait : « Pour l'amour du Ciel, clouez ces appareils au sol avant qu'il y ait des pertes de vie »? J'ai déjà parlé à mots à peine voilés, à cause de la frustration que je ressens, de la possibilité de demander à des autorités civiles de me donner un avis sur la sécurité de cet appareil. Je sais ce qu'on me répondrait, c'est pourquoi je ne leur demande pas. Avez-vous élaboré des plans d'urgence?

Vam MacLean : Oui, nous avons un programme. Aucun vol ne sera effectué dans les Sea King s'ils ne sont pas sûrs : c'est aussi simple que cela. Donc, si on juge, à un moment ou à un autre, qu'ils ne sont pas sûrs, on ne les utilisera pas. Quoi qu'il en soit, les choses étant ce qu'elles sont, et en raison de ce qui nous attend, nous ferons les investissements nécessaires pour que ces aéronefs soient sûrs.

Le sénateur Forrestall : S'il n'est plus possible de les utiliser en toute sécurité, est-il possible de louer un appareil? Je suis sérieux. Je ne fais pas de blague.

Vam MacLean : Vous parlez de sécurité. Nous prenons les mesures nécessaires pour que les vols de cet aéronef soient sûrs. La viabilité opérationnelle de l'aéronef est une autre question; en ma qualité de chef de la marine, c'est la question qui me préoccupe.

Le sénateur Forrestall : L'aéronef n'est pas viable sur le plan opérationnel.

Vam MacLean : En ce qui concerne certaines opérations difficiles qui se déroulent en mer, il ne l'est pas.

Le sénateur Forrestall : Nous avons envoyé un des meilleurs aéronefs que nous avons dans le Nord, et on a constaté rapidement l'existence de cinq ou six problèmes nouveaux, qui auraient chacun justifié qu'on le cloue au sol. Je considère que cet aéronef n'est pas sûr sur le plan opérationnel. Je connais bien plusieurs de ces hommes et de ces femmes. Je les connais depuis qu'ils sont jeunes.

Le général Hillier a parlé d'un super vaisseau de réapprovisionnement, qui semble beaucoup plus imposant que ce que l'on avait cru au départ. Diriez-vous que l'appareil 101 est un hélicoptère de transport moyen ou lourd?

Vam MacLean : Oui. On peut même dire que les Sea King sont des hélicoptères de transport moyen.

Le sénateur Forrestall : Pourriez-vous décrire le Cormorant?

VAdm. MacLean: The Cormorant is about 30,000 pounds and the Sea King is about 20,000 pounds, so it is obviously heavier, but it would still fall into the category of medium-lift.

Senator Forrestall: It is my understanding that there is a configuration of the Cormorant that could take a wheeled vehicle and 25 or 30 fully-armed troops. Is that something that might be under consideration?

VAdm. MacLean: Certainly the naval variant, the Cyclone, would not be large enough to do that.

The Chairman: We were talking about army requirements when General Hillier raised that, Senator Forrestall.

Senator Forrestall: He spoke about it being carried on a vessel.

VAdm. MacLean: It would not be a naval helicopter. It would be a medium-lift helicopter for army support. They are different.

Senator Forrestall: You have got my point. I do not care who it is for; I just want it to be good and safe, and be within manageable financial proportions, which the Sea King is not. The Cyclone is useless. Buy something good and useful. Put your foot down, Admiral.

VAdm. MacLean: We are buying the Cyclone, and I certainly hope it is useful.

Senator Munson: I am intrigued by the impact assessment. On page 6 you say that the implications of the shortfall in funding are significant. You say that the representation on international and NATO forums will be minimized to the point that Canadian navy presence, active participation, credibility, and thus influence, will be nearly lost. Under "governance" you say that your ability to fully support programs such as employment equity and to adequately exercise due diligence and environmental and safety issues will be significantly challenged. It is pointed out here that you will be unable to progress in the cleanup of many contaminated sites and will be obliged only to limit access to them.

These are strong words. If you do not have the money, you cannot do your job.

VAdm. MacLean: If I do not have the money, I will manage to the best of my ability. We are stating that I will make choices in order to do what I think has to be done in order to preserve the effectiveness of the navy at sea.

Senator Munson: With regard to employment equity, what can you not do?

VAdm. MacLean: We are describing a number of regulatory features, be it the environment or employment equity, all of which cost money. In taking any decision, I would look very carefully at all the things I must do and spend the money in the way that I

Vam MacLean : Le Cormorant pèse environ 30 000 livres, et le Sea King, environ 20 000. Il est donc évidemment plus lourd, mais il fait quand même partie de la classe des hélicoptères de transport moyen.

Le sénateur Forrestall : Si j'ai bien compris, on peut configurer le Cormorant de façon qu'il puisse embarquer un véhicule roulant et de 25 à 30 soldats complètement armés. Avez-vous évalué cette possibilité?

Vam MacLean : La version navale, le Cyclone, n'est certainement pas assez grande pour ça.

Le président : Sénateur, nous parlions des exigences de l'Armée lorsque le général Hillier a soulevé cette question.

Le sénateur Forrestall : Il a dit que l'appareil serait transporté sur un vaisseau.

Vam MacLean : Il ne s'agira pas d'un hélicoptère maritime. Il s'agira d'un hélicoptère de transport moyen destiné au soutien de l'armée. Ce n'est pas la même chose.

Le sénateur Forrestall : Vous m'avez compris. Peu importe à qui l'appareil est destiné. Tout ce que je veux, c'est qu'il soit efficace et sûr et facilement gérable sur le plan financier, contrairement au Sea King. Le Cyclone est un appareil inutile. Achetez un appareil efficace et utile. Faites-vous entendre, amiral.

Vam MacLean : Nous achetons le Cyclone, et j'ose espérer qu'il sera utile.

Le sénateur Munson : Quelque chose m'intrigue dans votre étude d'impact. À la page 6, vous dites que le manque de financement aura de graves répercussions. Vous affirmez que la représentation du Canada dans les forums internationaux et à l'OTAN sera réduite au point où la présence de la Marine canadienne, sa participation active, sa crédibilité et, par voie de conséquence, son influence, seront presque nulles. Sous la rubrique « Gouvernance », vous expliquez qu'il sera très difficile de conserver la capacité de soutenir complètement les programmes tels que l'équité en emploi, de respecter adéquatement le principe de la diligence raisonnable et de porter attention aux questions d'environnement et de sécurité. Vous soulignez qu'il vous sera impossible de poursuivre la décontamination de nombreux sites, que vous devrez vous contenter d'en limiter l'accès.

Vous êtes très clair. Sans argent, vous ne pourrez faire votre travail.

Vam MacLean : Si je n'ai pas ce financement, j'essaierai de m'en tirer au meilleur de mes capacités. Nous déclarons que toutes les décisions que je prendrai au meilleur de ma connaissance auront pour but de préserver l'efficacité de la Marine en mer.

Le sénateur Munson : Qu'est-il impossible de faire en ce qui concerne l'équité en emploi?

Vam MacLean : Nous décrivons un certain nombre de mesures de réglementation, qui concernent l'environnement ou l'équité en emploi, qui toutes entraîneront des frais. Quand je prends une décision, j'examine attentivement tout ce que j'ai à faire, et je

thought best positioned the navy. It might very well mean that I would have to make some very hard choices on those types of issues, not only with respect to employment issues but across the board. The environment is mentioned as well. They all cost money.

Senator Munson: That is a significant statement.

Senator Day: Admiral, we are getting a lot of new information from the new Chief of Defence Staff in relation to issues that one would expect to find in a new defence policy statement. This has all come out in the last week or so. We understand that the previous draft was sent back by the Minister of National Defence as well. Are you engaged in a new round of thinking, blue-skying and developing a new draft of a defence policy?

VAdm. MacLean: I am not, but you would have to ask General Hillier about that.

Senator Day: All of these statements and all that we are seeing here that is quite radical and different from what we heard two weeks ago in terms of his vision, are not being developed by anybody other than General Hillier?

VAdm. MacLean: I do not think that that is fair, either, I think a great deal of effort and work has been going on for a long period of time, from a naval point of view. I am very supportive of where we are going. I think that from what I have seen and where I have been involved, it represents very much what I have indicated earlier that, increasingly, we will be a navy that is moving from exclusively the blue water to the littoral regime. We have been doing that now for some period of time. It reinforces many points that the maritime forces have been talking about and, indeed, have been doing for a number of years.

Senator Day: But with respect, Admiral, two weeks ago, for the navy, we were talking about a joint support ship, or two or three of those ships. Today, we read in the paper that what General Hillier would like to see is something like a San Antonio class troop carrier. Where did this new idea come from?

VAdm. MacLean: I recall that the article also indicated that certainly he would like very much to explore the joint support ship concept, and whether or not that has the capacity. I do not think the general was as definitive in that, and certainly there are options which start with the joint support ship. That is where we are headed at this particular juncture. Any change to that, any demonstrative change, would have to be discussed.

Senator Day: You have not been involved in any discussion with respect to a 1,500 soldier troop carrier?

VAdm. MacLean: No, I have not.

dépense l'argent de la façon qui, à mon avis, soutient le mieux le positionnement de la Marine. Ça peut donc très facilement vouloir dire que je ferai face à des choix très déchirants, dans certains dossiers, pas seulement en matière d'emploi, mais dans tous les secteurs. On parle aussi de l'environnement. Tout cela coûte de l'argent.

Le sénateur Munson : C'est une déclaration importante.

Le sénateur Day : Amiral, le nouveau chef d'état-major de la Défense nous transmet beaucoup d'information sur les éléments qu'on s'attendrait à trouver dans un nouvel énoncé de politique sur la défense. Tout cela est ressorti la semaine dernière, ou peu avant. Nous croyons aussi savoir que la version précédente a été transmise au ministre de la Défense nationale. Est-ce que vous avez entamé un nouveau cycle de réflexion, d'approbation et de rédaction d'une nouvelle version de la politique sur la défense?

Vam MacLean : Pas en ce qui me concerne; mais vous devriez poser la question au général Hillier.

Le sénateur Day : Toutes les déclarations, tout ce que nous avons entendu, ici, qui se démarque si radicalement de sa vision, qu'on nous a exposée il y a deux semaines, tout cela a été élaboré uniquement par le général Hillier?

Vam MacLean : Je ne crois pas moi non plus que cela soit juste; je crois que, du côté de la Marine, on a travaillé dur et longtemps. Je soutiens fermement les objectifs. Tout ce que j'ai vu, et tous les dossiers auxquels j'ai participé montrent très bien que la Marine se transforme et que, comme je l'ai déjà indiqué, elle sera active non plus seulement en haute mer, mais aussi dans le régime littoral. Ça se passe ainsi depuis déjà un certain temps. C'est conforme à bien des éléments sur lesquels la Marine a déjà insisté et, en fait, qu'elle a mis en œuvre il y a déjà quelques années.

Le sénateur Day : Permettez-moi de rappeler, amiral, qu'il y a deux semaines, quand il a été question de la Marine, on parlait d'un navire de soutien interarmées ou de deux ou trois de ces navires. Aujourd'hui, on lit dans les journaux que le général Hillier aimerait que l'on se dote d'un bâtiment de transport de troupes comme ceux de la classe San Antonio. D'où vient cette nouvelle idée?

Vam MacLean : Si je me rappelle bien, l'article disait aussi que le général Hillier aimerait beaucoup examiner le concept des navires de soutien interarmées pour savoir s'ils possèdent ou non cette capacité. Je ne pense pas que le général ait été à ce point affirmatif; cela fait certainement partie des options, et le navire de soutien interarmées est le premier sur la liste. Voilà où nous en sommes, voilà où nous allons. Si l'on apportait un changement quelconque, un changement important quelconque, il faudrait d'abord en discuter.

Le sénateur Day : Vous n'avez jamais participé à une discussion où il était question d'un transport de troupes d'une capacité de 1 500 soldats?

Vam MacLean : Non, ça ne m'est jamais arrivé.

The Chairman: Thank you very much, Senator Day. Admiral, we appreciate your coming here today. We value your testimony before the committee. We find that the information you give us has been of great assistance in our studies. We hope to have you back again once the paper comes forward. We will look forward to having further discussions with you on the subject, but for your contribution today on behalf of the committee, thank you very much. We are grateful to you for being here.

The committee adjourned for ten minutes.

The committee resumed.

The Chairman: Honourable senators, we have before us today Vice-Admiral Greg Maddison, who is Deputy Chief of Defence Staff. He is a career naval operations officer who has commanded at all levels of the navy, including commander of the navy. As well, he served as the commander of NATO's Standing Naval Force Atlantic in 1993, which enforced a multinational embargo in the Adriatic Sea against the former Yugoslav Republics of Serbia and Montenegro. He has held a number of senior staff positions in Ottawa.

VAdm. Maddison is a graduate of the Royal Military College, the Canadian Forces Command and Staff College, the National Defence College in Kingston. He was invested in the Order of Military Merit in 1984 and was awarded the Meritorious Service Cross in 1994. He was promoted to the rank of Commander of the Order of Military Merit in 1997.

Welcome to the committee. We are very pleased to have you before us. We understand you have a brief statement to make.

Vice-Admiral Greg Maddison, Deputy Chief of the Defence Staff, Department of National Defence: Thank you, Mr. Chairman, and thank you for that kind introduction.

Honourable senators, I very much appreciate the opportunity to be here today with you. As Deputy Chief of the Defence Staff, one of my responsibilities is to plan and to execute the missions assigned to the Chief of the Defence Staff by the Government of Canada. The forces to execute these missions are primarily generated by the commanders of the navy, army and air force. Although I do have direct responsibility for generating some of the more specialist forces, such as Joint Task Force 2 and the Joint Operations Group. Once the commanders have trained and equipped their personnel, it is then my responsibility, on behalf of the CDS, to employ them around the world or in response to any crises here at home.

[Translation]

As you know, Canadian Forces have represented all Canadians remarkably well. However, we find ourselves facing a major operational challenge. Not since the end of the Cold War has out

Le président : Merci beaucoup, sénateur Day. Amiral, merci de vous être présenté devant nous aujourd'hui. Votre témoignage est précieux pour les membres du comité. Les renseignements que vous nous avez fournis seront très utiles pendant l'examen. J'espère que vous reviendrez parmi nous, lorsque le document sera produit. Nous espérons pouvoir bientôt discuter encore de cette question, mais pour le moment, je vous remercie au nom de l'ensemble du comité pour votre contribution. Nous vous sommes reconnaissants d'être venu ici aujourd'hui.

La séance est suspendue pendant dix minutes.

La séance reprend.

Le président : Sénateurs, veuillez accueillir le vice-amiral Greg Maddison, sous-chef d'état-major de la Défense. M. Maddison est un officier de carrière des opérations navales qui a assuré le commandement à tous les échelons de l'organisation; il a notamment été Commandant de la Marine. Il a aussi commandé la Force navale permanente de l'Atlantique de l'OTAN en 1993 au moment de l'embargo multinational imposé dans la mer Adriatique aux anciennes républiques yougoslaves de Serbie et du Monténégro. Il a en outre occupé un certain nombre de postes de fonctionnaire supérieur, à Ottawa.

Vam Maddison est diplômé du Collège militaire royal, du Collège d'état-major et de commandement des Forces canadiennes et du Collège de la Défense nationale de Kingston. Il a été décoré de l'Ordre du mérite militaire en 1984 et de la Croix du service méritoire en 1994. Il a été promu au grade de commandant de l'Ordre du mérite militaire en 1997.

Le comité vous souhaite la bienvenue. Nous sommes très heureux de vous avoir devant nous. Je crois savoir que vous avez une brève déclaration à faire.

Vice-amiral Greg Maddison, sous-chef d'état-major de la Défense, ministère de la Défense nationale : Je vous remercie, monsieur le président, merci de cette agréable présentation.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je suis très heureux d'avoir l'occasion d'être ici, devant vous, aujourd'hui. En qualité de sous-chef d'état-major de la Défense, j'ai entre autres la responsabilité de planifier et d'exécuter les missions que le gouvernement du Canada confie au chef d'état-major de la Défense. Les commandants de la Marine, de la Force terrestre et de la Force aérienne sont les principaux responsables de l'organisation des troupes qui exécuteront ces missions. J'ai néanmoins la responsabilité directe de l'organisation de certaines forces spéciales, notamment la Force opérationnelle interarmées 2 et le Groupe mixte des opérations. Une fois que les commandants ont formé et équipé leurs troupes, c'est sur moi que retombe, pour le compte du CEMD, la responsabilité de leur service autour du monde et de leurs interventions en cas de crise, ici, au Canada.

[Français]

Comme vous le savez, les Forces canadiennes ont remarquablement bien représenté tous les Canadiens. Nous nous trouvons cependant au centre d'un défi opérationnel majeur. Nous

military seen this much action. Since 1990, the number of operations in which our military has taken part has tripled, compared to the period from 1945 to 1989.

At the same time, the length of many of these missions and the number of missions taking place simultaneously in various theatres around the world has increased. This increase along with the complex nature and the requirements of international missions has been striking.

[*English*]

While dealing with this high operational tempo overseas, the Canadian Forces have also had to contend with numerous domestic demands here at home. Not including routine domestic and continental missions, we have deployed on ten major domestic operations since 1989. Although generally of short duration, these “spikes” of domestic operations have imposed additional demands on our people and on our equipment.

Overall, however, I believe that our people have responded extraordinarily well, reassuring Canadians that they are ready to answer the call for help at a moment’s notice. This, I believe, is reflective of the impressive level of training we provide our people, and of the quality of leadership that exists at all levels across the Canadian Forces.

However, responding to these missions has come at a price. Recognizing that for much of this period we have had to contend with a constrained budget and a significantly smaller force structure, the increased operational tempo has been demanding for our men and women in uniform, directly impacting on their quality of life. It is also important to understand that, in addition to these direct personnel impacts, there has been a negative impact on equipment as a result of their increased usage. This tempo has resulted in an increased need for production by our schools and training centres. In short, the operational tempo level has not only had a critical impact on our people and the generation of replacement capabilities, it has also impacted all Canadian Forces elements, including equipment and infrastructure. This, in turn, has affected our overall ability to sustain operations.

[*Translation*]

Recognizing the need for regeneration, the government recently acknowledged that Canadian Forces needed to take an “operational break” and temporarily scale back its commitments. The Army, Navy and Air Force will all see a balanced reduction in their level of commitments. What is the likely scenario for the long term? What should we expect to see in terms of future operational levels?

[*English*]

The reality is that well-trained and experienced armed forces are at a premium. In my estimation the turbulent nature of the international security environment suggests that a few nations, Canada included, will continue to be called upon to provide the

n’avons jamais été aussi occupés depuis la fin de la Guerre froide. Depuis 1990, le nombre des opérations déployées auxquelles nos militaires ont participé a triplé, comparé à la période entre 1945 et 1989.

En même temps, la durée de plusieurs de ces déploiements et le nombre des déploiements simultanés dans divers théâtres dans le monde a augmenté. Cette augmentation du nombre et de la complexité des exigences des missions internationales a été frappante.

[*Traduction*]

Pendant qu’elles s’efforcent de suivre le rythme rapide des opérations à l’étranger, les Forces canadiennes doivent répondre aux nombreuses demandes qui visent le Canada. Sans compter les missions de routine au Canada et sur le continent, nous avons déployé depuis 1989 dix grandes opérations sur le territoire canadien. Même si elles sont en général de courte durée, ces « pointes opérationnelles » au Canada ont imposé une charge supplémentaire sur nos gens et nos équipements.

Dans l’ensemble, malgré tout, je crois que nos gens ont répondu de façon extraordinaire, en garantissant aux Canadiens qu’ils étaient prêts à répondre aux appels d’aide sans préavis. Je suis convaincu que c’est une conséquence de l’entraînement de très haut niveau que suivent nos soldats et de la qualité du leadership qui s’exerce à tous les échelons des Forces canadiennes.

Quoi qu’il en soit, pour exécuter ces missions, il faut y mettre le prix. Quand on sait que, pendant la plus grande partie de cette période, nous avons dû manœuvrer avec un budget restreint et une structure opérationnelle beaucoup plus légère, on comprend que l’accélération du rythme des opérations a été dure pour nos soldats et qu’elle a eu un effet direct sur leur qualité de vie. Il faut aussi comprendre qu’en plus des répercussions directes sur le personnel, cette situation a eu des répercussions malheureuses sur l’équipement, qui est beaucoup plus utilisé. Ce rythme exige en outre une plus grande productivité de nos écoles et centres d’entraînement. En résumé, les répercussions négatives du rythme des opérations visent non seulement nos gens et notre capacité de remplacement de l’effectif, mais l’ensemble des éléments des Forces canadiennes, y compris l’équipement et l’infrastructure. Elles touchent aussi, par ricochet, notre capacité générale de maintien des opérations.

[*Français*]

Reconnaissant le besoin de régénération, le gouvernement a récemment accepté le besoin pour les Forces canadiennes de réduire temporairement ses engagements sous la forme d’une « pause opérationnelle ». Les contributions réduites actuelles sont bien équilibrées entre l’armée, la marine et l’aviation. Alors, quelle est la réalité probable à long terme? À quoi devons-nous nous attendre en termes de rythme opérationnel futur?

[*Traduction*]

En réalité, des forces armées bien entraînées et expérimentés sont rares. J’estime que les turbulences du contexte de la sécurité internationale feront en sorte que l’on continuera de demander à quelques pays, dont le Canada, de fournir les forces modernes et

modern, robust forces required for such complex operations, and to continue to play a leadership role in promoting security and stability abroad.

Ours is one of the few armed forces in the world that can perform diverse missions across the operational spectrum of humanitarian assistance, stabilization operations and combat with equal effectiveness and at the same time. In this regard, our Operation Apollo experience is instructive. Our air force, amongst other missions, was providing humanitarian airlift; our naval forces were conducting stabilization operations in the Arabian Gulf, searching for terrorists to permit a stable environment for commerce at sea; and the 3-PPCLII Battle Group was conducting combat operations against the Al-Qaeda and the Taliban in Afghanistan: in basic terms, a regional three block war.

[Translation]

Although difficult to predict, the demand for Canadian Forces on the domestic front is certainly not likely to decrease. In fact, given the new context of continental security, it is not unrealistic to expect that the Army will be called upon to increase its level of support to other government departments and agencies in a coordinated bid to provide enhanced protection to Canadians, to our territory and to our air and maritime approaches.

[English]

Suffice it to say that the ability of the Canadian Forces to meet these future requirements will depend heavily on the government's ability to invest in both our people and in our operational capabilities.

To conclude, Mr. Chairman, the Canadian Forces have made a difference in the lives of many people, both at home and abroad. Further, it is my belief that the role of the Canadian Forces in protecting Canadians and their interests and values will remain an essential role of our national security policy in the future. Accordingly, I do not expect the heavy demands on our military, either domestically or internationally, to diminish; rather, they may well increase.

This being said, our military has been stretched in recent years. We ought not to underestimate the severity of the operational tempo on our people, equipment and infrastructure and of the need to address these challenges. We in the Canadian Forces are keenly aware of your support and the support of your committee in this regard and we thank you for it. I would be pleased to answer any of your questions.,

The Chairman: Thank you, VAdm. Maddison. We should be thanking you. We are continually impressed at how well the men and women of the Canadian Forces do under such adverse circumstances.

robustes nécessaires à ce type d'opération complexe, et que ces pays continueront de jouer un rôle de leader pour favoriser la sécurité et la stabilité à l'étranger.

Les Forces canadiennes sont l'une des rares armées au monde capables d'exécuter de front et avec une efficacité égale diverses missions opérationnelles, qui vont d'une aide humanitaire aux combats en passant par la stabilisation. À cet égard, l'expérience de notre opération Apollo est instructive. Notre Force aérienne, entre autres missions, a fourni un pont aérien à des fins humanitaires; notre Marine a effectué des opérations de stabilisation dans le golfe Persique et tenté de localiser des terroristes de façon à permettre la stabilisation du commerce maritime; enfin, le groupement tactique du 3-PPCLII menait des opérations de combat contre Al-Qaeda et les Talibans, en Afghanistan : il s'agissait fondamentalement d'une guerre régionale sur trois fronts.

[Français]

Bien que difficiles à prédire, les demandes pour les Forces canadiennes au pays n'iront certainement pas en baisse. En fait, étant donné le nouveau contexte de la sécurité continentale, il n'est pas irréaliste de s'attendre que l'armée sera requise d'augmenter son soutien aux autres ministères et agences gouvernementales dans un effort coordonné pour améliorer la protection des Canadiens, de notre territoire et de nos approches aériennes et maritimes.

[Traduction]

Je me contenterai de dire que la capacité des Forces canadiennes de répondre aux exigences futures dépendra énormément de la capacité du gouvernement d'investir dans nos ressources humaines et nos capacités opérationnelles.

Pour finir, monsieur le président, les Forces canadiennes ont changé la vie de bien des gens, au Canada comme à l'étranger. Je crois en outre que leur rôle est de protéger les Canadiens, leurs intérêts et leurs valeurs, et que ce rôle reste un élément essentiel de notre future politique sur la sécurité nationale. C'est pourquoi je ne crois pas que les exigences imposées à nos militaires, au Canada ou à l'étranger, diminueront; je crois qu'au contraire, elles devraient augmenter.

Cela dit, nos militaires ont été surutilisés ces dernières années. Nous ne devons pas sous-estimer les conséquences du rythme des opérations sur nos ressources humaines, notre équipement et notre infrastructure, ni l'ampleur des mesures qu'il faudra prendre pour relever tous ces défis. En tant que soldats, nous sommes très sensibilisés à votre soutien et au soutien de votre Comité, à ce chapitre, et nous vous en remercions. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

Le président : Merci, vice-amiral Maddison. C'est nous qui devons vous remercier. L'efficacité des hommes et des femmes qui font partie des Forces canadiennes et la façon dont ils agissent en cas d'adversité nous surprendront toujours.

Senator Banks: Good afternoon. It is very nice to see you again. I want to reiterate what the chair has said about the admiration and high respect we have for you and the people who work with you in doing the things that you do that sometimes look like miracles to us.

I was pleased to hear in your opening remarks a reference to the operational pause. When we first recommended it in one of our reports, it was scoffed at by everyone, but it followed shortly thereafter because it was patently essential that it be done. We are glad that it happened.

The nature of what the forces are required to do, I think everyone understands, has changed dramatically in the last little while — there are no more symmetrical wars, at least not yet — which has changed the way the forces are made up. Will you talk about two things? First, how do you decide how to make up the constituent parts of an armed force that you send to a different job, whether it is domestic or foreign? They are not the same as they used to be. They are meshed together from different resources. How do you decide that? What aspects of the skills that are within the Canadian Forces are the hardest pressed with respect to that? For example, is it the people in communications who are in the shortest supply, and therefore experience the greatest stress when they get into an area of operation, or who is it?

The second part of the question is, would you tell us about the process by which the rules of engagement are developed for each of those groups? There are now popular entertainments before Canadians that will bring to their attention again the problems having to do with rules of engagement — whether you are allowed to dive into that boat, whether you are allowed to use deadly force in order to protect those people's lives.

When we are in an engagement of that kind with allies, is it always the case that our forces' terms of engagement are the same as our allies' terms of engagement? I hope you will see that those questions are somehow related to each other.

VAdm. Maddison: Senator, there are many different points within your question. However, perhaps I could provide you with a bit of an example in answering your question. When it appears that there is a crisis that is in the national interest of this nation, in which military force may very well be deployed, there is a great deal of discussion and debate amongst the various departments within government, up to and including the Prime Minister's Office, the Privy Council Office, and so on.

Once the government has decided that there is a mission that the Canadian Forces can contribute very positively toward, then they will outline what is in the nation's strategic objectives that they wish us to accomplish. From those strategic objectives, we develop our mission in terms of what components within the Canadian Forces would be used to make sure that we can optimize our capability, and the skills of our people, to meet those strategic objectives.

Le sénateur Banks : Bonjour. C'est un plaisir de vous revoir. J'aimerais unir ma voix à celle du président lorsqu'il exprime son admiration et le grand respect que nous avons pour vous et pour les personnes qui travaillent avec vous pour arriver à faire ce qui nous semble parfois des miracles.

J'ai été heureux de vous entendre parler, dans votre mot d'ouverture, de la pause opérationnelle. Lorsque nous avons intégré à l'un de nos rapports une première recommandation en ce sens, tout le monde a ri de nous; la décision d'imposer une pause opérationnelle a été prise peu après, lorsqu'on a reconnu qu'elle était clairement essentielle. Nous sommes heureux de cette issue.

Je crois que tout le monde comprend que la nature du travail que l'on exige des soldats a radicalement changé ces derniers temps — il n'y a plus de guerres symétriques, du moins pour le moment — et que cette évolution a entraîné une modification de la composition des armées. Pourriez-vous répondre à deux questions? J'aimerais d'abord savoir sur quoi vous fondez vos décisions lorsque vous mettez sur pied une force armée que vous enverrez en mission, au Canada ou à l'étranger? Ces forces ne sont plus ce qu'elles étaient. Elles proviennent de différentes ressources, et forment un tout. Comment prenez-vous vos décisions? Quels groupes de compétences des Forces canadiennes subissent le plus de pressions à cet égard? Par exemple, la pénurie de personnel est-elle plus importante dans le secteur des communications, et est-ce que ce sont les communications qui subissent le plus de stress dans les zones des opérations? Sinon, de quels groupes s'agit-il?

Voici la deuxième partie de ma question. Pourriez-vous nous parler du processus que vous suivez au moment de déterminer les règles d'engagement pour chacun de ces groupes? Aujourd'hui, dans plusieurs spectacles populaires, on attire l'attention des Canadiens, encore une fois, sur les problèmes relatifs aux règles d'engagement — avez-vous le droit de sauter dans le bateau? Pouvez-vous recourir à une force meurtrière pour protéger la vie de ces personnes?

Lorsque nous collaborons à ce type de mission avec des armées alliées, nos règles d'engagement sont-elles toujours les mêmes que celles de nos alliés? J'espère que vous verrez de quelle façon ces questions sont jusqu'à un certain point liées l'une à l'autre.

Vam Maddison : Sénateur, votre question touche à beaucoup d'aspects différents. Je vais quand même essayer d'y répondre en vous donnant un court exemple. Lorsque nous voyons se dessiner une crise qui concerne l'intérêt national et qu'il est possible que des forces militaires soient déployées, il en est longuement question dans les discussions et les débats des divers ministères, jusqu'au Cabinet du premier ministre et au Bureau du Conseil privé, entre autres.

Une fois que le gouvernement a décidé que les Forces canadiennes pouvaient apporter une contribution très positive à une mission, il détermine les objectifs stratégiques que nous devons respecter. Nous élaborons notre mission en fonction de ces objectifs stratégiques, et nous choisissons les éléments des Forces canadiennes qu'il faut utiliser pour garantir l'optimisation de nos capacités et des compétences de nos ressources humaines dans le but de réaliser ces objectifs stratégiques.

In the case of Afghanistan, as an example, clearly we had a failed state. We had a situation where the predominant demand was to provide a level of security within that nation to allow the growth of an indigenous government capability over a period of time. Therefore, we knew we needed to have a number of different components, primarily focused on the land component, to assist in a coalition effort to defeat the terrorists — the al-Qaeda and the Taliban — and, subsequently, to support the government and the government components to allow them to get to the point where we have had successful elections from a presidential perspective and, subsequently, new elections will occur from a parliamentary perspective in the spring.

We look at the different constituencies: Where do we have our capabilities; where do we have our skills; and how can we optimize those strategic objectives that the government has asked us to accomplish? There is a great deal of discussion as we go through building that sort of capability.

In terms of your question with respect to where some of the stresses and strains are when you are looking at putting together a capability, most of our challenges are with the specialist groups: Specialist groups such as those who are in the health care side of the house — doctors, nurses, pharmacists and anaesthetists, and so on — that capability is quite fragile at the moment in terms of the number of people that we have to provide a health care capability to support our people when they are deployed.

Second, engineers: some of the very high-tech, sophisticated technicians are a bit of a challenge in terms of the number of people we actually have and shortages we have therein. Some of our heavy-range communications are very stressed in this regard as well. Those are some of the areas — what I would call the glue that supports an operation, whether it is land, sea or air — in which we have some of our most difficult stresses or challenges.

Your third point, with respect to rules of engagement, based on what the strategic objectives from the government are, based on what it is that is agreed to by the government as to what the coalition wishes to achieve, the Chief of Defence Staff — in consultation with people like me, with the Judge Advocate General and a number of others — will develop the rules of engagement that we will issue to our people to make sure that they can succeed in achieving their mission. It is our responsibility — ultimately, the CDS's responsibility — to issue those rules of engagement to ensure that we can achieve the strategic objectives. Does that answer your question?

Senator Banks: It does. Is that done subject to political direction?

Vadm. Maddison: Not at all. It is the responsibility of the Chief of Defence Staff to put out the rules of engagement and to train his people on them, so that when they go into the theatre, they are ready to execute their mission. They understand what limits or parameters they will have on the use of force, whether it is deadly force or non-deadly force. Obviously, every soldier, sailor, airman and woman is able to defend themselves in terms of the rules of

En Afghanistan, par exemple, nous étions de toute évidence en présence d'un État déchu. Dans ce cas, il fallait d'abord et avant tout assurer un niveau de sécurité qui permettrait à la nation de mettre sur pied un gouvernement autochtone, dans un délai donné. Nous savions que nous aurions donc besoin de plusieurs types de composantes, et surtout des composantes terrestres, pour aider les forces de la coalition à faire échec aux terroristes — le groupe al-Qaeda et les Talibans — puis pour soutenir le gouvernement et ses composantes jusqu'au moment où il aurait réussi à élire un président puis, à une autre étape, au printemps, à élire un parlement.

Nous évaluons les différentes composantes : où sont nos capacités? Où sont nos compétences? Quel est le meilleur moyen de réaliser les objectifs stratégiques que nous a donnés le gouvernement? La mise sur pied de ces capacités exige beaucoup de discussions.

Votre question concerne aussi les points de friction sur lesquels nous achoppons lorsque nous devons mettre une force sur pied. Les groupes spécialisés nous posent le plus de problèmes, par exemple le groupe des services de santé — médecins, infirmières, pharmaciens, anesthésistes, et cetera — dont la capacité est assez réduite, pour l'instant, compte tenu de la taille de l'effectif dont on dispose pour assurer les soins de santé et soutenir nos soldats pendant les déploiements.

Il y a ensuite les groupes du génie : en ce qui concerne les techniciens spécialisés en technologies de pointe, la taille de l'effectif et la pénurie à ce chapitre représentent un véritable défi. La situation est la même pour une partie des communications longue portée. Ce sont quelques-uns des secteurs — je parlerai du ciment qui lie tous les éléments d'une opération, qu'elle soit terrestre, aérienne ou maritime — les plus visés par la surcharge de travail, ceux qui nous donnent le plus de fil à retordre.

Vous avez abordé un troisième sujet, celui des règles d'engagement qui sont définies en fonction des objectifs stratégiques du gouvernement et des buts fixés par les forces de la coalition, avec qui le gouvernement a conclu une entente; le chef d'état-major de la Défense — qui me consulte, comme il consulte le juge-avocat général et plusieurs autres personnes — élaborera les règles d'engagement qui seront communiquées à tous nos soldats dans le but de garantir qu'ils réussiront leur mission. La communication des règles d'engagement, qui garantissent que nous pourrions réaliser les objectifs stratégiques, fait partie de nos responsabilités — au bout du compte, c'est le CEMD qui en a la responsabilité. Est-ce que cela répond à votre question?

Le sénateur Banks : Tout à fait. Est-ce que vous devez respecter une certaine orientation politique à ce titre?

Vam Maddison : Pas du tout. C'est le chef d'état-major de la Défense qui a la responsabilité d'établir les règles d'engagement et de donner aux soldats la formation adéquate, de façon que lorsqu'ils se retrouveront dans le théâtre des opérations, ils seront prêts à exécuter leur mission. Ils comprennent les limites et les paramètres qui concernent l'utilisation de la force, ils savent s'ils peuvent ou non utiliser une force meurtrière. Évidemment, les

self-defence. However, in terms of actually applying power, it is the CDS's unique responsibility to develop those rules of engagement to make sure that he can assure the government that we will succeed in achieving our mission.

Senator Banks: He or she will do that in order to be consistent with this policy of the Government of Canada, is that not so?

VAdm. Maddison: Absolutely. Clearly, there is a direct link there that we have to be 100 per cent consistent with the government direction.

When we are involved with a coalition, which is almost always the case with the Canadian Forces, we attempt to synchronize our rules of engagement with what the coalition's rules of engagement are. However, it is our responsibility to provide national rules of engagement; and sometimes our rules of engagement will be somewhat different. This will allow us to do some things. Perhaps, more than what a coalition would initially envisage; or in some cases, we will constrain our people more than what the coalition wanted. The rules of engagement are a nation's responsibility, and if we can synthesize them with the coalition, as much as we can we will; but ultimately it is our national responsibility to decide what level of force we are prepared to have Canadians use.

Senator Banks: If you were the commander of such a force, as you have been, and if those rules of engagement are different in any significant way, does that not impede your capacity to command effectively?

VAdm. Maddison: That is a very interesting question. As an example, what I will use is one of my experiences when I was in the Adriatic. I had 14 different nations under my command: each of them had its own rules of engagement, although there was an overall coalition set of rules of engagement. However, some nations, for example, were not permitted to board commercial vessels. Some nations' boarding parties were not armed, whereas most other boarding parties, including the Canadians, were. As a commander, you take those different caveats and those differences and develop a concept of operations where you maximize your capabilities and minimize your limitations.

For example, those nations that were not allowed to do boardings, I would employ them where they would not be in a situation where they would board. They would be doing other surveillance-like tasks, and so on. Any commander worth his salt can take those different caveats, if you will, and use them to his best advantage to achieve the end.

Senator Banks: In short, you deal with it?

VAdm. Maddison: Absolutely.

Senator Day: Admiral, let me start by saying that we are aware that you will be retiring from the armed forces later this year. Having risen to the rank of deputy chief of defence staff is a wonderful achievement. We are very proud of you and the service

hommes et les femmes des forces terrestres, aériennes ou maritimes connaissent les règles qui concernent la défense légitime, et peuvent les appliquer. Toutefois, quand il s'agit de l'usage de la force, c'est au CEMD, et à lui seul que revient la responsabilité de déterminer les règles d'engagement qui lui permettront de garantir au gouvernement que notre mission sera couronnée de succès.

Le sénateur Banks : Et tout cela, c'est dans le but de respecter la politique du gouvernement du Canada, n'est-ce pas?

Vam Maddison : Exactement. Il existe un lien évident, puisque nous devons respecter à 100 p. 100 les directives du gouvernement.

Lorsque nous collaborons dans le cadre d'une coalition, ce qui est presque toujours le cas, pour les Forces canadiennes, nous nous efforçons d'harmoniser les règles d'engagement de toutes les parties. Nous devons cependant élaborer les règles d'engagement pour le Canada; nos règles seront parfois légèrement différentes. Cela nous donne une certaine latitude. Parfois, nous pourrions en faire plus que les autres membres de la coalition avaient prévu au départ; parfois aussi, nous en ferons moins que ce qu'ils auraient souhaité. La nation est responsable des règles d'engagement, mais si nous pouvons harmoniser les règles d'engagement des différents membres, nous le ferons le plus possible. Au bout du compte, cependant, il revient à notre pays de décider du degré de force que nous voulons que les Canadiens exercent.

Le sénateur Banks : Si vous étiez le commandant d'une force de ce type, et vous l'avez déjà été, et si les différences entre les règles d'engagement étaient importantes, votre capacité de commander ne serait-elle pas moins grande?

Vam Maddison : C'est une question très intéressante. Je vous donnerai un exemple, tiré d'une expérience que j'ai vécue lorsque j'étais dans l'Adriatique. J'avais sous mes ordres 14 nations différentes, qui avaient toutes leurs propres règles d'engagement. Il existait bien sûr un ensemble de règles d'engagement communes à tous les membres de la coalition, mais certaines nations, par exemple, n'avaient pas la permission de monter à bord de navires commerciaux. D'autres nations n'armaient pas leurs équipes d'arraisonnement; la plupart des autres équipes, celle du Canada, notamment, était armée. Un commandant devra tenir compte de toutes ces différences et ces réalités contraires pour mettre en place une structure opérationnelle qui lui permettra de tirer le maximum de ses capacités et d'atténuer le plus possible ses limites.

J'utilisais par exemple les nations qui n'avaient pas le droit d'arraisonner un navire à d'autres tâches, qui ne supposaient pas ce type d'intervention. Je les affectais par exemple à des activités de surveillance. Un commandant digne de ce nom apprend à utiliser ces différences à son avantage, si vous voulez, dans le but de réaliser ses objectifs.

Le sénateur Banks : En résumé, vous faites face à la musique?

Vam Maddison : C'est tout à fait ça.

Le sénateur Day : Amiral, laissez-moi d'abord vous dire que nous savons tous que vous allez prendre votre retraite des Forces canadiennes, un peu plus tard cette année. Vous vous êtes élevé au rang de sous-chef d'état-major de la Défense, et c'est une

that you have performed over the past 33 years. As a Senate group, we would like to thank you for your cooperation and service over those 33 years. We wish you well in your new endeavours.

VAdm. Maddison: It is very kind of you to say that, thank you.

Senator Day: Senior officers are always concerned about the men and women who serve under them. During your presentation, you raised the issue of the toll that frequent deployment has taken, not only on the equipment but also on the men and women of the armed forces, and we have to extend that to their families as well. Several years ago, this committee and a House of Commons committee did a lot of work with respect to quality of life within the armed forces. There were very significant improvements made as a result of that work.

We are now hearing comments that there is so much demand for armed forces equipment replenishment and hiring of new personnel that perhaps that issue has fallen off the table, or at least does not have the same stature that it had in the past, of the quality of life issues. Can you reassure us that that continues to be a matter of importance to the armed forces?

VAdm. Maddison: Certainly, every member of the Canadian Armed Forces of a certain age will remember the work that your committee and the House of Commons committee did on the quality of life package, which was terrific. Admittedly, there have been a few members join in the last year or two who may not remember that work. However, there are many people still around who serve who recognize and appreciate the tremendous work that was done in this regard.

To reassure you, senator, this is very much front-of-mind for all of us. We cannot achieve what we want to achieve, in terms of increased capabilities, in terms of having a relevant and credible force, if we do not have people who are comfortable with their quality of life and comfortable with the support that they and their families are getting. Certainly we have seen some significant improvements in terms of pay and allowances. There has been much focus in terms of trying to improve our accommodation stock, our housing. That will take a period of time, but lots of resources have been put towards that goal.

We are trying very hard to lessen the number of deployments for individuals because we have a number of folks who have deployed quite often over the last 10 years, and that has a subsidiary effect on one's family over a cumulative period of time. We recognize that, because of the diversity and the complexity of the operations in which we are asking our people to participate, a certain percentage of them will come back with a level of psychological stress. There has been a considerable amount of work done, first of all, in trying to understand this particular

magnifique réalisation. Nous sommes très fiers de vous et des services que vous nous avez rendus tout au long de ces 33 années. En notre qualité de sénateurs, nous tenons à vous remercier de votre collaboration et de tout le travail accompli en 33 ans. Nous vous souhaitons tout le succès possible dans vos nouvelles activités.

Vam Maddison : C'est très gentil à vous de le mentionner, merci beaucoup.

Le sénateur Day : Les officiers supérieurs se préoccupent toujours des hommes et des femmes qui servent sous leurs ordres. Pendant votre exposé, vous avez parlé des lourdes conséquences des déploiements fréquents, non pas seulement sur l'équipement, mais aussi sur les hommes et les femmes qui servent dans les Forces canadiennes, et aussi, par ricochet, sur leur famille. Il y a plusieurs années, le présent Comité, avec un comité de la Chambre des communes, ont examiné de près la qualité de vie des membres des Forces armées. Ce travail a débouché sur d'importantes améliorations.

Aujourd'hui, nous entendons dire que les besoins en renouvellement des équipements et en recrutement de nouveau personnel sont si élevés, pour les Forces armées, qu'on se demande si la question de la qualité de vie n'a pas été balayée sous le tapis, ou si on lui accorde la même importance qu'autrefois. Pouvez-vous nous rassurer en disant que ce sujet reste important pour les Forces armées?

Vam Maddison : Tous les membres des Forces canadiennes d'un certain âge se rappelleront que le Comité et un comité de la Chambre des communes ont beaucoup travaillé sur le dossier de la qualité de vie, et que les résultats de ce travail ont été fantastiques. Nous reconnaissons que les membres qui sont arrivés il y a un an ou deux ne s'en souviennent peut-être pas. Mais autour de nous, bon nombre des gens en service savent que vous avez effectué un travail colossal dans ce domaine, et l'apprécient.

Rassurez-vous, sénateur, nous ne perdons jamais cet aspect de vue. Nous ne pourrions réaliser ce que nous voulons réaliser, c'est-à-dire accroître les capacités, maintenir une force pertinente et crédible, si l'effectif a des plaintes à formuler en ce qui concerne la qualité de vie et le soutien offert aux membres et à leur famille. D'ailleurs, le salaire et les indemnités ont fait un bond important. On a aussi déployé beaucoup d'efforts pour améliorer nos locaux, nos logements. Cela prendra un certain temps, mais on y a consacré beaucoup de ressources.

Nous faisons tout ce que nous pouvons faire pour réduire le nombre de déploiements des soldats; nous savons que plusieurs ont participé à de nombreux déploiements au cours des dix dernières années, et que, après un certain temps, les effets secondaires sur leur famille se sont accumulés. Nous reconnaissons aussi qu'en raison de la diversité et de la complexité des opérations auxquelles nous demandons à nos membres de participer, un certain pourcentage d'entre eux présenteront au retour les symptômes d'un certain stress

illness and, second, to put into place various operational stress injury centres and support mechanisms to provide our people with the level of support that they deserve and need.

People who are on large deployments now have some sort of reintegration support program that allows them to decompress, both outside of the country for a few days before coming back after a six-month mission, and then continuing that follow-up over a number of many months when they are back here in Canada. This was the number one issue for the current chief, the previous chief and the armed forces council, and continues to be our number one issue in terms of trying to make sure that our people have the level of support from a quality-of-life perspective to allow them to continue to want to serve and do the good work that they have been doing.

Senator Day: I am including in the quality of life the family support network that you have been developing.

VAdm. Maddison: Yes.

Senator Day: Has the funding that was originally allocated to those initiatives kept up with inflation, and have there been any increased and new initiatives?

VAdm. Maddison: There has been continuing funding towards this initiative. I do not know the details of whether it has kept up with inflation. You may have an opportunity to speak with Admiral Jarvis, who is responsible for the Canadian Forces for this particular series of issues. My belief is that it has, but he would have more definitive information on that.

Senator Munson: On post-traumatic stress disorder, are there more or less people coming back who are being treated? How significant is it?

VAdm. Maddison: We have had an estimate by some of our experts within the health community, within the HR mill working for Admiral Jarvis. Although we cannot be particularly specific, they have indicated that perhaps 10 to 15 per cent of our people are finding themselves in very complex situations in which there is risk and are coming back with some level of psychological discomfort, for which we are providing a level of support. In the vast majority of those cases, over a period of time they recover and become 100 per cent ready to be redeployed. In some cases it is more severe than that and, as a result, they are getting the level of care that they need. We do have people coming back from deployments who have been traumatized.

Senator Day: Another area of questioning on this first round to which I will ask you to direct your attention is with respect to lessons learned, particularly in your most recent position as deputy chief of the defence staff. Could you provide us with some information in relation to the problems that you have encountered over the past years by reason of the many and diverse missions that we have seen and that you have described?

psychologique. On a beaucoup travaillé, d'abord pour comprendre cette affection particulière, ensuite pour mettre sur pied divers centres de soutien des problèmes liés au stress opérationnel et pour mettre en place des mécanismes par lesquels on pourra leur offrir le soutien dont ils ont besoin et qu'ils méritent.

Les personnes qui participent à des grandes opérations de déploiement peuvent maintenant se prévaloir d'un programme de soutien à la réintégration. Elles pourront d'abord évacuer leur stress en passant quelques jours à l'extérieur du pays, après une mission de six mois, puis, de retour au Canada, pourront profiter des mesures de suivi pendant plusieurs mois. Ce programme était la priorité du chef actuel, du chef précédent et du Conseil des Forces armées; c'est toujours notre priorité, parce que nous voulons que la qualité de vie et le soutien que nous offrons à nos soldats entretiennent leur désir de continuer à servir et d'être toujours aussi efficaces dans ce qu'ils font.

Le sénateur Day : Quand je parle de qualité de vie, je parle aussi du réseau de soutien à la famille, que vous avez mis en place.

Vam Maddison : Oui.

Le sénateur Day : Est-ce que le financement qui était affecté au départ à ces projets a été majoré en fonction de l'inflation? Les projets sont-ils restés les mêmes, ont-ils augmenté en importance, s'en est-il ajouté de nouveaux?

Vam Maddison : Ce projet a toujours reçu du financement. Je ne connais pas tous les détails, je ne sais pas s'il a suivi la courbe de l'inflation. Vous aurez peut-être l'occasion d'en parler à l'amiral Jarvis, responsable pour les Forces canadiennes de ce dossier particulier. Je croirais que le financement a été rajusté, mais il pourrait vous répondre avec plus de certitude.

Le sénateur Munson : Parlons maintenant du syndrome de stress post-traumatique. Les gens qui reviennent de missions sont-ils plus nombreux à recevoir un traitement, ou moins nombreux? Quelle est l'ampleur de ce problème?

Vam Maddison : Nous avons eu une estimation de certains des experts des services de santé, du petit groupe des ressources humaines qui travaille pour l'amiral Jarvis. Nous ne pouvons être très spécifiques; ils évaluent que 10 à 15 p. 100 environ de nos soldats se retrouvent dans des situations très complexes, où le risque est présent. Lorsqu'ils sont de retour, ils éprouvent un certain malaise psychologique, et nous pouvons leur fournir un certain soutien adéquat. Dans la plupart des cas, les soldats récupèrent après quelque temps et sont tout à fait prêts à participer à un autre déploiement. Il y a quelques cas plus graves, mais nous sommes prêts à leur fournir les soins dont ils ont besoin. Il arrive que les personnes qui participent à un déploiement en reviennent traumatisées.

Le sénateur Day : J'aurais une autre question sur le même thème. J'aimerais que vous réfléchissiez aux leçons que vous avez retenues, particulièrement pendant votre dernière affectation, au poste de sous-chef d'état-major de la Défense. Pourriez-vous nous renseigner sur les problèmes auxquels vous avez dû faire face ces dernières années, et qui découlent du nombre et de la diversité des missions, comme nous l'avons vu, et comme vous l'avez décrit?

In supporting a large number of missions, in so many different areas and on so many different kinds of missions, what are some of the lessons that you have learned that you anticipated and/or did not anticipate that we can all learn from?

Second, perhaps you could be more specific about any of the command and control issues that might have been encountered because of that situation.

Vadm. Maddison: Many lessons are learned when we conduct the number of operations that we have been conducting over the past few years, and many lessons are relearned as a result of the same number of missions. From my perspective, let me focus in on two or three of them.

The first one is what we call C4ISR, which is command, control, communications, computers, intelligence, surveillance and reconnaissance. I would like to use an analogy as to what I mean by that. Because of my professional cultural background, I will use the naval task force as an example. A task force commander at sea with a multitude of different assets at his or her disposal can have all kinds of different weapon and sensor systems, and he or she can take the strengths and the limitations of those weapon and sensor systems and put together a concept of operations that will achieve the mission. However, if the commander and his subordinate commanders do not have a level of situational awareness of what is actually happening in their area of influence 24/7, they cannot display a common operating picture so that the various sub-commanders, all the way up to the task force commander, have the same picture as to what is occurring in their area of influence. If they cannot communicate with one another, then the chances are that that commander is very likely to fail in his or her ability to achieve the mission.

You improve that situation by improving the whole architecture of being able to share and display information so that the right people can make the right decisions at the right time. That is at the tactical level — that is, our force is deployed somewhere, and at the operational level in terms of those who direct those forces, and at the strategic level, the CDS and myself here in the strategic headquarters. We have learned the lesson that we need to enhance our capability in this area. We recognized that two to three years ago, and have been doing a lot of work towards that goal — so much work that the Auditor General has come in to take a look at how we are doing on that, and will comment on that in few months. It is a very serious and primary focus of ours because of the lessons that we learned from our operations.

Part of this is the intelligence domain. We really do need to enhance our ability to have the analytical capability to ensure that our tactical commanders and our operational commanders have all the intelligence information they need so that they can make the appropriate decisions to lower the level of risk against our people who are deployed. There is quite a bit of focus on that occurring now.

Vous avez dû organiser un grand nombre de missions très différentes les unes des autres au chapitre de la région où elles se déroulaient et au chapitre du type d'opérations. Quelles leçons avez-vous tirées des problèmes prévus ou imprévus auxquels vous avez dû faire face?

J'aimerais aussi que vous donniez des détails sur les problèmes relatifs aux systèmes de commandement et de contrôle qui pourraient être une conséquence de cet état de choses.

Vam Maddison : On tire un grand nombre de leçons des nombreuses opérations que nous avons menées ces dernières années; nombre de leçons sont reconfirmées pendant les missions, toutes aussi nombreuses. Je vais donner mon avis sur deux ou trois de celles-ci.

La première concerne le C4ISR, c'est-à-dire commandement, contrôle, communications, informatique, renseignement, surveillance et reconnaissance. Je vais utiliser une analogie pour vous expliquer ce que je veux dire par là. Compte tenu de mes antécédents professionnels, mon exemple sera tiré des Forces navales. Le commandant en mer d'une force opérationnelle peut utiliser une foule d'appareils différents et toutes sortes d'armes et de systèmes de détection; il peut, en s'appuyant sur les forces et les limites de ces armes et de ces systèmes de détection, former un plan d'opérations qui lui permettra de réaliser sa mission. Cependant, si le commandant et ses commandants subordonnés ne sont pas sensibilisés à la situation et à ce qui se passe en réalité dans leurs zones d'influence 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, ils ne pourront se faire des opérations une même idée. Les commandants subalternes et jusqu'au commandant de la force opérationnelle doivent envisager de la même manière ce qui se passe dans leurs zones d'influence. S'ils ne peuvent communiquer les uns avec les autres, les chances que le commandant réussisse sa mission sont plutôt réduites.

On peut faire mieux en améliorant toute l'architecture de communications et de diffusion des informations de façon que les bonnes personnes puissent prendre les bonnes décisions au bon moment. Ça, c'est au niveau tactique — c'est-à-dire que nos forces sont déployées, à un endroit ou à un autre, mais il y a aussi le niveau opérationnel, c'est-à-dire les personnes qui dirigent les forces, et le niveau stratégique, c'est-à-dire le CEMD et moi-même, au quartier général stratégique. La leçon que nous avons retenue, c'est que nous devons augmenter nos capacités dans ce domaine. Nous en avons pris conscience il y a deux ou trois ans, et nous avons beaucoup travaillé pour réaliser cet objectif — nous avons tellement travaillé que le vérificateur général est venu voir ce que nous faisons, et il le commentera dans quelques mois. C'est un objectif prioritaire et très important pour nous en raison des leçons que nous avons tirées de nos opérations.

Cela relève en partie du domaine du renseignement. Nous avons réellement besoin d'augmenter notre capacité d'analyse pour garantir que nos commandants tactiques et nos commandants opérationnels disposent de tous les renseignements dont ils ont besoin pour prendre les décisions appropriées en faisant courir le moins de risque possible aux troupes en déploiement. Ce dossier reçoit beaucoup d'attention actuellement.

There is a certain level of technology enhancements that we have learned have been very helpful to us in allowing us to be successful in our missions. If you look at the Afghanistan example, the UAVs were absolutely critical for the commanders to take the right decisions. Very useful information was provided to people on the ground. We had counter-battery radars that we deployed for the first time, which allowed us to detect incoming projectiles, perhaps, to one of our camps. Being able to take that information and put together a picture that allowed the commander to make the appropriate decisions was something that we very much learned as well. We learned about heavy-lift helicopters. In that kind of environment, we needed helicopters that were more robust than perhaps what we currently have within our inventory in the Canadian Forces.

Senator Day: Not surprising, perhaps.

VAdm. Maddison: Those are the kinds of lessons that we have learned and relearned.

Senator Day: Yes, and now you are using that information in training, and in your operational brochures and documentation for the future, presumably?

VAdm. Maddison: Yes, indeed.

The Chairman: Admiral, we have been having some difficulty getting a list of deployments over the last decade. Is there any reason why this is hard to come by from the department?

VAdm. Maddison: Not that I am aware of, senator. There may be some elements of each of those deployments that is a bit classified, but in terms of the actual deployment itself, no.

The Chairman: We wanted to know the number of people deployed by environment on each of the deployments. We did not want details beyond numbers.

VAdm. Maddison: I am not aware of that request.

The Chairman: Is that something you could expedite for us?

VAdm. Maddison: I could look at that when I get back, yes.

The Chairman: Do you think there is a problem?

VAdm. Maddison: I do not think it is a problem, no.

The Chairman: The message we got is that it had to do with incompatible computers and that you could not go back that far. It seems strange.

VAdm. Maddison: I could probably assist you in that regard.

The Chairman: I appreciate that. You mentioned UAVs in Afghanistan. They are currently crated and back here in Canada now, are they not?

VAdm. Maddison: They are not crated. They were crated to get them here, but they are back here at Valcartier under the authority of the army at the moment. One of the lessons learned is that we discovered a bit of a challenge in the link between the actual airborne vehicle itself and the master control station on the

Nous avons appris que certaines améliorations technologiques s'étaient révélées très utiles en nous permettant de réussir nos missions. En Afghanistan, par exemple, les commandants ont pris de bonnes décisions en s'appuyant sur un élément critique, les véhicules aériens sans pilote. Ceux-ci ont fourni des renseignements très utiles aux personnes au sol. On a aussi déployé pour la première fois des radars de contrebatterie, qui nous ont permis de détecter les projectiles lancés dans notre direction, ou par exemple, sur l'un de nos camps. Nous avons donc retenu une leçon très utile puisque nous étions en mesure de rassembler des renseignements et de dresser un tableau général de la situation, qui permettait au commandant de prendre les décisions appropriées. Nous avons aussi tiré des leçons des hélicoptères de transport lourd. Dans ce type d'environnement, nous avons besoin d'hélicoptères plus robustes que ceux que les Forces canadiennes possèdent pour l'instant.

Le sénateur Day : Ce n'est probablement pas une surprise.

Vam Maddison : C'est le type de leçons que nous avons retenues, et nous avons confirmé ces enseignements.

Le sénateur Day : Bien, et vous avez ensuite intégré ces renseignements dans l'entraînement, dans vos brochures opérationnelles et votre documentation future, je présume?

Vam Maddison : Oui, en effet.

Le président : Amiral, nous avons eu de la difficulté à obtenir la liste des déploiements effectués au cours de la dernière décennie. Pour quelle raison est-ce si difficile de l'obtenir de votre ministère?

Vam Maddison : Je n'en ai aucune idée, monsieur le sénateur. Il est possible que certains aspects de ces déploiements soient protégés, mais le déploiement proprement dit ne le serait pas.

Le président : Nous voulions savoir combien de personnes avaient été déployées, et dans quel environnement chaque fois. Nous ne voulons pas de détails, seulement ce nombre.

Vam Maddison : Je n'ai pas eu connaissance de cette demande.

Le président : Vous est-il possible d'accélérer les choses, pour nous?

Vam Maddison : Je verrai ce que je peux faire lorsque je serai de retour, bien sûr.

Le président : Pensez-vous que cela constitue un problème?

Vam Maddison : Je ne pense pas qu'il ait un problème, non.

Le président : On nous a dit que le problème tenait à l'incompatibilité des ordinateurs, et qu'il était impossible de revenir aussi loin en arrière. Ça me semble étrange.

Vam Maddison : Je pourrais peut-être vous aider à ce chapitre.

Le président : Je l'apprécierais. Vous avez parlé des véhicules aériens sans pilote en Afghanistan. On les a remis dans des caisses, et ils sont maintenant au Canada, n'est-ce pas?

Vam Maddison : Ils ne sont plus dans des caisses. On les a mis dans des caisses pour les renvoyer ici, mais ils sont maintenant à Valcartier, sous la responsabilité de l'armée. Nous avons appris autre chose, c'est que la liaison entre le véhicule aérien sans pilote et le poste de contrôle principal au sol présentait des problèmes.

ground. A whole bunch of very smart people are trying at the moment to figure out why the link is being broken, so that is the challenge that the army is facing in terms of trying to rectify that problem. Until they can get it sorted out, we will not be flying that equipment, for obvious safety reasons.

The Chairman: The helicopters you are referring to, are they the same ones that we sold to the Dutch a few years ago? Are you talking about that class of helicopter?

VAdm. Maddison: We are talking about that capability, the Chinook type of capability. I am not advocating for any specific frame, but it is that type of power train capability that allows you to lift a lot more weight than we can currently lift, and operate in atmospheres that are at a higher altitude than that in which you can currently operate the other helicopters that we have.

Senator Day: You referred to UAVs. For us all, that is the unmanned aerial vehicles. You indicated that there is a difficulty with respect to the communication from the aerial vehicle to the ground. Is that a communications signals group's problem? Are they wrestling with that?

VAdm. Maddison: First of all, they are not under my responsibility at the moment, so I do not know the specific details of the problem right now. As I understand it, there is a problem with the link going from the UAV to the ground station. I do not think it is a particularly difficult problem, but the right people, as I understand it, are looking at this at the moment. They just do not yet have it resolved, but I have very confidence that it will be resolved.

Senator Day: Would this be a tactical communications issue? We had Mr. Ross in here, Assistant Deputy Minister of Information Technology, and he explained to us the different roles of different groups within his organization. He talked about the communications reserve and the communications group. Is that the kind of issue that would be dealt with by his group of people?

VAdm. Maddison: No. This is a tactical capability. There is a whole family of UAVs that range from basically tactical to strategic. There are very large uninhabited aerial vehicles that can fly for hours and hours at very high altitudes that are there for strategic surveillance, as opposed to a very focused tactical area in which a land component, for example, may be operating, or a task force at sea in a relatively small area would be operating, where you can fly the tactical UAVs off ships, and so on. The ones that we had were a tactical UAV, not the strategic UAVs. As a result of that, this is really an army issue — with a lot of air force advice, I might add — but it is not something for Admin.

Senator Day: That is my point, and I will finish with this. It seems to me that we are developing this new technology, but from a tactical point of view you might have an army unit using it, and

Une équipe complète de gens très intelligents essaie en ce moment même de comprendre pourquoi la liaison est interrompue; l'armée essaie de régler un problème, et c'est son défi. Tant que nous n'aurons pas trouvé de solution, nous ne ferons pas voler les appareils, pour d'évidentes raisons de sécurité.

Le président : Les hélicoptères dont vous parlez, est-ce que ce sont les hélicoptères que nous avons vendus à la Hollande il y a quelques années? Est-ce que ce sont des hélicoptères de la même classe?

Vam Maddison : Nous parlons en effet de la capacité des appareils de type Chinook. Je ne veux pas faire la promotion d'un cadre spécifique, mais ce type de chaîne dynamique a la capacité de soulever des poids beaucoup plus lourds que ce que nous pouvons actuellement soulever, et il peut être utilisé à plus haute altitude que les hélicoptères que nous utilisons actuellement.

Le sénateur Day : Vous avez parlé des véhicules aériens sans pilote. C'est bien cela? Vous dites qu'il y a des problèmes de liaison entre ce véhicule et le sol. Est-ce un problème qui concerne le groupe des signaux de communication? C'est à ce problème qu'il s'attaque?

Vam Maddison : Je dois dire pour commencer que je n'en suis pas responsable pour l'instant, et que je ne connais pas en détail la situation. Si j'ai bien compris, le problème concerne la liaison entre le véhicule aérien sans pilote et la station au sol. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un problème insoluble, mais si j'ai bien compris, on a demandé aux personnes compétentes de s'en occuper. On n'a pas encore trouvé de solution, mais je reste confiant, on en trouvera une.

Le sénateur Day : Est-ce un problème de communication tactique? M. Ross, sous-ministre adjoint, Technologies de l'information, est venu nous expliquer le rôle des différents groupes dont se compose son organisation. Il a parlé de la Réserve des communications et du groupe de communications. Est-ce que ses équipes peuvent régler ce type de problème?

Vam Maddison : Non. Le problème concerne la capacité tactique. Il existe toute une gamme de véhicules aériens sans pilote, qui vont des appareils fondamentalement tactiques aux appareils stratégiques. Il existe de très gros appareils télépilotes qui peuvent voler des heures et des heures à de très hautes altitudes pour effectuer une surveillance stratégique; on peut aussi se servir d'appareils télépilotes tactiques, qui peuvent décoller à partir d'un navire, dans des zones tactiques très limitées où un élément terrestre effectue des opérations, ou dans une zone maritime relativement réduite où une force opérationnelle a été déployée, par exemple. Nous avons utilisé les appareils tactiques, non pas les appareils stratégiques. C'est pourquoi il s'agit en réalité d'un problème qui concerne l'armée — et qui exige beaucoup de conseils des Forces aériennes, dois-je ajouter — , mais il ne s'agit pas d'un problème de nature administrative.

Le sénateur Day : C'est là où je voulais en venir; ce sera ma dernière question. Je vois les choses ainsi : vous mettez au point cette nouvelle technologie, une unité de l'armée l'utilise à des fins

on the coast you have the navy involved and developing an expertise. Somewhere else you have the air force more heavily involved.

VAdm. Maddison: Who coordinates all that?

Senator Day: Exactly.

VAdm. Maddison: I am the guy who coordinates all of that. I chair, as part and parcel of the C4ISR domain, what is called the C4ISR oversight committee, and the UAVs are very much a part of that.

We have put into place what is known as the joint program office, which is a group of people who are actually coordinating all the issues surrounding UAVs and the future requirements for UAVs: what is it we think we need, why do we think we need what we need, how do we optimize our current capability, and how do we prepare ourselves in terms of the right people with the right skills to get to the next level with respect to the family of UAVs. We recognize that this should not be a single service responsibility, or three or four different service responsibilities. This has to be coordinated. Although I volunteered, I was given the responsibility to be the focal point for coordinating all of that.

Senator Banks: I want to observe, Chair, what a refreshing thing it is to have one of our members ask somebody who is responsible for something, and have the witness say “I am.” That is a very rare thing.

Admiral, I have two questions. Do we say “uninhabited vehicle” rather than “unmanned” for politically correct purposes?

VAdm. Maddison: Both terms are interchangeable. You meant politically correct purposes?

Senator Banks: Is the communications problem with the UAVs one of control, in telling it where to go from the ground, or of its sending information down to the ground?

VAdm. Maddison: I am not a hundred per cent certain.

Senator Banks: Will you let us know?

VAdm. Maddison: Certainly. I am not a hundred per cent certain. I think it is a matter of control, but do not quote me on that.

The Chairman: If I can restore some semblance of order.

Senator Forrestall: I am not sure our Chair would allow us to restore any order. I am going to go off in a couple of directions. Admiral, may I share jointly with Senator Day in expressing, first of all, our regret that you are not going somewhere else; that you are taking a well-deserved retirement path.

I am a little concerned that this preoccupation with the Sikorsky helicopter will get us into all kinds of continuing difficulties and troubles. I have nothing against the Sikorsky. I lived at Shearwater most of my young life, and played basketball

tactiques, sur le littoral, la Marine s’y intéresse et elle acquiert une expertise, et pendant ce temps, les Forces aériennes s’y intéressent d’encore plus près.

Vam Maddison : Qui coordonne tout cela?

Le sénateur Day : Exactement.

Vam Maddison : C’est moi qui coordonne tout cela. Je préside, puisque cette tâche me revient, ce qu’on appelle le comité de supervision du C4ISR; les véhicules aériens sans pilote constituent un volet important de ces opérations.

Nous avons mis sur pied ce qu’on appelle le bureau du programme interarmées. C’est ce groupe de personnes qui coordonne en réalité toutes les questions qui concernent les véhicules aériens sans pilote et les exigences futures connexes : de quoi avons-nous besoin, pourquoi en avons-nous besoin, comment optimiser nos capacités actuelles, comment nous préparer, l’objectif étant de se doter des bonnes personnes et des compétences adéquates et faire passer la famille des véhicules aériens sans pilote à l’étape suivante. Cette responsabilité, nous le reconnaissons, ne devrait pas être confiée à un seul service, ni à trois ou quatre services différents. Cette responsabilité doit être coordonnée. Je me suis porté volontaire, mais c’est à moi qu’on a donné la responsabilité de coordonner tout cela, à partir d’un point central.

Le sénateur Banks : J’aimerais faire remarquer, monsieur le président, à quel point il est rafraîchissant, quand un de nos membres demande qui est responsable d’un dossier quelconque, d’entendre un témoin répondre, « c’est moi ». C’est très rare.

Amiral, j’ai deux questions. Vous parlez en anglais de « uninhabited vehicle » plutôt que « unmanned vehicle ». Est-ce que c’est pour des motifs de rectitude politique?

Vam Maddison : Nous utilisons indifféremment les deux expressions. Vous parlez de rectitude politique?

Le sénateur Banks : Quelle est la nature des problèmes de communications des véhicules aériens sans pilote? Est-ce que le poste de contrôle au sol a de la difficulté à les manœuvrer, ou est-ce qu’ils ont de la difficulté à transmettre leurs informations au sol?

Vam Maddison : Je ne suis pas sûr à cent pour cent.

Le sénateur Banks : Pourriez-vous nous renseigner à ce sujet?

Vam Maddison : Bien sûr. Je ne suis pas sûr à cent pour cent. Je crois que c’est un problème de contrôle, mais ne tenez pas ma réponse pour une vérité.

Le président : J’aimerais obtenir un peu de silence, s’il vous plait.

Le sénateur Forrestall : Je ne crois pas que notre président voudra qu’on reste silencieux. Je vais aborder plusieurs sujets. Tout d’abord, amiral, j’aimerais unir ma voix à celle du sénateur Day pour exprimer nos profonds regrets que vous n’assumiez pas un autre poste; vous allez prendre une retraite bien méritée.

Je me demande si le choix des hélicoptères Sikorsky ne signifie pas pour nous une suite de difficultés et de problèmes; ça m’inquiète un peu. Je n’ai rien contre le Sikorsky. J’ai vécu à Shearwater pendant presque toute ma jeunesse, et j’y jouais au

there. Hundreds of men and women went through that establishment over a long period of time. Neither am I against, nor necessarily for, the Cormorant EH-101. What I am very much for is a piece of equipment that the Canadian military professional officers want, a piece of equipment they say that they require to do the job, outlined by the task given to them. I have a sense or a feeling that in this respect we have not really bitten the bullet 100 per cent on this S-92, or the sea based version, or the land-based version Cyclone, which in both instances, of course, are merely aircraft on paper.

I want to talk to you about lift capability. I do not want to compare, in particular, those two aircraft, but it is my understanding that the lift required, and indeed asked for, was significantly above that of the Sea King, and as for yourselves, significantly above the capability of the S-92, and more in the area of the EH-101, although that is not the only aircraft that can provide that kind of lift.

With respect to the ongoing support vessel, I have been told today that it would not be a naval vessel but an army vessel. Are we going back to the Paul Helyer days and some form of integration or unification, or are we now trying to put together the parameters of the vessel that will replace the two remaining supply vessels that we do have? If that is what we are doing, have you made any plans, or are you looking at plans to deploy in support of that vessel — hopefully on it — a light-heavy weight lift?

VAdm. Maddison: Light-heavy weight lift in terms of helicopters, do you mean? Let me make a couple of points. Senator, I think I am the only one left in service who signed the statement of requirement for the maritime helicopter. Having been one of the architects of the statement of requirement for that machine, I am very comfortable with the decision as to which airframe would be the Sea King replacement, so I will just make that point.

Senator Forrestall: I am very much aware of that, sir.

VAdm. Maddison: My second point is with respect to the sea-lift component. Clearly, the navy has recognized for some time — certainly when I was CMS — that we needed to have a requirement to not only support our naval task group at sea but also, from a Canadian Forces perspective, to support a capability to move a task force of a detachment of helicopters and air wing to somewhere for deployment, or a component from the land forces to be able to move somewhere and disembark and conduct operations. That has evolved into a joint ship concept. It is a concept at the moment, which was announced by the government just at the end of last year. Now there is a great deal of work being done to try and flesh out what that joint support ship concept — as I understand it, under the lead of the navy — should consist of, how big, and what kind of lift do we really need. Certainly, the new CDS has indicated that he is extremely supportive of the concept and wants us to take a look at it even further in terms of whether we have the right size of vessel envisaged, and will it be able to carry the number of people that he envisages. Being led by

basket-ball. Des centaines d'hommes et de femmes ont fréquenté cet établissement, pendant longtemps. Je ne suis d'ailleurs ni contre ni pour le Cormorant EH-101. Ce que j'aimerais beaucoup, cependant, c'est un appareil qui réponde aux désirs des officiers professionnels des Forces canadiennes, un appareil qui, selon eux, réponde aux exigences de l'emploi et des tâches qu'on leur a assignées. J'ai l'impression que, dans ce dossier, nous n'avons pas manifesté une volonté à toute épreuve, quand il était question du S-92, de la version navale, ou de la version terrestre du Cyclone, puisque dans tous les cas, évidemment, il s'agit de plans d'aéronefs.

J'aimerais vous parler des capacités de transport. Je ne veux pas comparer ces deux aéronefs en particulier, mais, si j'ai bien compris, la capacité de transport nécessaire, et que l'on a en fait demandée, est de beaucoup supérieure à celle du Sea King et, en ce qui nous concerne, à celle du S-92; elle se compare plutôt à la capacité du EH-101, même si ce n'est pas le seul aéronef qui possède cette capacité de transport.

En ce qui concerne le navire de soutien permanent, on m'a dit, aujourd'hui, qu'il ne s'agirait pas d'un simple navire, qu'il s'agissait d'un navire militaire. Allons-nous revenir à l'époque de Paul Helyer, à une certaine forme d'intégration ou d'unification, ou essayons-nous de déterminer les paramètres d'un vaisseau qui remplacera les deux derniers navires d'approvisionnement qu'il nous reste? Si nous allons dans cette direction, avez-vous dressé des plans, ou allez-vous réfléchir à la manière dont un appareil de transport léger ou lourd pourra être déployé pour soutenir ce navire — j'espère qu'il sera à bord?

Vam Maddison : Un appareil de transport léger ou lourd, vous parlez d'hélicoptères, n'est-ce pas? Je vais vous expliquer une ou deux choses. Sénateur, je crois que je suis le dernier membre en service à avoir signé la description du besoin, pour cet hélicoptère maritime. Puisque je suis l'un des architectes de la description du besoin pour cet appariement, je suis très à l'aise avec la décision, concernant le type d'appareil qui doit remplacer le Sea King, et c'est tout ce que je voulais dire.

Le sénateur Forrestall : Je comprends très bien, monsieur.

Vam Maddison : En second lieu, je vais parler du transport maritime. De toute évidence, la Marine sait depuis quelque temps déjà — quand j'étais CEMD à coup sûr — que nous devons intégrer à nos exigences non seulement le soutien de nos forces opérationnelles en mer, mais aussi, et cela concerne l'ensemble des Forces canadiennes, la capacité de transporter une force opérationnelle, c'est-à-dire un détachement d'hélicoptères ou d'aéronefs, pour le déploiement, ou de transporter un élément des Forces terrestres et de le débarquer pour qu'il puisse mener des opérations. C'est ainsi qu'est né le concept du navire interarmées. Ce n'est encore pour l'instant qu'un concept, et le gouvernement en a fait l'annonce à la fin de l'année passée. On travaille beaucoup, à l'heure actuelle, pour donner corps à ce concept de navire de soutien interarmées — si j'ai bien compris, sous la direction de la Marine —, pour déterminer en quoi il consistera, quelle sera la taille, de quel type de transport nous avons vraiment besoin. Bien sûr, le nouveau CEMD a indiqué qu'il était tout à fait favorable à ce concept et il veut qu'on

the navy, there will be considerable activity in fleshing out that concept. However, there is no doubt that we need that kind of capability for the Canadian Forces.

Senator Forrestall: Can I make sure that I understand your answer? Is the Cyclone S-92 capable of the lift that the general would like to have to assist in the development of this concept?

VAdm. Maddison: I think it is premature to say that one way or the other. Certainly, the CDS's vision — and the vision of a number of us over the course of the last few years — will be focused in upon before this committee over the course of the coming days, and perhaps we will be able to be a lot more clear on this concept in the future, but at the moment, we do not have the answers for some of those questions.

Senator Forrestall: That is fine. Can I get you to move to something a bit more current? The suggestion that we assist in the training of troops, is this a matter that you would feel comfortable discussing for a minute or two? Is it a conversation that you would not mind engaging in for a minute or two?

VAdm. Maddison: It depends on what your question is.

Senator Forrestall: In other words, to send troops to Iraq to train Iraqi forces, or any of the other scenarios that seem to have been suggested, including the deployment of Canadian Forces to Jordan to train an Iraqi military, or to Palestine to train security forces there. How many Canadian Armed Forces personnel are there in Iraq today?

VAdm. Maddison: The first thing I will say is I think we are seeing some encouraging signs in the Middle East between Mr. Abbas from the Palestinian Authority and Mr. Sharon from Israel in their willingness to talk. We certainly hope that this will lead to peace in that area. We also recognize that it is possible that should that occur, we may very well be asked to consider the use of military forces there. That is one of those contingencies that, in terms of the military doing prudent planning, we are looking at in case we should be asked to do so by the government.

The government made a decision some time ago that we would continue to support our exchange officers and exchange NCMs who are with various nations. We have about 175 who are on exchange, 100 with the Americans, 50 with the British, and 25 with other nations — the Australians, the French and a number of others. Every now and again, with reference to those people who are on exchange with various units with those countries, those units deploy to various theatres of operations. Some of them have deployed to Iraq. We have had, through the approval of the government, Canadians belonging to those units on exchange in Iraq, and have had for some time.

The NATO alliance is very much the same way. We have 300 Canadians who are on exchange with NATO in various different billets. They are treated like exchange officers

l'explore encore plus, pour savoir si la dimension que nous avons envisagée est la bonne, et si le navire sera capable de transporter le nombre de personnes qu'il souhaite. Le projet sera dirigé par la Marine, et il y aura beaucoup à faire pour mettre de la chair autour du concept. Il ne fait aucun doute, cependant, que les Forces armées ont besoin de ce type de capacité.

Le sénateur Forrestall : J'aimerais vérifier que j'ai bien compris votre réponse. Le Cyclone S-92 possède-t-il la capacité que souhaite le général, et peut-il être utile à l'élaboration du concept?

Vam Maddison : Je crois qu'il est trop tôt pour trancher la question. Évidemment, la vision du CEMD — qui est celle qu'un certain nombre d'entre nous partagent depuis quelques années — sera examinée au cours des prochains jours par le présent Comité; nous pourrions peut-être un jour exposer beaucoup plus clairement ce concept, mais pour l'instant nous n'avons pas réponse à toutes vos questions.

Le sénateur Forrestall : C'est bien. Pourrais-je maintenant vous inviter à parler d'un sujet plus actuel? On a évoqué la possibilité que nous aidions les troupes à l'entraînement; seriez-vous en aise d'en discuter quelques minutes? Est-ce que vous seriez prêt à en parler une ou deux minutes?

Vam Maddison : Cela dépend de votre question.

Le sénateur Forrestall : Autrement dit, envoyer des troupes en Irak pour former les forces irakiennes, ou selon les autres scénarios qui auraient été soumis, entre autres le déploiement des Forces canadiennes en Jordanie pour l'entraînement des militaires irakiens, ou en Palestine, pour l'entraînement des forces de sûreté de ce pays. Combien de soldats des Forces canadiennes se trouvent en Irak aujourd'hui?

Vam Maddison : Pour commencer, j'aimerais dire que je trouve encourageant, au Moyen-Orient, de voir que M. Abbas, de l'Autorité palestinienne et M. Sharon, d'Israël, qui se montrent prêts à dialoguer. Nous espérons, évidemment, que cela permettra le retour de la paix dans la région. Nous savons aussi que, le cas échéant, il est fort possible qu'on nous demande de recourir aux militaires dans la région. Nous devons examiner ce type d'éventualités, la planification des Forces armées est prudente, et il est possible que le gouvernement nous adresse cette demande.

Le gouvernement a décidé il y a quelque temps déjà que nous devons poursuivre les programmes d'échange d'officiers et de militaires du rang avec d'autres nations. Quelque 175 de nos militaires participent à ces programmes d'échange; 100 avec les Américains, 50 avec les Britanniques, 25 avec diverses autres nations — l'Australie, la France, entre autres. De temps à autre, les personnes qui participent à ces programmes d'échange avec diverses unités de ces pays participent à un déploiement dans divers théâtres d'opérations. Certains ont été déployés en Irak. Avec l'approbation du gouvernement, certains Canadiens qui font partie des unités d'échange se sont rendus en Irak, et cela fait déjà quelque temps.

Ça se passe à peu près de la même manière avec l'OTAN. Trois cents Canadiens participent à un programme d'échange avec l'OTAN, dans le cadre de différentes affectations. Puisqu'ils sont

so there are a handful of NATO officers who are also on exchange in Iraq. We have about 10 people who are currently on exchange in Iraq.

Senator Forrestall: Can you tell us how many personnel the government are thinking of in terms of the next rotation through Afghanistan? Will they be at the brigade level or at a battleground level?

VAdm. Maddison: I cannot be definitive on that right now, because there are a number of analyses and a lot more work that must occur here. The government has stated that they very much wish to have Canada take over a provincial reconstruction team sometime this year. We are planning towards that. The timings have not yet been determined. With regard to any future expansion to that, there are a couple of contingency plans we are looking at, but a lot more discussion between ourselves, Foreign Affairs and a number of other government departments must occur.

Senator Forrestall: We hear rumours that the Canadian participation at the Golan Heights may soon come to an end. Is this in preparation for a move somewhere else?

VAdm. Maddison: Actually, senator, it is not. There are about 193 people on the Golan Heights in that mission. Many of those are some of the specialists I referred to earlier that are more stressed than some of our other trades. We have been there for a long time. One or two nations have expressed an interest in coming in behind Canada should Canada decide to regenerate, if you will. We are planning to reduce our mission in the Golan Heights sometime this summer such that we will still have around 40 people there who will be quite key in terms of the continuing success of that mission, but we will have reduced our number of people there fairly considerably — it is planned; it has not yet been firmly decided because negotiations with the nation that is likely to come in behind us have not been completely concluded, and therefore it would be premature for me to allude to which nation it is, but certainly if it all goes well, we will go from 190 or so by 40 to this coming summer.

Senator Forrestall: I will switch to the Pacific. Do we have any contingent plans to deploy warships in support of multinational operations off North Korea or in terms of the crisis in the Taiwan Strait?

VAdm. Maddison: No, we do not.

Senator Forrestall: Has it been considered and put on the shelf?

VAdm. Maddison: We have a number of contingency plans that, should we be asked to consider it further, we can build on. As to the specifics of your question, no, we have no plans to operate off North Korea.

Senator Forrestall: Thank you.

traités comme des officiers d'échange, une poignée d'officiers de l'OTAN participent aussi à un programme d'échange, en Irak. À l'heure actuelle, une dizaine de Canadiens se trouvent en Irak, dans le cadre d'un programme d'échange.

Le sénateur Forrestall : Pourriez-vous nous dire combien de personnes le gouvernement prévoit envoyer en Afghanistan à la prochaine rotation? Est-ce qu'on pense à une brigade? Est-ce qu'on pense au champ de bataille?

Vam Maddison : Je ne peux donner de réponse définitive pour le moment; il reste plusieurs analyses à effectuer, et beaucoup de travail à faire. Le gouvernement a déclaré qu'il aimerait beaucoup que le Canada prenne en charge, au cours de l'année, une équipe de reconstruction provinciale. Nous avons commencé à faire des plans en ce sens. On n'a pas encore établi de calendrier. En ce qui concerne une expansion future, on examine quelques plans d'urgence, mais nous devons encore longuement discuter avec les Affaires étrangères et un certain nombre d'autres ministères.

Le sénateur Forrestall : Selon certaines rumeurs qui parviennent à nos oreilles, il est possible que le Canada mette bientôt fin à sa participation sur le plateau du Golan. Est-ce en vue d'intervenir ailleurs?

Vam Maddison : En fait, sénateur, pas du tout. Environ 193 personnes participent à la mission sur le plateau du Golan. Il s'agit pour la plupart de spécialistes; j'ai déjà mentionné que certaines spécialités étaient mises à l'épreuve plus que d'autres. Nous sommes dans certaines régions depuis longtemps. Un ou deux pays se sont dits prêts à prendre la place du Canada, si le Canada optait, disons, pour la régénération. Nous prévoyons réduire la taille de notre mission sur le plateau du Golan, cet été, mais il restera environ 40 personnes dont le rôle est essentiel à la bonne marche et à la réussite de la mission. Quoi qu'il en soit, le nombre de participants à la mission sera considérablement réduit — c'était prévu; aucune décision ferme n'a encore été prise parce que les négociations avec le pays qui devrait nous remplacer ne sont pas tout à fait terminées. Il est donc encore trop tôt pour dire de quels pays il s'agit. Quoi qu'il en soit, si tout va bien, l'effectif passera de 190 à environ 40 personnes dès l'été.

Le sénateur Forrestall : Parlons maintenant du Pacifique. Avons-nous des plans d'urgence pour le déploiement de navires de guerre qui pourront soutenir les opérations internationales près des frontières de la Corée du Nord ou intervenir dans la crise du détroit de Taiwan?

Vam Maddison : Non, il n'y a pas de plan.

Le sénateur Forrestall : Est-ce que c'est un projet que l'on a abandonné?

Vam Maddison : Nous avons dressé un certain nombre de plans d'urgence que l'on pourrait peaufiner, si on nous le demandait. Pour répondre à votre question, non, nous n'avons pas de plans relatifs à des opérations près des côtes de la Corée du Nord.

Le sénateur Forrestall : Je vous remercie.

The Chairman: Admiral, General Caron, the Chief of the Land Staff of the army, told me he was currently in a position to sustain two groups, 1,000 troops overseas indefinitely and search for another 1,000 once every two years. This was in the context, or from the perspective of the individual soldier being put in harm's way in any given 36 month period for six months, and also being away from home for four months. Thus, over a three-year period, ten months away from home, six of it in harm's way, with the projection of 2,000 troops surging to 3,000 every second year.

Can you tell us what the capabilities would be of the other two elements to project force, and whether they would have similar periods in harm's way and similar periods at home?

VAdm. Maddison: Just to clarify on his comments, and I was not here, but I presume he meant that starting in February of 2006?

The Chairman: He was talking in the present, but if he meant it beginning February 2006, that is fine.

VAdm. Maddison: The navy has as well a tiered-readiness system in terms of having a certain number of ships that are at very high level of readiness, that is, the ship's companies are totally trained and they are ready to go should they be asked to go. That is, they have one ship on either coast, which is the ready-duty ship, that could be prepared to go, and has one other ship plus a high readiness task group which consists of three to five ships, depending on what the tasks are. The navy has two to three single ships for single responses if required, and either one of the coasts — I am not sure which coast it is at the moment — has the responsibility for generating a high-readiness task group. I think it is the West Coast at the moment but I am not 100 per cent certain of that.

The Chairman: If I was following you, that described the navy and it is a total of four ships at any given time. You could do that indefinitely?

VAdm. Maddison: Yes, we could.

The Chairman: What about the other part of the equation? How long do the sailors —

VAdm. Maddison: We operate under a six-month maximum in terms of whether it is from the army, navy or air force to be deployed.

The Chairman: Right, but we hear time and time again that yes, I was on a six-month deployment but I got home and I was shipped away to this course or that course. In any given three-year period, how long can a sailor expect to be away from home?

VAdm. Maddison: That is a question that I do not actually have the specifics of, the three commanders would, but perhaps I could answer it in a general way. An individual deploying for six months, when he or she comes back there is every attempt made

Le président : Amiral, le général Caron, Chef d'état-major de l'Armée de terre, m'a dit qu'à l'heure actuelle, il pouvait soutenir deux groupes; 1 000 soldats à l'étranger, pour une période indéterminée, et en recruter 1 000 autres tous les deux ans. Ces chiffres tiennent compte de l'environnement, c'est-à-dire du fait qu'un soldat participe à une mission à risque élevé pendant six mois, chaque période de 36 mois, et qu'il passe quatre mois à l'extérieur de chez lui. Donc, pour une période de trois ans donnée, dix mois à l'extérieur, dont six en situation difficile, ce qui nous donnerait 2 000 soldats, ce nombre passant à 3 000 tous les deux ans.

Pourriez-vous nous dire quelles sont les capacités des deux autres éléments de la force projetée, et s'il faut prévoir des périodes de déploiement à risque élevé et des périodes de présence au pays de même durée?

Vam Maddison : J'aimerais d'abord des éclaircissements sur ces commentaires; je n'étais pas là, mais j'imagine que la période dont il parlait commence en février 2006?

Le président : Il parlait au présent, mais s'il s'agit de la période qui commence en février 2006, ça ne pose aucun problème.

Vam Maddison : La Marine a elle aussi établi un système de disponibilité opérationnelle hiérarchisée, ce qui signifie qu'un certain nombre de ses navires sont toujours prêts à intervenir rapidement, que l'équipage et les officiers possèdent une formation complète et qu'ils sont prêts à partir au premier avis. Il y a donc sur chaque côte le bâtiment de garde, un navire prêt à intervenir, et un autre navire ainsi qu'un groupe opérationnel d'intervention rapide, qui compte de trois à cinq navires, tout dépendant des opérations. La Marine possède aussi deux ou trois navires uniques, pour les interventions indépendantes, au besoin, et l'une des côtes — j'ignore de quelle côte il s'agit à l'heure actuelle — est responsable de la mise sur pied du groupe opérationnel d'intervention rapide. Je crois que c'est la côte ouest qui a cette responsabilité actuellement, mais je n'en suis pas sûr à 100 p. 100.

Le président : Si j'ai bien suivi, vous venez de décrire la Marine. Au total, quatre navires sont prêts en tout temps. Vous dites que vous pouvez faire cela indéfiniment?

Vam Maddison : Oui, nous le pourrions.

Le président : Qu'en est-il de l'autre membre de l'équation? Pendant combien de temps les marins...

Vam Maddison : Les opérations durent au maximum six mois, qu'il s'agisse d'un déploiement des forces terrestres, maritimes ou aériennes.

Le président : Bien, mais nous entendons souvent dire qu'après un déploiement de six mois, le soldat Untel est revenu chez lui, mais on l'a renvoyé pour telle ou telle mission. Dans une période quelconque de trois ans, combien de temps un marin doit-il s'attendre à être affecté à l'étranger?

Vam Maddison : Je n'ai aucun chiffre précis pour répondre à votre question, les trois commandants en auraient peut-être, mais je pourrais vous donner une réponse générale. Quand un soldat qui a participé à un déploiement de six mois revient au Canada,

to try to keep that individual close to home. We are not always successful in being able to do that, and that involves some of the quality of life issues we have talked about, and some of the challenges we have in terms of our current capacity and the lack of flexibility because of the number of people we currently have within the Canadian Forces, to give us the flexibility to allow people to have more time at home after they have been deployed.

We do have situations where people come back and, within a relatively short period of two to three months, they have to leave their home to go and conduct additional training or other coursing, which, in a year's period of time, can cause people to be away from home for seven or eight months and, over the course of three years, perhaps be away for a year and a half.

The Chairman: It is, join the navy and you are away from home half your life?

VAdm. Maddison: Join the navy and see the world.

The Chairman: It is all in how you put it. How about the air force, Admiral?

VAdm. Maddison: The air force has a slightly different operational tempo. Although they have deployed for six-month periods, they do not normally do so. In their operations at our support base in the Middle East, for example, they deploy for 59 days and then are rotated. They have the flexibility that allows them to do that. That has been very helpful for them, and they have seen some very positive developments as a result. They still have detachments that will deploy for six months but it does not happen that often; certainly not at the same level as with the navy and the army.

The Chairman: You did not describe what the air force could sustain indefinitely overseas.

VAdm. Maddison: The air force can sustain a maritime patrol aircraft detachment.

The Chairman: That is one aircraft?

VAdm. Maddison: That is normally two aircraft. For six to 12 months they can sustain a Griffon detachment of about six helicopters, and the same with an F-18 group.

The Chairman: Just to be clear, when we were talking about the army and the navy, we were talking about sustaining things indefinitely. With the army, it was 2,000 indefinitely with a surge to 3,000. You then talked about the four ships that you could sustain indefinitely. When you are talking about the air force, you are not talking about sustaining indefinitely.

VAdm. Maddison: I am with respect to the MPA.

The Chairman: So that is two aircraft indefinitely for surveillance?

VAdm. Maddison: Yes. With the F-18s, there is an issue with respect to modernization that is impacting their ability to sustain indefinitely. They can do it for a period of time but they cannot

on fait tout ce qui est possible de faire pour qu'il reste près de chez lui. Nous ne pouvons pas toujours le faire, et c'est pourquoi on soulève la question de la qualité de vie et des problèmes liés à nos capacités actuelles et au manque de souplesse, qui tiennent à la taille de l'effectif actuel des Forces canadiennes — nous aimerions avoir la souplesse nécessaire pour permettre aux soldats de passer plus de temps à la maison après un déploiement.

Il arrive que des soldats qui reviennent au pays doivent, après une période relativement courte — deux ou trois mois —, quitter à nouveau le pays pour suivre toutes sortes de cours de formation supplémentaires, ce qui fait qu'après un an, ils auront été absents de chez eux pour sept ou huit mois ou, après trois ans, pour peut-être 18 mois.

Le président : Essentiellement, engagez-vous, rengagez-vous, et vous ne serez pas chez vous la moitié du temps?

Vam Maddison : Engagez-vous dans la Marine et découvrez le monde.

Le président : Tout est dans la manière de le dire. Qu'en est-il de la Force aérienne, maintenant, amiral?

Vam Maddison : Le rythme des opérations est légèrement différent pour la Force aérienne. Elle participe à des déploiements de six mois, mais ce n'est pas la règle. Pour les opérations de notre base de soutien au Moyen-Orient, par exemple, les soldats étaient déployés pour 59 jours, puis, il y avait une rotation. Cette force a la souplesse nécessaire pour agir ainsi. C'est très utile pour elle, et elle constate que cela donne de très bons résultats. Il lui arrive de déployer un détachement pour six mois, mais ça n'arrive pas très souvent; sûrement pas aussi souvent que dans la Marine ou l'Armée.

Le président : Vous n'avez pas décrit le soutien que la Force aérienne pourrait offrir à l'étranger, pour une période indéfinie.

Vam Maddison : La Force aérienne pourrait soutenir un détachement d'avions de patrouille maritime.

Le président : C'est-à-dire un seul aéronef?

Vam Maddison : En général, deux aéronefs. Elle pourrait aussi soutenir pendant six à douze mois un détachement de Griffon, d'environ six hélicoptères, ou encore un groupe de chasseurs F-18.

Le président : Je voudrais que ce soit clair. Quand vous parlez de l'Armée et de la Marine, vous parlez d'un soutien pour une durée indéfinie. Pour l'Armée, vous parliez de 2 000 soldats, avec des pointes allant jusqu'à 3 000 soldats. Ensuite, vous avez parlé des quatre navires, qui pouvaient être utilisés pour une durée indéfinie. Vous parlez maintenant de la Force aérienne, mais pas d'opérations à durée indéfinie.

Vam Maddison : Oui, quand il s'agit des aéronefs de patrouille maritime.

Le président : Donc, ces deux aéronefs peuvent effectuer des missions de surveillance, et servir pendant une durée indéfinie?

Vam Maddison : C'est cela. Quant aux chasseurs F-18, il y a la question de la modernisation, qui se répercute sur leur capacité d'être utilisés pour des périodes indéfinies. Ils peuvent être utilisés

do it indefinitely, as I understand it from CAS. With the Griffon helicopters I think they can sustain indefinitely, but I am not 100 per cent certain of that.

The Chairman: So six helicopters indefinitely with Griffon helicopters?

VAdm. Maddison: That is my sense.

The Chairman: As we speak today, how many F-18s are available and on what sort of notice, in the event there was a problem with an airliner flying over Canada?

VAdm. Maddison: We have the ability to respond to that kind of an incident, senator, but I cannot give you the details because they are classified.

The Chairman: You have the ability to respond to it. We read reports that there is one aircraft in the West and one in the East, and that is it.

VAdm. Maddison: I cannot respond to that, senator.

Senator Munson: What is the budget of the Deputy Chief of Defence Staff?

VAdm. Maddison: It is about \$190 million annually, senator. That is just to run the business of the DCDS group. If there is an unforecast contingency operation, the department goes back to government to get supplementary or incremental funding for each operation. However, my annual budget is about \$190 million to run my organization of about 2,600 people, which does not include the people who are deployed.

Senator Munson: Speaking of budgets, we heard a rather harsh reality statement from Admiral MacLean before you arrived here. I am sure you heard what he said. He said that the implications of the shortfall funding are significant, and he listed many areas where the military cannot do its job.

VAdm. Maddison: I was not here for that.

Senator Munson: He said that, because of the shortfall, the representation on international and NATO forums will be minimized to the point that Canadian Navy presence, active participation, credibility and, thus, influence will be nearly lost. Under "governance" he said that his ability to fully support programs such as employment equity and to adequately exercise due diligence in environmental and safety issues will be significantly challenged.

Those are pretty harsh statements. It is difficult for him to do his job. Is it difficult for you to do your job when you hear this kind of thing?

pendant des périodes déterminées, pas plus, si j'ai bien compris ce que m'a dit le CEMFA. Les hélicoptères Griffon, je crois, peuvent aussi être utilisés pour des périodes indéfinies, mais je n'en suis pas sûr à 100 p. 100.

Le président : Nous disons donc, six hélicoptères peuvent être utilisés pendant des périodes indéfinies, et les hélicoptères Griffon, c'est bien ça?

Vam Maddison : C'est ce que je pense.

Le président : Au moment où on se parle, combien de chasseurs F-18 sont disponibles et en combien de temps pourraient-ils intervenir si jamais un avion de ligne survolant le Canada présentait un problème?

Vam Maddison : Nous sommes en mesure de réagir lorsqu'un incident de ce type se présente, sénateur, mais je ne peux pas vous donner de détails, puisqu'ils sont protégés.

Le président : Vous avez la capacité de réagir. Selon les rapports dont nous avons pris connaissance, il y a un aéronef dans l'Ouest, et un autre, dans l'Est, et c'est tout.

Vam Maddison : Je ne peux pas répondre à cette question, sénateur.

Le sénateur Munson : De quel budget dispose le sous-chef d'état-major de la Défense?

Vam Maddison : Le budget s'élève à environ 190 millions de dollars par année, sénateur. Pour les affaires ordinaires du groupe du SCEMD. S'il faut effectuer d'urgence une opération imprévue, le ministère demande au gouvernement un financement supplémentaire, qui est accordé au cas par cas. Quoi qu'il en soit, mon budget annuel est d'environ 190 millions de dollars par année et vise les activités de mon organisme, qui compte environ 2 600 personnes, ce qui ne comprend pas les personnes déployées.

Le sénateur Munson : Puisqu'il est question de budgets, nous avons entendu, avant votre arrivée, l'amiral MacLean qui a fait des commentaires assez sévères sur la situation. Je suis sûr que vous avez entendu ce qu'il a dit. Il a dit que l'insuffisance du financement avait d'importantes répercussions et il a énuméré de nombreux secteurs où les militaires ne peuvent faire leur travail.

Vam Maddison : Je n'étais pas ici quand il a dit cela.

Le sénateur Munson : Il a dit que le manque de financement allait entraîner une réduction de la représentation du Canada dans les forums internationaux et à l'OTAN, jusqu'au point où la présence de la Marine canadienne, sa participation active, sa crédibilité et, par voie de conséquence, son influence, seront presque nulles. En parlant de « gouvernance », il a dit que sa capacité de soutenir complètement des programmes tels que l'équité en emploi et de respecter adéquatement le principe de la diligence raisonnable, en portant attention à l'environnement et à la sécurité, était mise à rude épreuve.

Ces déclarations sont assez sévères. Il a de la difficulté à faire son travail. Avez-vous de la difficulté à faire votre travail quand vous entendez ce type de commentaire?

VAdm. Maddison: I am not the main force generator. I well appreciate that the commanders of the navy, army and air force have some significant challenges, but when they produce the task group, the air wing or the battle group, they have done all the training and readiness and have provided the equipment, and I get to employ it. I do not have the same challenges that the three of them currently have.

Having said that, I have my own challenges, and I have referred to some of them with respect to the whole level of the C4ISR. We need to enhance that and make it more robust.

Senator Munson: What does C4ISR stand for?

VAdm. Maddison: Command, control, communications, computers, intelligence, surveillance and reconnaissance.

We need to have the situational awareness in order that we can properly oversee the 18 different operations that we currently have around the world. We are doing that and we have done it well, but it is causing people to work 12 to 16 hours a day, seven days a week to ensure that we are doing it well. I need additional resources to ensure that we can continue to do that in the future, and do it 24-7. We need some additional intelligence assets as well. Those are some of my challenges within my group, but they are not the same as the ones that the three commanders have.

Senator Munson: Just two other questions on training Iraqi police or military. It has not been ruled out that we could be asked to do this in Jordan or other countries. Are we prepared to do it? You talked about having to be prepared for every contingency.

VAdm. Maddison: I think that is still under discussion and I cannot give you a definitive answer on that. We understand that NATO is trying to establish a training centre that may be located in Jordan, and NATO allies might be asked to support that. We also understand that there may be funds set up to which nations can contribute monies to help the training element. NATO is currently discussing a number of those things, but there have been no decisions from Canada with respect to that yet, as I understand it.

Senator Munson: I see in your biography that you are retiring in mid-April. Why do military people retire so young? You bring so much to the table.

VAdm. Maddison: I have been in the forces for 37 years. I have had a varied, diverse and challenging, but exciting, career. I reached the point where, having been in command of the navy for four years, having been the Deputy Chief for four years, there is not too much else that I can focus my activities on, so I think it is probably time for me to do something else and let someone a little younger than me, believe it or not, take up the mantle.

Vam Maddison : Je ne suis pas le principal moteur de l'armée. Je suis en mesure de bien évaluer les défis importants que doivent relever des commandants de la Marine, de l'Armée et de la Force aérienne. Ils mettent sur pied des groupes opérationnels, les escadres aériennes et les groupements tactiques, et ils ont assuré toute la formation, vérifié l'état de préparation et fourni tout l'équipement nécessaire; moi, j'utilise ces troupes. Je n'ai pas les problèmes qu'ont ces trois personnes aujourd'hui.

Cela dit, j'ai moi aussi des problèmes, et j'en ai déjà parlé quand il a été question du niveau général du C4ISR. Nous devons l'améliorer, le rendre plus solide.

Le sénateur Munson : Que signifie l'acronyme C4ISR?

Vam Maddison : Commandement, contrôle, communications, informatique, renseignement, surveillance et reconnaissance.

Nous devons être au courant de la situation de façon adéquate des 18 opérations que nous menons à l'heure actuelle dans différentes régions du monde. Nous arrivons à le faire et à bien le faire, mais il arrive que des personnes travaillent de 12 à 16 heures par jour, sept jours par semaine, pour que nous soyons efficaces. J'ai besoin de ressources supplémentaires pour garantir le maintien de cette efficacité, à l'avenir, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Nous avons aussi besoin d'autres équipements, pour le renseignement. Voilà quelques-uns des problèmes de mon groupe; les trois commandants n'ont pas le même type de problème.

Le sénateur Munson : J'ai deux dernières questions sur l'entraînement de la police ou des forces militaires en Irak. On n'a pas encore écarté la possibilité que l'entraînement se déroule en Jordanie ou dans un autre pays. Sommes-nous prêts pour cela? Vous avez dit qu'il vous fallait être prêt pour toutes les éventualités.

Vam Maddison : Je crois que les discussions ne sont pas terminées; je ne peux pas vous donner de réponse définitive. Nous croyons savoir que l'OTAN tente de mettre sur pied un centre d'entraînement, peut-être en Jordanie, et qu'il est possible qu'on demande à ses alliés d'offrir du soutien. Nous croyons aussi que l'on réunira des fonds pour le soutien de l'entraînement, et qu'on demandera aux nations de contribuer financièrement. Il en est question actuellement à l'OTAN, mais le Canada n'a encore pris aucune décision dans ce dossier, si j'ai bien compris.

Le sénateur Munson : Je lis dans votre notice biographique que vous allez prendre votre retraite à la mi-avril. Pourquoi les militaires prennent-ils leur retraite si jeunes? Vos interventions sont si précieuses pendant les débats.

Vam Maddison : Je fais partie de l'armée depuis 37 ans. J'ai vécu toutes sortes de choses et relevé toutes sortes de défis, mais c'était une carrière excitante. J'en suis arrivé au point où, après avoir commandé la Marine pendant quatre ans, agi à titre de sous-chef pendant quatre ans, je ne sais plus trop vers quoi porter mon attention. Je crois donc qu'il est temps pour moi de passer à autre chose et de passer le flambeau à quelqu'un d'un peu plus jeune que moi, croyez-le ou non.

Senator Atkins: To follow up on Senator Munson's comment, I have heard nothing but great compliments about you as an outstanding officer. The military will miss you.

VAdm. Maddison: That is very kind of you. Thank you.

Senator Atkins: Have you got a fix-it list? I ask that because I am wondering whether there is an obligatory period of silence once you retire, or will you be free to make comments about the military that you are probably restricted from making while you are on duty?

VAdm. Maddison: As I think you appreciate, senator, I am a public servant. I happen to be one in uniform, but I am a public servant. As a result of that, public servants are there to explain policy, and not to defend or criticize government policy. That is the role that all of us have when we are sitting in front of committees such as this.

Senator Atkins: Once you retire?

VAdm. Maddison: When I plan on retiring in April, I think I will be travelling around a fair bit, just to decompress and relax for a little bit. We will see what happens after that.

Senator Atkins: Have you got a fix-it list?

VAdm. Maddison: Could you be more specific in what you mean by that? Fix it around the house? I have all kinds of lists that the good lady wants me to do.

Senator Atkins: Do you have some thoughts on improving the situation in the military that you would apply if you had the opportunity?

VAdm. Maddison: I do. Fortunately, they are elements or issues that we are currently dealing with at the moment. In my job, my biggest challenge at the moment, because of the superb quality of our people in what they have been able to do for Canada over the course of the last few years, is to deal with the demand for more and more Canadian Forces to be deployed, and not have the supply of them. One of our biggest challenges is that we just do not have the capacity and the flexibility to meet many of those demands that are out there.

Senator Atkins: There is one word you did not include: Funding.

VAdm. Maddison: We have had to operate under constrained budgets over the past few years, as you are aware.

Having said that, I must say that we are quite encouraged by some of the comments that have been made by the Prime Minister, and by our own minister and others, with respect to really wanting to focus on the defence construct, and providing us with additional resources to allow us to do a number of things — to deal with the 5,000, and 3,000 enhancement, which is a very positive step forward. They will be well used, if I could put it that

Le sénateur Atkins : J'aimerais reprendre moi aussi le commentaire du sénateur Munson et vous dire que je n'ai jamais entendu à votre sujet que des compliments; vous passez pour un officier hors pair. L'armée vous regrettera.

Vam Maddison : C'est très gentil de votre part. Je vous remercie.

Le sénateur Atkins : Avez-vous dressé votre liste des réparations à faire? Si je vous demande cela, c'est que je me demande si, après votre retraite, vous devrez obligatoirement garder le silence pendant un certain temps, ou si vous pourrez librement vous exprimer sur l'armée, ce que vous ne pouvez probablement pas faire pendant que vous êtes en service.

Vam Maddison : Je crois que vous comprenez, sénateur, que je suis un fonctionnaire. Je porte un uniforme, certes, mais je reste un fonctionnaire. Donc, en ma qualité de fonctionnaire, je suis ici pour vous expliquer les politiques, pas pour prendre parti pour ou contre les politiques du gouvernement. C'est d'ailleurs le rôle de tous ceux qui se présentent devant des comités tels que celui-ci.

Le sénateur Atkins : Lorsque vous aurez pris votre retraite?

Vam Maddison : Lorsque j'aurai pris ma retraite, le 1^{er} avril, je prévois voyager beaucoup, tout simplement pour évacuer la pression et me reposer un peu. Pour la suite, on verra.

Le sénateur Atkins : Avez-vous dressé une liste des réparations à faire?

Vam Maddison : Pourriez-vous préciser votre question? Des réparations dans la maison? Ma douce moitié m'a donné toutes sortes de listes de choses à faire.

Le sénateur Atkins : Avez-vous déjà réfléchi aux moyens d'améliorer la situation des forces armées si on vous en donnait l'occasion?

Vam Maddison : J'y ai réfléchi. Heureusement, nous sommes actuellement en train de régler certaines questions. Mon principal défi, dans mon travail actuel, et en raison de la grande qualité de nos gens et de ce qu'ils sont arrivés à faire pour le Canada au fil des dernières années, est de répondre aux demandes de déploiement de plus en plus nombreuses en sachant que les Forces canadiennes n'ont pas l'effectif nécessaire. L'un de nos principaux défis, c'est que nous n'avons tout simplement pas la capacité et la souplesse nécessaires pour répondre aux nombreuses demandes qui nous viennent de partout.

Le sénateur Atkins : Dans tout cela, il y a un mot que vous n'avez pas prononcé : financement.

Vam Maddison : Nous avons dû fonctionner malgré des budgets limités, depuis quelques années, comme vous le savez.

Cela dit, je dois avouer que nous avons trouvé très encourageants certains commentaires du premier ministre, de notre propre ministre et d'autres intervenants quand il a été question d'une volonté ferme de s'attacher à la structure de la défense, de nous donner des ressources supplémentaires pour que nous puissions faire plusieurs choses — l'ajout de 5 000 et de 3 000 personnes, un pas en avant très positif. On s'en servira à

way, in terms of adding additional flexibility, although it will take us a few years to recruit and train them and have them fully operational.

Second, if additional resources come our way, we have to fix the base — all those things that support us in our ability to put sailors, troops and airmen and women out the door to conduct operations — the infrastructure. Some of the training infrastructure, some of those support mechanisms — repair parts, spare parts — these are the kinds of things that we are struggling with at the moment. If we do have the funds to allow us to do that and to begin modernization, we can transform ourselves to continue to be relevant and credible with respect to the asymmetric threat that we believe we will have to deal with over the next five to 10 years.

That is part of my fix-it list, and that is actually part of the government's fix-it list as well. We are quite encouraged by some of the statements that have been made. Certainly, the rank and file out there, our young people, have a level of expectation that they will get increased support here in the coming months.

Senator Atkins: When they talk about increasing the military by 5,000 over five years, how do you see the progression of recruitment from day one?

VAdm. Maddison: I do not know the answer to that exactly. That is not my responsibility specifically. I know that Admiral Jarvis will be here in the coming days, and that will be his primary responsibility — or one of them.

At the moment, we are doing an analysis as to where those 5,000 will be focused. I think it is fair to say that the large bulk of them will be to support the army, which has certainly seen its fair share of stresses and strains over the course of the last few years. However, not all will be going toward the army. Some of them will actually come to my organization, and some of them will be going to support the air force and the navy as well. However, it is fair to say that the significant portion of them will be towards the army.

Senator Atkins: How does your intelligence staff interface with the intelligence staffs of other government departments?

VAdm. Maddison: Thank you for that question, because as you obviously know, the Chief of Defence Intelligence works directly for me. We have been looking very closely at this situation over the course of the last two to three years; and it has become very strongly supported throughout the department, with the chief and the deputy minister, that we do need to provide additional resources and refocus our efforts from a defence intelligence business. Part of that is being able to enhance our capability to make sure that we have the linkages with other government departments. We have had them and we have enhanced them over the course of the last year. We are now involved, on a daily basis,

bon escient, si vous me permettez l'expression, puisqu'elles nous permettront plus de souplesse, même s'il faudra quelques années pour les recruter, les former et en faire des membres tout à fait opérationnels.

Ensuite, si on nous donnait plus de ressources, nous améliorerions la base — toutes les choses qui soutiennent notre capacité d'envoyer des membres de la Marine, de l'Armée et de la Force aérienne participer à des opérations — , l'infrastructure. À l'heure actuelle, nous avons toutes sortes de problèmes du côté de l'infrastructure de formation et des mécanismes de soutien — les pièces et les accessoires de rechange. Si nous obtenions le financement nécessaire pour faire tout cela et entamer la modernisation, nous pourrions transformer notre organisation pour conserver la même pertinence et la même crédibilité face à la menace asymétrique que, croyons-nous, nous devons affronter d'ici cinq ou dix ans.

C'était une partie de ma liste de réparations à faire, et en fait, c'est aussi celle du gouvernement. Certaines déclarations que nous avons entendues sont très encourageantes pour nous. Évidemment, les simples soldats, nos jeunes, s'attendent à obtenir plus de soutien, de votre part, au cours des prochains mois.

Le sénateur Atkins : Lorsqu'on parle d'augmenter l'effectif des militaires de 5 000 personnes en cinq ans, de quelle façon envisagez-vous la progression du recrutement, à partir du premier jour?

Vam Maddison : Je ne sais pas exactement quoi répondre. Je ne suis pas responsable de ce dossier spécifique. Je sais que l'amiral Jarvis sera ici, dans quelques jours, et que c'est sa principale responsabilité — ou l'une d'entre elles.

Pour l'instant, nous analysons les diverses possibilités d'affectation de ces 5 000 personnes. Je crois pouvoir dire sans me tromper que la plupart des recrues soutiendront l'Armée, qui a sans aucun doute subi sa juste part de pression et d'usure ces dernières années. Les recrues n'iront pas toutes à l'Armée. Une partie d'entre elles seront affectées à mon organisme, d'autres soutiendront la Force aérienne et la Marine. Mais on peut certainement dire que la plupart d'entre elles iront à l'Armée.

Le sénateur Atkins : Comment les employés de votre service de renseignements communiquent-ils avec d'autres ministères?

Vam Maddison : Merci de poser cette question; comme vous le savez, évidemment, le chef du Renseignement de la Défense travaille directement sous mes ordres; nous avons étudié la situation de très près, ces deux ou trois dernières années; au bout du compte, l'ensemble du ministère, le chef et le sous-ministre se sont entendus sur le fait qu'il fallait fournir des ressources supplémentaires et de redéfinir nos objectifs conformément au domaine du renseignement de la défense. Pour cela, il faudra entre autres améliorer nos capacités pour garantir que l'établissement de liens avec les autres ministères. C'est ce que nous avons obtenu et amélioré au cours de la dernière année. Nous communiquons

with PCO, with CSIS, with CSE and with the National Security Adviser. The government has decided to implement an integrated threat assessment centre in which we are very much involved.

We have a number of liaison officers now from our intelligence section with all those different organizations, including PSEPC, or Public Safety and Emergency Preparedness Canada. As a result of the national security policy, that relationship has begun to grow over the course of the last year. I do not think it is at the level yet that is optimized, but people are seized of this issue and it is something we strongly support. We are prepared, as long as we get the support for it, to put additional resources into making sure those links are strong.

Senator Atkins: When this new department is formulated, do you feel comfortable that the interaction between your responsibilities and other departments and the new minister will be a good working operation?

VAdm. Maddison: I believe so, senator, yes. Intelligence is something that I personally deal with on a daily basis; at least an hour or two of my day's output is focused on intelligence-related issues. Whether it is related to tactical issues in terms of support to our people in the theatre, whether at sea or on the ground, all the way up to dealing with the RCMP, CSIS, CSE, et cetera, it is very much a focus within our department.

Senator Atkins: You should know that when this committee went to Washington, and we talked to different agencies and Homelands Security, there was a lot of disconnect.

VAdm. Maddison: In our organization?

Senator Atkins: Not in ours, but in theirs. One of the concerns is, will that happen here?

VAdm. Maddison: The great advantage we have is that we are so much smaller in terms of numbers of people involved in these organizations, that the linkages are easier to establish than perhaps they are when you have large organizations, as the Americans have.

Senator Atkins: I have one final question on the role of the reserves. Do you think they are underfunded, and how do you see them fitting into the future?

VAdm. Maddison: When I look at funding issues, I look at them from a macro perspective. The Canadian Forces has a number of different elements, so I do not look at it specifically from a reserve perspective. I look at it holistically. I think that part of the organization does need support, does need some enhancement.

My personal experience over the course of the last four years in this appointment is that we have had reserves operating in many of our missions abroad, and they have done superbly. Not that I doubted that they would not, but they have done extremely well. Last year, we had close to 1,000 reservists on various missions

maintenant quotidiennement avec le BCP, le SCRS, le CST et le conseiller à la sécurité nationale. Le gouvernement a en outre décidé de mettre sur pied un centre intégré d'évaluation des menaces, dans lequel nous intervenons beaucoup.

Un certain nombre d'officiers de liaison de notre section du renseignement collaborent avec ces différentes organisations, y compris SPPCC, soit Sécurité publique et Protection civile Canada. Cette relation a pris naissance au cours de l'année passée, en raison de la politique sur la sécurité nationale. Je ne crois pas qu'elle soit encore optimale, mais les gens sont sensibilisés à la question, et c'est un dossier que nous soutenons énergiquement. Nous sommes prêts, dans la mesure où nous obtenons le soutien nécessaire, à mettre plus de ressources de ce côté pour garantir que ces liens restent solides.

Le sénateur Atkins : Lorsque ce nouvel organisme sera établi, croyez-vous que les relations et les interactions entre vos responsabilités et celles des autres ministères et du nouveau ministre seront efficaces?

Vam Maddison : Je le crois, sénateur, en effet. Je m'occupe personnellement du renseignement de façon quotidienne; je consacre au moins une ou deux heures par jour aux questions liées au renseignement. Qu'il s'agisse des questions tactiques qui visent le soutien assuré aux personnes se trouvant dans le cadre des opérations, en mer ou à terre, ou, à l'autre extrême, de la collaboration avec la GRC, le SCRS, le CST, et cetera, c'est un point de mire important dans notre ministère.

Le sénateur Atkins : Vous devriez savoir que, lorsque notre Comité s'est rendu à Washington, nous avons parlé aux représentants de différents organismes et du département de la Sécurité intérieure, et qu'on a indiqué qu'il y avait bien des ruptures de communication.

Vam Maddison : Dans notre organisation?

Le sénateur Atkins : Pas dans la nôtre, dans les leurs. Je me demande si cela pourrait se produire ici?

Vam Maddison : Nous avons un avantage important : dans nos organisations, le nombre d'intervenants est beaucoup plus petit, et il est plus facile de créer des liens, contrairement aux grands organismes comme ceux des Américains.

Le sénateur Atkins : J'ai une dernière question sur le rôle de la Réserve. Croyez-vous qu'elle souffre de sous-financement? Quelle place occupera-t-elle dans l'avenir?

Vam Maddison : Quand j'examine les questions de financement, je le fais à grande échelle. Les Forces canadiennes se composent de différents éléments, alors je n'étudie pas la question uniquement dans l'optique de la Réserve. J'adopte un point de vue holistique. Je crois que certains secteurs de l'organisme ont besoin de soutien et d'améliorations.

J'ai pu observer personnellement, dans les quatre années qu'a duré mon mandat, que les réservistes ont participé à nombre de nos missions à l'étranger, et qu'ils l'ont fait avec panache. Je n'ai jamais mis en doute leur efficacité, mais ils ont été extrêmement efficaces. L'an dernier, près de 1 000 réservistes ont participé à

around the world, who really conducted themselves extremely professionally. You could not tell the difference in terms of who was regular and who was reserve. They were doing the job as part of the team and making a difference.

Sometimes, because we have reserve units in so many different places across the country, they cannot actually train in their home town. When we are preparing them for deployment, we provide significant amounts of training, but it may not be in their home town. They may actually be away from their families for quite a number of months before they deploy, then they deploy and then come back. They could be nine or ten months, perhaps, away from their families. That is an extra challenge for the reservists, but they are volunteers, and they are willing to do it. It is something that the army is looking at to see if they can improve, and it is part and parcel of the Land Force Reserve Restructure Organization, or work that is being done. They have never let me down

Senator Banks: Admiral, I am grateful that there is a little bit of time for a second round of questions. In fact, there will be 8,000 new folks?

VAdm. Maddison: There will be 5,000 regular and 3,000 reservists, yes.

Senator Banks: With respect to intelligence and the question that was asked before, a number of us were on a committee that travelled to various places in the world looking at the question of intelligence, including the sharing of intelligence between civilian and military agencies having to do with security in the largest sense, and we have made a report. Have you seen that report yet?

VAdm. Maddison: Your report on intelligence? No, I have not.

Senator Banks: It was not a report of this committee; it was a report of an ad hoc committee of parliamentarians.

The Chairman: It would be titled the Parliamentary Intelligence Oversight Committee's report.

VAdm. Maddison: I have not seen it.

Senator Banks: Admiral, I am reverting now to a matter that the chairman asked you about, the F-18s. He said that we had heard that there was one quickly available in the East and one in the West, and we know, or at least we think, that six have been upgraded so far and that when it is all done, 80 will be upgraded with the new equipment.

VAdm. Maddison: That is my understanding as well.

Senator Banks: We are beginning to think that there is more than a coincidence between the fact that every time we have examined something rather closer to the ground with the folks who are at the pointy end of the stick, to use your vernacular, and find that there is a dangerous shortfall, or a shortfall in respect of

diverses missions un peu partout dans le monde, et se sont comportés avec un très grand professionnalisme. Il est impossible de différencier les réservistes et les soldats de la force régulière. Les réservistes faisaient partie de l'équipe, et leur aide a été déterminante.

Nous avons des unités de réserve dans de nombreux endroits du pays, et les réservistes ne peuvent pas toujours suivre l'entraînement dans leur localité. Lorsque nous préparons les unités en vue d'un déploiement, nous fournissons un entraînement intensif, mais on ne peut pas toujours le faire dans leur localité. Les réservistes sont donc éloignés de leur famille pendant quelques mois avant le déploiement; ensuite, ils participent au déploiement puis reviennent. Ils peuvent passer neuf ou dix mois, environ, loin de leur famille. C'est un défi de plus pour eux, mais ce sont des volontaires, et ils acceptent qu'il en soit ainsi. L'Armée étudie d'ailleurs ce dossier et cherche des moyens d'améliorer la situation; c'est un aspect essentiel de la Restructuration de la Réserve de la Force terrestre et de tout le travail qui se fait. Ils ne m'ont jamais laissé tomber.

Le sénateur Banks : Amiral, je suis content de voir qu'il me reste un peu de temps pour une deuxième série de questions. Ainsi, il y aura 8 000 nouveaux soldats?

Vam Maddison : Oui, 5 000 dans la force régulière et 3 000, dans la Réserve.

Le sénateur Banks : En ce qui concerne le renseignement et la question qui a été posée plus tôt, nombre d'entre nous ont fait partie d'un comité qui s'est rendu partout dans le monde pour étudier la question du renseignement, ainsi que des échanges d'information entre les organismes civils et militaires qui travaillent dans le domaine de la sécurité dans son sens le plus large, et nous avons produit un rapport. Avez-vous déjà vu ce rapport?

Vam Maddison : Votre rapport sur le renseignement? Non, je ne l'ai pas vu.

Le sénateur Banks : Il ne s'agit pas d'un rapport du présent comité; il s'agit d'un rapport d'un comité parlementaire spécial.

Le président : Il s'appelle le rapport du comité parlementaire sur la surveillance du renseignement.

Vam Maddison : Je ne l'ai pas vu.

Le sénateur Banks : Amiral, je reviens maintenant à un sujet sur lequel le président vous a déjà posé des questions, les F-18. Il a dit que nous avons entendu dire qu'un de ces appareils pouvait être déployé rapidement dans l'Est et un autre, dans l'Ouest; nous croyons, ou du moins nous croyons savoir, que six appareils ont été mis à niveau, jusqu'ici, et qu'à la fin des travaux, 80 appareils auront été mis à niveau et comporteront de nouveaux équipements.

Vam Maddison : C'est bien ce que j'ai compris.

Le sénateur Banks : Nous commençons à croire qu'il s'agit de plus que d'une simple coïncidence. En effet, chaque fois que nous voulons aller au fond des choses en ce qui concerne les personnes qui se trouvent dans la ligne de mire, pour parler comme vous, et que nous constatons qu'il y a de graves lacunes, ou qu'il est

being able to instantly get at something, and we have asked that question of folks in authority, each time we do that, and the answer is, "I cannot tell you that." I am beginning to get the impression that when we ask those questions and when we get the answer, "I cannot tell you that," it is a sort of stamp confirming the fact that there is a shortfall that they do not want to tell anybody about. We are thin on the ground in that place, or there is a break in the seam over there, and we do not want to tell anyone, so we hear, "I cannot tell you that." I understand that there are other kinds of constraints too. Out of 80 airplanes, are you able to tell us where our information is wrong that there is one in the West and one in the East that could go up right now? My second question is, if we cannot ask you, who can we ask?

VAdm. Maddison: Well, this is a dilemma. The dilemma is the following. We are, at the moment, conducting an operation, and have been since 9/11, to ensure that we are able to respond should an incident occur, God forbid, such as what happened against the World Trade Center in New York. We do not want to let "the bad guys" know what kind of response posture we have our assets at. If I were to indicate to you how many aircraft and where they are in terms of their ability to respond, as much as I would like to tell you that, and it is not you I am concerned about, obviously, but some people who might be listening to this could use that information to their advantage, and to our disadvantage.

Senator Banks: But those people have heard us say that we have heard that it is one. Can you refute that so they will not get that impression?

VAdm. Maddison: Let them think it is one.

The Chairman: To put it another way, if you describe that there was this overwhelming force that was there to address this problem, they would not try it.

VAdm. Maddison: Somewhere in between, is the answer.

The Chairman: Thank you. We will end on the in-between note. We had actually hoped, admiral, that we would have a second chance to have you back before you retired. We were hoping to talk to you again after the paper came out. Given the fact that the paper seems to be a moving target, we may not have you back. That being the case, both on a personal level and on behalf of the committee, I would like to thank you very much for your appearances before us and for sharing the information you have with us. It has added to our fund of knowledge, and has assisted us greatly in the course of our studies. Thank you very much, and best wishes in your future endeavours.

VAdm. Maddison: Thank you very much.

The Chairman: This committee is now reviewing Bill C-6, to establish the Department of Public Safety and Emergency Preparedness and to amend or repeal certain acts. This bill not only creates a new department but also sets out the powers, duties

difficile d'obtenir rapidement quelque chose, et que nous en demandons la raison aux responsables, chaque fois, nous obtenons la même réponse : « Je ne peux pas vous le dire. » Je commence à avoir l'impression que lorsque nous posons ces questions et que nous obtenons la réponse « Je ne peux pas vous le dire », c'est comme si on confirmait qu'il y a des lacunes dont personne ne veut parler. Nous ne sommes pas assez nombreux dans une région donnée, il y a des brèches dans l'organisation, dans une autre région, et nous ne voulons pas le dire à personne. C'est pourquoi nous entendons : « Je ne peux pas vous le dire. » Je sais qu'il y a d'autres types de contraintes qui s'ajoutent. S'il y a 80 aéronefs, pourriez-vous nous dire si nous sommes dans l'erreur quand nous disons qu'il y en a un dans l'Ouest et un dans l'Est qui peuvent être utilisés immédiatement? J'ai une deuxième question : si je ne peux pas vous le demander à vous, à qui puis-je le demander?

Vam Maddison : Eh bien, c'est un dilemme. Voici pourquoi. Nous menons actuellement une opération, qui a débuté le 11 septembre, pour garantir notre capacité d'intervention en cas d'incident, Dieu nous en garde, comme ce qui a frappé le World Trade Center de New York. Nous ne voulons pas que « les méchants » sachent quels types d'interventions nous préparons ni quels types d'équipement nous utiliserons. Si je vous disais combien d'aéronefs nous possédons et dans quelle région ils peuvent intervenir, même si j'aimerais le faire, c'est parce que je me méfie non pas de vous, évidemment, mais des personnes qui pourraient utiliser ces informations à leur avantage, et à notre désavantage.

Le sénateur Banks : Mais ces gens nous ont déjà entendu dire que nous avons appris qu'il y en avait un. Voulez-vous le nier, de façon qu'ils pensent autre chose?

Vam Maddison : Laissez-leur croire qu'il y en a un.

Le président : Autrement dit, si vous décrivez une force écrasante capable d'intervenir dans ce cas, ils ne feront aucune tentative.

Vam Maddison : La réponse se situe entre ces deux extrêmes.

Le président : Je vous remercie. Nous terminerons donc sur cet entre-deux. Nous avions réellement espéré, amiral, que nous aurions la chance de vous revoir avant que vous ne preniez votre retraite. Nous espérions pouvoir parler encore avec vous après la parution du document. Mais puisque la date de parution est toujours reportée, il est possible que nous ne nous revoyions pas. C'est pourquoi, en mon nom personnel et au nom des membres du comité, je tiens à vous remercier très sincèrement de vous être présenté devant nous et d'avoir fourni toutes ces informations. Elles s'ajoutent à notre fonds de connaissances et nous aideront grandement dans notre examen. Merci et beaucoup de bonheur dans vos nouvelles entreprises.

Vam Maddison : Merci beaucoup.

Le président : Notre Comité va maintenant examiner le projet de loi C-6 qui crée le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile en modifiant ou abrogeant certaines lois. Ce projet de loi vise non seulement la création d'un nouveau

and functions of the minister. In addition, it also provides for the appointment of a deputy minister, public safety and emergency preparedness.

In its report of October 2003 entitled *Canada's Coastlines, the Longest Under-Defended Borders in the World*, the committee recommended the creation of a permanent department under the Deputy Prime Minister to oversee borders, national security issue, natural and man-made disasters and coasts. We are pleased to see this legislation arrive here.

We have before us today Dr. Wesley Pue. He is the Associate Dean of Graduate Studies and Research at the Faculty of Law at the University of British Columbia, and has been so since 2003. He has been with the University of British Columbia since 1993 as the Nemetz Chair in legal history and professor of law, educated at Oxford, the University of Alberta and Osgoode Hall Law School, York University. He is an expert in legal history, constitutionalism, legal professionalism, and legal education. Previous academic appointments include Osgoode Hall Law School in Toronto, Oklahoma City University, Carleton University and the University of Manitoba. Dr. Pue is well published in the United States, Australia, British and Canada, in both journals and books.

Dr. Pue, welcome to the committee. We understand that you have a short statement and the floor is yours.

Mr. Wesley Pue, Professor, University of British Columbia: Thank you so much, senator. After that introduction, it sounds as if I cannot hold a job. Not an experience any of you have suffered lately. I am honoured to be here, to appear before this particular committee, but also to be before a Senate committee. I have appeared before a committee at the other place once or twice in the past, but this is my first time before the Senate.

I have the honour of being named — and this must surely be unique — after a Liberal Senator from Alberta, Wesley Stambaugh. He was a close friend of my father's, and my father-in-law was a member of Cell 13. Liberal Senator Keith Davey is a close family friend and I have always had a great deal of respect for this chamber.

I thought what I would do is provide a quick summary by way of an introduction to Bill C-6, which I am sure many of you know in intimate detail. Bill C-6 looks to me, as I am sure it does to you, like a good idea in a climate in which security has to be taken seriously and a series of good moves are incorporated in that bill.

I would like to point to one flaw; I think a very serious one that it seems to me is likely an oversight on the part of parliamentary draft persons. I would like to explain the significance of that flaw and suggest a remedy which is actually extraordinarily simple.

ministère mais aussi la détermination des pouvoirs, devoirs et fonctions du ministre. Il prévoit aussi des dispositions relatives à la nomination d'un sous-ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

Dans son rapport intitulé *Les côtes du Canada : les plus longues frontières mal défendues au monde*, publié en octobre 2003, le Comité recommandait la création d'un ministère permanent, dirigé par le vice-premier ministre, qui s'occuperait de la supervision des frontières, des questions relatives à la sécurité nationale, aux catastrophes naturelles et aux catastrophes causées par l'homme ainsi que des frontières. Nous sommes heureux que cette loi arrive sur notre table.

Nous entendons aujourd'hui, M. Wesley Pue. Il est vice-doyen des études supérieures et de la recherche à la faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique, depuis 2003, et est, depuis 1993, titulaire de la Chaire Nemetz en histoire du droit et professeur de droit, à la même université. Il a étudié à Oxford, à l'Université de l'Alberta et à l'école de droit Osgoode Hall, de l'Université York. C'est un expert de l'histoire du droit, de la constitution, du professionnalisme juridique et de l'enseignement du droit. Il a enseigné notamment à l'école de droit Osgoode Hall de Toronto, à l'Université d'Oklahoma City, à l'Université Carleton et à l'Université du Manitoba. M. Pue a publié de nombreux ouvrages et articles de journaux aux États-Unis, en Australie, en Grande-Bretagne et au Canada.

Monsieur Pue, le comité vous souhaite la bienvenue. Nous croyons savoir que vous avez une courte déclaration à faire, vous avez la parole.

M. Wesley Pue, professeur, Université de la Colombie-Britannique : Merci beaucoup, sénateur. La façon dont vous me présentez laisse croire que je ne suis pas capable de conserver un emploi. Aucun d'entre vous n'a vécu cette expérience récemment. Je suis honoré de me trouver ici, de me présenter devant votre comité, surtout qu'il s'agit d'un comité sénatorial. J'ai déjà comparu une ou deux fois devant un comité, à l'autre endroit, mais c'est la première fois que je comparais devant le Sénat.

J'ai l'honneur de porter le nom — c'est sûrement un cas unique — d'un sénateur libéral de l'Alberta, Wesley Stambaugh. C'était un ami proche de mon père, et mon beau-père était membre de la cellule 13. Le sénateur libéral Keith Davey est un ami proche de la famille, et j'ai toujours considéré avec très grand respect la présente Chambre.

J'ai pensé faire un court résumé pour présenter le projet de loi C-6, que la plupart d'entre vous connaissent en détail, j'en suis sûr. À mon avis, vous êtes probablement de la même opinion que moi, le projet de loi C-6 est une heureuse initiative, compte tenu du contexte, qui nous oblige à prendre au sérieux les questions de sécurité; ce projet de loi comprend une série de mesures positives.

Je tiens à souligner une erreur. Comme elle me semble assez grave, je me dis que ce doit être un oubli de la part de ceux qui ont rédigé le projet de loi. Je voudrais expliquer l'importance de cette erreur et proposer un moyen tout à fait simple de la corriger.

Bill C-6 is designed to establish the Department of Public Safety and Emergency Preparedness. It is a new department that rolls into one, by and large, the duties of the Solicitor General of Canada plus Canada Border Services, plus I perceive a kind of coordinating role and preparation role that is not inherent, necessarily, in the pre-existing jurisdictions and authority. Significantly, and this I think is a flaw, the new bill does not explicitly continue the Office of the Solicitor General. I think that is as a result of oversight, rather than deliberation. I cannot, for the moment, think it would be deliberate to abolish the Office of the Solicitor General. Probably it is an oversight that arises from the need, or failed need, to express things in modern terms rather than old language. If so, that is regrettable, and the oversight should be remedied before the bill passes into law.

The term “Solicitor General” has a peculiar ring to it, but it is not just an archaic description for a kind of minister of police and security. Solicitor General is a term of art, and it refers to an important constitutional office of extremely long standing. It is an office that is intended to operate at crunch times, at difficult times, at times when the Constitution and when the country is in trouble in ways quite distinct from the ordinary political ministries.

One of the unfortunate consequences of passing this bill in its present form would be, possibly, to effect a change of profound constitutional significance, either by accident or sideswipe. In Canadian constitutional practice, the Solicitor General is one of two law officers of the Crown. The other law officer of the Crown is the Attorney General. The meanings of those terms of art are extraordinarily important. A law officer of the Crown has a primary duty of serving the cause of the rule of law as distinct from any other function, political or otherwise. The rule of law is to be served by the law officers of Crown above and beyond their own personal interest and chance for advancement, above party interest, above their own personal desires to please the electorate or other people who are above them in the hierarchies of power. The principle that these are above partisan politics is of central importance to Canadian constitutionalism.

You will find for example, that both offices are mentioned in several places in the British North America Act and founding constitutional documents. They are simply important assumptions as to the way the country operates. The powers of the two combined, one by and large for policing and add-ons and the other for prosecution, is immense. The terrible, draconian, overbearing power of state is combined into two offices in ways like no other.

The duties become larger still when the departmental realignment created by Bill C-6 is taken into consideration. The powers of the law offices of the Crown are varied. They have been described in a number of ways in Canadian constitutional history and practice. Quite often, the term “quasi-judicial” is attached to them. Another term of art, one indicating personal responsibility in the sense of the law offices of the Crown, is not to take

Le projet de loi C-6 vise à établir le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile. Le nouveau ministère englobe l'ensemble des fonctions et attributions du solliciteur général du Canada et de l'Agence des services frontaliers du Canada, en plus d'assumer, je crois, un rôle de coordination et de préparation qui ne faisait pas nécessairement partie des compétences et pouvoirs précédents. Fait qu'il importe de souligner, et je crois bien qu'il s'agit d'une erreur, le nouveau projet de loi ne prévoit pas explicitement le maintien de la charge de solliciteur général. Il s'agit selon moi d'un oubli, non d'un geste délibéré. Je ne peux vraiment pas croire qu'on aurait voulu abolir la charge de solliciteur général. Ça doit probablement être un oubli qui résulte du fait qu'on a voulu, sans nécessairement bien y arriver, exprimer le tout dans une langue plus moderne. Le cas échéant, c'est bien regrettable, et on devrait remédier à cet oubli avant d'adopter le projet de loi.

L'expression « solliciteur général » a une drôle de résonance, mais ce n'est pas uniquement une façon archaïque de décrire un ministre de la police et de la sécurité. C'est aussi un terme technique, qui désigne une importante charge constitutionnelle établie depuis très longtemps. Cette charge prend toute sa place en temps de crise ou de situations difficiles ou lorsque la Constitution et le pays vont mal, et ce, de façon assez distincte des ministères politiques ordinaires.

Le fait d'adopter ce projet de loi dans sa forme actuelle pourrait avoir des résultats néfastes, soit entre autres modifier sensiblement la Constitution, que ce soit par accident ou de façon indirecte. Dans la pratique constitutionnelle canadienne, le solliciteur général est l'un des deux légistes de l'État. L'autre légiste est le procureur général. Ces termes techniques ont une signification extrêmement importante. Le légiste de l'État a pour principale tâche de servir la cause de la règle de droit, qui se distingue de toute autre fonction, que celle-ci soit politique ou non. Les légistes de l'État doivent faire observer la règle de droit, sans égard à leurs intérêts personnels et à leurs perspectives d'avancement, aux intérêts du parti, ainsi qu'à leur désir personnel de plaire à l'électorat ou à leurs supérieurs dans l'appareil de pouvoir. Le principe selon lequel cette fonction échappe à toute partisanerie est crucial au constitutionnalisme canadien.

Vous constaterez, par exemple, que l'on renvoie à ces deux charges dans les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, et de documents constitutionnels de fond. Ces charges sont tout simplement fondées sur d'importants postulats relatifs à la direction du pays. Leurs pouvoirs réunis, soient ceux assortis au maintien de l'ordre pour l'un et aux poursuites pour l'autre, sont immenses. Le pouvoir de l'État, dans toute sa nature terrible, draconienne et autoritaire, est réparti en deux charges d'une façon tout à fait particulière.

Ces devoirs deviennent encore plus importants dans le contexte de la restructuration ministérielle imposée par le projet de loi C-6. Les pouvoirs des légistes de l'État sont multiples. On les a décrit de diverses façons dans l'histoire et la pratique constitutionnelles du Canada. Assez souvent, on parle de pouvoirs « quasi-judiciaires ». Cet autre terme technique renvoie au fait d'assumer une responsabilité personnelle à titre

directions in these areas from other people, and one connoting a duty to rise above their own peculiar needs and circumstances to do the right thing. It is a fundamental principle of justice and the rule of law.

The security agencies, be they police or CSIS or others, should never be allowed to be reduced to the status of mere political agents doing the will of somebody who finds it politically convenient that they do things. If such things were to happen, Canada would become a very different country than it is today. Experience shows, occasionally, with blemishes in Canadian history. Certainly, too, in the experience of other countries, that disaster lies in the path when governments cross that line, and I am sure you can multiply examples in your own head of countries that have gone wrong, ranging from Nazi Germany in the past to Zimbabwe today.

The duties of the officer of the Crown were outlined cogently and concisely and explained at length 30 years ago by a former Attorney General, Ron Basford, who is very recently deceased. He said that the first principle — and I am will quote him:

... is that there must be excluded any consideration based upon narrow, partisan views, or based upon the political consequences to me or to others. In arriving at a decision...the Attorney General is entitled to seek information and advice from others but in no way is he directed by his colleagues in the government or by Parliament itself. That is not to say that the Attorney General is not accountable to Parliament for his decisions, which he obviously is.

... the special position of the Attorney General in this regard is clearly entrenched in parliamentary practice... This special position has been diligently protected in theory and in practice.

The Solicitor General is deemed to be the junior law officer of the Crown, and stands in a similar relationship to power as that described by Attorney General Basford. It was no accident, I believe, that in 1966, when a government reorganization took place, the RCMP and other things were taken out of the Department of Justice, and the government of the day deemed it appropriate to put those powers under the overview of the Solicitor General of Canada, and not under the overview of a political minister.

Prime Minister Pearson, then-Solicitor General Larry Penne and Attorney General Pierre Cardin emphasized the many merits of that particular reallocation. Separating policing and such like from the prosecutions functions and the drafting functions of the Department of Justice created a kind of division of powers that they thought was well balanced to protect Canadian liberties; in other words, two minds instead of one before Canadians would suffer penalties of the criminal

de légiste de l'État et de ne pas se laisser diriger par d'autres personnes dans ces domaines, ainsi qu'au fait de ne pas tenir compte de ses besoins personnels et de sa propre situation pour faire la bonne chose. C'est un principe fondamental de la justice et de la règle de droit.

Les organismes de sécurité, qu'il s'agisse de la police, du SCRS ou d'une autre instance, ne devraient jamais en être réduits à faire office d'agents politiques tenus de faire la volonté d'une personne cherchant à satisfaire ses intérêts politiques. Si cela devait arriver, le Canada ne serait plus du tout le même pays. Notre expérience a parfois montré, de façon peu reluisante pour l'histoire canadienne, tout comme l'expérience d'autres pays, que les gouvernements s'exposent au désastre lorsqu'ils franchissent cette ligne, et je suis sûr que de nombreux exemples de pays où les choses ont mal tourné vous viendront facilement à l'esprit, depuis l'Allemagne nazie, il y a longtemps, jusqu'au Zimbabwe, plus récemment.

Il y a 30 ans, Ron Basford, ex-procureur général qui est très récemment décédé, a décrit de façon convaincante et concise, de même que sous tous ses aspects, les devoirs du légiste de l'État. Il précise que le premier principe à appliquer — et je le cite :

[...] c'est qu'il faut exclure toute considération fondée sur des opinions étroites et partisans ou sur les conséquences politiques, pour moi-même ou pour d'autres, de la divulgation de certains faits. Lorsqu'il doit prendre une décision [...], le procureur général a le droit de demander des renseignements et des conseils à d'autres, mais il ne doit certainement pas obéir aux directives de ses collègues du gouvernement ou du Parlement lui-même. Cela ne veut pas dire que le procureur général ne doit pas rendre compte de ses décisions au Parlement; il doit manifestement le faire.

[...] la position particulière du procureur général à cet égard est clairement établie dans nos usages parlementaires. [...] cette position particulière a été protégée avec soin tant dans la théorie que dans la pratique.

Le solliciteur général est considéré comme le second légiste de l'État, et son rapport au pouvoir est semblable à celui décrit par le procureur général Basford. À mon avis, ce n'est pas un hasard si, au moment d'une restructuration du gouvernement en 1966, on a décidé que la GRC et d'autres organismes ne relevaient plus du ministère de la Justice, ni que le gouvernement d'alors a jugé bon de transférer la responsabilité de ces pouvoirs non pas à un ministre politique, mais au solliciteur général du Canada.

Le premier ministre Pearson, le solliciteur général d'alors, Larry Penne, et le procureur général Pierre Cardin, ont souligné tout le bien-fondé de cette réaffectation particulière. En séparant les fonctions de maintien de l'ordre et autres fonctions connexes des fonctions associées aux poursuites et à la rédaction juridique, le ministère de la Justice a établi une répartition des pouvoirs qu'il jugeait suffisamment équilibrée pour permettre de protéger les libertés canadiennes; en d'autres mots, comme deux têtes valent mieux qu'une, les Canadiens bénéficiaient de deux niveaux de

law. They said it allowed for a more efficient allocation of resources because the Minister of Justice had a big portfolio to start with.

Prime Minister Pearson and his colleagues were extraordinarily deeply schooled in Canadian constitutionalism. The Prime Minister was a former history professor; a renowned scholar, in fact. They were acutely aware of the importance of ensuring that the civilian oversight of the police and so on was conducted through a non-partisan office rather than a political ministry. Their choice of the ancient office of the Solicitor General in this regard was deliberate. It underlined the quasi-judicial character of the office, the desire to buffer police, prisons and pardons from the ordinary run of politics, and the ethical and moral duties of the incumbent to behave in a fashion distinct from that of ordinary political ministers.

The importance of the work of the newly proposed department cannot be gainsaid. It is important that coordination be brought to the number of functions that are rolled into this new unit, and that public safety be enhanced through that very important coordinating function. For the sake of clarity, a simple amendment designating the minister of the new department as the Solicitor General, and clarifying that she or he is to fulfill the role of that office in accordance with the established understanding, expectations and constitutional duties of that ancient office, would protect the values of common law constitutionalism and, in my view, profoundly protect Canadians from things going awry in the future.

It strikes me as certainly not the intent of the government, in introducing this bill, to corrode the principles of impartiality, judiciousness and service to the rule of law that define the Solicitor General's office, but such outcomes can arise through inadvertence, by accident, by mistake, by a slip of the draftsman's pen that leaves something unsaid that should have been said. A straightforward amendment could remedy the problem without affecting the thrust and direction of the bill in the least, and it seems to me that it would be highly desirable to be done for that reason.

Senator Cools: Thank you Mr. Chairman. I would like to thank the witness for his statement, and also to take the opportunity to welcome him before this committee, and also to underscore the work of this committee by saying that probably no institution or no group of people have contributed as much to the public understanding of defence as it is connected to national security as has this committee. No other organization has contributed as much.

Even in the formulation of this committee, I believe that the constitution of this committee crystallizes the connection between those two areas. We know that events around the world are confirming that notion.

protection avant toute imposition de sanctions au criminel à leur endroit. On alléguait que c'était une répartition plus efficiente des ressources, car le ministre de la Justice avait de toute façon un gros portefeuille à gérer.

Le premier ministre Pearson et ses collègues étaient très versés dans le domaine du constitutionnalisme canadien. Il a été professeur d'histoire et, en fait, un universitaire réputé. Lui et ses collègues étaient tout à fait conscients de l'importance de s'assurer qu'un organisme civil de surveillance de la police et d'autres groupes du genre mènent leurs activités par l'entremise non pas d'une autorité politique, mais d'une charge non partisane. Ils ont donc choisi la charge ancienne de solliciteur général pour cette raison. Ce faisant, il soulignait le caractère quasi-judiciaire de la charge, le désir de laisser les fonctions touchant la police, les prisons et le pardon en dehors des considérations politiques habituelles, et il soulignait le devoir éthique et moral qui incombe au titulaire, à savoir se distinguer complètement des ministres politiques ordinaires dans sa façon d'agir.

On ne saurait nier l'importance des tâches du nouveau ministère proposé. Il importe que les fonctions dont s'assortit cette nouvelle unité soient bien coordonnées, et qu'on améliore la sécurité publique grâce à ce rôle de coordination très important. Par souci de clarté, on pourrait tout simplement apporter une modification afin de désigner le ministre du nouveau ministère à titre de solliciteur général et de préciser qu'il doit assumer cette charge ancienne en respectant les ententes établies, les attentes et les devoirs constitutionnels qui s'y rattachent; à mon avis, cela permettrait de protéger les valeurs du constitutionnalisme issues de la common law, ainsi que de protéger les Canadiens contre toute éventualité.

Je ne crois pas du tout que ce soit l'intention du gouvernement de renier, en présentant son projet de loi, les principes d'impartialité, de justice et de respect de la règle de droit qui définissent la charge d'un solliciteur général, mais ce genre de chose peut arriver par inadvertance, par accident ou par erreur, ou encore à la suite d'une omission de la part du rédacteur qui aurait oublié de préciser un point important. Une simple modification peut nous permettre de résoudre le problème sans que cela ne nuise à l'impulsion ou à l'orientation du projet de loi, et j'estime donc qu'on devrait sans aucun doute effectuer cette modification.

Le sénateur Cools : Merci, monsieur le président. Je tiens à remercier le témoin de sa contribution, et j'en profite pour lui souhaiter la bienvenue ici et pour souligner l'importance des travaux de notre comité; en effet, nous pouvons facilement affirmer qu'aucune autre institution ni aucun autre groupe n'a probablement autant permis au public de comprendre l'importance du lien qui existe entre la défense et la sécurité nationale. Aucune autre organisation n'a contribué autant dans ce domaine.

Même la composition de votre comité, la façon dont il est constitué, reflète l'importance de ce lien. Comme nous le savons, les événements sur la scène internationale confirment cela.

I understood the witness to say that the Solicitor General is an ancient and important office that should not be taken away for any reason. I understood the witness to say, and I believe correctly, that the aims of this bill and the aims of attaining the goals of this bill could all have been met without eliminating or abolishing the office of the Solicitor General.

The United States of America is the jurisdiction in which 9/11 occurred, and is the jurisdiction that demonstrated to the world the need for rethinking these relationships. Is the witness aware that when the United States of America created their ministry of homeland security they did not touch their position of Solicitor General? As a matter of fact, the current incumbent is a man named Olson. They went about it by merging whatever they had to, but they did not go into those sacred positions of the law officers of the Crown. They were able to preserve that.

Has the witness noticed that? If so, has he any comment?

Mr. Pue: I understand that that question has two parts: One is comparison with U.S. practice and the other is what is implied in Canada.

I have huge respect for U.S. constitutional practice. They are a country founded on constitutional undertakings and assumptions very similar to ours, although in some ways curiously frozen in time in the 18th century, and then carried forward on their own trajectory. Offices often have the same title and sometimes the functions are the same. However, I do not have the knowledge to begin for a moment to probe the U.S. Solicitor General's department. That is, however, an interesting point that you note.

On the other point of whether all the objectives of Bill C-6 could be achieved while retaining the notion of a law officer of the Crown and all the good things that imports, it seems to me that clearly that is the case. The act could very easily create the minister as also Solicitor General and bring in the duties of impartiality, non-partisanship and all of that explicitly. I suspect that everyone would want that if they addressed their minds to it. I think it would require a very simple amendment.

Senator Cools: I, too, was quite surprised when I discovered what was happening. I read with some care the report of this committee of October 2003 entitled, *Canada's Coastlines: The Longest Under-Defended Borders in the World*. I am pleased to say that there is absolutely nothing in this report that could possibly be taken or used to eliminate the office of the Solicitor General. As a matter of fact, my reading of the relevant sections of this report reveals that the report seems to call for an enhanced role for the Solicitor General.

On page 118 of the report it says:

It was proposed that a separate department for security be created, that a parliamentary committee take charge, or that a cabinet committee of ministers with some responsibility

D'après ce que j'ai compris, le témoin affirme que le solliciteur général assume une charge ancienne et importante qu'il ne faudrait éliminer pour aucune raison. Le témoin soutient aussi, et je crois avec raison, qu'on aurait pu atteindre tous les objectifs du projet de loi et de son application sans éliminer ni abolir la charge de solliciteur général.

À la suite des événements du 11 septembre, les États-Unis ont montré au monde entier l'importance de revoir ces rapports. Le témoin sait-il que, au moment où ils ont établi leur département de la Sécurité intérieure, les États-Unis n'ont rien changé au poste de solliciteur général? En fait, le titulaire actuel est un homme dénommé Olson. Ils ont fusionné tout ce qui devrait l'être, mais ils n'ont pas touché à ces postes sacrés de légistes de l'État. Ils ont réussi à les préserver.

Est-ce que le témoin a constaté cela? Le cas échéant, a-t-il des commentaires à faire?

Mr. Pue : D'après ce que je comprends, votre question a deux aspects : vous me demandez, d'une part, d'établir un point de comparaison avec la pratique américaine et, d'autre part, d'évaluer l'impact de tout cela pour le Canada.

J'ai beaucoup de respect pour la pratique constitutionnelle des États-Unis. C'est un pays fondé sur des engagements et postulats constitutionnels très semblables aux nôtres, même si, à certains égards, c'est comme s'ils étaient restés figés au XVIII^e siècle pour ensuite suivre leur propre trajectoire. Souvent, les charges portent encore le même titre, et elles renvoient parfois aux mêmes fonctions. Toutefois, je ne suis pas du tout habilité à évaluer le ministère américain du Solliciteur général. Le point que vous soulevez est néanmoins intéressant.

Quant à savoir si on pourrait atteindre tous les objectifs du projet de loi C-6 tout en maintenant en place la charge de légiste de l'État et en préservant ainsi tous les avantages qui s'y rattachent, il me semble que c'est manifestement le cas. En vertu de cette loi, on pourrait très bien établir que le ministre agit également à titre de solliciteur général et préciser explicitement que cette charge s'assortit de l'obligation de faire preuve d'impartialité politique et de ne pas avoir de parti pris. C'est sans aucun doute ce que tout le monde voudrait si l'on réfléchit bien à la question. Je crois que cela exigerait une modification très simple.

Le sénateur Cools : J'ai moi-même été surprise de voir que c'était le cas. J'ai lu attentivement le rapport publié par le Comité en octobre 2003 sous le titre *Les côtes du Canada : Les plus longues frontières mal défendues au monde*. Je suis heureuse de pouvoir dire que ce rapport ne contient absolument rien qui pourrait permettre ou justifier d'éliminer la charge de solliciteur général. En fait, je dirais même que, à mon avis, les sections du rapport qui portent là-dessus semblent préconiser le renforcement du rôle de solliciteur général.

À la page 129 du rapport, on peut lire ce qui suit :

Il a été proposé qu'un ministère distinct responsable de la sécurité soit créé, qu'un comité parlementaire se charge de la question ou qu'un comité du Cabinet composé de ministres

for defending our borders (such as the defence minister, the solicitor general, and the minister for national revenue) take the helm.

To my mind, this report was very respectful of the ancient office of the Solicitor General and, if anything, I think was attempting not only to preserve it but also to enhance it, because it identified its role in the areas.

I should like to look at clause 7 of the bill, which is another puzzling phenomenon. If one were to examine the *Canada Gazette* and the nature of the oath that the incumbent took when cabinet was sworn in with Mr. Martin on December 12, one would discover that the minister was really sworn in as the Solicitor General. It is quite an oddity. I think the words are something like “to be the Solicitor General styled as the Deputy Prime Minister and the Minister of Public Safety.” It is a rather curious phenomenon.

To the extent that that appointment happened at Government House on December 12, 2003, I wonder why it is necessary for this bill to deem that an appointment has taken place.

Clause 7(1) says:

Any person who holds the office of Solicitor General of Canada or Deputy Solicitor General of Canada on the day on which this section comes into force is deemed to have been appointed under this Act as Minister of Public Safety and Emergency Preparedness...

Mr. Pue, have you wrapped your mind around this? If the minister was appointed, why is there a clause in this bill deeming that such an appointment is to be made? Deeming is a very questionable and strange phenomenon. Have you any thoughts on that?

Mr. Pue: I have not thought about that a great deal. It is headed “Transitional Provisions” and I thought it was an attempt to continue having someone performing some functions into the new position.

Senator Cools: It is very curious. This ministry has been up and running for more than a year. I find this very puzzling and curious. You do not have any thoughts on it?

Mr. Pue: I am sorry, I cannot help you with that.

Senator Cools: An Order-in-Council or a commission issued under the hand of the Governor General in Her Majesty’s name is pretty powerful stuff. I just wonder why the minister is being reappointed. I find it very odd.

There is another clause of the bill that I wonder if you could wrap your mind around. I put this question to you in light of your suggestion that this bill could be fixed. Clause 34 at page 13 of the bill describes the elimination of the Solicitor General as a

responsables de la défense de nos frontières (comme le ministre de la Défense, le solliciteur général et le ministre du Revenu national) prenne la barre.

Dans ce rapport, il me semble qu’on se montre très respectueux à l’égard de la charge ancienne de solliciteur général, et je dirais même qu’on s’efforce, à mon avis, non seulement de la préserver, mais aussi de la renforcer, puisqu’on définit les différents aspects du rôle qui s’y rattachent.

Permettez-moi de me pencher sur l’article 7 du projet de loi, autre cas étrange. Si on examinait la *Gazette du Canada* et la nature du serment qu’a prêté le titulaire au moment de l’assermentation du gouvernement de M. Martin le 12 décembre, on se rendrait compte du fait que le ministre a réellement été assermenté à titre de solliciteur général. C’est assez bizarre. À ma connaissance, les paroles ressemblaient à ceci : « le solliciteur général porte maintenant le titre officiel de vice-premier-ministre et ministre de la Sécurité publique ». C’est plutôt curieux.

Dans la mesure où le titulaire a été nommé à la Chambre des communes le 12 décembre 2003, je me demande pourquoi on a jugé nécessaire de préciser dans le projet de loi que le titulaire est réputé avoir été nommé en vertu de la Loi.

Voici ce qu’on lit au paragraphe 7(1) :

Les personnes occupant, à la date d’entrée en vigueur du présent article, les charges de solliciteur général du Canada et de sous-solliciteur général du Canada sont réputées avoir été nommées à cette date ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et sous-ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile [...]

Monsieur Pue, vous êtes-vous penché là-dessus? Si le ministre a déjà été nommé, pourquoi aurait-on besoin d’ajouter au projet de loi des dispositions selon lesquelles le titulaire est réputé avoir été nommé en vertu de la Loi? C’est pour le moins suspect et étrange que le titulaire soit réputé avoir été nommé en vertu de la Loi. Qu’en pensez-vous?

M. Pue : Je n’ai pas beaucoup réfléchi à la question. Comme il s’agit de la section intitulée « Dispositions transitoires », j’ai cru que c’était un moyen de s’assurer qu’une personne continue d’assumer certaines fonctions dans le cadre du nouveau poste.

Le sénateur Cools : C’est très curieux. Ce ministère est opérationnel depuis plus d’un an. Je trouve cela très étrange et curieux. À votre avis, qu’en est-il?

M. Pue : Je suis désolé, je ne peux vous aider à ce chapitre.

Le sénateur Cools : Les décrets ou mandats que signe le gouverneur général au nom de Sa Majesté revêtent un caractère très officiel. Je me demande pourquoi le ministre est nommé de nouveau. Je trouve cela très bizarre.

J’aimerais vous faire part d’un autre article du projet de loi qui mériterait réflexion. Je vous soumetts cette question en raison du fait que vous avez proposé qu’on corrige le projet de loi. À l’article 34 du projet de loi, à la page 13, on décrit une nouvelle

terminology change. I think you have demonstrated to this committee that this is no name change; this is not a terminology change. Clause 34 says essentially:

...every reference to “Solicitor General of Canada,” “Solicitor General” or “Solicitor General of Canada to be styled Deputy Prime Minister and Minister of Public Safety and Emergency Preparedness” is replaced by a reference to the “Minister of Public Safety and Emergency Preparedness” in any Act of Parliament...

It then, for several pages, lists the acts that will be affected.

In light of the suggestion that you made, what would that entail? Would that entail a deletion of this clause? It is quite a huge one. What would the impact of your suggestion be on this clause? It involves a large number — a huge number — of sections of the acts. I also wonder about the constitutionality of describing this as a terminology change. This is no name change. This is much more fundamental.

Mr. Pue: I guess there are two ways of looking at that clause. One is that there is a new department being created and it is not called “Solicitor General” any more, so you have to change everything where it said “Solicitor General” to match the new reality. In one way of thinking of it, that does not really change what the job of the department is at all.

The thing that concerns me about that is the law of unintended effects. Will some court or ministry at some point construe this as a deliberate attempt to transform the impartial, non-partisan role of Solicitor General into something quite different from that — into a minister accountable through the ordinary mechanisms of cabinet solidarity up to the Prime Minister’s Office, of a very political sort, that has massive oversight of really intrusive state apparatus? Just as I think the 1966 reforms deliberately placed awesome power in the Attorney General and the Solicitor General because of the incorporation in that of the history and understanding of the impartiality of those two law officers of the Crown, it seems to me there is a danger here in moving away from that language. It does not seem to change the effect of the bill at all to continue the language, responsibilities and duties of the Solicitor General expressly, rather than doing a terminology change that may have unintended negative consequences.

Senator Cools: Are you familiar with the Public Service Rearrangement and Transfer of Duties Act?

Mr. Pue: Would you please remind me?

Senator Cools: Over at PCO, they have people who just work at this sort of thing; I believe they call it the machinery of government, which has to do with the organization of ministries and departments, and moving aspects of departments around and so on; quite a complicated business. The Public Service Rearrangement and Transfer of Duties Act allows the

terminologie, qui prévoit l’élimination du terme « solliciteur général ». Je crois que vous avez montré au Comité qu’il ne s’agit pas d’un changement de nom ou d’une nouvelle terminologie. L’article 34 se lit essentiellement comme suit :

... dans toute loi fédérale, [...] « solliciteur général du Canada », « solliciteur général » et « solliciteur général du Canada portant le titre de vice-premier ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile » sont remplacés par « ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile » [...]

On poursuit sur plusieurs pages en dressant la liste des lois qui seront touchées.

À la lumière de ce que vous avez proposé, qu’est-ce que cela comporterait? Est-ce qu’il faudrait effacer cet article? Il est assez long. Quel impact votre proposition aurait-elle sur cet article? Il porte sur un grand nombre — un très grand nombre — d’articles de lois. Je me demande aussi dans quelle mesure on respecte la Constitution en décrivant tout cela comme un moyen d’obtenir une nouvelle terminologie. Ce n’est pas un simple changement de nom. C’est beaucoup plus fondamental que cela.

M. Pue : À mon avis, on peut envisager cet article sous deux angles. Parmi ceux-ci, mentionnons le fait qu’on établit un nouveau ministère qui ne s’appelle plus « ministère du Solliciteur général », ce qui nous oblige à modifier en conséquence toutes les dispositions où l’on mentionne le « solliciteur général ». Pris sous cet angle, cet article ne modifie aucunement les tâches du ministère.

Ce qui me préoccupe à ce sujet, c’est le risque que cela ait des effets non voulus. Est-ce qu’un tribunal ou un ministère finira par estimer qu’on essaie ici délibérément de transformer le rôle impartial et non partisan du solliciteur général en tout autre chose — c’est-à-dire de faire de lui un ministre régi par des mécanismes ordinaires axés sur la solidarité au Cabinet du premier ministre, qui affiche ses couleurs politiques et qui assure la surveillance massive d’un appareil gouvernemental très intrusif? Tout comme les réformes de 1966 visaient, selon moi, à investir le procureur général et le solliciteur général de grands pouvoirs en raison du fait que ces deux légistes de l’État ont toujours été reconnus pour leur impartialité, il me semble qu’on s’expose ici à des dangers en modifiant le libellé. Je ne crois pas qu’on dévierait de quelque façon de l’objet du projet de loi en conservant la terminologie, les responsabilités et les tâches associées expressément au solliciteur général, au lieu d’adopter une nouvelle terminologie qui pourrait avoir des conséquences néfastes non prévues.

Le sénateur Cools : Connaissez-vous la Loi sur les restructurations et les transferts d’attributions dans l’administration publique?

M. Pue : Pouvez-vous me rafraîchir la mémoire?

Le sénateur Cools : Au BCP, des gens sont chargés de travailler en ce sens; je crois qu’ils parlent de l’appareil gouvernemental, expression qui renvoie au fait d’organiser les ministères et les secteurs, de revoir complètement les différents aspects des ministères et autres activités du genre, bref une tâche plutôt complexe. En vertu de la Loi sur les restructurations et les

Governor-in-Council to enact Orders in Council affecting these reorganizations and transferring duties from one department to the other.

The government relied on this act to enact a plethora of Orders in Council on this matter. It is very interesting how they do it. For example, in the instance of the Canada Border Services Agency, they are transferring everything to the Solicitor General, to the minister, and then they are turning around a while later to do away with the Solicitor General. It is all very strange and a little odd.

I believe, and I could be very wrong, that the Public Service Rearrangement Act is an act of Parliament, which allows the ministers or the government to reorganize in many ways. However, I do not believe that it confers upon the government any powers to touch what I would call constitutional issues or questions, such as the law officers of the Crown.

If I could just cite to you the relevant portions of the Public Service Rearrangement and Transfer of Duties Act, in section 2, which is headed “transfer of functions, amalgamation of departments,” it states:

The Governor-in-Council may,

(a) transfer any powers, duties or functions, or the control or supervision of any portion of the public service from one minister to another or from one department or portion of the public service to another.

Then it continues in (b):

... amalgamate and combine any two or more departments under one minister and under one deputy minister.

I believe that the powers to do away with the Solicitor General do not exist in this act. This act is about organizing and reorganizing bureaucracies, and the key words are, “any portion of the public service from one minister to another, or from one department or portion of the public service to another.” I believe that the government, in proposing Bill C-6, has overstepped the boundaries that are permitted under this particular act.

Do you have any thoughts on that? For example — and I said this on the floor of the chamber, and some thought I was saying it in jest — could the Prime Minister have an Order in Council enacted to call himself king or president? Certainly, this statute has very important constitutional limitations.

The creation of the new ministry of public safety is very clearly within the authority of this act. The moving of parts of departments around to create it is very much in order. However, I believe there is no authority whatsoever in that Public Service Rearrangement Act to touch the office of Her Majesty, or the office of the Governor General, or the officers that flow from that office.

transferts d’attributions dans l’administration publique, le gouverneur en conseil est habilité à émettre des décrets relatifs aux réorganisations et aux transferts d’attributions entre ministères.

Le gouvernement a émis, en vertu de cette loi, une pléthore de décrets portant là-dessus. Il est très intéressant de voir comment le gouvernement s’y prend. Par exemple, dans le cas de l’Agence des services frontaliers du Canada, il transfère tout au solliciteur général et au ministre, puis il vient ensuite tout bouleverser en éliminant le solliciteur général. Tout cela est très étrange et plutôt bizarre.

Si je ne me trompe pas, je crois que la Loi sur les restructurations et les transferts d’attributions dans l’administration publique est une loi du Parlement, qui habilite les ministres ou le gouvernement à effectuer toutes sortes de réorganisations. Toutefois, je ne crois pas qu’elle confère au gouvernement le pouvoir de toucher à ce que j’appellerais des questions ou enjeux constitutionnels comme les charges de légistes de l’État.

Permettez-moi de citer les passages pertinents de la Loi sur les restructurations et les transferts d’attributions dans l’administration publique; à l’article 2, sous la rubrique « Remaniements et restructurations », on peut lire ce qui suit :

Le gouverneur en conseil peut procéder :

a) à tout transfert d’attributions, ou de responsabilité à l’égard d’un secteur de l’administration publique, entre ministres ou entre ministères ou secteurs de l’administration publique;

On poursuit à l’alinéa 2b) en ces termes :

[...] au regroupement de deux ministères ou plus sous l’autorité d’un seul ministre et d’un seul sous-ministre.

Je ne crois pas que l’on est habilité à éliminer le solliciteur général en vertu de cette loi. Cette dernière a pour objet l’organisation et la réorganisation des bureaucraties, et les mots clés sont : « un secteur de l’administration publique, entre ministres ou entre ministères ou secteurs de l’administration publique ». En proposant le projet de loi C-6, j’estime que le gouvernement a outrepassé les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de cette loi.

Qu’en pensez-vous? Par exemple — et lorsque j’ai dit cela à la Chambre, certains ont cru que je blaguais —, le premier ministre pourrait-il se faire nommer roi ou président en vertu d’un décret? De toute évidence, cette loi a de très grandes limites sur le plan constitutionnel.

La création du nouveau ministère de la Sécurité publique s’inscrit sans aucun doute dans le cadre des pouvoirs conférés en vertu de cette loi. Le remaniement de certains ministères en vue de cette création est tout à fait légitime. Cela dit, je ne crois pas que la Loi sur les restructurations et les transferts d’attributions dans l’administration publique confère d’aucune façon que ce soit le pouvoir de toucher à la charge de l’État, ni à celle du gouverneur général ou des agents qui assument ce genre de charge.

Do you have any thoughts on that? Maybe we are in a time where these words are sounding so antiquated.

Mr. Pue: I would have to have a really good look at the act to follow some of this. It is an interesting point, that the Solicitor General is not just a public servant. The Solicitor General is a Crown office, and that is a significant part of our Constitution that operates differently from other parts of it.

The language used about powers and duties and functions struck me, because that is very similar to language used in clause 8 of the bill:

Any power, duty or function that, immediately before the coming into force of this section, was vested or exercisable by the Solicitor General of Canada.... .. under any Act, order, rule or regulation, or any contract, lease, licence or other document...

it continues, which is an interesting clause.

I was immediately struck by the fact that there is no reference to the constitutional conventions or the common law governing the office of the Solicitor General in that clause. That, again, causes me a bit of concern as to what has happened to the nature of an impartial, non-partisan law officer of the Crown to oversee these tremendously important functions. However, I am afraid I cannot comment in any more detail on the relationship between prerogative office and public service reorganization. That is a fairly large area. I have not pursued it.

Senator Cools: Your point is well taken about clause 8, because it pretty clearly talks about the powers, duties and functions that were extent and exercisable by the Solicitor General of Canada, and it says very clearly, “under any act, order, rule or regulation”; but it does not continue “the common law,” which, interestingly enough, is that body of law that governs the exercise of these offices. They call them officers for a reason, because they are part of the office of the Governor General.

How much time do I have left, chairman?

The Chairman: We are very easy in this committee, Senator Cools. I would observe that you have used close to 25 minutes.

Senator Cools: We should let other senators have a chance. I was waiting for you to —

The Chairman: If a senator has some questions they want to ask, we normally let them ask them.

Senator Cools: Obviously, I should come to this committee more often.

The Chairman: You are always welcome. I would be glad to have you.

Senator Banks: My first question has to do with the matter just raised by Senator Cools, which as I understand it is that the government ought not to do this change of the name of a department because it is not proper to do it under the Public

Qu'en pensez-vous? Peut-être que l'ancienne terminologie est maintenant trop dépassée.

M. Pue : Il faudrait que j'examine bien cette loi pour bien tout saisir ici. C'est un point intéressant : le solliciteur général n'est pas uniquement un fonctionnaire. Il assume une charge de l'État, et cela renvoie à une partie importante, bien que tout à fait distincte, de notre Constitution.

Le libellé relatif aux attributions m'a frappé, car il est très semblable à celui utilisé à l'article 8 du projet de loi :

Les attributions qui, immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent article, étaient conférées, en vertu d'une loi, d'un règlement, d'un décret, d'un arrêté, d'une ordonnance ou d'une règle ou au titre d'un contrat, bail, permis ou autre document, au solliciteur général du Canada [...]

On poursuit avec un article intéressant.

J'ai été immédiatement frappé de voir qu'on ne fait aucunement allusion dans cet article aux conventions constitutionnelles ou à la common law régissant la charge de solliciteur général. Là encore, je suis un peu préoccupé du fait que c'est en raison de sa nature impartiale et non partisane qu'un légiste de l'État peut assumer ces fonctions extrêmement importantes. Toutefois, je ne peux malheureusement pas étudier plus à fond la question du rapport entre la charge qui découle de la prérogative et la réorganisation de la fonction publique. C'est un domaine assez vaste. Je ne me suis pas arrêté là-dessus.

Le sénateur Cools : Vous avez soulevé un bon point au sujet de l'article 8, qui renvoie effectivement de façon assez claire aux attributions conférées au solliciteur général du Canada, et ce, comme on le précise très clairement, « en vertu d'une loi, d'un règlement, d'un décret, d'un arrêté, d'une ordonnance ou d'une règle », mais on ne fait pas allusion à l'application de « la common law », laquelle est justement l'ensemble de droit régissant l'exercice de ces charges. En fait, ces agents font partie du Bureau du gouverneur général.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président : Nous sommes très souples au sein de ce comité, sénateur Cools. Veuillez noter que vous avez utilisé près de 25 minutes.

Le sénateur Cools : Nous devrions laisser la place aux autres sénateurs. J'attendais que vous ...

Le président : Lorsqu'un sénateur veut poser des questions, nous le laissons habituellement faire.

Le sénateur Cools : De toute évidence, je devrais me présenter devant votre Comité plus souvent.

Le président : Vous êtes toujours la bienvenue. Nous sommes heureux de votre participation.

Le sénateur Banks : Ma première question porte sur le point que vient juste de soulever le sénateur Cools, selon qui, si je comprends bien, le gouvernement ne doit pas modifier le nom d'un ministère parce qu'il ne convient pas de le faire en vertu de la

Service Rearrangement Act because that act does not go so far as to allow this to happen. That may be true but that also may be why the government, rather than simply doing that, has brought a bill forward, which will become an Act of Parliament and, if Parliament passes it, will become the will of Parliament. Would that not, in your view, obviate a question about the propriety of the government doing reorganization under the Public Service Rearrangement Act, whatever it says?

Mr. Pue: There are at least three levels of propriety that occur to me in this context.

Senator Banks: Which is the pre-eminent one? How about the will of Parliament?

Mr. Pue: Parliament is sovereign in this country within the parameters of the Canadian Constitution, and Parliament can do many things. There have been times in our past when we have not had a Solicitor General. I suppose if Her Majesty's Government does not recommend to the Governor General that anyone be appointed to that post, then there is not one, no matter what, because one of the conventions is responsible government. That is one question about propriety.

Another question is about propriety in the sense of showing fidelity to constitutional conventions that have served this country extremely well. Canada is one of the privileged countries in the world. It is a country where we have enjoyed, for the most part, both security and liberty, and the Solicitor General's office is part of the history of liberty. You can put a line underneath that.

There is a question of propriety in a larger constitutional sense. It is not the sense that the government cannot do this, but in the sense of whether it is wise, is it consonant with our traditions and values, and should we want to do that?

A third sense of propriety would be, would it be right for a government to deliberately introduce a bill that transformed impartial, quasi-judicial offices of the Crown? "Of the Crown" is important in our constitutional tradition, as we have not turned the corner to a republic yet, and the Crown in Canada represents the people as a whole, whereas the government represents the party interest in power at the time.

I was talking to Dean George Curtis, who was a professor at Dalhousie Law School before he moved to start the University of British Columbia law school in 1945 and opened with a veterans' class in September of that year. He was trained at Oxford in the days of Dicey, and this man is, to this day, at age 98, as sharp as they come. He should be a senator.

Senator Banks: He cannot be. He is 98.

Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique, puisque cette loi ne l'habilite pas à faire cela. C'est peut-être vrai, mais c'est aussi peut-être la raison pour laquelle le gouvernement, au lieu de tout simplement procéder ainsi, a déposé un projet de loi qui deviendra une loi du Parlement et affirmera la volonté de ce dernier s'il est adopté. Dans ce cas, ne croyez-vous pas que la question concernant le bien-fondé d'une réorganisation par le gouvernement en vertu de la Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique ne se pose même plus, quel que soit son libellé?

M. Pue : La question du bien-fondé s'applique sur trois plans dans ce contexte.

Le sénateur Banks : Qu'est-ce qui est le plus important? Qu'en est-il de la volonté du Parlement?

M. Pue : Dans notre pays, le Parlement est souverain dans les limites de la Constitution canadienne, ce qui veut dire que le Parlement peut faire beaucoup de choses. Il est arrivé, par le passé, que nous n'ayons pas de solliciteur général. Je suppose que lorsque le gouvernement de Sa Majesté ne recommande pas au gouverneur général de nommer une personne au poste, personne ne l'occupe puisque, de toute façon, l'une des conventions de la Constitution repose sur le principe du gouvernement responsable. Voilà donc une question qui se pose au sujet du bien-fondé.

Parmi les autres questions qui se posent à ce sujet, mentionnons l'importance de faire preuve de fidélité envers les conventions constitutionnelles qui se sont révélées très utiles pour notre pays. Le Canada est l'un des pays privilégiés du monde. Il nous a presque toujours permis de jouir de sécurité et de liberté, et la charge de solliciteur général s'inscrit dans le cadre de notre histoire fondée sur la liberté. On ne soulignera jamais assez l'importance de ces acquis.

La question du bien-fondé se pose aussi dans un sens constitutionnel plus large. Il s'agit de savoir non pas si le gouvernement peut faire telle ou telle chose, mais plutôt si cela est sage et suit nos traditions et nos valeurs, et enfin si c'est ce que nous voulons vraiment faire.

La question du bien-fondé se pose sur un troisième plan : le gouvernement devrait-il avoir le droit de présenter un projet de loi qui vise à transformer des charges impartiales et quasi-judiciaires de l'État? La mention « de l'État » fait partie intégrante de notre tradition constitutionnelle, puisque nous ne sommes pas encore devenus une république : l'État au Canada représente l'ensemble des gens, tandis que le gouvernement représente les intérêts du parti au pouvoir.

J'ai eu une conversation avec le doyen George Curtis, qui a été professeur à la Dalhousie Law School, avant qu'il ne déménage pour fonder, en 1945, la faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique, laquelle a ouvert ses portes en septembre de la même année à un groupe composé d'anciens combattants. Il a reçu sa formation à Oxford à l'époque de Dicey, et cet homme, maintenant âgé de 98 ans, est toujours très vif d'esprit. Il devrait être sénateur.

Le sénateur Banks : Il ne peut pas. Il a 98 ans.

Mr. Pue: I know. Terrible treatment of the traditions. Dean Curtis was reminding me of what the Crown represents, which is impartiality, the service of all the people, and not the partisan politics of the day. That is what a Crown office represents. He gave me the example of the courtroom. I do not know if senators have noticed through TV shows or visits to the United States that a U.S. courtroom always has a U.S. flag at the front, and a Canadian courtroom never does. The reason for that is that Canadian courtrooms have the royal arms, because the royal arms are representative of justice and the law for the people as a whole without regard to party politics, and the flag represents the political state.

That is a terribly moving interpretation of our Constitution. People forget. People imagine we are a republic. If we were a republic, we would have systems of checks and balances quite other than the law offices of the Crown, but we are not a republic at this point, and we do have traditions that provide some of the protection of liberties that republics obtain in other ways. Tampering with one thing that is key to our Constitution without the full-blown move towards setting up the full system of checks and balances of a republic is probably a dangerous thing to do. That is another level of propriety, touching on the Crown.

Senator Banks: Do we assume that the Solicitor General of the United States does not have impartiality?

Mr. Pue: I make no presumptions whatsoever about the Solicitor General of the United States. I am sorry. I cannot do that.

Senator Banks: You have observed that it is the continuity of the office from the origins of our parliamentary system that imbues in the office of the Solicitor General an impartiality that makes it impervious to political suasion, pressure, whatever. I am not sure that that is entirely true. Does that imply that a Solicitor General's office which does not derive from that line is therefore not impartial?

Mr. Pue: The U.S. has a funny Constitution, because they metaphorically cut off the head of the king when they had their little tea party and revolution, but they kept all the forms. They kept the law as it was. They kept the common law, and many of the structures of government. They formed themselves into a state in the way that English country gentlemen would have, had they had the opportunity without a despotic monarch to deal with at the time.

The United States is an interesting quirk in our own constitutional history. They have maintained some language that is the same: Attorney General and Solicitor General. I am not intimately familiar with the operation of either. I know their Attorney General's office has gone to great lengths, even in the aftermath of 9/11, to observe the tradition and follow the

M. Pue : Je sais, quelle mauvaise application des traditions! Le doyen Curtis m'a rappelé que l'État représente tous les gens et doit donc les servir de façon impartiale, sans égard aux politiques partisans du jour. C'est ce que l'on entend par une charge de l'État. Il m'a donné l'exemple d'une salle d'audience. Je ne sais pas si les sénateurs ont remarqué à la télé ou sur place que les salles d'audience américaines ont toujours un drapeau du pays bien en vue, ce qui n'est pas le cas des salles d'audience canadiennes. La raison est simple : les salles d'audience canadiennes affichent les armoiries royales, car celles-ci représentent la justice et le droit pour l'ensemble des gens, sans égard aux politiques partisans, tandis que le drapeau représente l'État politique.

C'est une interprétation très émouvante de notre Constitution. Les gens ont oublié tout ça. Ils s'imaginent que nous sommes une république. Si c'était le cas, nous n'aurions pas établi comme systèmes de freins et de contrepoids les charges de légistes de l'État, mais comme nous ne sommes pas une république, nous avons des traditions qui permettent de protéger nos libertés autrement que les républiques. C'est probablement un jeu risqué que de toucher à un élément clé de notre Constitution sans tout mettre de l'avant pour établir le système complet de freins et de contrepoids propre à une république. Voilà un autre aspect du bien-fondé : l'impact sur l'État.

Le sénateur Banks : Devons-nous en déduire que le solliciteur général des États-Unis ne fait pas preuve d'impartialité?

M. Pue : Je ne fais aucune présomption au sujet du solliciteur général des États-Unis. Je suis désolé. Je ne peux faire ça.

Le sénateur Banks : Vous avez avancé que c'est le fait qu'elle soit maintenue depuis l'instauration de notre système parlementaire qui confère à la charge de solliciteur général une impartialité la rendant imperméable aux influences et aux pressions politiques de tous genres. Je ne crois pas que cet énoncé soit tout à fait vrai. Est-ce que cela signifie que la charge de solliciteur général n'est pas empreinte d'impartialité si elle n'a pas suivi ce parcours?

M. Pue : Les États-Unis ont une drôle de Constitution : ils ont pour ainsi dire coupé la tête de leur roi au moment du Boston Tea Party et de la révolution, mais ils ont conservé tous les documents juridiques tels quels. Ils n'ont rien modifié à la loi. Ils ont laissé en place la common law et bon nombre des structures du gouvernement. Ils ont formé un État de la même manière que des propriétaires terriens anglais l'auraient fait si ces derniers en avaient eu l'occasion sans le monarque despotique qui les dirigeait à l'époque.

Les États-Unis ont apporté des bizarreries intéressantes à notre propre histoire constitutionnelle. Ils ont conservé en partie la même terminologie, comme c'est le cas pour le procureur général et le solliciteur général. Je ne sais pas exactement en quoi consiste leur charge. Je sais en tout cas que le cabinet du procureur général des États-Unis s'est toujours efforcé, même après les événements

behaviour of an impartial, non-partisan arm of government. That is apparently under pressure in the United States, as these things are around the world. They have traditions similar to ours.

I guess that does come back to the final point that I would like to make in response to that question. We have our own constitutional history and trajectory, and our Solicitor General does not look exactly the same as the British one, or the American one, or the Australian one, or the New Zealand one, or whatever, but we have a fair history. We are one of the older free and democratic countries in the world. We have had these traditions now for a long time, and we have taken, as the United States has, a thousand year history of British liberties and transformed them into ways that are compatible with the life and constitutionalism that we are evolving.

Senator Banks: The United States would have been a monarchy had George Washington not refused the Crown that was offered him. You talked about the long continuity of English common law. Do we need to have, in every Act of Parliament, a clause that says that common law will be observed in respect of this Act of Parliament? I cannot think of another one where that is so, yet common law obtains.

Mr. Pue: In looking at Bill C-6, it seems to me that there are many interpretations possible, and that from my point of view does not seem desirable. It is better than an Act to have one clear interpretation on these central things.

One really important feature about Bill C-6 is the scope, the reach, the size and the implications of this new department. It is enormous. It is very powerful. It is very important. It must be done right. It must be done right in the interests of safety and security and emergency preparedness, but it also must be done right in the interests of not jettisoning the traditions and liberties and values that we all have in pursuit of those things.

The ambiguity regarding a key constitutional officer, that of the second law officer of the Crown, troubles me because we are not sure whether we are jettisoning that tradition while we create a mega department, or whether the bill in some kind of way is intending to carry that tradition forward. We have lost the language, and we have lost the office. When you lose the language and the office, you may be on the verge of losing the concepts.

I was struck when I was preparing to come here, reading a book by Professor Edwards of the University of Toronto, prepared for the MacDonald commission, one of those occasions when we have had cause to review security and policing in Canada. Professor Edwards said that the constitutional propriety of a country always turns on the hearts and souls of the people in public office, and if you have a bad Solicitor General or a bad person as Attorney General, there is not a lot to protect you from that.

du 11 septembre, d'observer la tradition et de se comporter comme le bras impartial et non partisan du gouvernement. Tout cela serait remis en question aux États-Unis, en raison de tout ce qui se passe dans le monde. Leurs traditions sont semblables aux nôtres.

Je crois bien que cela me ramène au point final que je voulais présenter en réponse à cette question. Nous avons une histoire et une trajectoire constitutionnelles propres, et notre solliciteur général ne correspond pas exactement à son homologue du Royaume-Uni, des États-Unis, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande ou d'ailleurs, mais notre histoire est fondée sur la justice. Nous sommes l'un des plus vieux pays libres et démocratiques au monde. Nous suivons ces traditions depuis longtemps, et, tout comme les États-Unis, nous avons adapté les libertés britanniques fondées sur une histoire millénaire à nos modes de vie et à notre Constitution en devenir.

Le sénateur Banks : Les États-Unis seraient devenus une monarchie si George Washington n'avait pas refusé la couronne qu'on lui offrait. Vous avez évoqué la longue tradition de la common law anglaise. Est-ce que toutes les lois du Parlement doivent s'assortir de dispositions selon lesquelles la common law sera respectée dans le cadre de ces lois? Je ne crois pas que c'est le cas ailleurs, mais ici la common law continue de s'appliquer.

M. Pue : Après avoir examiné le projet de loi C-6, je dirais que de nombreuses interprétations sont possibles, ce qui ne me semble pas très souhaitable. Il est préférable qu'une loi permette une seule interprétation possible de ces choses essentielles.

Parmi les éléments très importants du projet de loi C-6, mentionnons ceux qui concernent la portée, le champ d'application, la taille et les répercussions du nouveau ministère. C'est énorme. Ça a beaucoup de poids. C'est très important. On doit bien faire les choses. On doit bien les faire dans les intérêts de la sécurité publique et de la protection civile, mais on doit aussi bien les faire dans les intérêts de nos traditions et libertés et des valeurs qui en sont issues, choses que nous ne devons pas perdre de vue.

Je suis préoccupé par l'ambiguïté entourant un agent constitutionnel clé, soit le second légiste de l'État, car nous ne savons pas si nous rejetons les traditions en créant un méga-ministère, ou bien si le projet de loi nous permettra quand même de conserver nos traditions. Nous avons perdu la terminologie et la charge anciennes. Après cela, nous risquons de perdre les concepts.

Lorsque je me préparais pour la présente réunion, j'ai été frappé par un passage d'un ouvrage rédigé par M. Edwards, de l'Université de Toronto, pour la Commission MacDonald, qui nous a donné une autre occasion de passer en revue le système de sécurité et de police établi au Canada. M. Edwards souligne que le bien-fondé constitutionnel d'un pays dépend de l'intégrité des personnes qui assument une charge publique : si un solliciteur général ou un procureur général est une personne foncièrement mauvaise, vous aurez beaucoup de difficulté à vous protéger d'elle.

He also says that the duty of Parliament, the duty of government in the broader sense, is to try to structure arrangements in such a way as to encourage the positive and reduce the possibility for the negative. From my point of view, the Solicitor General is a pretty positive tradition — not without blemish, not without problems, but a positive tradition to build on.

Senator Banks: We are concerned with the scope, the power, the authority and the breadth of the department that is being formed by this bill because it is, in fact, our recommendation that that be done. One reason we recommended that those powers converge into the hands of specifically the Deputy Prime Minister was a cogent awareness which we had of the order of hierarchy or precedence in the ministry in which past Solicitor Generals have not only been merely the junior legal officer but also, with all respect, have been very junior indeed in the order of preference.

We wanted to make sure that these matters that have a new-found importance to everybody were in the hands of a person who was much higher in the order of preference, and would therefore be sitting in more places in cabinet. That is a statement, not a question. I just wanted you to be aware of that.

This country used to have a minister of external affairs. We now call him or her the Minister of Foreign Affairs, which has not had any effect on the efficacy of the persons in that office. We used to have a minister of the interior. We used to have a minister of war production. But I gather that you think that the office, in itself, and the name of that office — we could call it the Lord Provost or the Lord Chamberlain, which would actually be more British — the name itself carries with it something that will determine the character of the person who holds the office, or the nature of the office in itself. Could you explain that to me, because if we called this person anything —

Mr. Pue: National dog catcher.

Senator Banks: Yes, and nevertheless they access the responsibilities, the authority and the powers of that office and the purpose of the office. Does it not, as you said earlier, rely upon the character of the person in that office, in the end? I have not looked, but I suspect that perhaps my republic may have had some Solicitor Generals, and the fact that it might have even carried forward into the next hideous government did not make any difference. A bad guy is a bad guy, is a bad guy. If you paste a label on his head, it does not make him a good guy.

Mr. Pue: The history of recent Solicitors General is probably somewhere that we do not want to go in great detail, in terms of the stature that they have brought to the office. It has been

Il ajoute que le Parlement et, dans un sens plus large, le gouvernement doivent faire en sorte que les structures en place permettent d'obtenir des résultats positifs et de réduire les risques de conséquences négatives. À mon avis, la charge de solliciteur général s'inscrit dans le cadre d'une tradition assez positive, malgré ses défauts et ses problèmes, bref une tradition positive sur laquelle s'appuyer.

Le sénateur Banks : Nous sommes préoccupés par la portée, le pouvoir, l'autorité et l'ampleur du ministère établi en vertu du projet de loi, puisque nous en avons en fait recommandé la création. Parmi les raisons pour lesquelles nous avons recommandé le transfert des pouvoirs au vice-premier ministre, mentionnons le fait que nous connaissions bien l'ordre hiérarchique ou l'ordre de priorité au gouvernement, au sein duquel le solliciteur général a toujours été considéré non seulement comme le second légiste, mais aussi, avec tout le respect que je lui dois, comme un élément de moindre priorité.

Nous voulions nous assurer que ces questions, auxquelles tout le monde attache plus que jamais de l'importance, tombent sous la responsabilité d'une personne qui occupe un rang très élevé dans l'ordre de priorité, ce qui devait permettre une meilleure diffusion au sein du Cabinet. Je cherchais ici non pas à poser une question, mais à formuler une affirmation. Je tenais seulement à vous expliquer cela.

Notre pays avait un ministre des Affaires extérieures. Nous désignons désormais ce poste comme ministre des Affaires étrangères, ce qui n'a modifié en rien le degré d'efficacité des personnes qui assument cette charge. Nous avons un ministre de l'Intérieur. Nous avons aussi un ministre de l'Effort de guerre. J'ai toutefois l'impression que vous estimez que la charge proprement dite et le nom qui s'y rattache — nous pourrions l'appeler le Lord Provost et le Lord Chamberlain, ce qui serait plus britannique — sont déterminants, bref que le nom lui-même déterminera en partie la nature de la personne qui détient la charge ou la nature de la charge proprement dite. Pourriez-vous m'expliquer cela, car quelle que soit la manière dont nous désignons cette personne...

M. Pue : Par exemple, ramasseur national d'animaux.

Le sénateur Banks : Oui, et quel que soit leur titre, ces personnes n'en reçoivent pas moins les responsabilités, l'autorité et les pouvoirs associés à cette charge et n'en remplissent pas moins les fonctions requises. N'est-il pas vrai que, comme vous l'avez déjà dit, c'est la moralité de la personne assumant cette charge qui importe réellement? Je n'ai pas vérifié, mais je ne serais pas surpris d'apprendre que ma république a déjà eu des personnes assumant la charge de solliciteur général; le cas échéant, ça n'a probablement fait aucune différence si l'horrible gouvernement qui a pris ensuite le pouvoir a décidé de maintenir cette charge en place. Une personne foncièrement mauvaise est ce qu'elle est. Elle ne changera pas. Vous auriez beau lui apposer une étiquette disant le contraire, ce n'est pas pour cela que vous en feriez une personne foncièrement bonne.

M. Pue : Je ne pense pas que nous tenions tellement à faire un historique détaillé des personnes qui ont récemment assumé la charge de solliciteur général, surtout si on essaie de voir dans

very unfortunate. I much regret the way that that office has been treated sometimes in the recent past. The current officer fulfilling those functions is somebody who I submit would bring status, power, privilege, rank and precedence, no matter what we called her.

Senator Banks: That was our point.

Mr. Pue: It is very important that this position be staffed in those kinds of ways, rather than just trying to find someone to create regional balance or something, to serve in a position where they will, in fact, be prevailed upon by other people because they do not understand their job. It is a very important job; both Solicitor General and this new ministry are very important jobs. In Canadian law we have terms of art that mean things. One of those is Solicitor General. It is not just a minister of foreign affairs or external affairs or national dog catcher, it is a term of art in law that imports a whole lot of constitutional convention, constitutional history, which is an important part of the Constitution of this country, and common law rulings in cases all over about duties of the Crown. It is more than just the name of another bureaucracy subject to shuffle. It carries a lot of meaning.

When Mr. Pearson and his cabinet brought in their changes, the choice of name was quite deliberate. It was not an accident; it was very deliberate and had a meaning as to what that office would be.

The question arises, if we abolish the term, is there a meaning implied in that? I am less comfortable with having a minister of police, for example, than a Solicitor General, who respects the separation of police from political power.

Senator Banks: Thank you.

Senator Day: Professor Pue, I think you have touched on most of the points that I wanted to ask, but I will just clarify. Prior to 1966 and Mr. Pearson, there was no Solicitor General before that creation?

Mr. Pue: There was a Solicitor General, but not a department. There was a Solicitor General serving in the role of the junior law officer of the Crown in the Justice Department.

Senator Day: At the time of that creation, the person had held the office previously, and Lester Pearson was in a minority situation most of his time in office?

Mr. Pue: The person came out of Justice to head a department called Solicitor General, which was an innovation there.

quelle mesure elles ont pu relever le statut associé à cette charge. C'est bien dommage. Je trouve que c'est vraiment regrettable de voir à quel point cette charge a été mal assumée ces derniers temps. L'agente qui occupe actuellement ce poste releverait sans aucun doute le statut, le pouvoir, le privilège, le rang et l'ordre de priorité qui s'y rattachent, quel que soit le titre qu'on lui ait donné.

Le sénateur Banks : C'est justement où nous voulions en venir.

M. Pue : On doit absolument doter ce poste en tenant compte de ces facteurs, au lieu d'essayer seulement de trouver quelqu'un qui offrirait un juste équilibre sur le plan régional ou quelque chose du genre, mais qui se retrouverait en position désavantageuse par rapport à d'autres personnes parce qu'elles ne comprennent pas son travail. C'est un travail très important; le travail du solliciteur général et celui du responsable du nouveau ministère sont tout aussi importants l'un que l'autre. Dans le domaine du droit canadien, nous avons des termes techniques bien précis. Parmi ceux-ci, mentionnons celui de solliciteur général. Celui-ci ne renvoie pas uniquement à un ministre des Affaires étrangères ou à un ministre des Affaires extérieures, ni d'ailleurs à un ramasseur national d'animaux; en fait, c'est un terme technique en droit qui suppose la connaissance de nombreuses conventions constitutionnelles et de l'histoire constitutionnelle, ce qui est une part importante de la Constitution de notre pays, et des décisions de la common law dans diverses affaires au sujet des devoirs de l'État. C'est beaucoup plus qu'un nom rattaché à une fonction bureaucratique parmi tant d'autres fonctions sujettes à des remaniements. Il a une grande signification.

Lorsque M. Pearson et son cabinet ont présenté leurs modifications, le choix du nom était assez réfléchi. Ce n'était pas aléatoire; c'était tout à fait intentionnel, et le nom devait bien représenter la charge qu'il désignerait.

Si nous éliminons ce terme, nous devrions alors nous demander si cela a une signification particulière. J'aime moins, par exemple, le titre de ministre de la Police que celui de solliciteur général, puisque ce dernier établit une distinction entre la police et le pouvoir politique.

Le sénateur Banks : Merci.

Le sénateur Day : M. Pue, je crois que vous avez abordé la plupart des points sur lesquels je voulais vous demander d'élaborer, mais j'aimerais au moins préciser certaines choses. Avant 1966 et avant M. Pearson, il n'y avait donc pas de solliciteur général?

M. Pue : Il y avait un solliciteur général, mais pas de ministère. Le solliciteur général assumait le rôle de second légiste de l'État au ministère de la Justice.

Le sénateur Day : Au moment de cette création, la personne avait déjà assumé cette charge, et Lester Pearson était en situation minoritaire pendant la majeure partie de son mandat, n'est-ce pas?

M. Pue : La personne quittait le ministère de la Justice pour diriger un ministère appelé Solliciteur général, ce qui était tout nouveau à l'époque.

Senator Day: A political person with the title of Solicitor General, and Lester Pearson gave the title to somebody. In practice, was it understood that that person would be expected not to be partisan in a minority government and therefore could not be called upon to support the minority government?

Mr. Pue: There is partisan and partisan. I have not met a politician yet that is not partisan to some extent. The distinction that the Solicitor General should honour, and the Attorney General should honour, and should be briefed on when they take office by their staff, and that they can be reminded by the Commissioner of the RCMP when they traipse over the terrain that they are not supposed to traipse into, is when they are dealing with certain kinds of things that they are not acting in a party political fashion.

Senator Day: It is only certain kinds of things. It is not in all of their actions?

Mr. Pue: When you run an election campaign, you are running as most often a liberal, I would guess, but sometimes other things.

Senator Day: When they are sitting in the House, are they supposed to be non-partisan, is that what you are telling us? They act like the Speaker of the House and be neutral?

Mr. Pue: They are supposed to, first of all, give independent legal advice to the government. This is the law office of the Attorney General, that one. They are supposed to step outside of the partisan role when they are dealing with things that affect the individual liberties of people. Thus, if there is a desire to have a police investigation, say, of a former prime minister for some breach of the law, that should not be motivated by party political concerns; that should be motivated by legal concerns because there is evidence of wrongdoing. If there is a decision not to prosecute somebody, that should be made for good legal decisions, not for partisan points-gaining. The law offices of the Crown can make decisions not to prosecute because of a desire to advance the larger public good. A case that is quite common is all the criminal activity that happens during labour disputes. You have a picket line and people are violent and threatening, and destroying property, and all that stuff. The labour dispute comes to an end. The last thing for industrial peace, and peace in communities that is helpful is to go ahead with all the prosecutions that were begun. Quite commonly, the law officers of the Crown will decide that it is not in the larger interests of the community to proceed with those prosecutions. If they decided, for example "We won our last majority by one seat, and it is in this particular constituency where there are some real bad actors, and we had better not press them" that would be legitimate. It is that kind of personal, independent, non-partisan judgment, that when the crunch comes, when the rubber hits the road, the law officers of the Crown are supposed to exercise in the larger interests, not in the narrower partisan one.

Senator Day: If the Solicitor General were called upon to support the government legislative proposal, say, for example, Bill C-36, which deals with a collective security that has to be

Le sénateur Day : Une personne politique avec le titre de solliciteur général, et c'est Lester Pearson qui lui a donné le titre. En pratique, est-ce qu'on s'attendait à ce que cette personne ne soit pas partisane dans un gouvernement minoritaire et qu'elle ne puisse donc soutenir ce gouvernement minoritaire?

M. Pue : Il y a partisan et partisan. Je n'ai jamais connu de politicien qui n'était pas partisan dans une certaine mesure. Le solliciteur général et le procureur général doivent faire cette distinction, et leur personnel devrait s'assurer qu'ils la connaissent bien; En outre, le commissaire de la GRC devrait pouvoir les rappeler à l'ordre lorsqu'ils ne respectent pas les principes associés à leur charge, et s'assurer qu'ils ne traitent pas certaines choses de façon partisane.

Le sénateur Day : C'est seulement pour certaines choses. Ne devraient-ils pas agir ainsi en tout temps?

M. Pue : Lorsqu'on est en pleine campagne électorale, j'imagine qu'ils se présentent comme des libéraux, mais parfois autrement.

Le sénateur Day : Lorsqu'ils siègent à la Chambre, doivent-ils être non partisans? Est-ce bien ce que vous dites? Doivent-ils être neutres, comme le Président de la Chambre?

M. Pue : Ils sont censés offrir avant tout des conseils juridiques indépendants au gouvernement. C'est précisément le mandat du cabinet du procureur général. Ils sont supposés oublier tout parti pris politique lorsqu'ils traitent de choses touchant les libertés individuelles des gens. Par conséquent, lorsqu'on demande qu'on procède à une enquête policière au sujet, par exemple, d'un ex-premier ministre pour une infraction à la loi, ce devrait être non pas pour des raisons politiques, mais bien pour des raisons juridiques, bref parce qu'il y a eu manifestement une infraction. Lorsqu'on décide de ne pas poursuivre quelqu'un, ce devrait être non pas par solidarité partisane, mais bien pour des motifs juridiques fondés. Les avocats de la Couronne peuvent décider de ne pas tenter de poursuites dans l'intérêt public. Citons en exemple le cas assez fréquent des activités criminelles associées aux conflits de travail. Les gens qui font du piquetage peuvent avoir recours à la violence, aux menaces et au vandalisme. Lorsque le conflit de travail prend fin, la dernière chose qu'il faudrait faire pour favoriser la paix dans l'industrie et la collectivité, se serait justement d'aller de l'avant avec les poursuites amorcées. Assez souvent, les avocats de la Couronne décideront que ce n'est pas dans l'intérêt public d'aller de l'avant avec ces poursuites. Leur décision serait, par exemple, tout à fait légitime si elle se fondait sur le raisonnement suivant : « Nous avons gagné la majorité avec un seul siège de plus, et c'est justement dans ce comté où il y a quelques mauvais éléments; je crois que nous ferions mieux de ne pas exercer trop de pression. » C'est ce genre de jugement personnel, indépendant et non partisan que les avocats de la Couronne doivent poser, dans la pratique, en cas de crise et de situations particulièrement épineuses, non pas selon un point de vue étroit et partisan, mais dans l'intérêt public.

Le sénateur Day : Si on demandait au solliciteur général de soutenir la proposition législative du gouvernement, par exemple le projet de loi C-36, qui porte sur l'importance de trouver un

balanced against individual liberties, are you suggesting that they would be called upon to advocate the individual liberties as opposed to, or against those that are advocating for a more collective security?

Mr. Pue: I think there is a question that the relationship between liberty and security is one that has to be balanced in particular circumstances at a particular time. By Bill C-36 you are speaking of the one that became the Anti-Terrorism Act?

Senator Day: Yes.

Mr. Pue: I assume that members of Parliament voting for that did so in good conscience in a period of time when they felt there was extreme stress on the security situation. Having tried their best to balance things like liberties and the rights of Canadians against other things, and in that particular case I happen to think that there is need to revise, to clarify, to make things that are very ambiguous less ambiguous for the protection of everybody.

However, I do not suggest for a moment that it would be inappropriate for somebody who holds the office of Solicitor General to back a bill of that sort. That is the parliamentary process in which the Solicitor General is acting as an MP and a member of cabinet, passing through legislation which one hopes is in the interests of the community as a whole. If any minister perceived legislation as being diametrically opposed to Canada as a whole, then they should not act.

Senator Day: I agree with that, as I think we all do. I was trying to understand the special onerous duty that you put on these law officers of the Crown. I think of all cabinet ministers as being ministers of the Crown, but you were giving them a more important role.

Mr. Pue: No. Law officer of the Crown is a distinct role, and there are only two of them. The rubber hits the road with these ministers. Imagine a malafide person occupying the position of minister of police because we do not have a Solicitor General, or even that notion. If that person does not like members of the NDP, they may decide to have the police investigate people because of their party stripes.

Senator Banks: We have done that, and the office did not stop it.

Mr. Pue: You are right, and that led to its own review process and its own criticism, which led to Ron Bassford, among others, re-nunciating the standard of integrity that is supposed to attach to these offices. That power, when misdirected, is draconian. It is very important that police powers, the Parole Board, Justice prosecutions and such, not be misdirected for partisan purposes, because there go the liberties of everyone.

Senator Day: I think this question was asked, but I am not sure that I understood your answer. Do you have a difficulty with these law officer of the Crown duties — at least some of them,

juste équilibre entre la sécurité collective et les libertés individuelles, dites-vous que ce serait pour défendre les libertés individuelles, par opposition aux personnes aspirant à une meilleure sécurité collective?

M. Pue : Je crois qu'il faut assurer un juste équilibre entre la liberté et la sécurité compte tenu des circonstances et du moment. Lorsque vous parlez du projet de loi C-36, voulez-vous dire celui qui est devenu la Loi antiterroriste?

Le sénateur Day : Oui.

M. Pue : Je suppose que les députés qui ont voté en faveur de cela l'ont fait en toute bonne conscience au moment où ils estimaient que la situation était très précaire sur le plan de la sécurité. Ils se sont efforcés de trouver un juste équilibre entre les libertés et droits des Canadiens et d'autres considérations, mais dans ce cas en particulier, je crois qu'on devrait réviser et clarifier les choses qui sont très ambiguës de façon à les rendre moins ambiguës afin d'assurer la protection de tout le monde.

Cela dit, je ne cherche nullement à dire qu'une personne assumant la charge de solliciteur général n'a pas le droit de soutenir un projet de loi de ce genre. Selon la procédure parlementaire, le solliciteur général agit à titre de député et de membre du Cabinet en adoptant des lois qui visent, nous l'espérons, l'intérêt public. Si un ministre estime qu'une loi va tout à fait à l'encontre de ce que représente le Canada dans l'ensemble, alors il ne devrait pas la soutenir.

Le sénateur Day : Je suis d'accord avec vous, à l'instar des autres probablement. J'essayais de comprendre en quoi consistent les tâches particulièrement exigeantes qu'assument, selon vous, ces légistes de l'État. Pour ma part, je considère que tous les ministres du Cabinet sont des ministres de l'État, mais vous semblez leur assigner un rôle plus important.

M. Pue : Non. Le légiste de l'État assume un rôle distinct, et il n'y en a en fait que deux. Les choses sont particulièrement épineuses pour ces ministres. Imaginez qu'une personne de mauvaise foi occupe le poste de ministre de la Police parce que nous n'avons pas de solliciteur général, ni même l'équivalent. Si cette personne n'aime pas les membres du NPD, elle pourrait demander à la police d'enquêter auprès de certaines personnes uniquement en raison de leur appartenance au parti.

Le sénateur Banks : C'est déjà arrivé, et le légiste de l'État n'a rien fait pour arrêter cela.

M. Pue : Vous avez raison, ce qui l'a d'ailleurs amené à évaluer et à revoir ses procédures; Ron Bassford, entre autres, a reformulé la norme d'intégralité qui devrait être associée à ce genre de charges. Le pouvoir connexe, s'il est mal orienté, peut devenir draconien. Il est très important de s'assurer que les pouvoirs de la police, ainsi que ceux de la Commission des libérations conditionnelles et ceux associés aux poursuites judiciaires, et les autres pouvoirs du genre ne sont pas utilisés à des fins partisans si nous voulons garantir les libertés de chacun.

Le sénateur Day : Je crois qu'on a déjà posé cette question, mais je ne suis pas certain d'avoir bien compris votre réponse. Êtes-vous opposé à l'idée d'assigner la charge de légiste de l'État

including the Solicitor General duties — being invested in the individual who also has responsibility for police, intelligence and security measures?

Mr. Pue: It seems appropriate to me that the people bearing those responsibilities view themselves as law officers of the Crown, not as partisan political actors, and it seems appropriate to me that they understand their office, as a law officer of the Crown, of being buffered from interference from above or the side so that their cabinet colleagues cannot say, “So and so is being a real nuisance in my riding. Can’t you get the police to prosecute him or her?” The Prime Minister cannot say, “If you ever want to get a better job, you had better do this, because I don’t like those people.”

That is where the law officer of the Crown notion comes in. It is outside of the ordinary cabinet solidarity thing. If all the ministers of cabinet are sitting around the table and they agree that it would be highly desirable, from a party point of view, to persecute someone through the police and prosecution process because they are of an opposing political party, the law officer of the Crown should say, “No, these things are in the quasi-judicial terrain that attaches to my office and, even though I am a member of this cabinet, I will not do that.”

Senator Day: Where you and I are having difficulty communicating is that I do not have the same low opinion of the other cabinet ministers. I do not feel that other cabinet ministers would do the things you have suggested they might do that would require certain cabinet ministers to have a higher standard. I am having difficulty understanding a higher standard because I think all cabinet ministers have that higher standard.

Mr. Pue: Many ministers will not be blamed for acting in their own partisan interest. The ministry, the partisan role and ideological commitment that comes with party identity roll into one. However, the ideological commitment of someone in charge of the police must be the ideological commitment to the rule of law in all its integrity. That is where the difference arises.

Senator Day: Surely that applies to the Minister of National Defence as well?

Mr. Pue: There is a lot of constitutional stuff around National Defence that is very important too.

Senator Munson: I have two simple questions after those complex questions. I like to keep things simple, and your amendment seems to be simple. Have you had any reaction from the government?

Mr. Pue: I am not an advisor to the government, except through you.

Senator Munson: You are proposing something here. Is this the first time that you have mentioned this publicly, or have you written letters to the government?

— du moins dans certains cas comme celui du solliciteur général — à une personne qui assume aussi des responsabilités dans les domaines de la police, du renseignement et de la sécurité?

M. Pue : À mon avis, les personnes à qui incombent ces responsabilités devraient se considérer non pas comme des partisans politiques, mais plutôt comme des légistes de l’État, et il me semble aussi que ces personnes devraient comprendre en quoi consiste leur charge, c’est-à-dire que, à titre de légistes de l’État, ils ne doivent pas se laisser influencer par l’ingérence politique active de supérieurs ou de collègues, de sorte qu’aucuns de leurs collègues du Cabinet ne puisse leur dire : « Un tel ou une telle me nuit réellement dans mon comté. Pourriez-vous vous faire en sorte que la police intente des poursuites? » ni que le premier ministre ne puisse lui dire : « Si vous voulez obtenir de l’avancement, vous feriez mieux de faire ceci ou cela, car je n’aime pas ces gens. »

C’est ici que le légiste de l’État entre en scène. Il est en dehors de tout ça et n’a pas à faire preuve comme les autres de solidarité envers le Cabinet. Supposons que tous les ministres du Cabinet soient réunis et qu’ils s’entendent pour dire qu’ils auraient tout avantage, dans l’intérêt du parti, à demander qu’une personne fasse l’objet d’une enquête policière et qu’on intente des poursuites contre elle parce qu’elle s’oppose à leur parti, le légiste de l’État devrait dire : « Non, ces choses s’inscrivent dans le cadre quasi-judiciaire rattaché à ma charge, et, même si je fais partie du Cabinet, je ne ferai pas cela. »

Le sénateur Day : Là où nous n’arrivons pas à bien nous comprendre vous et moi, c’est que je n’ai pas une si piètre opinion des autres ministres du Cabinet. Je ne crois pas que ces ministres feraient de telles choses, ce qui voudrait dire que certains ministres du Cabinet sont plus intègres que d’autres. J’ai de la difficulté à concevoir cela, car il me semble que tous les ministres du Cabinet font tous preuve d’une très grande intégrité.

M. Pue : Dans de nombreux cas, on ne tiendrait pas rigueur aux ministres qui agiraient dans leurs propres intérêts partisans. La fonction de ministre, le rôle de partisan et l’engagement idéologique viennent avec le fait de s’identifier à un parti et sont tous des éléments interreliés. Toutefois, l’engagement idéologique d’une personne chargée de la police doit s’appliquer à la règle de droit dans toute son intégrité. C’est là que réside la différence.

Le sénateur Day : Cela ne devrait-il pas s’appliquer aussi au ministre de la Défense nationale?

M. Pue : De nombreux éléments constitutionnels tout aussi importants entrent en ligne de compte lorsqu’il s’agit de la Défense nationale.

Le sénateur Munson : J’ai deux questions simples à poser, après toutes ces questions complexes. J’aime que les choses restent simples, et il me semble que votre modification est simple. Avez-vous eu une réaction de la part du gouvernement?

M. Pue : Je n’ai pas pour fonction de conseiller le gouvernement, sauf par votre entremise.

Le sénateur Munson : Vous proposez ici quelque chose. Est-ce la première fois que vous le faites publiquement, ou avez-vous déjà envoyé des lettres au gouvernement?

Mr. Pue: No. This is my first time commenting on this matter. To tell you the truth, I thought it was a fait accompli a year ago. A new ministry was announced, everything seemed to be set and I just assumed it had been done.

Senator Munson: Is it simply a matter of putting the words “Solicitor General” inside the short title “Establishment of the Department?”

Mr. Pue: That would make me happy.

Senator Munson: I am asking these questions on behalf of those of us who are not conversant in constitutional law, although many here are.

For ordinary Canadians who are watching this committee, why is what you are proposing so important for ordinary Canadians? How can they understand how important it is for their lives?

Mr. Pue: I take it for granted that we want security, and security comes, in part, through packaging powers that are extraordinary — powers of the police; powers of investigation; powers of spy agencies, for lack of a better word; powers that on the whole we, as citizens, do not like coming into our lives. We have a need for security because there are bad people out there. Because there are bad people out there, we need powerful interventions in civic life to control them and stop them from harming us.

The point is not about ministers not being trustworthy, or not being held to high expectations generally, but because we have that profound belief in the rule of law and constitutionalism, we want to build in protections as much as we can where we create extraordinary powers. The new ministry is enormous and very powerful, and will lead in the future to interesting cross-fertilizations, which is the very point of it. Our liberties have been protected to some extent by keeping agencies apart, and now we are bringing them together under one bureaucracy.

Frankly, the constitutional responsibility for ensuring that things do not go off the rails under pressure of particular crises at particular times rests with individuals such as yourselves. I think the Senate is a very good institution to be policing these things, because of the lack of immediate political interest. The vigilance of parliamentarians in the other place is very important as well.

The office of the Solicitor General happens to be one place in our Constitution where we have underlined in bold ink the importance of impartiality, of the rule of law and of integrity in the operation of justice. Those are key values to which all Canadians subscribe. I believe there is a difference between a minister for police and security, or whatever you want to call it, and a Solicitor General

The Chairman: You mentioned that Canada has gone through periods of time when it had no Solicitor General. Can you cite any examples of harm or damage that was done as a result of that?

M. Pue : Non. C’est la première fois que je donne mon avis à ce sujet. Pour être franc, je croyais que c’était déjà un fait accompli il y a un an. Au moment où on avait annoncé la création d’un nouveau ministère, j’ai eu l’impression que tout était déjà réglé et j’ai donc tenu pour acquis que c’était fait.

Le sénateur Munson : Est-ce que vous voulez tout simplement qu’on ajoute la mention « solliciteur général » dans le titre court « Mise en place »?

M. Pue : J’en serais heureux.

Le sénateur Munson : Je pose les questions suivantes au nom des personnes comme moi qui ne sont pas très versées dans le domaine du droit constitutionnel, même si bon nombre d’entre nous ici le sont.

Pour les Canadiens ordinaires qui suivent les débats de notre comité, pourriez-vous préciser en quoi ce que vous proposez est si important pour ces Canadiens? Comment peuvent-ils en saisir toute l’importance dans leur vie?

M. Pue : Je présume que nous voulons tous la sécurité, et cette sécurité est assurée en partie grâce à l’établissement de pouvoirs extraordinaires : les pouvoirs de la police; les pouvoirs des enquêteurs; les pouvoirs des organismes d’espionnage, si vous me permettez l’expression; les pouvoirs auxquels nous, les citoyens, ne voulons pas avoir à faire face. Nous avons besoin de sécurité, car il y a des personnes mal intentionnées autour de nous. En raison de ces personnes, nous devons compter sur des interventions puissantes dans notre société si nous voulons qu’elles soient maîtrisées et ne puissent nous faire de mal.

Le point, c’est non pas que nous ne pouvons pas faire confiance aux ministres, ni qu’ils ne répondent pas en général à des attentes élevées, mais plutôt que, en raison de notre grand respect pour la règle de droit et le constitutionnalisme, nous voulons ériger le mur de protection le plus solide possible en créant des pouvoirs extraordinaires. Le nouveau ministère est énorme et a beaucoup de pouvoirs, mais il doit mener, nous l’espérons, vers un foisonnement intéressant d’idées. On a protégé jusqu’ici nos libertés dans une certaine mesure en préservant l’autonomie des organismes, et voilà maintenant qu’on les regroupe tous.

Pour être franc, je crois que ce sont des gens comme vous qui doivent veiller à ce que les choses ne tournent pas au désastre en temps de crise. À mon avis, le Sénat est très bien placé pour surveiller cela, étant donné que cette institution n’a pas d’intérêts politiques immédiats. Il est également très important que les parlementaires exercent la même vigilance à l’autre endroit.

Dans notre Constitution, la charge de solliciteur général, entre autres, souligne bien l’importance que nous accordons à l’impartialité, à la règle de droit et à l’intégrité dans l’administration de la justice. Ce sont des valeurs fondamentales auxquelles souscrivent tous les Canadiens. À mon avis, il y a une différence entre un ministre de la police et de la sécurité, quel que soit le titre que vous vouliez lui donner, et un solliciteur général.

Le président : Vous avez précisé que le Canada a connu des périodes sans solliciteur général. Pouvez-vous donner des exemples de situations où cela a causé du tort ou des problèmes?

Mr. Pue: Canada is a really interesting country. We have had many evolutions, but one is as a British colony that was dependent on governance from the Colonial Office through to, as of 1981, a fully sovereign and independent country on the world stage. The RCMP, for one example that is important in this portfolio, was founded as a colonial police force. Its model was the Royal Irish Constabulary, which to this day has a terrible name in Catholic portions of Northern Ireland. There were similar police forces around the empire. They called them native police in Australia. The RCMP started out looking not very much like a police force. They marched west in red uniforms, on horses, armed with lances. It was a colonizing force in the positive, and maybe the negative, sense of that word.

The transition of Canada from a colonial territory to a full-fledged constitutional democracy involved, in part, bringing the police into a civilian role rather than a military one, and throughout their history the RCMP was brought from colonial foundations more and more into the domain of civilian police. There was tremendous acceleration in that in the period after the 1950s.

There was a case called the Nicholson affair, where a commissioner of the RCMP felt he had to tender his resignation because of political interference by Prime Minister Diefenbaker and his cabinet. There is another whole story there, and I think it has been significantly misunderstood in terms of what happened.

The Chairman: There was no Solicitor General at that time?

Mr. Pue: By that time, there was a Solicitor General. The Solicitor General's office comes into play as a junior office in the Department of Justice in the late 19th century, and then transformed to cabinet status around the time of World War I.

The Chairman: Why bring up the Nicholson case if there was a Solicitor General, then? My question was: Can you cite problems that have happened during the periods of time when there was no Solicitor General?

Mr. Pue: We are talking about an entirely different operation of police and security forces in Canada, a time when there was no Solicitor General. The period before 1966 would be a time before the Solicitor General had a department that was in charge of the RCMP. My assessment of Nicholson is that part of the reason we find the RCMP being rolled into Solicitor General as a new department in 1966 was in the aftermath of the concerns about police that led up to that, and the decade immediately preceding. There is a question of continuity between the 1950s and the 1960s in that respect. Things did, apparently, go wrong in Nicholson, but that would be a very long tale.

The Chairman: In your view, was it a question of someone having that particular title that caused reforms to take place that meant we no longer had problems with the RCMP?

M. Pue : Le Canada est vraiment un pays intéressant qui a connu beaucoup de changements : entre autres, nous sommes passés d'une colonie britannique régie par l'Office des colonies à un pays qui est devenu, en 1981, complètement souverain et indépendant sur la scène internationale. La GRC, par exemple, qui est un élément important du portefeuille, était à l'origine une force de police coloniale. Elle prenait pour modèle la Police royale irlandaise, qui a encore une très mauvaise réputation dans les milieux catholiques de l'Irlande du Nord. L'empire comptait d'autres forces de police semblables. En Australie, on l'a appelée la police autochtone. La GRC ressemblait assez peu, au début, à une force de police. Ses agents se sont acheminés vers l'Ouest vêtus d'uniformes rouges, montés sur des chevaux et armés de lances. C'était une force colonisatrice dans tout le sens positif et négatif du terme.

La transition du Canada depuis un territoire colonial vers une démocratie constitutionnelle à part entière exigeait, entre autres, que l'on oriente le rôle jusque-là militaire de la police vers un rôle civil; en effet, tout au long de son histoire, la GRC a laissé graduellement tomber ses fondements coloniaux pour devenir de plus en plus une police civile. Les choses se sont grandement accélérées à ce chapitre après les années 50.

Il y a eu l'affaire Nicholson, où un commissaire de la GRC a décidé de remettre sa démission en raison de l'ingérence politique active du premier ministre Diefenbaker et de son Cabinet. C'est une tout autre histoire, et je crois que beaucoup de gens n'ont pas vraiment compris ce qui s'est passé.

Le président : Il n'y avait pas de solliciteur général à cette époque?

M. Pue : Oui, il y en avait un à cette époque. Il assumait une fonction de juriste subalterne au ministère de la Justice à la fin du XIX^e siècle, puis est devenu membre du Cabinet à l'époque de la Première Guerre mondiale.

Le président : Dans ce cas, pourquoi mentionnez-vous l'affaire Nicholson s'il y avait un solliciteur général? Ma question était la suivante : pouvez-vous faire état de problèmes qui se sont produits durant les périodes où il n'y avait pas de solliciteur général?

M. Pue : Nous parlons d'une époque où les forces de police et de sécurité au Canada étaient tout à fait différentes de maintenant et où il n'y avait pas de solliciteur général. Avant 1966, le solliciteur général n'avait pas de ministère responsable de la GRC. D'après mon analyse de l'affaire Nicholson, on a décidé que la GRC relèverait du solliciteur général au sein d'un nouveau ministère établi en 1966 en réaction aux préoccupations, touchant la police, qui ont mené jusque-là, et à celles de la décennie précédente. En effet, il y a eu un problème de continuité entre les années 50 et les années 60 à ce chapitre. Il semble bien que les choses aient mal tourné à l'époque de Nicholson, mais c'est une longue histoire.

Le président : À votre avis, est-ce que c'est parce que quelqu'un portait ce titre qu'il y a eu les réformes ayant permis de résoudre nos problèmes avec la GRC?

Mr. Pue: Yes, there were no problems with the RCMP in the 1970s, were there?

The Chairman: That is why I asked the question.

Mr. Pue: I do not think there is a magic bullet here. I do not think that waving the wand and saying, “Solicitor General here or there” will solve all problems. It is simply one of those traditions built into our Constitution that is intended to create a buffer that is helpful, but it is not the end of the story.

The Chairman: That being said, would the same object be achieved if words were written into the bill that specifically described the sort of impartiality and lack of partisan activity that someone in this position should have?

Mr. Pue: That would be an alternative to writing in the words “Solicitor General.” It would not be hard to draft.

The Chairman: In your view, “Solicitor General” would constitute code for just spelling out how you would want the individual to behave differently from other members of the cabinet?

Mr. Pue: You might specify in the statute that it is confirming the common law, understanding the exercise of these powers. It is many-layered. It attaches to police officers as well a Solicitor General. There is a lot of common law history there. You might assert and make explicit that the duties of this new office are to be carried out in a non-partisan way. You might acknowledge that many of these powers traipse into what used to be called the quasi-judicial sphere. I am not sure what language you would use to describe that because developments in the administrative law render that problematic. However, you want to capture that sense. You might, as a final measure, just simply incorporate the term “Solicitor General” somewhere in it.

The Chairman: Did I understand you correctly, professor, in your introductory remarks, to suggest that the absence of the position of Solicitor General would increase the likelihood that Canada would become a country like Nazi Germany?

Mr. Pue: You have to ask why we have constitutional conventions and why we have a Constitution at all. I firmly believe in the good faith of people who hold public office in this country. I firmly believe that the values that Canadians adhere to across the board are those of the rule of law, decent behaviour and people keeping within their constitutional jurisdiction. We have a fine history of constitutionalism; we have a fine partly-written Constitution, and we have a fine set of people in public office.

My concern is not that if you leave the word “Solicitor General” out, you are immediately Nazi Germany, but that the historical weight of this office, what it has borne in our history, is precisely that of upholding those values that we hold dear, namely, the values of the rule of law and impartiality, and the

M. Pue : Oui, on n’a eu aucun problème avec la GRC dans les années 70, n’est-ce pas?

Le président : C’était la raison de ma question.

M. Pue : Je ne crois pas qu’il y ait de solution magique. Je ne crois pas que l’expression « solliciteur général » soit une formule magique qui permette de résoudre tous les problèmes. C’est simplement l’une des traditions issues de notre Constitution, qui vise à offrir une certaine protection, mais ce n’est pas une fin en soi.

Le président : Cela dit, est-ce qu’on arriverait au même résultat en précisant dans le projet de loi qu’une personne assumant ce poste doit faire preuve d’impartialité et éviter toute activité partisane?

M. Pue : On pourrait effectivement procéder ainsi, au lieu d’ajouter les mots « solliciteur général ». Ce ne serait pas difficile à rédiger.

Le président : À votre avis, le fait d’inscrire « solliciteur général » reviendrait-il à dire implicitement que la personne doit se comporter différemment des autres membres du Cabinet?

M. Pue : Vous pourriez préciser dans la loi que cela confirme la common law en ce qui a trait à l’exercice de ces pouvoirs. Il y a de nombreuses ramifications. Cela concerne non seulement le solliciteur général, mais aussi les agents de police. L’histoire de la common law est longue. Vous pourriez affirmer et préciser de façon explicite que les tâches associées à cette nouvelle charge doivent être assumées de façon non partisane. Vous pourriez préciser que bon nombre de ces pouvoirs s’inscrivent dans ce qu’on appelait la sphère quasi-judiciaire. Je ne sais pas exactement quel libellé vous devriez utiliser pour décrire cela, car l’évolution du droit administratif a rendu le tout plus complexe. Vous voudriez néanmoins rendre ce sens. Enfin, vous pourriez tout simplement incorporer le terme « solliciteur général » quelque part dans la loi.

Le président : Vous ai-je bien compris, monsieur? Dans votre introduction, laissez-vous bien entendre que l’absence d’un poste de solliciteur général augmenterait le risque que le Canada devienne un pays comme l’Allemagne nazie?

M. Pue : Nous devons nous demander pourquoi nous avons des conventions constitutionnelles et pourquoi nous avons en fait une Constitution. Je crois fermement en la bonne foi des titulaires de charge publique dans notre pays. Je crois fermement que les valeurs auxquelles souscrivent tous les Canadiens sont fondées sur la règle de droit, l’honnêteté et le respect de la Constitution. Nous avons une belle histoire de constitutionnalisme et une bonne Constitution, bien que partiellement rédigée, et les titulaires de charge publique sont compétents.

Je suis préoccupé non pas parce que je crains que sans les mots « solliciteur général » nous ne devenions immédiatement comme l’Allemagne nazie, mais plutôt parce que je suis conscient du poids historique de cette charge, de ce qu’elle a apporté à notre histoire, c’est-à-dire justement le sentiment que nous devons

understanding that even when this person holds cabinet office, he or she is not a minister just like any other. He or she has special duties to the law.

Senator Atkins: Could you see a time when the minister of this new portfolio, who is so powerful and who is also Deputy Prime Minister, in a conflict where, in that person's good judgment, he or she should say to the cabinet, "No, this is something that we cannot do because it violates the principles of democracy?"

Mr. Pue: Can I see a situation where somebody would do that?

Senator Atkins: Yes.

Mr. Pue: I hope so. That is our constitutional tradition.

Senator Atkins: Is there conflict in the fact that that person is Deputy Prime Minister and has a portfolio that gives him or her somewhat significant powers? Do you see the possibility of a conflict?

Mr. Pue: Does this bill require that the Minister for Public Safety and Emergency Preparedness also be Deputy Prime Minister? I do not think so. I think that is an accident of history.

Senator Cools: They corrected it in the bill.

Mr. Pue: "Deputy Prime Minister" is an interesting constitutional innovation. One of the unfortunate things about putting those powers in that office is that it implies you are deputy to somebody else, but you have quasi-judicial functions, you are supposed to exercise independent legal judgment, yet you are accountable to your superior in the chain of command. There is a blurriness there that leaves me uncomfortable, but I do not see it built into the bill as such.

Senator Atkins: There are always anomalies in the structure of the government. You have confidence in this new minister who is in charge of this function, but there is the possibility that the next minister who might succeed is not one you would have confidence in, and you raised the fact that there were a number of Solicitors General you had some doubt about over the last few years in our history.

Mr. Pue: We have constitutions and we have statutes, come to that, not to protect us against people who are entirely right-minded in what they do, but to protect us against the possibility of error, or the possibility of circumstances developing where right-minded people do wrong-minded things, or the possibility of wrong-minded people coming into office. Therefore, a Constitution or a bill of this sort is not to protect us against the incumbent now, but to structure things so we can have confidence, as much as is humanly possible, that five, 10, 20 or 30 years down the road, we have put the structures in place that tend in the right direction, that underline principles that are important, that tend to confirm constitutional values that we hold dear. That is the most that can be done. The heavy lifting, when

respecter les valeurs qui nous sont chères, soit les valeurs de la règle de droit et de l'impartialité, et le sentiment que même lorsque cette personne est membre du Cabinet, elle n'est pas un ministre comme les autres. Cette personne a des devoirs spéciaux envers le droit.

Le sénateur Atkins : Croyez-vous que le ministre du nouveau portefeuille, qui a tant de pouvoirs et qui assume également le poste de vice-premier ministre, pourrait, au cours d'un conflit, dire au Cabinet : « Non, nous ne pouvons agir ainsi, car nous violerions alors les principes de la démocratie »?

M. Pue : Est-ce que vous me demandez si je crois que ça pourrait se passer comme ça?

Le sénateur Atkins : Oui.

M. Pue : J'espère bien. C'est notre tradition constitutionnelle.

Le sénateur Atkins : Le fait que cette personne est vice-premier ministre et qu'elle est responsable d'un portefeuille qui lui donne des pouvoirs assez grands pose-t-il problème? Estimez-vous que cela puisse poser problème?

M. Pue : En vertu de ce projet de loi, est-ce que le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile doit être également vice-premier ministre? Je ne crois pas. À mon avis, c'est accidentel.

Le sénateur Cools : On a corrigé cela dans le projet de loi.

M. Pue : La fonction de « vice-premier ministre » est une innovation constitutionnelle intéressante. Parmi les inconvénients liés au fait de conférer ces pouvoirs à cette charge, mentionnons que cela suppose que cette personne relève de quelqu'un d'autre, alors qu'elle a des fonctions quasi judiciaires et qu'elle est censée exercer un jugement juridique indépendant tout en étant redevable à ses supérieurs dans la chaîne de commandement. Il y a ici une ambiguïté qui me perturbe, mais je ne crois pas qu'elle soit intégrée au projet de loi en tant que telle.

Le sénateur Atkins : Il y a toujours des anomalies dans la structure du gouvernement. Même si on fait confiance au nouveau ministre qui assume cette fonction, on ne sait jamais si le prochain ministre sera ou non quelqu'un en qui nous pouvons avoir confiance; vous avez d'ailleurs fait remarquer qu'un certain nombre de personnes ayant assumé la charge de solliciteur général chez nous au cours de ces dernières années n'ont peut-être pas réussi à ce chapitre.

M. Pue : Nous avons des constitutions et des lois, en fait, pour nous protéger non pas contre les gens qui s'efforcent de faire les choses de bonne foi, mais plutôt contre les risques d'erreur ou les situations où des gens de bonne foi font des choses de mauvaise foi, ou les situations où des gens de mauvaise foi assument cette charge. Par conséquent, une Constitution ou un projet de loi de ce genre vise non pas à nous protéger contre le titulaire maintenant, mais à structurer les choses de façon que nous puissions être le plus possible certains que, dans cinq, 10, 20 ou 30 ans, nous avons établi des structures vraiment adéquates qui mettent en relief des principes importants et confirment les valeurs constitutionnelles qui nous sont chères. C'est le plus que nous puissions faire. Lorsque ce nouveau ministère sera complètement opérationnel, le

this new department is fully up and running, will be with people in the various positions within it to police it for its integrity, to ask critical questions of themselves and, when the time is right, to be asked critical questions by parliamentary review processes, in the courts and all the usual mechanisms of accountability in Canadian democracy. There will be a lot of work, for this committee amongst others, in helping to shave off the rough edges and refine this new creature as it develops to make sure it is efficient but also rights respecting as it develops. There is a lot to be done. That is not an argument against it.

Senator Atkins: “Solicitor General,” in a sense, had an arm’s-length relationship sometimes with the government?

Mr. Pue: It absolute should have. That is the nature of Solicitor General and Attorney General.

Senator Banks: My question, professor, has to do with the sort of omnipresence of the common law. In the last Parliament, we were dealing with a bill in which it was being argued by some that a particular reference to the common law ought to be included in the bill. The Department of Justice argued to us that that was unnecessary because the common law is pervasive, and no reference need be made in any particular bill in order to ensure that it will be evoked when and if required. Would you agree with that opinion?

Mr. Pue: The common law is, generally speaking, presumed to continue, yes. Should I give the follow-up?

Senator Banks: Sure.

Mr. Pue: With this one, we have more than the question of the common law being presumed to continue; we have what appears to be a formal abolishment of a constitutional office of great antiquity.

Senator Banks: But not of the common law.

Mr. Pue: Not of the entire common law, certainly not. When you abolish the office, the question that the courts would have to deal with in interpreting this subsequently is: Did the legislature, by abolishing the language of Solicitor General, intend also to abolish the concept of Solicitor General or, despite their choice not to use those words, which are well-known, did they intend that the office of Solicitor General continue in an informal way? That is the question the courts would face.

Senator Forrestall: Does the office of Deputy Prime Minister have any statutory authority?

Mr. Pue: The office of Deputy Prime Minister is one I have never fully understood. I understand it was an honorific created by Prime Minister Trudeau for Senator MacEachen. It was an office that was designed originally as a help to the Prime Minister in controlling the House. I think the House leader and the Deputy Prime Minister won. It is an institution that seems to be evolving and changing without a whole lot of forward planning about that. It is a Republican form, senator.

gros du travail devra être effectué par des gens y occupant divers postes, qui devront en surveiller l’intégrité, se poser des questions pertinentes à propos d’eux-mêmes et, le moment venu, répondre aux questions cruciales qu’on leur posera dans le cadre d’examen parlementaires, devant les tribunaux et par l’entremise de tous les mécanismes habituels de reddition de comptes propres à la démocratie canadienne. Il y aura beaucoup de travail à faire, entre autres pour votre comité, en vue de polir et de perfectionner cette nouvelle entité à mesure qu’elle évoluera, pour en garantir l’efficacité et s’assurer que les droits de chacun sont toujours respectés. Il y a beaucoup à faire. Je ne le mets pas en doute.

Le sénateur Atkins : Le « solliciteur général », en un sens, était-il parfois indépendant du gouvernement?

M. Pue : C’est toujours ce qui devrait se passer. C’est la nature même du solliciteur général et du procureur général.

Le sénateur Banks : Ma question, monsieur, porte sur l’omniprésence pour ainsi dire de la common law. Au cours de la dernière législature, nous avons étudié un projet de loi dans lequel on voulait renvoyer directement à la common law. Le ministère de la Justice a soutenu que ce n’était pas nécessaire, car la common law est toujours omniprésente et n’a donc pas besoin d’être mentionnée explicitement dans un projet de loi pour qu’on puisse l’invoquer au besoin et au moment voulu. Êtes-vous de la même opinion?

M. Pue : On tient effectivement pour acquis que, de façon générale, la common law s’applique encore. Puis-je préciser ma pensée?

Le sénateur Banks : Allez-y.

M. Pue : Avec le projet de loi à l’étude, nous devons évaluer non seulement la question de savoir si la common law se poursuit effectivement, mais aussi le fait qu’on semble vouloir abolir officiellement une charge constitutionnelle très ancienne.

Le sénateur Banks : Mais pas la common law.

M. Pue : Pas l’ensemble de la common law, effectivement. Si on abolit la charge, les tribunaux devront répondre à la question suivante lorsqu’ils interpréteront cela par la suite : En abolissant l’expression « solliciteur général », l’assemblée législative visait-elle également à abolir le concept associé à cette expression ou, malgré sa décision de ne plus utiliser cette expression pourtant bien connue, voulait-elle que la charge de solliciteur général soit encore maintenue de façon officieuse? Voilà donc la question que devront se poser les tribunaux.

Le sénateur Forrestall : La charge de vice-premier ministre s’assortit-elle de pouvoirs législatifs?

M. Pue : Je n’ai jamais trop compris en quoi consiste la charge de vice-premier ministre. À ma connaissance, c’est une charge honorifique que le premier ministre Trudeau a conférée pour la première fois au sénateur MacEachen. C’était une charge devant permettre au titulaire d’aider le premier ministre à assurer le contrôle de la Chambre. Je crois que le leader à la Chambre et le vice-premier ministre ont gagné. C’est une institution qui semble évoluer et changer sans qu’on l’ait nécessairement voulu. C’est une forme républicaine, sénateur.

Senator Forrestall: I will leave it to Senator Cools. It is something she has concerns about.

Senator Cools: I will deal with the Deputy Prime Minister last. I think that some members of the committee were having difficulty grasping the fact that the law officers of the Crown have additional powers from ordinary ministers, and that a person may be a law officer of the Crown and not be a member of cabinet, because those positions have been in and out of cabinet for centuries. In other words, a minister has one set of powers; the law officers of the Crown have an additional set of powers, and those powers all relate to the administration of justice and the guarding of the public interest in respect of national justice.

I believe you were referring to the Dorion inquiry, although you did not mention it by name, which interestingly enough gave rise to the separation of the Solicitor General from the Department of Justice.

The Chairman: I would ask you to ask a question of the witness.

Senator Cools: I am about to. May I make a comment?

The Chairman: It is customary, when we have someone coming from a long way, to take advantage of their visit.

Senator Cools: I am. I was trying to assist him in what he was saying. In respect of the Dorion inquiry, I would like to read from what Professor Edwards had to say because, if you remember, a Minister of Justice fell precisely on these very questions.

A separation of functions, it is suggested, was not breached by the minister's failure to consult the full-time legal staff in the Department of Justice. Rather, it was violated by Mr. Favreau's failure to comprehend that he had certain functions to perform qua Minister of Justice with respect to the RCMP's investigation of the allegations, and an entirely distinct role to play as Attorney General of Canada when the decision was whether or not to authorize criminal prosecutions.

When one is looking at the combining of these ministries here, you are looking precisely at those enormous — you say quasi-judicial powers; I would describe them as judicial powers in respect of initiating and processing prosecutions against Joe public. It is a very important matter. I just wanted to get that out there for you.

The Chairman: It is a bit like jeopardy, Senator Cools. You have to work into a question at the end.

Senator Cools: And I will. You said a few minutes ago that you have some concerns about the Deputy Prime Minister. Unfortunately, the Deputy Prime Minister has no constitutional history. I am talking about the position, not the person. This has nothing to do with the person. The Prime Minister derives his authority to be Her Majesty's First Minister by virtue of the fact

Le sénateur Forrestall : Je cède la parole au sénateur Cools. C'est une question qui la préoccupe.

Le sénateur Cools : Je vais aborder la question du vice-premier ministre en dernier. Je crois que certains membres du Comité ont eu du mal à comprendre que les légistes de l'État ont d'autres pouvoirs que les ministres ordinaires, et qu'une personne peut assumer le poste de légiste de l'État sans être membre du Cabinet, car, depuis des siècles, ces deux postes ont été occupés à tour de rôle par des personnes à l'intérieur et des personnes à l'extérieur du Cabinet. En d'autres mots, un ministre a peut-être un certain nombre de pouvoirs, mais les légistes de l'État ont quant à eux des pouvoirs supplémentaires, et ces pouvoirs sont tous reliés à l'administration de la justice et à la protection des intérêts publics dans le respect de la justice nationale.

Je crois que vous avez fait allusion à l'enquête Dorion, même si vous ne l'avez pas mentionnée directement, enquête qui a d'ailleurs eu un impact intéressant : on a retiré le solliciteur général du ministère de la Justice.

Le président : Je vous demanderais de poser une question au témoin.

Le sénateur Cools : Je m'y apprêtais. Puis-je faire un commentaire?

Le président : Lorsque quelqu'un se déplace de si loin, nous essayons généralement de tirer parti de sa visite.

Le sénateur Cools : C'est ce que je m'efforce de faire. Je voulais élaborer sur ce qu'il a dit. En ce qui a trait à l'enquête Dorion, permettez-moi de citer ici M. Edwards, car vous vous rappellerez qu'un ministre de la Justice a justement été touché par ces questions.

Il n'y a pas eu infraction, comme on l'a laissé entendre, à l'égard de la division des fonctions en raison du fait que le ministre n'a pas consulté les avocats à temps plein au ministère de la Justice. C'est plutôt parce que M. Favreau n'a pas compris qu'il devait assumer certaines fonctions à titre de ministre de la Justice au cours de l'enquête menée par la GRC relativement aux allégations portées et un tout autre rôle à titre de procureur général du Canada lorsqu'il a fallu décider d'autoriser ou non des poursuites au criminel.

En ce qui a trait au regroupement de ces ministères, on est justement confronté à d'énormes pouvoirs — vous dites quasi-judiciaires; je les décrirais plutôt comme des pouvoirs judiciaires lorsqu'il s'agit de poursuites intentées contre un membre du public. C'est une question très importante. Je tenais seulement à vous en faire part.

Le président : C'est un peu comme le jeu Jeopardy, madame le sénateur Cools. Vous devez formuler, au bout du compte, une question.

Le sénateur Cools : Oui, j'y arrive. Il y a quelques minutes, vous avez exprimé certaines préoccupations au sujet du vice-premier ministre. Malheureusement, ce titre n'a aucun fondement constitutionnel. Je parle bien du poste, et non de la personne. Ça n'a rien à voir avec la personne. Le premier ministre détient le pouvoir de premier ministre de Sa Majesté en vertu de son lien

of his relationship to the House of Commons. The Deputy Prime Minister has no such constitutional validity. In addition, if you were to look at some of the descriptions of the Deputy Prime Minister, it is said that, really, the position has no legal force.

I understand that the intention of this particular Senate committee's report was to upgrade the status of the issues by housing some of them in persons near to the Prime Minister. What is wrong here is the abolition of the officers. Sir John A. Macdonald was Prime Minister, Minister of Justice and Attorney General, so it is the merger here with which we are concerned.

Have you given any thought to the constitutional position of the Deputy Prime Minister?

Mr. Pue: The merger of Minister of Justice and Attorney General seems to me to be a template that could be applied here. Minister of Public Safety and Solicitor General, that is not complicated, and the office is protected and the values that accompany that office are protected, while achieving the substantive goals of the legislation. The Deputy Prime Minister is an interesting constitutional innovation. Some of the senators were commenting that it is like a deputy president. It is a republican form of government appended to a Westminster constitutionalism, which is always an uncomfortable and awkward fit.

Senator Cools: What I am hearing you say is that the government should look at making a correction to this bill to preserve the position of Solicitor General and the Minister of Public Safety. It could be the Solicitor General and the Minister of Public Safety, as the Minister of Justice is the Minister of Justice and the Attorney General. All that could have been accomplished. What I have not been able to understand is why did they think they had to jettison the office?

I have a follow-up question. I am told that the model for doing this comes out of Quebec because apparently around 1988, the Assembly of Quebec passed a bill which essentially renamed the Solicitor General of Quebec as the Minister of Public Security. They have a different name. That is despite a section of the BNA Act that states clearly that Quebec must have a Solicitor General. Do you have any thoughts on that?

Mr. Pue: It is not for me, from British Columbia, having come on the Red Eye last night, to take on Quebec constitutionalism, which is its own special case, in part because of the special history of this country. I cannot comment on that.

I am sure Parliament does not behave in the same boring way that faculties do, but we would call it a friendly amendment to put in the words that surely were intended in the first place. What I have been talking about is not hostile to the intent of the bill.

avec la Chambre des communes. Le vice-premier ministre n'a pas quant à lui de validité constitutionnelle de ce genre. En outre, si vous lisez certaines des descriptions relatives au vice-premier ministre, vous constaterez que, en fait, ce poste n'a pas de force juridique.

Si je comprends bien, le rapport en question du comité sénatorial visait à accorder davantage la priorité aux questions en jeu en les assignant en partie à des personnes proches du premier ministre. Là où le bât blesse, c'est en ce qui concerne l'abolition des agents. Sir John A. Macdonald était premier ministre, ministre de la Justice et procureur général; c'est donc cette fusion qui nous préoccupe.

Que pensez-vous de la position constitutionnelle du vice-premier ministre?

M. Pue : La fusion des charges de ministre de la Justice et de procureur général me semble représenter un modèle qui pourrait s'appliquer ici. Le ministre de la Sécurité publique et le solliciteur général ainsi que leur charge et les valeurs se rattachant à cette charge sont protégés, voilà tout, sans que cela ne nous empêche d'atteindre les objectifs de la loi. Le vice-premier ministre est une innovation constitutionnelle intéressante. Certains sénateurs ont fait remarquer que c'est comme un vice-président. C'est une forme républicaine de gouvernement annexée au constitutionnalisme s'inspirant de la tradition du Parlement britannique de Westminster; voilà qui n'est pas très heureux.

Le sénateur Cools : Si je comprends bien, vous dites que le gouvernement devrait apporter une correction au projet de loi afin de préserver le poste de solliciteur général et de ministre de la Sécurité publique. Il pourrait s'agir du solliciteur général et du ministre de la Sécurité publique, étant donné que le ministre de la Justice est le ministre de la Justice et le procureur général. Tout cela aurait pu se faire. Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi on a conclu qu'il fallait éliminer la charge.

J'ai une autre question. J'ai appris qu'on s'est fondé sur le modèle du Québec, car, vers 1988, l'Assemblée du Québec aurait adopté un projet de loi visant essentiellement à remplacer le titre de solliciteur général du Québec par celui de ministre de la Sécurité publique. Ils ont un titre différent. Et cela, malgré un article de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, dans lequel on précise clairement que le Québec doit avoir un solliciteur général. Que pensez-vous de ça?

M. Pue : Ce n'est pas ma place, moi qui suis arrivé de la Colombie-Britannique à bord d'un vol de nuit hier soir, de m'avancer au sujet du constitutionnalisme québécois, qui a d'ailleurs un caractère tout à fait unique, notamment en raison de l'histoire spéciale de notre pays. Je ne peux faire de commentaires à ce sujet.

Je suis sûr que le Parlement n'est pas aussi pointilleux que les facultés, mais je tiens tout de même à préciser qu'il s'agit d'un amendement favorable, comme j'aurais très certainement dû le préciser dès le début. Ce que je propose n'est pas contraire à l'intention du projet de loi.

Senator Cools: I agree with you. The government could have achieved all the same goals of looking at national security without touching that ancient office. I know it sounds unrealistic or beyond the pale of our imagination, but there are many jurisdictions where, when all constitutional power has collapsed, the sole constitutional authority that they can look to are those positions. I would be the Governor, the Attorney General, and the Solicitor General.

Your point is well taken by me, but the real problem that we have everywhere throughout this country is the fact that Canadians and members are no longer acquainted with the constitutional system. I notice that you made a reference to Mr. Basford's statement in the House of Commons on the role of the Attorney General. It was very interesting that when Mr. Basford became aware of this paucity of knowledge, he went out of his way to try to support and to promote a greater debate and a greater understanding of the independent roles of the law officers of the Crown. The man has recently died, but he did make a good contribution in being able to resuscitate an interest in the importance of these positions because they are supposed to administer justice in a very particular way.

The Chairman: Professor Pue, on behalf of the committee I would like to thank you very much. It was very good of you to take the Red Eye. We appreciate your coming before us. We appreciate your assisting us in the examination of this important piece of legislation. We are grateful to you for your time.

The committee continued in camera.

OTTAWA, Tuesday, February 15, 2005

The Standing Senate Committee on National Security and Defence, to which was referred Bill C-6, to establish the Department of Public Safety and Emergency Preparedness and to amend or repeal certain acts, met this day at 3:15 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Colin Kenny (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Today we are here to hear testimony relating to the consideration of Bill C-6, to establish the Department of Public Safety and Emergency Preparedness and to amend or repeal certain acts.

First, I would like to introduce the members of the committee. On my immediate right is distinguished senator from Nova Scotia, Michael Forrestall. He has served the constituents of Dartmouth for 37 years, first as a member of the House of Commons, then as their Senator. While in the House of Commons, he served as the official opposition critic from 1966 to 1976. He is also a member of our Subcommittee on Veterans Affairs.

Le sénateur Cools : J'en conviens. Le gouvernement aurait pu atteindre les mêmes objectifs en matière de sécurité nationale sans toucher à cette charge ancienne. Je sais que ça peut vous paraître incroyable ou inimaginable, mais dans certains territoires où tous les pouvoirs constitutionnels sont tombés, la seule autorité constitutionnelle vers qui on peut se tourner, c'est justement celle rattachée à ces postes : le gouverneur, le procureur général et le solliciteur général.

Je comprends votre point de vue, mais là où le bât blesse, c'est que, partout dans notre pays, les Canadiens et les députés ne connaissent plus le système constitutionnel. Vous avez fait allusion aux commentaires que M. Basford a présentés devant la Chambre des communes au sujet du rôle du procureur général. Il est très intéressant de noter que, lorsque M. Basford a constaté le manque de connaissances en la matière, il a travaillé d'arrache-pied afin de soutenir et de promouvoir les débats en la matière et une meilleure connaissance des rôles indépendants des légistes de l'État. Cet homme est récemment décédé, mais il a laissé sa marque en rappelant aux gens l'importance de ces postes qui visent à administrer la justice d'une façon très particulière.

Le président : Monsieur Pue, je tiens à vous remercier grandement au nom du comité. Merci d'avoir pris un vol de nuit pour vous rendre jusqu'ici et vous présenter devant notre comité. Merci également de nous avoir aidé à examiner ce document législatif important. Enfin, merci du temps que vous nous avez consacré.

Le comité poursuit ses travaux à huis clos.

OTTAWA, le mardi 15 février 2005

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, à qui a été renvoyé le projet de loi C-6, Loi constituant le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile et modifiant et abrogeant certaines lois, se réunit aujourd'hui à 15 h 15 pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Colin Kenny (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Nous allons entendre aujourd'hui des témoignages dans le cadre de l'examen du projet de loi C-6, Loi constituant le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile et modifiant et abrogeant certaines lois.

Je voudrais d'abord présenter les membres du comité. À ma droite se trouve l'éminent sénateur Michael Forrestall, de la Nouvelle-Écosse, qui est au service de la population de Dartmouth depuis 37 ans, d'abord à titre de député à la Chambre des communes, puis comme sénateur. Pendant qu'il se trouvait à la Chambre des communes, il a été critique de l'opposition officielle de 1966 à 1976. Il est également membre de notre Sous-comité des anciens combattants.

To his right is Senator Michael Meighen. He is a lawyer by profession. He is Chancellor of University of King's College and past Chair of the Stratford Festival. He has an honorary doctorate in civil law from Mount Allison University and another from the University of New Brunswick. He is currently the Chair of our Subcommittee on Veterans Affairs and he is also a member of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

Beside him is Senator Norm Atkins from Ontario. He came to the Senate with 27 years of experience in the field of communications. He served as a senior adviser to former federal Conservative leader Robert Stanfield, also to Premier William Davis of Ontario and Prime Minister Brian Mulroney. He is also a member of our Subcommittee on Veterans Affairs.

To his right is Senator Terry Mercer from Nova Scotia. He has served as National Director of the Liberal Party of Canada, and prior to that he held a wide variety of positions with various charitable institutions including the Canadian Diabetes Association, YMCA, Nova Scotia Lung Association, St. John Ambulance and the Kidney Foundation of Canada. Mr. Mercer is also very active in the Association of Fundraising Professionals. He is a member of the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry and the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

At the end of the table is Senator Anne Cools from Ontario. Her appointment to the Senate continued a long career of community organization and social services in the field of family violence and family conflict. She has been an innovator and a leader in the creation of social services to help battered women, families in crisis and families troubled by domestic violence. Senator Cools is currently serving on the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

On my left is Senator Tommy Banks from Alberta. He is Chair of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources which recently released a report entitled the *One-Tonne Challenge*. He is well known to Canadians as a versatile musician and entertainer. He has provided musical direction for the ceremonies of the 1988 Olympic Games. He is an Officer of Order of Canada and he has received a Juno Award.

Beside him is Senator Jim Munson from Ontario. He was a trusted journalist and former Director of Communications for Prime Minister Chrétien before he was called to the Senate in 2003. He has been twice nominated for Gemini Awards in recognition for excellence in journalism.

Beside him is Senator Joseph Day of New Brunswick. He is Deputy Chair of the Standing Senate Committee on National Finance and also of our Subcommittee on Veterans Affairs. He is a member of the bar of New Brunswick, Ontario and Quebec and a Fellow of the Intellectual Property Institute of Canada. He is also the former President and CEO of the New Brunswick Forest Products Association.

À sa droite se trouve le sénateur Michael Meighen, qui est avocat de profession. Il est chancelier de l'Université de King's College et ancien président du Festival de Stratford. Il a un doctorat honoris causa en droit civil de l'Université Mount Allison et un autre de l'Université du Nouveau-Brunswick. Il est actuellement président de notre Sous-comité des anciens combattants et membre du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

À côté de lui se trouve le sénateur Norm Atkins, de l'Ontario. Il est arrivé au Sénat après une carrière de 27 ans dans le domaine des communications. Il était conseiller principal de l'ancien chef du parti conservateur fédéral Robert Stanfield, de l'ancien premier ministre William Davis de l'Ontario et de l'ancien premier ministre Brian Mulroney. Il est également membre de notre Sous-comité des anciens combattants.

À sa droite, il y a le sénateur Terry Mercer, qui a été directeur national du Parti libéral du Canada, après avoir rempli différentes fonctions dans plusieurs organismes de bienfaisance, comme l'Association canadienne du diabète, le YMCA, l'Association pulmonaire de la Nouvelle-Écosse, l'Ambulance Saint-Jean et la Fondation canadienne du rein. M. Mercer s'occupe également de l'Association of Fundraising Professionals. Il est membre du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts et du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Au bout de la table se trouve le sénateur Anne Cools, de l'Ontario. Sa nomination au Sénat a couronné une longue carrière d'organisation communautaire et de services sociaux dans le domaine de la violence familiale et des conflits familiaux. Mme Cools a fait preuve d'innovation et de leadership dans la création de services sociaux pour aider les femmes battues, les familles en crise et les familles perturbées par la violence domestique. Elle est actuellement membre du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

À ma gauche se trouve le sénateur Tommy Banks de l'Alberta, qui dirige les travaux du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, qui a récemment publié un rapport intitulé *Le défi d'une tonne*. Il est bien connu des Canadiens comme musicien et artiste de la scène. Il a assumé la direction musicale des cérémonies des Jeux olympiques de 1988. Il est officier de l'Ordre du Canada et a reçu un prix Juno.

À côté de lui, il y a le sénateur Jim Munson de l'Ontario, autrefois journaliste écouté et directeur des communications de l'ancien premier ministre Jean Chrétien. Il est arrivé au Sénat en 2003. Le sénateur Munson a été mis en nomination à deux reprises pour un prix Gémeau d'excellence en journalisme.

À côté de lui se trouve le sénateur Joseph Day du Nouveau-Brunswick, qui est vice-président du Comité sénatorial permanent des finances nationales et de notre Sous-comité des anciens combattants. Le sénateur Day est membre du Barreau au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Québec et membre de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada. Il a déjà occupé les fonctions de président-directeur général de la New Brunswick Forest Products Association.

Our committee is the first Senate committee mandated to examine security and defence. The Senate asked our committee to examine the need for a national security policy. We began our review in 2002 with three reports: *Canadian Security and Military Preparedness* in February; *Defence of North America, A Canadian Responsibility*, in September and *Update on Canada's Military Financial Crisis, A View from the Bottom Up*, in November.

In 2003, the committee published two additional reports: *The Myth of Security at Canada's Airports* in January, and *Canada's Coastlines: The Longest Under-Defended Borders in the World* in October.

In 2004, we tabled two more reports: *National Emergencies: Canada's Fragile Front Lines* in March, and recently the *Canadian Security Guide Book*, 2005 edition.

The committee is now reviewing Bill C-6 to establish the Department of Public Safety and Emergency Preparedness and to amend or repeal certain acts. This bill not only creates this new department but also sets out the powers, duties and functions of the minister. In addition, it also provides for the appointment of a Deputy Minister, Public Safety and Emergency Preparedness.

In its October report, entitled *Canada's Coast Lines: The Longest Under-Defended Borders in the World*, the committee recommended the creation of a permanent department under the direction of the Deputy Prime Minister, to oversee borders, national security issues, natural and man made disasters and the coasts.

We are pleased to see this legislation arrive here.

We have before us today, Ann McLellan. Ms. McLellan was elected to her fourth term as a member of Parliament for Edmonton Centre in June 2004. She was first appointed Deputy Prime Minister and Minister of Public Safety and Emergency Preparedness in December 2003. Ms. McLellan was reappointed to these positions in July 2004. In addition to her ministerial duties, Ms. McLellan chairs two cabinet committees, the Operations Committee and the Security, Public Health and Emergencies Committee. She also sits on the Aboriginal Affairs Committee and as Deputy Prime Minister is an ex officio member of all other cabinet committees.

Previously, Ms. McLellan was Minister of Health, Minister of Justice and Attorney General of Canada, and Minister of Natural Resources.

Minister McLellan is supported by Margaret Bloodworth, Deputy Minister of Public Safety and Emergency Preparedness Canada; Paul Kennedy, Senior Assistant Deputy Minister, Emergency Preparedness and National Security Branch; and Kimber Johnston, Director General of Strategic Policy and Operations.

Ms. McLellan, I understand you have a statement.

The Honourable Anne McLellan, Deputy Prime Minister and Minister of Public Safety and Emergency Preparedness Canada: First of all, let me apologize for not being able to join you last

Notre comité est le premier comité sénatorial permanent dont le mandat est d'examiner les questions de sécurité et de défense. Le Sénat lui ayant demandé d'examiner la nécessité d'une politique de sécurité nationale, le comité a entrepris son étude en 2002 en publiant trois rapports : *L'état de préparation du Canada sur les plans de la sécurité et de la défense*, en février, *La défense de l'Amérique du Nord : Une responsabilité canadienne*, en septembre, et *Mise à jour sur la crise financière des Forces canadiennes : Une vue de bas en haut*, en novembre.

En 2003, le comité a publié deux rapports : *Le mythe de la sécurité dans les aéroports canadiens*, en janvier, et *Les côtes du Canada : Les plus longues frontières mal défendues au monde*, en octobre.

En 2004, nous avons publié deux autres rapports : *Les urgences nationales : Le Canada, fragile en première ligne*, en mars, et récemment *Le manuel de sécurité du Canada, édition 2005*.

Le comité examine maintenant le projet de loi C-6, Loi constituant le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile et modifiant et abrogeant certaines lois. À part le fait qu'il crée ce nouveau ministère, le projet de loi définit les pouvoirs et attributions du ministre et prévoit la nomination d'un sous-ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

Dans son rapport d'octobre 2003 intitulé *Les côtes du Canada : Les plus longues frontières mal défendues au monde*, le comité avait recommandé de créer, sous la direction du vice-premier ministre, un ministère chargé de la surveillance de nos frontières et de nos côtes, ainsi que des questions de sécurité nationale, des catastrophes naturelles et autres.

Nous sommes donc heureux d'examiner ce projet de loi.

Nous accueillons aujourd'hui Ann McLellan. Mme McLellan en est à son quatrième mandat comme députée d'Edmonton-Centre. Elle a été nommée vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile en décembre 2003. Sa nomination à ces deux postes a été reconduite en juillet 2004. À part ses fonctions ministérielles, Mme McLellan dirige deux comités du Cabinet, le Comité des opérations et le Comité de la sécurité, de la santé publique et de la protection civile. Elle est également membre du Comité des affaires autochtones. À titre de vice-première ministre, elle fait partie d'office de tous les autres comités du Cabinet.

Mme McLellan a déjà occupé les fonctions de ministre de la Santé, de ministre de la Justice, de procureure générale du Canada et de ministre des Ressources naturelles.

Elle est accompagnée de Margaret Bloodworth, sous-ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Paul Kennedy, sous-solliciteur adjoint principal, Gestion des urgences et sécurité nationale, et Kimber Johnston, directrice générale, Politiques stratégiques et opérations.

Madame McLellan, je crois que vous avez un exposé à présenter.

L'honorable Anne McLellan, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada : Permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes excuses pour

week, but as you can tell I am still recovering from the effects of my cold. Last week about this time I actually was not able to speak at all, which some of you by the end of two hours may think perhaps was not such a bad thing.

It is a pleasure to be here today, along with the people that you have identified from my department.

I want to begin by thanking the members of the Standing Senate Committee on National Security and Defence for this invitation. I am very pleased to be here, not simply to answer your questions about Bill C-6, but also to recognize your important contributions to Canada's current thinking about security, and to acknowledge how your reflexes have helped shape the legislation we are reviewing here today.

The Senate and this committee in particular have consistently made valuable contributions to matters related to public safety and security. The most recent example, of course, is the committee's report that was released in December. I found the report to be constructive and I want to thank all of you for your diligence.

Indeed, as Senator Kenny has mentioned, it was this committee that recognized the need to integrate security matters in a new portfolio. Honourable senators, we clearly live in a world of a myriad of threats, both natural and man-made. In the face of great uncertainty, where we can take nothing for granted, we must be forever vigilant.

The complex and dangerous times in which we live demand a comprehensive and integrated approach to public safety and security, an approach that will provide national leadership to manage the multi-faceted nature of the threats we face, but also, one that understands the need to work cooperatively across disciplines, jurisdictions and borders to achieve our shared objectives.

[*Translation*]

By introducing Bill C-6, the government wants to achieve this goal and to establish the legal foundation of the Department of Public Safety and Emergency Preparedness Canada.

Today, I would like to clarify some key sections of the Bill. Honourable senators, one of the recurring themes of several of your committee's reports is the fundamental need for the federal government to provide national leadership in public safety and security. So I will begin by explaining to you how Bill C-6 gives the government the authority and the tools needed to achieve this goal.

[*English*]

In any national crisis or emergency, people need to know who is in charge. Bill C-6 establishes clear lines of authority and accountability. Ultimate responsibility for national security rests with the Prime Minister. Ministerial responsibility for the various

mon absence de la semaine dernière, mais, comme vous pouvez le constater, je ressens encore les effets de mon rhume. La semaine dernière, j'étais incapable de parler. D'ici deux heures, certains d'entre vous penseront peut-être que ce n'était pas une si mauvaise chose.

Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui, en compagnie des collaborateurs que vous venez de présenter.

Je voudrais commencer par remercier les membres du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense de cette invitation. C'est un plaisir pour moi d'être ici, non seulement pour répondre aux questions concernant le projet de loi C-6, mais aussi pour reconnaître vos importantes contributions à l'actuelle politique canadienne de sécurité et vous expliquer comment votre réflexion nous a aidé à façonner le projet de loi que vous examinez aujourd'hui.

Le Sénat — et particulièrement votre comité — a constamment eu un précieux apport au chapitre de la sécurité de la population. Le plus récent exemple est, bien sûr, le rapport que votre comité a publié en décembre et que j'ai trouvé constructif. Je voudrais donc vous remercier tous pour votre diligence.

En fait, comme le sénateur Kenny l'a mentionné, c'est votre comité qui a reconnu la nécessité d'intégrer les questions de sécurité dans un nouveau portefeuille. Honorables sénateurs, nous vivons de toute évidence dans un monde qui comporte d'innombrables menaces, de sources tant naturelles qu'humaines. Face à une grande incertitude, à une situation dans laquelle nous ne pouvons rien tenir pour acquis, nous devons être constamment sur nos gardes.

L'époque complexe et dangereuse que nous vivons exige une approche globale et intégrée de la sécurité de la population, une approche établissant un leadership national pour gérer les menaces aux multiples aspects auxquelles nous sommes confrontés, une approche qui reconnaît en outre la nécessité d'un travail conjoint entre disciplines, entre administrations et de part et d'autre des frontières pour atteindre nos objectifs communs.

[*Français*]

En déposant le projet de loi C-6, le gouvernement tend vers cet objectif et justifie le fondement juridique du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada.

Aujourd'hui, j'aimerais éclaircir certains articles clefs de ce projet de loi. Honorables sénateurs, l'un des thèmes qui revient le plus souvent dans les divers rapports produits par le comité est le besoin fondamental pour le gouvernement fédéral d'accéder à un leadership au chapitre de la sécurité. Je commencerai donc par vous parler de la façon dont le projet de loi C-6 donne au gouvernement les pouvoirs et les outils nécessaires pour y arriver.

[*Traduction*]

Dans toute crise ou urgence nationale, les gens doivent savoir qui est responsable. Le projet de loi C-6 définit clairement les pouvoirs et les responsabilités. L'ultime responsabilité de la sécurité nationale incombe au premier ministre. La responsabilité

portfolios also remains unchanged. Nonetheless, it would be my role in cases of public safety and security that cross departmental mandates, to coordinate the federal response. This would include working effectively with other governments and other jurisdictions.

I know the committee has been particularly concerned about interjurisdictional responsibilities. The proposed legislation goes a long way, I believe, towards satisfying those concerns. Bill C-6 authorizes cooperation, not just with the provinces and territories, but also with foreign states, international organizations, and others, such as key stakeholders in the private sector on safety and security matters.

Federal, provincial and territorial ministers responsible for emergency management across the country met in January to discuss ways to strengthen our common approach. This was the first such meeting in over 11 years, and it was agreed that the meeting will be one of regular annual gatherings. You may also be aware that the government released a position paper last fall that sets out a draft strategy to protect Canada's critical infrastructure. Over the next year, we will hold cross-sectoral meetings that touch on banking, telecommunications, and electricity, all with a view toward launching a critical infrastructure protection strategy this fall.

Honourable senators, I know the committee has a good understanding of these issues. In its report, *Canada's Coastlines: The Longest Under-Defended Borders in the World*, for example, this committee called for the government to expand information-sharing among departments, agencies, police forces and the military. At the same time, it advised the government to recognize potential limitations imposed by the Canadian Charter of Rights and Freedoms. Information-sharing is the key component of Bill C-6. While this proposed legislation will improve information-sharing amongst the public safety community, it will be done in accordance with the laws governing the protection of privacy.

Bill C-6 creates no new legal authorities for the minister, the department, or portfolio agencies to collect, disclose or share information. The sole purpose of the information-sharing provisions is to ensure that all appropriate and authorized public safety information is indeed being shared. Frankly, whether it is due to cultural renaissance, inadequate technologies or other reasons unrelated to the law, critical information in the past has not always been getting to the right person at the right time.

As the Auditor General pointed out last spring, Canada needs to do a better job at sharing time-sensitive information among entities that protect our security. The proposed legislation envisions enhanced sharing of information without infringing upon the privacy rights of Canadians.

ministérielle des divers portefeuilles reste la même. Toutefois, lorsque des questions de sécurité relèvent du mandat de plusieurs ministères, il m'incombent de coordonner la réaction fédérale, ce qui comprend une collaboration efficace avec d'autres gouvernements et d'autres administrations.

Je sais que le comité s'est particulièrement intéressé aux responsabilités couvrant plus d'un champ de compétence. Le projet de loi fait beaucoup, je crois, pour apaiser les préoccupations que cette question a soulevées. Il autorise la coopération, non seulement avec les provinces et les territoires, mais aussi avec les États étrangers, les organisations internationales et d'autres, comme les principaux intervenants du secteur privé en matière de sécurité.

Les ministres responsables de la protection civile, aux niveaux fédéral, provincial et territorial, se sont réunis en janvier pour discuter des moyens de renforcer l'approche commune. C'était la première réunion de ce genre en plus de 11 ans. Les ministres ont convenu d'en faire une réunion annuelle régulière. Vous savez peut-être aussi que le gouvernement a publié l'automne dernier un exposé de position établissant les grandes lignes d'une stratégie destinée à protéger l'infrastructure critique du Canada. Au cours de l'année prochaine, nous tiendrons des réunions intersectorielles pour discuter des secteurs des banques, des télécommunications et de l'électricité, en vue de mettre en place dès cet automne une stratégie de protection de l'infrastructure critique.

Honorables sénateurs, je sais que le comité comprend bien ces questions. Dans votre rapport *Les côtes du Canada : Les plus longues frontières mal défendues au monde*, par exemple, vous avez invité le gouvernement à développer l'échange d'information entre les ministères, les organismes, les services de police et les militaires. En même temps, le rapport a conseillé au gouvernement de reconnaître les limites potentielles imposées par la Charte canadienne des droits et libertés. L'échange d'information constitue l'élément clé du projet de loi C-6. Le projet de loi améliore cet échange au sein de la communauté des responsables de la sécurité publique, mais il faudra continuer à respecter les lois sur la protection de la vie privée.

Le projet de loi C-6 ne confère au ministre, au ministère ou aux organismes du portefeuille aucun nouveau pouvoir de collecte, de divulgation ou d'échange de renseignements. Le seul but des dispositions sur l'échange d'information est de veiller à ce que tous les renseignements pertinents et autorisés relatifs à la sécurité publique soient partagés. Il faut dire, en toute franchise, qu'il est arrivé dans le passé que des renseignements critiques ne soient pas toujours transmis à la bonne personne au bon moment, pour des raisons attribuables à des considérations culturelles, à des technologies défectueuses ou à d'autres motifs sans rapport avec la loi.

Comme la vérificatrice générale l'a signalé le printemps dernier, le Canada doit faire mieux quand il s'agit d'échanger des renseignements urgents entre les organismes chargés de protéger notre sécurité. Le projet de loi vise à renforcer l'échange d'information sans empiéter sur le droit des Canadiens à la vie privée.

I would also mention that last spring the government launched the interoperability project. This is an 18-month initiative to improve information-sharing among authorized federal agencies and departments. Currently, some 26 departments and agencies are part of the core group. However, the project is consulting broadly with other levels of government, the private sector, and our international allies. We are looking at the information needs of the entire safety-and-security community, including criminal justice, law enforcement, national security, intelligence, public health and first responders.

Those are the key elements of the bill. However, I would like to respond to several other points that have arisen since the legislation was tabled. First, it is important to note that the oversight mechanisms of the various arms and agencies to be brought into the public safety portfolio remain unchanged. Among these, we have the Office of the Inspector General for CSIS, the RCMP External Review Committee, the Commission for Public Complaints against the RCMP, and the Security Intelligence Review Committee, SIRC.

Secondly, I would like to note that there are no changes before you today to the wording or the operation of the Emergency Preparedness Act, which provides for federal assistance to the provinces and territories in the event of a disaster or emergency. I can report, nonetheless, that a review of the Act will be undertaken soon with a view to making updates. In fact, at our federal-provincial-territorial meeting of just a few weeks ago, this was, as you might imagine, one of the keen topics of discussion with provincial and territorial colleagues. As you are aware, after reaching a certain threshold, we provide 90 cents of every dollar and the provinces or territories provide 10 cents in relation to covered emergencies.

This is a matter of key interest to provinces and territories in relation to their ability to deal with unexpected disasters and emergencies, whether man-made or natural. The review of this legislation will be a major undertaking and also a major opportunity for federal, provincial and territorial governments to collaborate and see whether we have the right legislation, the right things covered and the right formula for covering expenses at the beginning of the 21st century.

Ontario senators in particular will remember that we had some very animated discussions with the province of Ontario around Severe Acute Respiratory Syndrome, SARS. It was determined that SARS was not covered by the existing Disaster Financial Assistance Arrangements, DFAA, and we made an *ex gratia* payment to the province of Ontario.

Those are the kinds of new circumstances that we need to talk about together and decide what we want as a shared approach to dealing with the financial costs of unexpected emergencies or disasters.

Je dois également mentionner que le gouvernement a lancé, le printemps dernier, le projet d'interopérabilité. Il s'agit d'une initiative de 18 mois visant à améliorer l'échange d'information entre les ministères et les organismes fédéraux autorisés. À l'heure actuelle, quelque 26 ministères et organismes font partie du groupe de base. Toutefois, les responsables du projet tiennent de vastes consultations avec les autres ordres de gouvernement, le secteur privé et nos alliés étrangers. Nous examinons les besoins d'information de l'ensemble de la communauté de la sécurité, y compris la justice pénale, les services exécution, la sécurité nationale, le renseignement, la santé publique et les services de première intervention.

Ce sont les principaux éléments du projet de loi. Je voudrais en outre répondre à plusieurs autres points qui ont été soulevés depuis que le projet de loi a été déposé. Premièrement, il est important de noter que les mécanismes de surveillance des différents organes devant faire partie du portefeuille de la sécurité publique resteront les mêmes. Il y aura notamment le Bureau de l'inspecteur général du SCRS, le Comité d'examen externe de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, le CSARS.

Deuxièmement, je voudrais signaler que le projet de loi dont vous êtes saisis ne change rien au libellé ou à l'application de la Loi sur la protection civile, qui traite de l'aide fédérale aux provinces et aux territoires en cas de catastrophes ou de situations d'urgence. Je peux vous informer néanmoins que la Loi fera bientôt l'objet d'un examen visant à la moderniser. En fait, à notre réunion fédérale-provinciale-territoriale d'il y a quelques semaines, cette question a été, comme vous pouvez bien l'imaginer, l'un des sujets de discussion les plus intéressants avec mes collègues des provinces et des territoires. Comme vous le savez, au-delà d'un certain seuil, nous fournissons 90 p. 100 des coûts et les provinces et territoires les 10 p. 100 restants pour les urgences couvertes.

C'est un sujet de première importance pour les provinces et territoires en ce qui concerne leur capacité d'affronter des catastrophes et des situations d'urgence imprévues, qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine. L'examen de cette loi constituera une grande entreprise, qui sera aussi une grande occasion pour le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux de collaborer pour s'assurer que nous avons les bonnes mesures législatives, que nous couvrons les bons risques et que nous avons une formule adéquate pour financer les dépenses en ce début du XXI^e siècle.

Les sénateurs de l'Ontario se souviendront en particulier des discussions fort animées que nous avons eues avec la province au sujet du SRAS, ou syndrome respiratoire aigu sévère. Il avait été établi que le SRAS n'était pas couvert par les Accords actuels d'aide financière en cas de catastrophe. Nous avons donc décidé de verser un montant à l'Ontario, de notre propre initiative.

Voilà donc le genre de nouvelles circonstances dont nous devons discuter pour décider d'une approche commune concernant le financement des coûts découlant de catastrophes ou de situations d'urgence imprévues.

Mr. Chairman, I would also like to address why it took nearly a year to introduce this legislation. This is but one of many initiatives our government has been working on to improve the safety and security of Canadians since Prime Minister Martin was sworn into office on December 12 of last year. From the very first, security matters have been underlined by the Prime Minister as key to the government's agenda, a commitment strengthened in the recent Speech from the Throne. We have been busy putting this agenda into action. I want to emphasize that Bill C-6 must be viewed within this larger context rather than as stand-alone legislation.

The past year has been one of considerable achievement and action. We are developing an integrated national security system with many components that will optimize the crisis management and emergency preparedness capabilities of the government. In this way we have taken measures to protect the national interest, to improve security and to safeguard our citizens. These measures include the creation of an important new position in the Privy Council Office — the National Security Advisor to the Prime Minister. This person is responsible for improving the coordination and integration of security efforts among federal departments and agencies.

The government has also established a new cabinet committee, which I chair, the Cabinet Committee on Security, Public Health and Emergencies, to guide our country's national security efforts and ensure increased coordination among departments.

We have also created the Canada Border Services Agency. Since its creation last December, the agency has assumed all customs responsibilities at the Canada-U.S. border and other points of entry.

The new Department of Public Safety and Emergency Preparedness is part of a much broader, more strategic and coordinated approach to protecting Canadians and our national interests. This new approach was spelled out in Canada's new National Security Policy, which I tabled in the House of Commons last April.

I want to make you aware of a couple of final points. You are aware that we have created a new Integrated Threat Assessment Centre to strengthen Canada's intelligence-gathering capacities. People from across the security and intelligence community, including my department, staff that centre.

I also want to bring you up to date on the creation of our Cross-Cultural Roundtable on Security. Last Tuesday, the Minister of Justice, the Minister of State (Multiculturalism) and I announced the appointment of 15 members to that round table. We will meet with them on a regular basis to discuss trends and developments emanating from national security matters, and to exchange information with diverse communities on the impact of national security policies.

Monsieur le président, permettez-moi d'expliquer pourquoi il nous a fallu près d'un an pour présenter ce projet de loi. Ce n'est là qu'une des nombreuses initiatives que notre gouvernement a prises pour renforcer la sécurité des Canadiens depuis que le premier ministre Martin a prêté serment le 12 décembre 2003. Dès le départ, le premier ministre a mis en évidence la priorité des questions de sécurité dans le programme du gouvernement, priorité qu'a confirmée le récent discours du Trône. Nous avons beaucoup travaillé pour mettre en œuvre ce programme. Je tiens à souligner que le projet de loi C-6 doit être considéré dans ce contexte plus vaste, plutôt que comme une mesure législative à part.

Nous avons beaucoup travaillé et beaucoup réalisé au cours de l'année dernière. Nous mettons en place un système intégré de sécurité nationale doté de multiples composantes, qui optimisera les capacités de gestion des crises et de protection civile du gouvernement. Ainsi, nous avons pris des mesures pour sauvegarder l'intérêt national, améliorer la sécurité et protéger nos citoyens. Ces mesures comprennent la création d'un important nouveau poste au Bureau du Conseil privé, celui de conseiller pour la sécurité nationale auprès du premier ministre. Le conseiller est chargé d'améliorer la coordination et l'intégration des efforts de sécurité parmi les ministères et organismes du gouvernement fédéral.

Le gouvernement a également établi un nouveau comité du Cabinet, que je dirige, le Comité de la sécurité, de la santé publique et de la protection civile, afin d'orienter les efforts de sécurité nationale du pays et de veiller à une meilleure coordination entre les ministères.

Nous avons en outre créé l'Agence des services frontaliers du Canada. Depuis son établissement en décembre dernier, l'agence a pris en charge toutes les responsabilités douanières à la frontière Canada-États-Unis ainsi qu'aux autres points d'entrée.

Le nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile fait partie d'une démarche plus vaste, plus stratégique et plus coordonnée de la protection des Canadiens et des intérêts nationaux. La nouvelle démarche est définie dans la nouvelle politique sur la sécurité nationale que j'ai déposée à la Chambre des communes en avril dernier.

Je voudrais en outre vous informer de quelques derniers détails. Vous savez que nous avons créé un nouveau Centre intégré d'évaluation des menaces chargé de renforcer les capacités canadiennes de collecte de renseignements. Le personnel du Centre est formé de personnes venant de toute la communauté de la sécurité et du renseignement ainsi que de mon ministère.

Je voudrais aussi faire le point sur la création de la Table ronde transculturelle sur la sécurité. Mardi dernier, le ministre de la Justice, le ministre d'État au Multiculturalisme et moi-même avons annoncé la nomination des 15 membres de la table ronde. Nous aurons avec eux des entretiens réguliers au sujet des tendances et des développements dans le domaine de la sécurité nationale. Ces rencontres permettront aussi des échanges d'information entre les différents groupes sur les incidences des politiques de sécurité nationale.

As you are aware, we have also established the Government Operations Centre to provide stable, around-the-clock coordination and support across government and to key players in the event of national emergencies.

I will not read the remainder of my text but will conclude by saying that Bill C-6, which was obviously foreshadowed in the work of this committee, is an important step forward for us as a government and a country in terms of being able to provide for the collective safety and security of Canadians. Clearly, many initiatives are presently taking place. This committee is probably more aware of many of those than many others in government and across the country.

The Chairman: Would it be possible for us to receive a copy of your text so that we may attach it to our record?

Ms. McLellan: Yes, you may have the complete text.

Senator Munson: Good afternoon, Minister. To put things into context, as you have mentioned, clause 4(1) of the bill assigns you all powers, duties and functions related to public safety and emergency preparedness that have not been assigned by law to another department, board or agency of the Government.

In the committee in the other place, an amendment was made to clause 5 listing, in a non-exhaustive manner, the entities for which the minister is responsible. I understand that members of the government did not support an amendment. As they say around here, that notwithstanding, would it not be advantageous to also list the accountability and review bodies that form part of the public safety portfolio?

Ms. McLellan: I suppose we could. We did not support this amendment because the department may well expand or contract over time, as need determines. While the list of entities that appears is accurate at this moment, as you have rightly pointed out, it does not include the review mechanisms that I mentioned in my remarks.

I would have preferred to have had a clean clause 5 without the underlined items. There is nothing wrong with listing the oversight items, but I would have the same concern as I had initially, that is, if there were so much as a name change of one of the organizations, we would have to amend the legislation. I suppose that is not a big thing, but I think it is better to minimize the number of times you have to make technical amendments.

If you are asking me whether we would have a substantive objection to that, there is no reason why we would object to it substantively, although my deputy minister would like to respond to that.

Ms. Margaret Bloodworth, Deputy Minister, Public Safety and Emergency Preparedness Canada: We would have to be careful about the wording because the minister does not coordinate the activities of the RCMP External Review Committee, for example. It is independent. The National Parole Board is there because it is

Comme vous le savez, nous avons établi en outre le Centre d'opérations du gouvernement pour assurer une coordination et un soutien stables, 24 heures sur 24, dans toute l'administration et à tous les intervenants importants en cas d'urgences nationales.

Je ne poursuivrai pas la lecture du reste de mon texte. Je vais plutôt conclure en disant que le projet de loi C-6 — que les travaux de votre comité avaient annoncé depuis un certain temps déjà — constitue un important pas pour le gouvernement et le pays en vue d'assurer la sécurité collective des Canadiens. De toute évidence, de nombreuses initiatives sont actuellement en cours. Votre comité en sait probablement davantage sur beaucoup de ces initiatives que bien d'autres au gouvernement et dans le pays.

Le président : Vous serait-il possible de nous laisser une copie de votre texte pour que nous puissions l'inclure dans notre compte rendu?

Mme McLellan : Oui, vous pouvez avoir tout le texte.

Le sénateur Munson : Bon après-midi, madame la ministre. Pour mettre les choses en contexte, je précise, comme vous l'avez dit, que le paragraphe 4(1) du projet de loi vous confère toutes les attributions liées à la sécurité publique et à la protection civile qui ne sont pas attribuées de droit à d'autres ministères et organismes fédéraux.

Le comité de l'autre endroit a adopté un amendement à l'article 5 énumérant, de façon non exhaustive, les organismes dont vous êtes responsable. Je crois savoir que les députés du gouvernement n'ont pas appuyé cet amendement. Comme on dit par ici, nonobstant cela, ne serait-il pas avantageux d'énumérer aussi les organismes de surveillance et d'examen qui font partie du portefeuille de la sécurité publique?

Mme McLellan : Je suppose que nous pourrions le faire. Nous n'avons pas appuyé cet amendement parce que le ministère pourrait, avec le temps, développer ses services ou en donner à contrat, selon les besoins. La liste actuelle des organismes est exacte aujourd'hui, comme vous l'avez noté à juste titre, mais elle ne comprend pas les mécanismes d'examen que j'ai mentionnés dans mon exposé.

J'aurais préféré avoir un article 5 plus dépouillé, sans les rubriques soulignées. Il n'y a rien de mal à énumérer les organismes de surveillance, mais j'aurais encore une fois la même préoccupation : si nous devons ne serait-ce que changer le nom de l'un de ces organismes, nous aurions l'obligation de modifier la loi. Je suppose que cela n'est pas très important, mais je crois qu'il est préférable de minimiser le nombre de fois où l'on est obligé d'apporter des modifications techniques.

Pour répondre à votre question, nous n'avons aucune objection de fond à votre suggestion, mais la sous-ministre aurait peut-être quelque chose à ajouter à cet égard.

Mme Margaret Bloodworth, sous-ministre, Sécurité publique et Protection civile Canada : Il faudrait examiner soigneusement le libellé parce que le ministre ne coordonne pas, par exemple, les activités du Comité d'examen externe de la GRC, qui est indépendant. La Commission nationale des libérations

connected quite closely to parole and correction policy, but with some of the other bodies we might have to have another look at the wording. That is one of the main reasons why they were not included there.

Senator Forrestall: Welcome, minister. I get the impression that you consider this to be a living organism, like the law itself.

Ms. McLellan: Absolutely.

Senator Forrestall: There are two areas I want to touch on. Is it your intention to bring forth legislation based on the work that a number of us did this summer?

The Chairman: Perhaps for the record you could identify what you are referring to. I am not sure that the audience watching this understands that.

Senator Forrestall: Earlier this summer, the minister asked a number of us, basically this committee, to examine the role of oversight in the United States, Australia, Great Britain and Canada. These four countries perhaps are most closely linked in intelligence-gathering analysis and exchange, on the basis of the apparent need around the world, not just here in Canada, for public oversight, whether it be Parliamentary oversight in the sense of oversight by a committee of parliamentarians or a committee that was comprised of parliamentarians but not necessarily a committee of Parliament, but in any event, a committee that would look at all questions of public awareness, need to know and comfort.

Ms. McLellan: Senator, you are quite right to raise that question. In fact, I do intend to bring forward legislation in relation to the creation of a new mechanism of parliamentarians. The Prime Minister, you will remember, on December 12 asked me to create such an ongoing committee of parliamentarians. We issued a consultation paper in the spring, and the ad hoc committee, of which you and Senator Kenny were members, in fact worked diligently all through the summer and September. We received that report in the early fall. We have reviewed the report in detail. The National Security Advisor to the Prime Minister has had discussions with almost all members of the committee now, one on one, in terms of where our possible state of thinking is in relation to how we would like to move forward.

I have talked, as has the National Security Advisor, directly to the Prime Minister about this, and we have made some recommendations to the Prime Minister. It is our hope, both the Prime Minister's and mine, that we will be able to move forward fairly soon.

Senator Forrestall: Would "fairly soon" be the spring?

Ms. McLellan: I would like to, yes, absolutely.

The Chairman: Do you intend to table the paper at the same time, Minister?

conditionnelles est là parce qu'elle a des liens étroits avec la politique de libération conditionnelle et de correction, mais il faudrait faire attention au libellé dans le cas d'autres organismes. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles ils n'ont pas été inclus dans la liste.

Le sénateur Forrestall : Je vous souhaite la bienvenue au comité, madame la ministre. J'ai l'impression que vous considérez ceci comme un organisme vivant, tout comme la loi elle-même.

Mme McLellan : Absolument.

Le sénateur Forrestall : Il y a deux questions que je voudrais aborder. Avez-vous l'intention de présenter un projet de loi fondé sur le travail que certains d'entre nous ont fait cet été?

Le président : Il serait peut-être bon, pour notre compte rendu, que vous précisiez vos paroles. Ceux qui nous écoutent ne savent probablement pas à quoi vous faites allusion.

Le sénateur Forrestall : Au cours de l'été dernier, la ministre a demandé à un certain nombre d'entre nous, c'est-à-dire essentiellement au comité, d'examiner le rôle de surveillance aux États-Unis, en Australie, en Grande-Bretagne et au Canada. Ces quatre pays sont probablement les plus étroitement liés pour ce qui est de la collecte, de l'analyse et de l'échange de renseignements, sur la base du besoin de surveillance publique, non seulement au Canada, mais partout dans le monde. Je veux parler de surveillance parlementaire par un comité composé de parlementaires ou qui en compte parmi ses membres, mais pas nécessairement un comité du Parlement. Quoi qu'il en soit, il s'agirait d'un comité qui examinerait toutes les questions de sensibilisation du public, de besoin de savoir, et cetera.

Mme McLellan : Sénateur, vous avez parfaitement raison de soulever cette question. En fait, j'ai effectivement l'intention de déposer un projet de loi visant la création d'un nouveau mécanisme parlementaire. Vous vous souviendrez que, le 12 décembre, le premier ministre m'a demandé de créer un tel comité permanent de parlementaires. Nous avons publié un document de consultation au printemps. Le comité spécial, dont vous et le sénateur Kenny étiez membres, a travaillé fort pendant tout l'été, jusqu'en septembre. Nous avons reçu son rapport au début de l'automne et l'avons examiné en détail. Le conseiller pour la sécurité nationale auprès du premier ministre en a discuté individuellement avec la quasi-totalité des membres du comité pour déterminer la meilleure façon d'aller de l'avant.

J'en ai discuté directement avec le premier ministre, tout comme le conseiller pour la sécurité nationale, et nous lui avons présenté quelques recommandations. Nous espérons, le premier ministre et moi, être en mesure d'aller de l'avant très bientôt.

Le sénateur Forrestall : Est-ce que « très bientôt » signifie ce printemps?

Mme McLellan : J'aimerais bien, oui.

Le président : Avez-vous l'intention de déposer le document en même temps, madame la ministre?

Ms. McLellan: Yes. Whether it is exactly the same time as we introduce the legislation is not something that has been decided, whether the two are coincident, but we do intend to table the report, and we will table legislation. Ideally, I would like to get the report out so the public can scrutinize it as soon as possible. The report will be tabled at the same time, or we will, at the same time, table legislation.

Senator Forrestall: Clause 4(2) indicates that, "The Minister shall, at the national level, exercise leadership relating to public safety and emergency preparedness." In practical terms, Minister, could you expand on what this means? For example, does it signal a change in approach?

Ms. McLellan: I mentioned the meeting that we had of provincial and territorial ministers of emergency planning. We took it upon ourselves, after some 11 years of absence of those kinds of gatherings, to call together our provincial and territorial colleagues and talk about what is happening on the ground. Emergency planning is, first and foremost, a matter for local governments. First responders are generally either fire or police, perhaps specialized crews of one sort or another. They are generally employed by municipal governments or local governments. We wanted to bring together those ministers at the provincial and territorial level responsible within their jurisdictions for emergency planning and preparedness, and make sure that we are all working together, are on the same page, and are developing our critical infrastructure strategy. I know this is something that this committee has paid considerable attention to.

At our last meeting, we talked about the tsunami situation, both on the Pacific and Atlantic coasts, and what we need to do there. We have a Pacific alert system in which we participate with the U.S and other Pacific nations. There is no Atlantic system. We have learned that the U.S, for example, would hope to move the Pacific tsunami warning system into the Atlantic. We want to be a partner in that.

Those are the kinds of things on the emergency planning side that we can do; showing leadership and working with our provincial, territorial and municipal colleagues. We do not pretend that these are our areas of jurisdiction. Depending on the nature of the emergency, they clearly will have, in some cases, national involvement as a matter of jurisdiction. We want to ensure that, as much as possible, we are seamless in our preparation.

Another way we can play leadership in that area is through our Joint Emergency Preparedness Program, JEPP, where we are able to provide dollars for training and for various kinds of hazardous materials, hazmat, equipment to cities and others. Do we have enough money? We never have enough money.

After September 11, we all understand the importance of urban heavy search and rescue, and how important it is in our major metropolitan centres for people to be well equipped and well trained. One thing we can do is show leadership in training

Mme McLellan : Oui. Nous n'avons pas encore décidé si ce sera exactement en même temps que le dépôt du projet de loi, mais nous avons bien l'intention de déposer et le rapport et le projet de loi. Idéalement, j'aimerais bien publier le rapport pour que le public puisse l'examiner le plus tôt possible.

Le sénateur Forrestall : D'après le paragraphe 4(2) : « À l'échelon national, le ministre assume un rôle de premier plan en matière de sécurité publique et de protection civile. » Pourriez-vous nous dire ce que cela signifie en pratique? En particulier, y a-t-il un changement d'approche à cet égard?

Mme McLellan : J'ai mentionné la réunion que nous avons tenue avec les ministres provinciaux et territoriaux responsables de la protection civile. Nous avons pris sur nous, après 11 ans d'absence de ce genre de réunions, d'inviter nos collègues provinciaux et territoriaux pour discuter de ce qui se passe sur le terrain. La protection civile est d'abord et avant tout la responsabilité des administrations locales. Les équipes de première intervention sont en général des groupes spécialisés des services de pompiers ou de police et sont donc composées d'employés des administrations locales. Nous avons voulu organiser une rencontre des ministres provinciaux et territoriaux responsables de la planification d'urgence et de la protection civile pour nous assurer que nous travaillons tous ensemble et sommes tous sur la même longueur d'onde, en train d'élaborer notre stratégie des infrastructures critiques. Je sais que cette question a beaucoup retenu l'attention du comité.

À notre dernière réunion, nous avons parlé des tsunamis sur les côtes du Pacifique et de l'Atlantique et de ce que nous avons besoin de faire à cet égard. Du côté du Pacifique, nous avons un système d'alerte auquel nous participons avec les États-Unis et d'autres pays du Pacifique. Nous n'en avons pas du côté de l'Atlantique. Nous avons appris que les États-Unis, par exemple, souhaitent étendre le système d'alerte à l'Atlantique. Nous voulons participer à cette initiative.

Voilà le genre de choses que nous voulons faire en matière de planification d'urgence. Nous voulons faire preuve de leadership et travailler avec nos collègues des provinces, des territoires et des municipalités. Nous ne prétendons pas que cela fait partie de notre champ de compétence. Selon la nature de la situation d'urgence, il y a des cas où l'intervention nationale est justifiée. Nous voulons nous assurer que nos préparatifs sont aussi coordonnés et concertés que possible.

Nous aurons également l'occasion de faire preuve de leadership dans le cadre du Programme conjoint de protection civile (PCPC), qui nous permettra de financer de la formation, des moyens de protection contre différentes matières dangereuses, de l'équipement pour les villes, et cetera. Avons-nous suffisamment d'argent? Il est évident que nous n'en avons jamais assez.

Depuis le 11 septembre, nous comprenons tous l'importance de moyens perfectionnés de recherche et de sauvetage dans les villes ainsi que de l'équipement et de la formation dans les grandes agglomérations urbaines. Nous pouvons en outre faire preuve de

exercises, because we all know how important they are in terms of ensuring our people are ready to deal with an emergency of whatever kind.

Those are just some examples in that area on how we can show and are showing leadership, always remaining sensitive to jurisdictional issues. I am very impressed by the fact that the other two levels of government realize how important it is to try to develop a seamless response system around emergency planning and preparedness.

Senator Mercer: Welcome, minister, to the committee. I appreciate you coming, especially when you are not feeling up to par.

I would like to go back to something you mentioned to Senator ForreSTALL about the adviser to the Prime Minister. It is a little more complicated. The Privy Council Office has a central and coordinating role to play in relationship to the intelligence community provision of intelligence assessments to the government. These responsibilities appear similar in many respects to services you and your department provide, as well as the agencies you are responsible for. Can you provide this committee with an appreciation of how the roles of your department and those of the PCO differ in this regard? Can you also provide some understanding of the checks and balances in place to ensure the veracity of intelligence assessments produced by analytical components of the PCO?

Ms. McLellan: I will let my deputy speak to some part of that. Keep in mind that, for example, the National Security Advisor is also my deputy minister. He serves a dual role. I have two deputy ministers. That is Mr. Rob Wright. He is in PCO. He serves that dual function. Indeed, he has an important role to play in working with my other deputy, Deputy Bloodworth, and our key intelligence gathering agencies.

For example, CSIS is our chief and key intelligence-gathering organization. They gather intelligence, analyze that intelligence and provide reports to us. Those reports are obviously provided to me, the Prime Minister, the National Security Advisor, my deputy and some others.

Certain agencies and departments gather intelligence of one kind or another: CSIS — the key one, DND, the Department of Foreign Affairs, the Department of Citizenship and Immigration and the Department of Transport. Our integrated centre at CSIS is used to bring all those intelligence-gathering entities together to amalgamate the gathered intelligence in one location. The data is analysed and then shared in such a way that it makes a real-time difference in our ability to identify high-risk people and high-risk cargo. At PCO, the National Security Advisor and his unit play an important role in the receipt of the product of our Integrated Threat Assessment Centre, and then in ensuring that the information, at least for the purposes of the Government of Canada, is disseminated in an appropriate way and acted upon in an appropriate way. Ms. Bloodworth, did you wish to add a comment?

leadership dans les exercices de formation, qui sont extrêmement importants pour nous assurer que nos gens sont prêts à affronter n'importe quelle urgence.

Ce ne sont là que quelques exemples de la façon de montrer du leadership sans perdre de vue les questions de compétence. Je suis très impressionnée par le fait que les deux autres ordres de gouvernement se rendent bien compte de l'importance qu'il y a à établir un système de réponse parfaitement coordonné en matière de planification d'urgence et de protection civile.

Le sénateur Mercer : Bienvenue au comité, madame la ministre. Nous vous remercions d'être venue même si vous n'êtes pas complètement rétablie.

J'aimerais revenir sur un point que vous avez mentionné en parlant au sénateur ForreSTALL du conseiller auprès du premier ministre. Les choses sont un peu plus compliquées. Le Bureau du Conseil privé a un rôle central de coordination à jouer dans la production, par la communauté du renseignement, d'évaluations à l'intention du gouvernement. Ces responsabilités semblent, à bien des égards, se rapprocher des services que fournissent votre ministère et les organismes dont vous êtes responsable. Pouvez-vous expliquer au comité en quoi le rôle de votre ministère se distingue de celui du Bureau du Conseil privé? Voulez-vous aussi nous donner une idée des freins et contrepois mis en place pour assurer l'authenticité des évaluations produites par les éléments analytiques du BCP?

Mme McLellan : Je vais laisser la sous-ministre répondre à cette question. Il ne faudrait pas perdre de vue, par exemple, que le conseiller pour la sécurité nationale est aussi mon sous-ministre. Il joue un rôle double. J'ai deux sous-ministres. Le conseiller est M. Rob Wright, qui est au BCP. C'est lui qui remplit ce rôle double, en collaborant avec mon autre sous-ministre, Mme Bloodworth, et avec nos principaux organismes de renseignement.

Par exemple, le SCRS est notre principal organisme de renseignement. Il recueille l'information, l'analyse et présente des rapports à moi-même bien entendu, ainsi qu'au premier ministre, au conseiller pour la sécurité nationale, à ma sous-ministre et à d'autres.

Plusieurs organismes et ministères recueillent de l'information d'un genre ou d'un autre : le SCRS, la Défense nationale, les Affaires étrangères, Citoyenneté et Immigration Canada et le ministère des Transports. Notre Centre intégré au SCRS permet de regrouper toutes les administrations pour faire la synthèse de l'information recueillie. Les données sont analysées puis échangées d'une façon qui influe réellement sur notre capacité d'identifier les personnes et les marchandises à risque élevé. Au BCP, le conseiller pour la sécurité nationale et son équipe jouent un rôle important en recevant le produit de notre Centre intégré d'évaluation des menaces et en veillant à ce que l'information, du moins aux fins du gouvernement du Canada, soit diffusée et fasse l'objet de mesures appropriées. Madame Bloodworth, avez-vous des observations à ajouter?

Ms. Bloodworth: There is an intelligence assessment unit at the Privy Council Office. I receive assessments regularly, as do many other deputy ministers. These assessments are at a broader strategic level; for example, they might look at the Middle East. The Integrated Threat Assessment Centre, located within CSIS, looks specifically at assessing threats to Canada. They produce that information, which is then distributed to federal government departments, provincial ministries and some private sector areas, where appropriate, through the government operations centre in the department. The lines drawn are quite clear: the Integrated Threat Assessment Centre does not perform the same kinds of activities as the assessment centre at PCO.

On the second issue of intelligence organizations, for some time now, since the 1990s when I was in Privy Council Office as the co-ordinator of intelligence, there have been intelligence organizations, particularly collector organizations, of which CSIS is the main human intelligence agency. There is also the Communications Security Establishment, CSE, which reports to the Minister of National Defence. DND also does some intelligence-gathering. The history of a co-ordination at the centre goes back about 20 years. PCO would not do that because those organizations do not all report to this minister. They report, for good reasons, to other ministers. That responsibility is another key role of the Privy Council Office. We are very much a part of that and so we would contribute to that role. In practice, the lines are quite clearly drawn. That is not say that we do not have to work closely together. I work closely with the National Security Advisor, as does my staff with his staff.

Senator Mercer: I noticed an absence of mention of the RCMP in your response. Clause 5 of the bill provides that the minister co-ordinate the activities of the entities which the minister is responsible for. That is not only CSIS but also the RCMP. I would like to have your comment on that aspect.

Ms. Bloodworth: Perhaps I can comment on the absence of that mention in my response. I was speaking to security in foreign intelligence and the RCMP are, primarily, collectors of criminal intelligence, much of which never goes to other people except at a general level. While they are part of that community, they would not be considered core collectors in the same way that CSIS and CSE are collectors of intelligence information.

Senator Mercer: We have seen elsewhere in the world when one agency is not talking to the other agency, information is not passed on and security is breached as a result, or perhaps one assumes that the other group is doing something that does not happen. Will that be possible under the provisions of this bill?

Ms. McLellan: The RCMP is part of our Integrated Threat Assessment Centre.

Senator Mercer: To what extent are resources from within the department dedicated to carrying out these co-ordinating functions? Have you reallocated internal resources? Has the government provided you with the necessary resources that you

Mme Bloodworth : Le Bureau du Conseil privé a un service d'évaluation de l'information. Je reçois régulièrement les évaluations, de même que beaucoup d'autres sous-ministres. Ces évaluations se situent à un niveau stratégique assez vaste. Elles peuvent par exemple traiter du Moyen-Orient. Le Centre intégré d'évaluation des menaces, au SCRS, s'occupe en particulier des menaces pour le Canada. Il produit l'information, qui est ensuite distribuée aux ministères fédéraux et provinciaux ainsi qu'à certains destinataires du secteur privé, s'il y a lieu, par l'intermédiaire du Centre d'opérations du gouvernement du ministère. Les lignes de démarcation sont très claires : le Centre intégré d'évaluation des menaces ne s'occupe pas des mêmes activités que le centre d'évaluation du BCP.

Au sujet des organismes de renseignement, depuis 1990, lorsque j'étais au Bureau du Conseil privé comme coordonnatrice du renseignement, il y a des organismes de renseignement, et notamment de collecte, dont le SCRS est le principal, dans le secteur du renseignement humain. Il y a aussi le Centre de la sécurité des télécommunications, ou CST, qui relève du ministre de la Défense nationale. La Défense fait également de la collecte d'information. L'historique de la coordination centrale remonte à une vingtaine d'années. Le BCP ne s'en occupe pas parce que les organismes en cause ne relèvent pas de ce ministre. Ils relèvent, à juste titre, d'autres ministres. Cette responsabilité constitue un autre rôle clé du Bureau du Conseil privé. Nous faisons évidemment partie de tout cela et contribuons donc à ce rôle. En pratique, les lignes de démarcation sont clairement établies. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas à collaborer étroitement ensemble. Je travaille en étroite collaboration avec le conseiller pour la sécurité nationale, de même que mes collaborateurs avec les siens.

Le sénateur Mercer : Je remarque que vous avez omis la GRC dans votre réponse. L'article 5 du projet de loi charge le ministre de coordonner les activités des organismes dont il est responsable, c'est-à-dire le SCRS, mais aussi la GRC. J'aimerais connaître votre point de vue à ce sujet.

Mme Bloodworth : Je voudrais expliquer l'absence de la GRC dans ma réponse. Je parlais de renseignement étranger. Or la GRC s'occupe essentiellement de renseignements criminels, dont une grande partie n'est pas diffusée, sauf à un niveau général. Même si la GRC fait partie de la même communauté, elle n'est pas dans le groupe des principaux organismes de collecte, comme le SCRS et le CST.

Le sénateur Mercer : Nous avons vu ce qui se passe ailleurs dans le monde lorsqu'un organisme ne parle pas aux autres et ne transmet pas son information. Le résultat, c'est que la sécurité est compromise. Ou bien un organisme croit qu'un autre fait un certain travail, alors que ce n'est pas le cas. Cela est-il possible dans le cadre des dispositions de ce projet de loi?

Mme McLellan : La GRC fait partie de notre Centre intégré d'évaluation des menaces.

Le sénateur Mercer : Dans quelle mesure des ressources du ministère sont-elles consacrées à ces fonctions de coordination? Avez-vous réaffecté des ressources internes? Le gouvernement vous a-t-il fourni les ressources dont vous avez besoin pour faire

need to get this job done? While I am not anxious to spend much money, I am anxious to have the security that the bill is intended to give us.

Ms. McLellan: Ms. Bloodworth may want to add some detail on this. Since September 11, we have expended more than \$8 billion in respect of the collective security of our country. All that money does not flow to my department. It is fair to say that we live in a complex threat environment, and resources are always stretched. We could always do with more resources to ensure that we have the right number of border service agents at land borders and sea ports. This committee has looked at the issue of security at marine ports. Clearly, with more resources, we could do more. My outgoing counterpart, Tom Ridge, with the Department of Homeland Security in the U.S, has a much larger budget than my department, for obvious reasons. He would say that in spite of the larger budget, there are still things that they cannot do that they should or could do better if they had more resources. We could use more resources to enhance the things we are doing, or to allow us to do additional things. We are making effective use of the resources we have in the name of the protection of Canadians. Through the work of this committee and others, we see that we can always learn more and always improve in certain areas.

Senator Meighen: Welcome, minister. I will take us back to your response to Senator Mercer's question and others. It is embodied in section 6(1)(d) of the proposed legislation that says you may "facilitate the sharing of information, where authorized to promote public safety objectives." As recently as 11 months ago, the Auditor General told us that the government as a whole had failed to achieve improvements in the ability of security information systems to communicate with each other. She also found deficiencies in the way intelligence is managed across government. A lack of coordination, in her words, has led to gaps in intelligence coverage as well as duplication.

I know it is not a matter of snapping your fingers and changing human nature. Human beings, by nature, tend to keep things to themselves. They tend to be territorially aggressive and, certainly in our travels, we found this to be the case both within Canada and with our American friends. I think the report of 9/11 shows there was a gross failure to communicate. Indeed, within the multiplicity of American organizations having some responsibility along the border, they tell us that this is an ongoing problem.

For people watching today, can we enunciate exactly the steps that have been taken to ensure information sharing? We have talked about the Integrated Threat Assessment Centre. Is there any mechanism to assess the degree of success that you might achieve with these steps? How do we know whether people who are told to share information are truly sharing information? Is there any measurement?

ce travail? Je ne tiens pas à dépenser de l'argent, mais je tiens beaucoup à ce que nous ayons la sécurité que ce projet de loi est conçu pour nous donner.

Mme McLellan : Mme Bloodworth voudra peut-être ajouter des détails à ma réponse. Depuis le 11 septembre, nous avons consacré plus de 8 milliards de dollars à la sécurité collective de notre pays. Cet argent ne va pas entièrement à mon ministère. Nous vivons dans un environnement aux menaces complexes, dans lequel les ressources sont toujours à la limite du suffisant. Nous pourrions bien sûr utiliser davantage de ressources pour augmenter le nombre des agents des services frontaliers à nos postes terrestres et dans nos ports de mer. Votre comité a examiné la question de la sécurité dans nos ports. Il est évident que nous pourrions en faire plus si nous avions plus de ressources. Mon homologue sortant, Tom Ridge, au département de la Sécurité intérieure des États-Unis, dispose d'un budget beaucoup plus important que le nôtre, pour des raisons évidentes. Lui-même dirait, malgré l'importance de son budget, qu'il y a encore des choses qu'il ne peut pas faire faute de ressources. Nous pourrions utiliser des ressources plus importantes pour améliorer ce que nous faisons ou pour en faire davantage. Nous faisons un usage efficace des ressources dont nous disposons pour protéger les Canadiens. Grâce aux travaux de votre comité et d'autres, nous pouvons toujours en apprendre plus et toujours nous améliorer dans certains domaines.

Le sénateur Meighen : Bienvenue au comité, madame la ministre. Je voudrais revenir sur votre réponse aux questions du sénateur Mercer et d'autres. D'après l'alinéa 6(1)d) du projet de loi, le ministre peut « faciliter le partage de l'information — s'il y est autorisé — en vue de promouvoir les objectifs liés à la sécurité publique ». Il y a seulement 11 mois, la vérificatrice générale nous a dit que le gouvernement dans son ensemble n'avait pas réussi à améliorer la capacité des systèmes de sécurité de l'information de communiquer entre eux. Elle a également constaté des insuffisances dans la gestion des renseignements au gouvernement. D'après elle, le manque de coordination a donné lieu à des lacunes dans la couverture ainsi qu'à du double emploi.

Je sais qu'il ne vous suffirait pas de claquer des doigts pour changer la nature humaine. Par nature, les humains ont tendance à garder les choses pour eux-mêmes. Ils tendent aussi à défendre jalousement leur territoire, comme nous avons pu le constater au cours de nos voyages, aussi bien au Canada qu'aux États-Unis. Je crois que le rapport sur les événements du 11 septembre montre bien qu'il y a eu des problèmes évidents de communication. De fait, compte tenu de la multiplicité des organismes américains qui se partagent la responsabilité des frontières, on nous dit que le problème n'est pas résolu.

Pour les gens qui nous écoutent aujourd'hui, pouvez-vous nous dire exactement quelles mesures ont été prises pour assurer une diffusion suffisante de l'information? Vous avez parlé du Centre intégré d'évaluation des menaces. Y a-t-il un mécanisme qui permette d'évaluer le succès des mesures prises? Comment pouvons-nous savoir si les personnes à qui on demande de partager l'information le font effectivement? Existe-t-il un moyen de le vérifier?

Ms. McLellan: Those are good questions, senator, and you are quite right to point out that the Auditor General highlighted what she perceived to be important gaps in our ability to share information.

You are also quite right to point out that this is a challenge for other countries as well — nowhere more so than in the United States of America, where they have a plethora of agencies and organizations. They have many more than we have, and many of them have a lengthy cultural tradition of not sharing information.

I think September 11 was an example of how that can get in the way of information, perhaps not so much collection, but in analyzing it and sharing it in real time with the people who might be able to make a difference in preventing a September 11 — a breaking up of the plans, whatever the case may be.

We have done a number of things. For example, I mentioned the Integrated Threat Assessment Centre, which is found within CSIS. The Auditor General had identified that up until we changed our method of operation this spring, participation in that was voluntary by other departments. That does not make a lot of sense, since participation also costs those departments money. There was an expense, an overhead cost involved in participating. If budgets are tight, you might, if it is voluntary, say fine, I am not going to participate in that.

We have changed that. It is not voluntary any longer to participate in the Integrated Threat Assessment Centre. We have a budget now that makes it possible for departments to participate. I think that will make a pretty significant change in how this town, at least, and the agencies in it, go about sharing and assessing information.

You mentioned the border in particular. We do have our integrated border enforcement teams, IBETs. We now have 15 of them across the country; and one of their goals is to have complete interoperability.

I visited the one in Cornwall. There were 15 agencies there that day that came to talk to me about their experience. As you are aware, geography in Cornwall, among other things, makes policing very challenging. We have enormous problems in terms of the movement of contraband — drugs, money or whatever.

The agencies there were Canadian and American, and I asked about the sharing of information. First of all, everybody in the room laughed, because one of the things the Americans told me candidly was that depending on which U.S. agency you were dealing with, they could not even talk to each other.

We have some of the same problems on our side of the border; whether the RCMP can talk to a local police force, a local fire responder, the helicopter in the air or whatever the case may be. That was one set of problems — the interoperability that exists on each side of the border within our own respective spheres; and then how you start integrating so that you can talk to each other across national lines.

In Cornwall, they worked it out by the sheer force of necessity and innovation. They told me they believe that they now are interoperable in the ways that are necessary to do their job.

Mme McLellan : Ce sont de bonnes questions, sénateur. Vous avez parfaitement raison de dire que la vérificatrice générale a mis en évidence ce qu'elle a perçu comme étant d'importantes lacunes dans notre capacité de partager l'information.

Vous avez également raison de dire que c'est un problème dans d'autres pays aussi, et surtout aux États-Unis qui comptent d'innombrables organismes et agences. Ils en ont bien plus que le Canada, et beaucoup d'entre eux ont cultivé une longue tradition de secret.

Les événements du 11 septembre montrent comment cette tradition peut faire obstacle au renseignement, non sur le plan de la collecte, mais sur celui de l'analyse et de la transmission en temps réel aux personnes qui auraient pu empêcher ces événements de se produire.

Nous avons fait un certain nombre de choses. Par exemple, j'ai mentionné le Centre intégré d'évaluation des menaces, établi au SCRS. La vérificatrice générale avait noté que, jusqu'au moment où nous avons modifié notre mode de fonctionnement ce printemps, la participation des autres ministères était volontaire. Ce n'est pas très sensé parce que cette participation leur coûte de l'argent. Si les budgets sont serrés et que la participation est facultative, un ministère peut facilement se résoudre à ne pas participer.

Nous avons changé cette règle. La participation au Centre intégré d'évaluation des menaces n'est plus facultative. Nous avons maintenant un budget qui permet aux ministères de participer. Je crois que cela aura des effets sensibles, du moins ici, sur le partage et l'évaluation de l'information.

Vous avez mentionné la frontière en particulier. Nous avons nos équipes intégrées de la police des frontières, ou EIPF. Il y en a maintenant 15 au Canada, l'un de leurs objectifs étant une interopérabilité complète.

J'ai rendu visite à l'une de ces équipes à Cornwall. Ce jour-là, 15 organismes sont venus me parler de leur expérience. Comme vous le savez, les caractéristiques géographiques de Cornwall font que le travail de la police y est très difficile. Nous avons d'énormes problèmes de contrebande de drogue, d'argent, et cetera.

Les organismes représentés étaient canadiens et américains. J'ai posé des questions sur l'échange d'information. En premier, tout le monde dans la salle a éclaté de rire. Les Américains m'ont dit très honnêtement que certains organismes américains refusaient catégoriquement de se parler.

Nous avons des problèmes du même genre de notre côté de la frontière, par exemple dans les communications entre la GRC et un service local de police, un service local de pompiers, un hélicoptère dans les airs et ainsi de suite. Il y avait un ensemble de problèmes liés à l'interopérabilité qui existent de chaque côté de la frontière dans nos sphères respectives. Il y a ensuite la question de savoir comment commencer à intégrer pour qu'il soit possible de se parler de part et d'autre de la frontière nationale.

À Cornwall, ils ont réussi à le faire par nécessité et par souci d'innovation. Ils m'ont dit qu'ils pensaient avoir réalisé l'interopérabilité dans la mesure nécessaire pour faire leur travail.

However, they did not wait for Ottawa or Washington to tell them to do that. They went ahead and identified what was needed to be an effective, Integrated Border Enforcement Team and they worked it out.

We have a pilot project around interoperability — I do not know whether Ms. Bloodworth wants to talk a little bit about that. I mentioned it in my opening remarks, but she might like to say a little more about that. In particular, I think we are working on some technological solutions at the Windsor-Detroit border as part of a pilot project on interoperability.

There is enormous cost involved even on our side, in one province, when you have everybody all on the same channels, networks and equipment, talking to each other. Then, when you think about driving that across a national boundary into another country, there are additional costs. We hope there may be a technological solution; that in spite of different systems — and even, I think, different frequencies in some cases — we may be able to make this seamless in terms of the interoperability as it relates to the technology of sharing information and getting it back to the front line in a time that makes it possible for use.

Ms. Bloodworth: As the minister says, we are funding and leading a radio-interoperability project on the southwestern Ontario border as a pilot. If it works, then it would be spread further on.

Technology is both a barrier and a facilitator when it comes to spreading information. It is a barrier because if people use different technological systems, they do not necessarily connect to one another. On the other hand, technology changes all the time; and there are now some promising developments with computer systems, for example, that allow them to talk together better.

However, the technology is only one part. The other issue is what information is shared with whom. For example, it is not appropriate for every individual custom officer to be able to get into any police file and deal with everything, but they should know when there are warrants outstanding. That is the other big issue that we have.

In fact, a branch of people are engaged in looking at those issues. The portfolio there can be very helpful because they have the big players if we can get that together. There is certainly a huge will among the agency heads that I chair to make that work; but it has to be looked at on an issue-by-issue basis because there are issues of how much information should go to whom.

We have had success with things like passports, for example. Now, lost and stolen passports are delivered to border agents. That was not the case just a short time ago. Real-time identification, which is about fingerprints — there is now a project underway with the RCMP to make that move by all electronically, not just to them. We are making progress, but it is certainly not an issue on which I would declare victory. It will be something that will require sustained effort for some time.

Toutefois, ils n'ont pas attendu qu'Ottawa ou Washington leur disent de le faire. Ils sont allés de l'avant, ont déterminé ce dont ils avaient besoin pour former une EIPF efficace et ont surmonté les difficultés.

Nous avons un projet pilote lié à l'interopérabilité. Mme Bloodworth voudra peut-être vous donner des détails à ce sujet. Je l'ai mentionné dans mon exposé préliminaire, mais elle pourrait probablement vous en dire davantage. Je crois en particulier que nous travaillons sur des solutions technologiques à appliquer au poste frontalier Windsor-Detroit dans le cadre du projet pilote sur l'interopérabilité.

Les dépenses à engager sont énormes, même d'un seul côté et dans une seule province. En effet, il faut que tout le monde utilise les mêmes canaux, les mêmes réseaux, les mêmes équipements pour se parler. Ensuite, il faut faire la même chose de l'autre côté de la frontière, ce qui coûte encore plus cher. Nous espérons trouver une solution technologique qui permette de communiquer malgré les systèmes différents et parfois les fréquences différentes, de façon à avoir une interopérabilité parfaite pour échanger de l'information et transmettre les renseignements en première ligne à temps pour qu'on puisse s'en servir utilement.

Mme Bloodworth : Comme la ministre l'a dit, nous finançons et dirigeons un projet pilote d'interopérabilité radio à la frontière sud-ouest de l'Ontario. Si le projet réussit, nous pourrions envisager d'étendre le système.

La technologie est à la fois un avantage et un inconvénient dans le contexte de l'échange d'information. C'est un obstacle si les gens utilisent des technologies différentes qui les empêchent de communiquer entre eux. En même temps, la technologie change constamment. Des développements prometteurs se produisent dans le cas des systèmes informatiques, qui nous permettent maintenant de mieux communiquer.

Toutefois, la technologie n'est qu'un seul élément. L'autre question est de savoir avec qui échanger l'information. Par exemple, il ne conviendrait pas de donner à chaque douanier l'accès à tous les fichiers de la police, mais les douaniers devraient être au courant des mandats d'arrestations qui ont été émis. C'est un autre problème important que nous avons.

En fait, nous avons un service entier qui examine ces questions. L'existence du portefeuille est très utile à cet égard, puisqu'il regroupe les grands intervenants. Les chefs des organismes que je dirige sont très désireux de voir la coordination réussir, mais il faut examiner les problèmes un à un parce qu'il est important de déterminer quels renseignements doivent aller à chacun.

Nous avons eu du succès avec des choses telles que les passeports, par exemple. Maintenant, les passeports perdus et volés sont remis aux agents frontaliers. Ce n'était pas le cas il y a quelque temps. Sur le plan de l'identification en temps réel — je veux parler des empreintes digitales —, nous avons un projet en cours dans le cadre duquel la GRC réalisera un transfert électronique pour tout le monde, et pas seulement pour ses propres services. Nous faisons des progrès, mais je ne suis pas près de crier victoire. Il faudra des efforts soutenus pendant quelque temps encore.

Senator Meighen: Just one follow-up question, if I may. Obviously, under our system of government and all democratic countries' systems of government, people are responsible for certain areas. In the area we are talking about, there is a multiplicity of players. There are the Department of Transport, customs, and police, et cetera.

In terms of this act, what does this do for you? Does this give you a megaphone to be a big cheerleader? Does it give you a whip to ensure that people with different jurisdictions work together, share information, and whatever? Does it give you an ability to hold people accountable for sins of omission and commission? In other words, do you have any means, other than your very prestigious position as Deputy Prime Minister, to ensure that things are carried out?

Ms. McLellan: Clearly the legislation speaks to the co-ordinating role that I play. Acknowledging the fact that there are other departments and agencies that are not within this one, I do have an obligation to show leadership in co-ordinating those entities, and facilitate bringing my colleagues together to ensure that we are identifying the present and potentially future needs in the area of public safety.

If you look at the legislation itself, obviously it says that I will exercise leadership in relation to public safety. Then, in section 6, it talks about my ability to initiate, recommend, co-ordinate, implement, or promote. I can do all those things.

The minister who is in charge of this department also chairs the public safety and emergency preparedness committee of cabinet, which again permits me to ensure that all key ministers — and, where relevant, heads of agencies — come together in one place. We have an agenda that is developed by the departments themselves and agencies to identify a forward-looking agenda around public safety, security and emergency planning. At that committee, we have the ability, as with any standing committee of cabinet, to give or deny policy approval, to look at budgetary requests and recommend emerging priorities to the Minister of Finance and the Prime Minister. As you might imagine with the budget coming, all my colleagues and I have a long list of items that we would like to see funded in the name of public security.

The committee, working together, has the opportunity to look at everyone's asks and prioritize those. I can then share them with the Minister of Finance and the Prime Minister on behalf of the committee and those departments and agencies involved in public safety and security.

I am not sure whether I would describe any of that as a whip, but there are means, both in the legislation and through the committee structure, that provide me with the opportunity to actually exercise that leadership role as it relates to coordination and facilitation and also as it relates to actually working with other levels of government, international allies and so on.

Senator Cools: I am sure that the minister has had a chance to review the record from yesterday's committee and also the record from second reading debate in the Senate chamber.

Le sénateur Meighen : J'ai une question supplémentaire. Bien entendu, dans notre système de gouvernement, comme dans celui de tous les pays démocratiques, il y a des gens qui sont responsables de certains domaines. Or le domaine dont nous parlons compte d'innombrables intervenants : le ministère des Transports, les douanes, la police, et cetera.

Quelles sont pour vous les incidences de ce projet de loi? Vous donne-t-il un mégaphone pour vous permettre de mener la bande? Vous donne-t-il un fouet pour vous assurer que les différentes administrations travaillent ensemble, échangent des renseignements et ainsi de suite? Vous permet-il de tenir les gens responsables de ce qu'ils ont fait ou n'ont pas fait? Autrement dit, avez-vous les moyens de veiller à ce que tout aille bien, autrement qu'en raison de votre poste très prestigieux de vice-première ministre?

Mme McLellan : Le projet de loi mentionne bien sûr mon rôle de coordination. Comme il y a d'autres ministères et organismes qui ne relèvent pas de celui-ci, je dois montrer du leadership pour coordonner leur travail et favoriser la collaboration entre mes collègues, de façon à nous assurer de bien définir les besoins actuels et futurs dans le domaine de la sécurité publique.

Le projet de loi lui-même me charge de faire preuve de leadership en matière de sécurité publique. À l'article 6, il précise que je peux initier, recommander, coordonner, mettre en œuvre et promouvoir différentes choses.

Le ministre responsable préside également le comité du Cabinet chargé de la sécurité, de la santé publique et de la protection civile, ce qui me permet encore une fois de veiller à ce que tous les ministres clés, de même que les administrateurs généraux d'organismes, se retrouvent à un même endroit. Notre ordre du jour est élaboré par les ministères et les organismes eux-mêmes. Au comité, nous avons la possibilité, comme dans tous les comités permanents du Cabinet, d'approuver ou de rejeter des politiques, d'examiner des demandes de fonds et de recommander de nouvelles priorités au ministre des Finances et au premier ministre. Comme vous pouvez bien l'imaginer, à l'approche du budget, tous mes collègues et moi avons une longue liste de projets pour lesquels nous souhaitons du financement dans l'intérêt de la sécurité publique.

Travaillant collectivement, le comité a l'occasion d'examiner les demandes de chacun et de leur attribuer une cote de priorité. Je peux ensuite les transmettre au ministre des Finances et au premier ministre, au nom du comité ainsi que des ministères et organismes qui s'occupent de sécurité publique.

Je ne suis pas sûre de pouvoir considérer l'une quelconque de ces attributions comme un fouet. Toutefois, le projet de loi et la structure des comités me donnent la possibilité d'exercer ce rôle de leadership pour ce qui est de la coordination et de la facilitation ainsi que pour la collaboration avec les autres ordres de gouvernement, avec nos alliés étrangers, et cetera.

Le sénateur Cools : Je suis sûre que la ministre a eu l'occasion d'examiner le compte rendu de la séance d'hier du comité ainsi que le débat de deuxième lecture au Sénat.

My objective is to raise with you the very important constitutional matter that occurs in Bill C-6, which is that essentially Bill C-6 jettisons and abolishes the officer known as the Solicitor General of Canada. The questions that have arisen, as I said before, are deeply constitutional ones. They relate to the fact that the Solicitor General is an ancient officer since it is the lesser or the junior of the two law officers of the Crown, meaning Her Majesty's law officers, and this has been attempted in this bill without any study, without any demand for it, and without any explanation.

I am trying to show where the concerns come from. If we were to examine all of the orders in council, and there is a plethora of them, that created the ministry and so on, the source of power for this position is the Solicitor General. For example, you were sworn in, Minister, as the Solicitor General to be styled Deputy Prime Minister and Minister of Public Safety, therefore the enacting power or the power-granting position is the Solicitor General — which the entire system that you have been running for the past year seems to rely on.

I have spoken to several constitutional lawyers in this country and they have all expressed concerns about the jettison of the position. I am not too sure how I should proceed. Maybe I should repeat what the witness said last night, or perhaps give you an opportunity to tell us why you saw fit, or whoever saw fit, because I know that the wizards over at PCO sometimes look in their crystal ball and they see things and they bring them out. I wonder if you could tell us why you or whoever conceptualized this thought it was necessary to rid Canada of a Solicitor General? Also, can you explain why they did not seem to believe that they could accomplish all the goals of creating a new ministry of public safety, all the goals that Senator Kenny has so ably articulated for years, which are to work on a national strategy for security, a national policy.

Perhaps we should give you an opportunity to tell us why you went this road. I have read the report of this committee with some care and yes, it made many recommendations around the question of security, but I have seen nowhere whatsoever any hint, any suggestion, any recommendation that the officer known as the Solicitor General should be jettisoned. I do not know how we should go on from here. Maybe you would like to respond at this stage and then we can continue.

Ms. McLellan: I can say a few things and then, Mr. Chairman, if it is okay, I would ask Mr. Pentney, who is a lawyer with the Department of Justice and my department, to speak. We have in fact researched this issue in some detail as you might imagine because we did read the record and we knew that the issue would be raised. Mr. Pentney will give you a more detailed response in terms of the abolition, if you like, of the position of Solicitor General and the creation of this new department and new minister. However, on the basis of our legal analysis and research, there is no, in our opinion, constitutional impediment to the creation of this department and to the doing away with the cabinet post known as Solicitor General. In fact, the British system and the Canadian have diverged quite dramatically in

L'objet de ma question est de souligner un aspect constitutionnel extrêmement important du projet de loi C-6, qui abolit les fonctions de solliciteur général du Canada. Comme je l'ai dit, les questions qui se posent sont d'une nature hautement constitutionnelle. Le solliciteur général occupe l'une de deux fonctions très anciennes, à titre de second conseiller juridique de Sa Majesté. Le projet de loi tente d'abolir cette fonction sans examen, sans explication et sans que personne ne l'ait demandé.

J'essaie de montrer d'où viennent ces préoccupations. Si nous examinons tous les décrets du conseil — il y en a une flopée — qui ont créé le ministère, on s'aperçoit que la source des pouvoirs est le solliciteur général. Par exemple, madame la ministre, vous avez prêté serment à titre de solliciteur général pour devenir ensuite vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique. Par conséquent, vos pouvoirs découlent de vos fonctions de solliciteur général. C'est sur ces fonctions que semble se fonder tout le système que vous dirigez depuis un an.

J'ai parlé à plusieurs avocats constitutionnalistes, qui étaient tous préoccupés par l'abolition de cette fonction. Je ne sais pas vraiment comment procéder. Peut-être devrais-je répéter ce que le témoin a dit hier soir, ou encore vous donner la possibilité de nous dire pourquoi vous avez cru bon ou quelqu'un d'autre a cru bon d'agir ainsi, car je sais que les sorciers du BCP consultent parfois leur boule de cristal pour nous annoncer différentes choses. Je voudrais donc que vous nous disiez pourquoi vous — ou quiconque a imaginé ce plan — croyez nécessaire de débarrasser le Canada de son solliciteur général? Pouvez-vous en outre nous expliquer pourquoi on ne semble pas croire qu'il est possible d'atteindre tous les objectifs de la création d'un nouveau ministère de la Sécurité publique, tous les objectifs que le sénateur Kenny a si bien décrits pendant des années, qui consistent à élaborer une stratégie nationale de sécurité?

Nous devons peut-être vous donner l'occasion de nous dire pourquoi vous avez choisi cette voie. J'ai soigneusement lu le rapport de notre comité et j'ai constaté qu'il formulait effectivement beaucoup de recommandations concernant la sécurité. Toutefois, je n'ai trouvé nulle part une recommandation, une suggestion ou même une allusion concernant l'abolition du poste de solliciteur général. Je ne sais pas comment procéder à partir de là. Peut-être voudrez-vous répondre à ce stade, après quoi nous pourrions poursuivre.

Mme McLellan : Je voudrais répondre brièvement, après quoi, avec votre permission, monsieur le président, je demanderai à M. Pentney, qui est avocat au ministère de la Justice et qui est affecté à mon ministère, de prendre la relève. Comme vous pouvez l'imaginer, nous avons fait des recherches détaillées sur cette question parce qu'ayant lu les comptes rendus, nous savions que la question serait soulevée. M. Pentney vous donnera plus de détails sur l'abolition du poste de solliciteur général et la création du nouveau ministère et du poste de nouveau ministre. Toutefois, sur la base de notre analyse et de nos recherches, nous ne croyons pas qu'il existe d'obstacle constitutionnel à la création de ce ministère et à l'abolition du poste de solliciteur général. En fait, le système canadien s'est considérablement écarté du système

relation to both the roles of Attorney General and Solicitor General. The Solicitor General, in our system since 1966, I think at least, is a member of the cabinet. That is not the situation extant in the United Kingdom, obviously, and therefore, the roles are quite different and have been for some period of time.

I would hope that the committee will agree that there is absolutely no constitutional impediment to the creation of a Minister of Public Safety and Emergency Preparedness and the doing away of the position of Solicitor General. Mr. Pentney can take you through much more of that history if you would like to hear that.

The thing I would say is that I think on December 12 it was felt, and the Prime Minister felt, that it was an important time to put a new focus on the importance of Canadians' public safety, security and our ability to plan and be prepared and manage emergencies. I believe, not only because I am the minister of the department, the thinking is right in terms of bringing key components of our government at the federal level together that have a common mandate in relation to either public safety, security or emergency preparedness.

The Solicitor General's role, while it has evolved over the years unquestionably, is narrower than that. I believe there was a desire to focus more broadly this particular ministry. Yes, it contains within it the important functions played historically by the Solicitor General in our country, which again I underscore are different from the United Kingdom to some considerable extent, so I continue to be responsible for the RCMP, for CSIS, for corrections, for example. In addition, however, I am now responsible for emergency planning and management. I am responsible for the national crime prevention centre, for example. These were not part and parcel of the old Department of the Solicitor General, nor were they part of the role of the Solicitor General.

This points us in a new and expanded direction. It ensures that we have a broader focus on the challenge of safety, security and emergency planning, and I believe it made sense to bring all three together into one new department and one new minister.

Senator Cools: Before Mr. Pentney responds, perhaps I should make it clear: I take no objection and I have no quarrel whatsoever with the phenomenon of creating a minister under the new ministry. That is not in issue and that is not in doubt whatsoever. I am very convinced that modern-day conditions are demanding this kind of action. I do not want any misunderstandings here because you do not have to respond to that which is not questioned. You just spent the last three or four minutes talking about a new focus. Senator Kenny has convinced the country that there is a need for a new focus. We do not have to go down that road, therefore. To the extent that you opened it up then, just let me throw in one other question in respect of the roles and the constitutional impediments. Since you are going to be questioning them I am going to come back to you in a moment.

britannique pour ce qui est du rôle du procureur général et du solliciteur général. Depuis 1966, je crois, le solliciteur général canadien est membre du Cabinet. Ce n'est pas le cas au Royaume-Uni. Par conséquent, les rôles sont très différents, et l'étaient déjà depuis un certain temps.

J'espère que le comité conviendra qu'il n'y a absolument aucun obstacle constitutionnel à la création du poste de ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et à l'abolition de celui de solliciteur général. M. Pentney peut vous donner beaucoup plus de détails sur l'historique de la question, si vous le souhaitez.

Le 12 décembre 2003, le premier ministre a pensé qu'il était temps de mieux souligner l'importance de la sécurité des Canadiens et la nécessité de se préparer pour affronter des situations d'urgence. Je crois — et ce n'est pas seulement parce que je suis responsable de ce nouveau ministère — que le moment était bien choisi pour regrouper les éléments clés de l'administration fédérale qui ont un mandat commun lié à la sécurité publique et à la protection civile.

Bien qu'il ait indubitablement évolué au fil des ans, le rôle du solliciteur général est sensiblement plus étroit. Je crois que le premier ministre voulait élargir le mandat de ce ministère. Oui, il comprend les importantes fonctions traditionnellement remplies par le solliciteur général. Je répète, par ailleurs, que ces fonctions sont très différentes de ce qu'elles sont au Royaume-Uni. Cela signifie que je continue d'être responsable de la GRC, du SCRS et du Service correctionnel, par exemple. De plus, je suis maintenant chargée de la planification et de la gestion de la protection civile. Je suis responsable, par exemple, du Conseil national de prévention du crime, qui ne relevait pas auparavant de l'ancien ministère du Solliciteur général.

Cela nous donne une orientation nouvelle et plus étendue, qui nous permet de nous occuper à la fois de la sécurité et de la protection civile. Je crois qu'il était logique de regrouper ces fonctions dans un nouveau ministère, sous la direction d'un seul ministre.

Le sénateur Cools : Avant que M. Pentney ne réponde, je voudrais clairement établir ceci. Je ne m'oppose pas du tout à ce qu'il y ait un nouveau ministre à la tête du nouveau ministère. La question n'est pas là. Je suis persuadée que la situation actuelle exige de procéder ainsi. Je tiens à ce qu'il n'y ait pas de malentendu, parce que je ne veux pas que vous répondiez à des questions que je n'ai pas posées. Vous avez consacré les trois ou quatre dernières minutes à parler d'une nouvelle orientation. Le sénateur Kenny a convaincu le pays de la nécessité d'une nouvelle orientation. Nous n'avons donc pas à revenir là-dessus. Comme vous avez ouvert cette porte, je vais ajouter un autre point au sujet des rôles et des obstacles constitutionnels. Vous allez contester cela, mais j'y reviendrai dans un instant.

To the extent that you will be responding, perhaps you could include in your response an explanation of why the Americans, whose office of the Solicitor General is very close to ours constitutionally, chose not to do what Canada is doing. The United States of America, after all, was the object of the attacks on September 11. When they chose to respond to the very same modern conditions of contemporary terrorism, security and so on, they chose to maintain their Solicitor General on the one side and to create a secretary of state for homeland security and a department. I wonder if you could work that out.

You do not have to explain why we need to hear this.

The Chairman: Perhaps we could hear Mr. Pentney. Sir, are you competent to comment on the American system?

Mr. Bill Pentney, Assistant Deputy Attorney General, Department of Justice Canada: I believe, I am, to some extent, honourable senators. I am a former law professor. This has given me a wonderful opportunity to return to the books and history that I do not get to do often enough.

I will not take up too much time. I have had the opportunity to review the testimony offered yesterday by Professor Wesley Pue. There is a great deal of it that we could agree with and would carry on. Whatever the name of this minister, this special relationship that she has with, for example, the Commissioner of the RCMP and the important distinctions that are drawn between the role of the Minister of Public Safety or the Solicitor General, in not directing RCMP or other law enforcement officers in terms of day-to-day operations, who to investigate and how to investigate, and the idea that the minister in dealing with her colleagues stands apart to some extent from other ministers as well, we could all agree with.

What I understand the question to be is whether or not changing the title changes that relationship. Our analysis is that it does not. Many provinces have done away with the title of Solicitor General. They have ministers who are responsible for police services, and are under the self-same obligations not to direct day-to-day operations of police.

The Canadian practice has diverged substantially from the British; therein, perhaps, lies some of the confusion. I will deal as quickly as I can with that and then I will speak to the Office of the Solicitor General of the United States, which is quite remarkably different from the Office of the Solicitor General as it has existed recently in Canada. That may also explain why, when the U.S., decided to create the Department of Homeland Security they did not affect it because of the different nature of the roles.

There was no Solicitor General when Canada was created. There was a Minister of Justice and Attorney General of Canada and there was no one named to the office of the Solicitor General. In that sense, it is not true that Canadian constitutional history has always been graced with the office of Solicitor General. When the office was first created, in 1886 by statute, it was not a cabinet-

Puisque vous allez répondre, vous voudrez peut-être inclure dans votre réponse une explication des motifs pour lesquels les Américains, qui ont un solliciteur général dont les fonctions sont très proches des nôtres sur le plan constitutionnel, n'ont pas suivi la même voie que le Canada. Après tout, les États-Unis ont été la cible des attentats du 11 septembre. Or quand ils ont décidé de réagir aux mêmes conditions contemporaines de sécurité et de terrorisme, ils ont décidé de maintenir leur solliciteur général, d'une part, tandis que, de l'autre, ils créaient un nouveau département de la Sécurité intérieure. Pouvez-vous nous donner des explications à ce sujet?

Vous n'avez cependant pas à expliquer pourquoi nous avons besoin du nouveau ministère.

Le président : Nous pourrions peut-être entendre M. Pentney. Vous sentez-vous capable, monsieur, de formuler des observations sur le système américain?

M. Bill Pentney, sous-procureur général adjoint, ministère de la Justice Canada : Honorables sénateurs, je crois que je peux le faire dans une certaine mesure. J'ai déjà enseigné le droit. Cela m'a donné la merveilleuse occasion de me replonger dans les livres et dans l'histoire, ce que je ne peux pas faire très souvent.

Je ne prendrai pas trop de temps. J'ai eu l'occasion de prendre connaissance du témoignage d'hier du professeur Wesley Pue. J'accepte une grande partie de ce qu'il a dit. Quel que soit le nom du ministre, nous convenons volontiers qu'elle a des relations spéciales avec le commissaire de la GRC, par exemple, qu'il y a d'importantes distinctions entre le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et le solliciteur général sur le plan de la gestion quotidienne de la GRC, des autres agents d'exécution de la loi, de l'objet des enquêtes et des modalités d'enquête, et que dans ses relations avec ses collègues, la ministre se distingue nettement des autres ministres. Nous convenons volontiers de tout cela.

Si j'ai bien compris la question, il s'agit de déterminer si le changement de titre entraîne un changement des relations. Notre analyse aboutit à la conclusion que ce n'est pas le cas. Beaucoup de provinces ont aboli le titre de solliciteur général. Elles ont des ministres responsables des services de police, qui ont la même obligation de ne pas s'immiscer dans les opérations quotidiennes de la police.

La pratique canadienne s'est très sensiblement écartée de celle du Royaume-Uni. C'est peut-être là qu'il faut chercher la source de la confusion. Je vais en parler aussi brièvement que je le peux avant d'aborder la question du Bureau du solliciteur général des États-Unis, qui est également très différent de la fonction du même nom qui existait très récemment au Canada. Ces différences expliquent peut-être aussi pourquoi les États-Unis n'ont pas touché à ce bureau lorsqu'ils ont créé le département de la Sécurité intérieure.

Nous n'avions pas de solliciteur général lors de la création du Canada. Nous avions un ministre de la Justice et procureur général du Canada. Il n'est donc pas vrai de dire que l'histoire constitutionnelle du Canada a toujours comporté la fonction de solliciteur général. Lorsque le poste a été créé pour la première fois par voie législative en 1886, son titulaire ne siégeait pas au

level position. The statute said that the Governor in Council may appoint an officer, essentially a public servant, who shall be called the Solicitor General of Canada and who shall assist the Minister of Justice and the council work of the Department of Justice, carrying on a tradition of Solicitor General that then existed in England. The minister may not forgive me for saying so, but the salary was listed as \$5,000 per annum. We have moved on since those days in many ways.

For about the next 80 years, the Office of the Solicitor General was about the same. My understanding is that Arthur Meighen, in 1917, was the first Solicitor General to assume the role in cabinet in the Privy Council.

In 1966, the Canadian Office of the Solicitor General was created by statute. Professor Edwards notes this in his text as a seminal event. The duties of the Solicitor General were separated from those of the Attorney General and Minister of Justice and, therefore, created the break between the old role of Solicitor General as aiding the Attorney General in council work and assigned the Solicitor General responsibility for reformatories, prisons, penitentiaries, parole and remissions, and the Royal Canadian Mounted Police.

Whatever common law constitutional obligations that may have rested on the former Solicitor General, under the old regimes, were replaced therefore by a statute that defined the roles and duties of the Solicitor General. Parliament, in exercise of its supremacy at the time, decided that the role of the Solicitor General should be divided from that of the Attorney General, that the role should no longer be to assist the Attorney General in council work, and that the role should be to have responsibility for those areas: reformatories, prisons, penitentiaries, parole and remissions, and the RCMP.

At that time and since, it has been accepted in our constitutional law and practice that there is a special role and relationship between, in this case for example, the Commissioner of the Royal Canadian Mounted Police and the minister in respect of day-to-day operations. This is reflected in the RCMP Act that assigns responsibility for the commissioner to act under the direction of the minister, but to have control and management of the force. Certainly, this minister, former ministers, this commissioner and former commissioners have been briefed very clearly and are, between themselves, very clear on their roles and responsibilities under our constitutional structure.

This is true whatever the name of the office. The change of the name of the office, in our submission, changes nothing in respect of that role and relationship, which is defined in part by practice and in part by the RCMP Act, the Canadian Security Intelligence Service Act, the act that creates corrections, and the act and laws that govern the National Parole Board.

This is not to say that the new minister, whatever her title, sheds all those old constraints; not in any way at all. The question is: Do the constraints lie in the title or rather, in the statutes that create these bodies, and in the practice?

Cabinet. La loi autorisait le gouverneur en conseil à nommer un solliciteur général du Canada, qui était essentiellement un fonctionnaire, pour aider le ministre et le ministère de la Justice, dans la tradition du solliciteur général qui existait alors en Angleterre. La ministre ne me pardonnera peut-être pas de le mentionner, mais la loi accordait au solliciteur général un traitement annuel de 5 000 \$ par an. Nous avons évolué à bien des égards depuis cette époque.

Pendant les 80 années suivantes, le Bureau du solliciteur général est resté le même. Je crois savoir qu'en 1917, Arthur Meighen a été le premier solliciteur général à faire partie du Cabinet et du Conseil privé.

En 1966, le Bureau canadien du solliciteur général a été créé par voie législative. Dans son texte, le professeur Edwards considère cela comme un événement historique. Les fonctions du solliciteur général étaient distinctes de celles du procureur général et ministre de la Justice, ce qui a donc donné lieu à la rupture entre l'ancien rôle du solliciteur général, comme assistant du procureur général, et son nouveau rôle de responsable des maisons de correction, des prisons, des pénitenciers, de la libération conditionnelle, des réductions de peine et de la Gendarmerie royale du Canada.

Ainsi, quelles que soient les obligations constitutionnelles que la common law attribuait à l'ancien solliciteur général, elles ont été remplacées par une loi définissant son nouveau rôle et ses nouvelles attributions. Dans l'exercice de son pouvoir suprême, le Parlement avait alors décidé que le rôle du solliciteur général devait être séparé de celui du procureur général, qu'il ne consisterait plus à l'assister et qu'il serait plutôt concentré sur les maisons de correction, les prisons, les pénitenciers, la libération conditionnelle, les réductions de peine et la GRC.

Depuis, il était accepté en droit constitutionnel et en pratique qu'il existait des relations spéciales, par exemple, entre le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada et le ministre sur le plan des opérations courantes. La Loi sur la GRC en témoigne puisqu'elle attribue au commissaire la responsabilité d'agir sous la direction du ministre, tout en assumant le contrôle et la gestion de la Gendarmerie. Il n'y a pas de doute que la ministre actuelle, les anciens ministres, le commissaire actuel et les anciens commissaires avaient été très clairement informés de leur rôle et de leurs attributions dans le contexte de notre structure constitutionnelle.

Cela est vrai quel que soit le titre des fonctions. À notre avis, le changement de ce titre ne modifie en rien le rôle et les relations, qui sont définis aussi bien par la pratique que par les lois créant la GRC, le Service canadien du renseignement de sécurité, le Service correctionnel et la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Cela ne veut pas dire que la ministre, quel que soit son titre, se débarrasse de toutes les anciennes contraintes. Ce n'est pas du tout le cas. La question qui se pose est la suivante : ces contraintes résident-elles dans le titre ou plutôt dans les lois portant création de ces organismes ainsi que dans la pratique?

I could contrast the situation federally as it has existed and, as we would say, it would go forward under the new Act with the one that exists as I understand it, in Alberta. Alberta, in their law creating their Solicitor General, has specifically provided that the Solicitor General shall exercise the powers and is charged with the duties attached to the Office of the Solicitor General of England by law or usage insofar as those powers and duties are applicable to Alberta. The Alberta Act expressly carries on the constitutional history and legacy of England.

In 1966, for better or worse, Parliament, in exercise of its supremacy at the time, decided not to carry on those explicitly in the statute. They created a Solicitor General and assigned specific duties and responsibilities. This statute does not contain anything similar to that which is contained in Alberta. In our submission, it is not necessary to do so. The roles and relationships as between this minister and the various agencies are clearly set out by their constituent statutes and by practice. Nothing in the change of the title is meant to change any of that.

If I may turn briefly to the role of the Solicitor General in the United States, unlike Canada and unlike England to some extent, the Office of the Solicitor General in the United States is primarily responsible for the conduct of all government litigation in the United States Supreme Court. The office also decides whether or not cases against the government ought to be appealed. It develops the arguments and presents the arguments in court. There are occasions when the U.S. Solicitor General still appears before the U.S. Supreme Court as the chief law advocate of the State. In Canada, this role is performed, not personally, by the Attorney General of Canada on behalf of the Government of Canada.

I suspect one of the reasons why the Department of Homeland Security did not include such a role is that this is a role in terms of representing the U.S. government that must be applied to all departments and in respect to all U.S. government interests. It would not have been viewed as appropriate at the time by the U.S. government as incorporating this into the Department of Homeland Security.

The United States Solicitor General is not responsible for prisons, reformatories or police. Indeed, to complete the confusion, it is actually the U.S. Department of Justice that is responsible for their Federal Bureau of Investigation. Their system is quite different than ours.

I hope that explanation is of help to the committee.

Senator Cools: I wish to respond to a couple of those points. The witness seems to be labouring under a considerable constitutional misunderstanding. I would submit that the role of the Solicitor General in Canada, in addition to the prisons and the reformatories, National Parole Board and Correctional Service Canada, still maintains by common law all of those duties, rights and responsibilities that accompany the junior law officer of the Crown.

The fact that they were not articulated in the statute in 1966 in no way obviated them, and I think it is wrong to believe that they did.

Je peux faire une comparaison entre la situation fédérale, telle qu'elle existait et telle qu'elle existerait après l'adoption du projet de loi, et celle de l'Alberta. Dans sa loi créant les fonctions provinciales de solliciteur général, l'Alberta a spécifiquement prévu que celui-ci exercerait les pouvoirs et les attributions du solliciteur général d'Angleterre, tels que définis par la loi et par la pratique, dans la mesure applicable à l'Alberta. Par conséquent, la loi albertaine adopte expressément l'histoire et la tradition constitutionnelle de l'Angleterre.

En 1966, le Parlement avait décidé, à tort ou à raison, de ne pas adopter explicitement cette histoire et cette tradition. Il a établi la fonction de solliciteur général et lui a attribué des responsabilités précises. La loi adoptée ne contenait aucune disposition semblable à celle de l'Alberta. À notre avis, ce n'était pas nécessaire. Les relations entre le ministre et les différents organismes sont clairement définies dans les lois correspondantes et dans la pratique. Le changement du titre ne modifie en rien cette situation.

Par opposition au Canada et aussi à l'Angleterre, dans une certaine mesure, le solliciteur général américain est surtout responsable de la conduite des litiges du gouvernement à la Cour suprême des États-Unis. Il décide en outre de l'opportunité de faire appel des décisions rendues contre le gouvernement. Il élabore les arguments et les présente devant la cour. Il y a encore des cas où le solliciteur général américain comparait devant la Cour suprême des États-Unis, à titre d'avocat général de l'État. Au Canada, ce rôle est rempli par le procureur général du Canada, au nom du gouvernement.

Je crois que l'une des raisons pour lesquelles le département de la Sécurité intérieure n'a pas hérité de ce rôle est qu'il consiste à représenter le gouvernement des États-Unis pour le compte de tous les ministères et à l'égard de tous les intérêts du gouvernement fédéral. À l'époque, il n'aurait pas convenu d'inclure un tel rôle dans les attributions du département de la Sécurité intérieure.

Le solliciteur général des États-Unis n'est pas responsable des prisons, des maisons de correction ou de la police. En fait, pour comble de confusion, c'est le département de la Justice qui est responsable du FBI. Il est évident que le système américain est très différent du nôtre.

J'espère que le comité aura trouvé ces explications utiles.

Le sénateur Cools : Je voudrais répondre à quelques-uns de ces points. Le témoin semble peiner par suite d'un grand malentendu constitutionnel. Je soutiens que le rôle du solliciteur général du Canada comprend, à part les prisons, les maisons de correction, la Commission nationale des libérations conditionnelles et le Service correctionnel du Canada, tous les droits et attributions conférés par la common law au second conseiller juridique de Sa Majesté.

Le fait que ces droits et attributions ne figurent pas expressément dans la loi de 1966 ne signifie pas du tout qu'ils n'existent plus. Il est faux de le croire.

In addition, it is very wrong to suggest that the position of Solicitor General of Canada was created by a statute in 1887. The position of Solicitor General pre-dated that, and Sir John A. MacDonald re-established it after Confederation because this grand act called the BNA Act intended that most political and legal life would continue after Confederation mostly as it had before.

If you were to look at the BNA Act — as you cite it — and the provinces, as examples, since when does the federal government follow the lead of the provinces? I was under the impression that the provincial folks should follow us — to my view — but to the extent that you have cited examples of different provincial statutes where they have done away with the name of the Solicitor General, I would like to invite you to consider the fact, for example, we can cite another one.

The Chairman: Senator Cools, if we can have a question, it would be helpful.

Senator Cools: I thought I was supposed to respond.

The Chairman: The way it works here is you ask the questions and they respond.

Senator Cools: I will ask other questions. I can keep you going with questions for quite some time.

You have given me a legal analysis in which you have come to a conclusion that there is no constitutional impediment. You have cited a somewhat limited history, but you have not given me any analysis, nor have you given me any constitutional authority as to why you could put this bill before us in this form. I have heard that someone in the department adopted a conclusion that it is only a name and it can be changed, and then this bill is before us.

However, you have not given us the constitutional authority that says it can be changed.

The Chairman: The question is, Senator Cools?

Senator Cools: I will put a question. What is the constitutional authority for this government to bring a bill before us which purports to alter the nature and the character and the name of Her Majesty's Law Officer?

Mr. Pentney: The former Solicitor General, under the former statute has been a creature of statute since 1966 with a set of defined roles and responsibilities. The Constitution in our submission contains nothing which prevents or limits the government's ability to change the title of that office or to assign other roles or responsibilities to that office. If Parliament adopts the legislation through its supremacy, the Constitution would not inhibit Parliament from deciding the different roles or responsibilities than those assigned in 1966, and should attach to this department. Parliament would not be limited from changing the title of the minister that is responsible for this department.

De plus, il est complètement faux de prétendre que le poste de solliciteur général du Canada a été créé par voie législative en 1887. Le poste est antérieur à cette date. Sir John A. MacDonald l'a rétabli après la Confédération simplement parce que la grande loi intitulée Acte de l'Amérique du Nord britannique visait à maintenir, après la Confédération, l'essentiel de la vie politique et juridique telle qu'elle existait auparavant.

Si l'on examine l'AANB et qu'on veuille prendre les provinces pour exemple, comme vous l'avez fait, on peut se demander depuis quand le gouvernement fédéral suit l'exemple des provinces? J'avais l'impression que les provinces devaient suivre l'exemple du gouvernement fédéral. Toutefois, dans la mesure où vous avez cité l'exemple de différentes lois provinciales qui avaient supprimé le titre de solliciteur général, je voudrais vous inviter à considérer le fait que nous pourrions citer un autre exemple.

Le président : Sénateur Cools, il serait très souhaitable que vous en veniez à votre question.

Le sénateur Cools : J'avais l'impression d'être plutôt en train de répondre.

Le président : La façon de procéder, ici, consiste pour les membres du comité à poser les questions et, pour les témoins, à y répondre.

Le sénateur Cools : Je poserai d'autres questions. Je pourrais en fait en poser pendant un très long moment.

Vous m'avez présenté une analyse juridique dans laquelle vous arrivez à la conclusion qu'il n'y a pas d'obstacle constitutionnel. Vous avez cité des faits historiques assez limités, mais vous n'avez fourni aucune analyse et ne vous êtes réclamé d'aucune autorité constitutionnelle expliquant sur quelle base vous avez déposé un projet de loi dans cette forme. J'ai cru comprendre que quelqu'un au ministère a décidé que ce n'était qu'un titre et qu'on pouvait le changer, ce qui explique le projet de loi dont nous sommes saisis.

Vous n'avez cependant cité aucune autorité constitutionnelle établissant que ce titre pouvait être changé.

Le président : Quelle est la question, sénateur Cools?

Le sénateur Cools : Je vais poser la question. Sur quelle autorité constitutionnelle le gouvernement se base-t-il pour déposer un projet de loi visant à modifier la nature, le caractère et le titre du conseiller juridique de Sa Majesté?

M. Pentney : Aux termes de l'ancienne loi, l'ancien solliciteur général était assujéti depuis 1966 à des dispositions législatives définissant son rôle et ses attributions. À notre avis, la Constitution ne contient rien qui empêche le gouvernement de changer le titre de cette fonction ou de lui attribuer d'autres responsabilités. Si le Parlement adopte une loi, la Constitution ne l'empêche pas de décider d'attribuer un autre rôle et d'autres responsabilités que ceux de 1966. Rien ne peut empêcher le Parlement de modifier le titre du ministre responsable de ce ministère.

Senator Cools: I still have not had my question answered. Again, you have made an assertion. You are reaching conclusions and saying the conclusion is the reason. The Constitution of this land vests all executive authority in Her Majesty. This is not nostalgia or an ornament. This is a fact of law.

The two law officers of the Crown are Her Majesties two personal agents, — so to speak — and have an entirely different role than any other minister. They may be in cabinet or they may not be. In some jurisdictions they are in, in some they are out. You have given me no constitutional reasons whatsoever as to how you can simply propose to change by simple bill a fact that really concerns the office of Her Majesty in this country.

Senator Mercer: This is an interesting debate and one that maybe we want to have, but we have the opportunity to have the minister with us this afternoon and her time is limited. I am sure the officials could come back if that were the committee's wish at some other time. I would like us to get on. I would personally like to ask the minister more questions.

Senator Cools: I was hoping —

The Chairman: I will recognize you in a moment, Senator Cools. That is a constructive suggestion. We have devoted almost a quarter of the time allotted to this subject. Perhaps, if you have another question, we can continue.

Senator Cools: I have a few more. We are told again and again of ministers' accountability in Parliament, but it is very hard to have a dialogue with a minister. I found it over the years quite often and quite difficult. I thought that is what I came here today for, to have a dialogue with you.

Last night Professor Pue made a suggestion to the committee where he essentially said, and I accept it, that one can combine the two different roles in the same person. If Ms. McLellan, you were Solicitor General and Minister of Public Safety, I would not raise this.

The Chairman: Senator Cools, please ask a question.

Senator Cools: Last night Professor Pue made a suggestion that he believed, and I believe too, could fix the problem in this bill. If you look at the bill, clause 1 is the title, but clauses 2 and 3 are around the question of creating the department and creating the minister.

If you were to look at a parallel document, being the Department of Justice Act, which you would have been responsible for at one point, you will find that it does the same thing. As a matter of fact, these words are borrowed from it. It says that there is "established a department," et cetera, et cetera.

The second clause, it says the Minister of Justice shall ex officio be the Attorney General of Canada. I am sure the officials from your department should know this.

Le sénateur Cools : Vous n'avez toujours pas répondu à ma question. Je répète donc. Vous avez fait une affirmation. Vous avez abouti à des conclusions et soutenez qu'elles constituent le motif. La Constitution attribue tout le pouvoir exécutif à Sa Majesté. Ce n'est ni de la nostalgie ni du protocole. C'est une réalité du droit.

Les deux conseillers juridiques de la Couronne sont, pour ainsi dire, des agents personnels de Sa Majesté et jouent un rôle tout à fait différent de celui des autres ministres. Ils peuvent faire partie ou non du Cabinet. Dans certaines administrations, ils y siègent, et dans d'autres, pas. Vous ne m'avez donné aucun motif constitutionnel permettant d'utiliser un simple projet de loi pour modifier une réalité touchant les fonctions de Sa Majesté dans ce pays.

Le sénateur Mercer : C'est un débat fort intéressant que nous pouvons souhaiter tenir, mais nous avons l'occasion cet après-midi de discuter avec la ministre, dont le temps est limité. Je suis sûr que les fonctionnaires peuvent revenir à un autre moment si le comité le souhaite. Pour ma part, j'aimerais poursuivre. J'ai moi-même à poser quelques questions à la ministre.

Le sénateur Cools : J'espérais...

Le président : Je vous accorderai la parole dans quelques instants, sénateur Cools. Cette suggestion est constructive. Nous avons consacré près d'un quart de notre temps à ce sujet. Nous pourrions poursuivre si vous aviez une autre question.

Le sénateur Cools : J'en ai plusieurs autres. On nous parle constamment de la responsabilité des ministres devant le Parlement, mais il est très difficile de discuter avec un ministre. Je l'ai souvent constaté au fil des ans. C'est pour cette raison que je suis venue aujourd'hui : pour pouvoir discuter avec vous.

Hier soir, le professeur Pue a suggéré au comité, ce que j'accepte, qu'il est possible de cumuler les deux rôles. Madame McLellan, si vous étiez solliciteur général et ministre de la Sécurité publique, je n'y verrais aucun inconvénient.

Le président : Sénateur Cools, je vous prie de poser votre question.

Le sénateur Cools : Hier soir, le professeur Pue a présenté une suggestion qui, de son avis comme du mien, peut régler le problème de ce projet de loi. Si vous regardez le projet de loi, l'article 1 constitue le titre, mais les articles 2 et 3 concernent la création du ministère et du poste du ministre.

Si l'on examine un document parallèle, comme la Loi sur le ministère de la Justice, dont vous avez été responsable à un certain moment, on peut faire la même constatation. On y retrouve en fait les mêmes mots : « Est constitué le ministère... » et cetera.

Le second paragraphe de l'article dit que le ministre de la Justice est d'office procureur général de Sa Majesté au Canada. Je suis sûre que les fonctionnaires de votre ministère le savent.

The Chairman: Senator Cools I am sorry your time is exhausted. We are going on with other questioners.

Senator Forrestall: I bring the minister around to intelligent capabilities, coordination and oversight. Could you provide us with an appreciation of how government intelligence requirements are established and communicated to the agencies involved in the collection, analysis and enforcement?

Ms. McLellan: The Prime Minister is overall responsible by virtue of his office for the national security of the country. We have a committee. If you are talking about actually determining the intelligence priorities for a given year, that is done in consultation, under the chairmanship of the Prime Minister, bringing together all key departments and agencies. We develop a proposal in terms of the intelligence priorities.

Senator Forrestall: Minister, when you say "we," who is we?

Ms. McLellan: There is a committee of relevant ministers and agencies chaired by the Prime Minister, separate and apart from the Committee of Public Safety. On an annual basis, we review the intelligence priorities and make whatever changes, modifications or enhancements we view as necessary. For the forward-looking year, that represents the intelligence priorities for the Government of Canada and its intelligence-gathering agencies.

Senator Forrestall: How do you check the veracity of that year's work? How is that analyzed? How are conclusions drawn from that, first of all, as to veracity because when we have less than absolute information and when we have slightly incorrect information, we have trouble. How do we check it?

Ms. McLellan: There are a number of different mechanisms. Clearly, there are oversight mechanisms. If individuals or organizations believe that CSIS has carried out an operation or provided information in relation to suspected activities that is detrimental to them, as we have seen in many circumstances, they can lay a complaint before SIRC. SIRC reviews the conduct of CSIS and will issue a report in terms of how that agency has gone about its duties.

We have various kinds of oversight mechanisms in relation to other entities that might gather intelligence, such as the RCMP.

In terms of information and its veracity, we collect information and we share it with appropriate entities within the Government of Canada, other levels of government and our international allies. There is, to some extent self-policing around the quality of the work that is done by various agencies globally. While CSIS is a relatively small intelligence-gathering agency in comparison to the big ones in the United States and the U.K., its work is generally viewed as being of high quality. That does not mean that the veracity of every bit of information that is collected in every operation is checked. We have formal oversight mechanisms, but what I have just described laterally is more of

Le président : Sénateur Cools, je regrette, mais votre temps de parole est écoulé. Nous allons maintenant passer à d'autres sénateurs.

Le sénateur Forrestall : Je vais maintenant ramener la ministre aux questions de renseignement, de coordination et de surveillance. Pouvez-vous nous donner une idée de la façon dont les besoins de renseignement du gouvernement sont établis et communiqués aux organismes chargés de la collecte, de l'analyse et de l'exécution?

Mme McLellan : Le premier ministre a la responsabilité globale de la sécurité nationale. Nous avons un comité. Si vous voulez parler de la détermination des priorités de renseignement dans une année donnée, cela se fait sous la direction du premier ministre, en consultation avec les principaux ministères et organismes. Nous élaborons une proposition relative aux priorités du renseignement.

Le sénateur Forrestall : Madame la ministre, pouvez-vous préciser ce « nous »?

Mme McLellan : Il y a un comité composé des ministres et des chefs d'organismes compétents, sous la direction du premier ministre. Ce n'est pas le comité de la sécurité publique. Nous examinons, sur une base annuelle, les priorités du renseignement et apportons les changements ou les améliorations que nous jugeons nécessaires. Le résultat représente, pour l'année suivante, les priorités de renseignement du gouvernement du Canada et de ses organismes de collecte d'information.

Le sénateur Forrestall : Comment vérifiez-vous l'exactitude des renseignements recueillis dans l'année? Quelles analyses faites-vous? De quelle façon tirez-vous des conclusions au sujet de la véracité de l'information? Nous savons que même de légères inexactitudes peuvent causer de grands ennuis. Quelles vérifications faites-vous?

Mme McLellan : Nous avons différents moyens. Il y a bien sûr les mécanismes de surveillance. Si des groupes ou des particuliers croient que le SCRS a mené une opération ou fourni des renseignements relatifs à une activité soupçonnée qui leur sont préjudiciables, comme nous l'avons vu un certain nombre de fois, ils peuvent présenter une plainte au CSARS. Celui-ci fait enquête sur la conduite du SCRS et produit un rapport sur la façon dont le Service s'est acquitté de ses fonctions.

Nous avons différents moyens de surveillance concernant d'autres organismes qui recueillent de l'information, comme la GRC.

Quant à l'exactitude de l'information, nous recueillons des renseignements que nous partageons avec d'autres organismes fédéraux, d'autres ordres de gouvernement ainsi qu'avec nos alliés étrangers. Les différents organismes exercent une certaine autodiscipline quant à la qualité de leur travail. Même si le SCRS est un petit organisme par rapport aux équivalents américains et britanniques, on considère en général qu'il fait un travail de qualité. Cela ne veut pas dire qu'on vérifie la véracité de chaque information recueillie au cours de chaque opération menée. Nous avons des mécanismes officiels de surveillance, mais les échanges latéraux que je viens de mentionner constituent en soi

an informal oversight based on reputation. If you are in the business of intelligence gathering but are not good at it, not careful and do not exercise good judgment, that quickly gets known in terms of the people with whom we share information.

We certainly have formal oversight mechanisms. The Auditor General, as well, exists to help us understand not the veracity of every piece of information or intelligence that is gathered but the integrity of the organization as an entity, namely, whether it is carrying out its main mandate.

The Chairman: Minister, you referred to SIRC as an oversight mechanism.

Ms. McLellan: Yes.

The Chairman: Is it in fact a review mechanism?

Ms. McLellan: Yes.

Senator Forrestall: I will come back to an operable level. Regarding the practical day-to-day handling, I told Senator Meighen that I do not know where he got that information. That was two weeks ago. Things have changed. I am in support of that.

I draw your attention to the fact that our friends to the south constantly have people in the air. They make sure, before their chair tables a report with their co-secretary in the United States, that the information contained in that report is up-to-date, that nothing has happened between February 10 and February 2 when the information was dated as having been collected and that it remains the same. Do we have in place that capacity?

Ms. McLellan: We do in terms of trying to ensure not only veracity, but timeliness. It is an ongoing challenge. The example you give, which is a timeliness issue, is an ongoing challenge to ensure that the information we are collecting is analyzed and timely. One of the criticisms of the Auditor General was that a lot of the information that formed the basis of things like watch lists and so forth was not timely. It was out of date. In fact, we immediately turned our attention to rectifying that situation.

Ms. Bloodworth: I could say a lot of intelligence is not necessarily just information. It is judgements. The intelligence agencies will continually make judgements and pass them on. Those judgements may change from time to time. A number of assessments of various levels are issued by CSIS, for example. Most intelligence that either I or the minister see would be more in the nature of a judgment as opposed to a simple piece of information. It will be a judgment based on information gathered from a number of sources.

There is always an issue not just with timeliness but also judgment based on a number of pieces of information that can change. That is why CSIS issues new judgements every day.

un moyen informel de surveillance basé sur la réputation. Si vous faites du renseignement, mais que votre travail est de piètre qualité et que vous manquez de jugement, les gens avec qui vous partagez l'information recueillie s'en aperçoivent assez rapidement.

Nous avons aussi les mécanismes officiels de surveillance. La vérificatrice générale nous aide en outre à nous rendre compte non pas de la véracité de chaque information, mais de l'intégrité de l'organisation dans son ensemble et de la façon dont elle s'acquitte de son mandat principal.

Le président : Madame la ministre, vous avez dit que le CSARS est un mécanisme de surveillance.

Mme McLellan : Oui.

Le président : N'est-ce pas plutôt un mécanisme d'examen?

Mme McLellan : Oui.

Le sénateur Forrestall : Je vais revenir à un niveau pratique. En ce qui concerne les opérations courantes, j'ai dit au sénateur Meighen que je ne savais pas où il avait pris cette information. C'était il y a deux semaines. Les choses ont changé. Je suis bien d'accord.

J'attire votre attention sur le fait que nos voisins du Sud se tiennent constamment aux aguets. Ils s'assurent, avant le dépôt d'un rapport auprès du secrétaire correspondant du gouvernement, que l'information contenue dans le rapport demeure à jour et que rien de nouveau ne s'est produit entre le 2 et le 10 février, c'est-à-dire depuis le moment où l'information a été recueillie. Avons-nous la même capacité?

Mme McLellan : Oui, dans la mesure où nous essayons de vérifier non seulement la véracité, mais l'actualité. C'est un problème constant. L'exemple que vous donnez est vraiment important parce qu'il faut s'assurer que l'information recueillie a été analysée et qu'elle reste vraie. L'une des critiques formulées par la vérificatrice générale est due au fait que beaucoup de renseignements servant de base à l'établissement de choses telles que des listes de surveillance, et cetera ne sont pas à jour. Nous avons immédiatement pris des mesures pour remédier à la situation.

Mme Bloodworth : Je dois ajouter que de nombreux aspects du renseignement font intervenir plus que de l'information. Il y a aussi des jugements. Les organismes renseignements portent constamment des jugements qu'ils transmettent à d'autres. Ces jugements peuvent changer à l'occasion. Le SCRS produit par exemple des évaluations de différents niveaux. La plupart des renseignements que la ministre ou moi-même voyons sont plutôt des jugements que de l'information, des jugements basés sur des renseignements obtenus de différentes sources.

Il y a toujours des questions qui se posent non seulement au sujet de l'actualité de l'information, mais aussi des jugements basés sur différentes informations qui peuvent changer. C'est la raison pour laquelle le SCRS produit de nouvelles évaluations tous les jours.

Is that a perfect system? No, it is one that continually has to be assessed by many. One of the informal mechanisms is the readers of that within government. If it is not credible, it becomes apparent that it is not credible.

That said, intelligence is never a perfect science. It is always judgements.

Senator Forrestall: I am trying to relate this to CSIS, in a sense. Minister, you have told us that you supported the requirement for a broader based CSIS collection capability offshore, both quiet intelligence — not threat-related — and otherwise.

Have you been able to divert some additional funds to CSIS for this activity? Is it showing up in a higher quality of work and improved work?

Ms. McLellan: I have made a budgetary request for this year. It remains to be seen whether the Minister of Finance will see fit to fund my request. I have made a request that would permit the gathering of additional foreign intelligence. It is one of the things that I have talked about before and the fact that we live in a world where it is incumbent upon each of us, as countries and allies, to ensure that we are doing our fair share, both in terms of being able to protect our own people and having that which we share under appropriate circumstances around foreign security intelligence with our allies.

While CSIS does collect foreign security intelligence now, I have made no secret of the fact that I think they should collect more. I have made a budgetary request to that effect.

Senator Forrestall: If you need our help, give us a call.

Ms. McLellan: I will.

The Chairman: I take it from that, Minister, that CSIS will be collecting non-threat related intelligence?

Ms. McLellan: No.

The Chairman: I take from that that government has made a decision that foreign intelligence is properly the purview of CSIS and not some other agency?

Ms. McLellan: No final determination has been made in that regard. I am making a request for funding to permit us to collect more foreign security intelligence. I have not indicated where the locus of that gathering would be.

Senator Meighen: Minister, this committee has been at this business for a number of years now. One of the threads that has run through many of our conversations with government officials, whether they be in airports or ports, is that in many instances, there has been a reluctance, in our view, to share information with the committee. I realize that we, by choice, are not cleared top secret, but then that would prevent us from sharing information we receive in that fashion with anybody else. It cuts both ways. We are happy with the situation we have. There seems to be a culture of, "We do not dare say this," or, "We do not dare say that." For example, early on we went to Toronto's Pearson

Le système est-il parfait? Non, c'est un système qui doit constamment être évalué par beaucoup de gens. L'un des mécanismes informels est constitué par les destinataires de l'information au sein du gouvernement. Si l'information n'est pas crédible, cela devient rapidement assez évident.

Cela étant dit, le renseignement n'est dans aucun cas une science exacte. Elle comporte toujours des jugements.

Le sénateur Forrestall : J'essaie en quelque sorte de relier cela au SCRS. Madame la ministre, vous nous avez dit que vous êtes favorable à l'extension des capacités de collecte d'information du SCRS à l'étranger. Il s'agit de renseignement tranquille, par opposition au renseignement lié à des menaces.

Avez-vous pu obtenir des fonds supplémentaires pour financer cette activité du SCRS? Obtenez-vous en conséquence un travail de meilleure qualité?

Mme McLellan : J'ai présenté une demande budgétaire pour cette année. Il reste à voir si le ministre des Finances jugera bon d'y accéder. Ma demande permettrait de recueillir davantage de renseignements à l'étranger. C'est l'une des choses dont j'ai parlé auparavant. Nous vivons dans un monde où il nous incombe, comme pays et comme allié, de faire notre juste part tant pour protéger nos citoyens que pour disposer d'information à échanger, le cas échéant, avec nos alliés.

Même si le SCRS recueille actuellement des renseignements à l'étranger, je n'ai jamais caché que je voudrais le voir en recueillir davantage. J'ai présenté une demande à cet effet.

Le sénateur Forrestall : Si vous avez besoin de notre aide, n'hésitez pas à nous appeler.

Mme McLellan : Je le ferai.

Le président : Je peux en conclure, madame la ministre, que le SCRS recueillera des renseignements non liés à des menaces?

Mme McLellan : Non.

Le président : Puis-je en conclure que le gouvernement a réservé au SCRS l'exclusivité du renseignement étranger?

Mme McLellan : Aucune décision finale n'a été prise à cet égard. J'ai présenté une demande de fonds pour nous permettre de recueillir plus de renseignements à l'étranger. Je n'ai pas précisé où la collecte se ferait.

Le sénateur Meighen : Madame la ministre, le comité s'occupe de ce domaine depuis quelques années. L'un des sujets qui est revenu dans beaucoup de nos conversations avec les fonctionnaires, que ce soit dans les aéroports ou les ports, est que, dans beaucoup de cas, nous avons l'impression qu'on hésite à nous renseigner. Je me rends bien compte que, par choix, nous n'avons pas la cote de sécurité « Très secret » parce qu'une telle cote nous empêcherait de discuter avec quiconque de l'information que nous obtiendrions. C'est une affaire à double tranchant. Nous sommes heureux de notre situation, mais il semble y avoir une culture qui amène les gens à nous dire qu'ils

Airport and were told everything has been done in accordance with the directives of the Department of Transport. Lo and behold, we went back and found there were no such directives from the Department of Transport.

We were told that mail was checked by Canada Post, and Canada Post told us that mail was checked by people at the airport. It turned out that nobody was checking the mail. Frankly, it would still appear that nobody is checking the mail.

We submitted 66 questions to CBSA in December and got responses, after some prodding, to 60 of them, but for six of those questions we did not get satisfactory responses, and the reason given was security reasons.

These questions revolved around the total number of times — I am reading this so I get it right — CBSA conducts a given type of inspection in a year, such as Vehicle and Cargo Inspection System, VACIS, destuffing, radiation, or whatever. That apparently is a big dark secret and cannot be shared with us.

I am not satisfied personally with that answer. I do not think it puts national security in jeopardy to say that, over a total of one year, so many containers are inspected using VACIS. It makes no sense to me. Surely that is not a culture we want to encourage. Why cannot such data be released?

I have one other item for your consideration. CBSA comes before us and says they are doing much better. How do we know? They will not even tell us the poor record they had before they started doing much better. If we cannot know what the baseline was a year ago, how do we know they are doing much better? Is this just, “Trust us, and we will let you know what we want to tell you.”

Ms. McLellan: You raise a very important question. We touched upon cultural reticence earlier in terms of intelligence-gathering agencies sharing among themselves. In fact, there is a cultural reticence beyond that in terms of various organizations — maybe it is the CBSA in a given case, and maybe it is the RCMP or whoever — in terms of providing information that might help Canadians, let alone all of you, understand, one, the nature of the threat environment in which we live, and two, what their government and their agencies are actually doing to keep Canadians safe.

It has come to my attention that in the United States — I do not think it is fair to say in the U.K., but in the United States — you often see public office or agency heads in the press saying more than it would appear that our agency heads or even secretaries or ministers do. They may be in a position to say more.

One thing I have asked my department and agency heads to look at is, in this world in which we live since September 11 with increased public interest and scrutiny around things like

n’osent pas dire ceci ou cela. Ainsi, lors de notre visite à l’aéroport Pearson de Toronto, on nous a affirmé que tout était fait conformément aux directives du ministère des Transports.

Or nous avons découvert que ces directives n’existaient pas. On nous a dit que le courrier était vérifié par Postes Canada, mais Postes Canada nous a affirmé que le courrier était vérifié par des gens de l’aéroport. Finalement, il s’est avéré que personne ne vérifiait le courrier. Il semble d’ailleurs que ce soit toujours le cas.

Nous avons présenté 66 questions à l’ASFC en décembre et, après être revenus à la charge, nous avons obtenu des réponses à 60 d’entre elles. Nous n’avons donc pas eu de réponse satisfaisante à six de nos questions, pour des raisons de sécurité, nous a-t-on dit.

Ces questions portaient sur le nombre de fois — je vais lire ceci pour ne pas me tromper — que l’ASFC procède à un certain type d’inspection dans une année, dans le cadre du Système d’inspection des véhicules et du fret (VACIS), du déchargement des conteneurs, des radiations, et cetera. Il semble que c’est un grand secret auquel on ne peut pas nous associer.

Personnellement, je ne suis pas satisfait de cette réponse. Je ne crois pas qu’on puisse compromettre la sécurité nationale en disant que, pendant un an, on a inspecté tant de conteneurs grâce au système VACIS. Pour moi, ce n’est pas logique. Ce n’est sûrement pas une culture que nous voudrions encourager. Pourquoi n’est-il pas possible de divulguer des données de ce genre?

J’ai un autre point pour vous. L’ASFC se présente devant nous et nous dit que les choses se sont beaucoup améliorées. Comment pouvons-nous nous en assurer? Les responsables de l’Agence ne veulent même pas nous dire quels piètres résultats ils avaient avant de s’améliorer. Si nous ne pouvons pas savoir où ils en étaient l’année dernière, comment pouvons-nous accepter l’affirmation qu’ils font beaucoup mieux aujourd’hui? Cela revient à nous dire : « Faites-nous confiance, et nous vous dirons ce que nous voudrions bien vous dire. »

Mme McLellan : Vous soulevez une question importante, que nous avons d’ailleurs abordée plus tôt en parlant des organismes de renseignement qui hésitent à échanger des renseignements entre eux. En fait, il y a des réticences culturelles qui vont encore au-delà dans les divers organismes, à l’ASFC dans un cas ou peut-être à la GRC dans un autre. Ils semblent répugner à fournir des renseignements pouvant aider les Canadiens et, à plus forte raison, pouvant vous aider à comprendre, d’abord la nature des menaces qui nous entourent et, ensuite, ce que le gouvernement et leurs services font pour assurer la sécurité des Canadiens.

J’ai appris qu’aux États-Unis — peut-être pas au Royaume-Uni, mais bien aux États-Unis —, on voit souvent des responsables ou des chefs d’organismes en dire davantage à la presse que nos chefs d’organismes ou nos ministres. Peut-être ont-ils la possibilité d’en dire plus.

J’ai demandé à mes collaborateurs et aux chefs d’organismes de voir dans quelle mesure nous pouvons, dans le monde engendré par le 11 septembre, où les gens se posent beaucoup de questions

intelligence-gathering and how agencies police and otherwise conduct themselves, is it possible for us to be more forthcoming, without blowing a criminal investigation, without unnecessarily revealing the possible identity of an informant or whatever the case may be.

The question you raise is important, and there is a culture of secrecy to some extent that we need to review. I do not question the bona fides of the people who assert it, and the necessity in their minds for it. I just think that sometimes we would be better served, and Canadians would actually feel better about what their public agencies do, if we were able to share more information in given circumstances.

For example, do you VACIS 2 per cent, 10 per cent, 20 per cent or all of them? I guess the CBSA probably would feel that may be giving away valuable information in relation to security. If you are checking everybody, that is one thing. If you are checking 2 per cent, that is another thing in terms of risk assessment, if you are the bad guy in terms of assessing the risk of getting caught. My guess is that if those are the kinds of numbers they are not giving you, that is why they do not give them to you. Again, I will be pleased to go back and push them and ask them whether, in the name of national security, we need to be as closed as we are in relation to some of these things.

Your point on benchmarking is also a good one. If you do not know where people started, how do you know whether they are doing better? If the Americans VACIS 2 per cent of all rail, is that the bench mark we should hit, or should we VACIS 5 per cent or 20 per cent? How do you as a committee make a critical judgment and offer recommendations if you do not know? Is there a global benchmark? Is it 2 per cent? If so, what are we doing? You cannot really help us very much if you do not know those things.

Let me ask you a question. If you were in the United States, would they tell you the percentage of rail shipments that are inspected using VACIS?

Senator Meighen: Yes, they will.

The Chairman: In fact, your officials tell us that.

Senator Meighen: But we cannot know ours.

Ms. McLellan: CBSA would share that information with their counterparts in the United States.

The Chairman: Just to clear the record, Minister, we heard testimony that 100 per cent of the rail traffic going south was inspected using VACIS, and zero per cent of the rail traffic going north was inspected using VACIS. The problem is, your gang missed a good story. The level of inspections has improved so much over the last three years, and we get

sur la collecte de renseignements et le fonctionnement des services de police et de sécurité, nous montrer plus transparents sans pour autant compromettre des enquêtes criminelles, divulguer sans nécessité l'identité d'un informateur et ainsi de suite.

La question que vous soulevez est importante. Il y a effectivement une culture de secret que nous avons besoin de revoir. Je ne mets pas en doute la bonne foi des gens qui l'appliquent : dans leur esprit, ce secret est nécessaire. Je crois simplement que nous serions parfois mieux servis et que les Canadiens se fieraient davantage à leurs organismes publics si nous pouvions à l'occasion donner un peu plus de renseignements.

Par exemple, est-ce qu'on soumet au système VACIS 2 p. 100, 10 p. 100, 20 p. 100 ou la totalité des conteneurs? Je suppose que pour l'ASFC, le fait de donner ce renseignement reviendrait à divulguer de précieuses données liées à la sécurité. Si tout le monde est soumis à l'inspection, c'est une chose. Si l'inspection ne touche que 2 p. 100 de la population, c'est autre chose au niveau de l'évaluation du risque car les gens que nous visons vont pouvoir déterminer leurs chances d'être pris. Je suppose donc que c'est ce genre de chiffres que l'ASFC craint de divulguer. Encore une fois, je serai heureuse de revenir à la charge pour demander aux responsables de l'agence si nous avons vraiment besoin, au nom de la sécurité nationale, d'être aussi discrets à ce sujet.

Votre argument concernant les points de repère est également très valide. Si vous ne savez pas où les gens ont commencé, comment pouvez-vous déterminer si leur rendement s'est vraiment amélioré? Si les Américains soumettent au système VACIS 2 p. 100 du trafic ferroviaire, est-ce le point de repère que nous devrions viser, ou bien faudrait-il chercher à atteindre 5 ou 20 p. 100? Comment votre comité peut-il porter un jugement critique et formuler des recommandations s'il ne peut pas obtenir ces chiffres? Y a-t-il un point de repère mondial? Est-ce 2 p. 100? Si c'est le cas, où en sommes-nous? Vous ne pouvez vraiment pas nous aider concrètement sans disposer de tels renseignements.

Permettez-moi de vous poser une question. Si vous étiez aux États-Unis, croyez-vous que les responsables vous donneraient le pourcentage du trafic ferroviaire qui est soumis à l'inspection VACIS?

Le sénateur Meighen : Oui, ils le feraient.

Le président : Ce sont en fait vos fonctionnaires qui nous l'ont dit.

Le sénateur Meighen : Mais nous ne pouvons pas obtenir nos propres chiffres.

Mme McLellan : L'ASFC échange probablement ces renseignements avec ses homologues des États-Unis.

Le président : Madame la ministre, je voudrais dire, pour mettre les choses au clair, que nous avons entendu des témoignages selon lesquels 100 p. 100 du trafic ferroviaire à destination du Sud subit l'inspection VACIS, par rapport à 0 p. 100 pour le trafic à destination du Nord. Nous croyons donc que vos gens ont manqué une bonne occasion de parler de

witnesses that are responsible to you coming before us and sitting there with their mouths zippered and saying, "I cannot tell you. It is a secret, and I will have to shoot you." We are fed up with it.

Ms. McLellan: I understand.

The Chairman: We came, having heard testimony from, for example, the Port of St. John where they VACIS 98 per cent. We have also been to the port of Windsor where they only have the VACIS machine on for eight hours a day, and all the truckers know it. Notwithstanding any of that, there was a good story to tell, and CBSA would have looked terrific if they had said, "Here is what we are doing." It was a generic question, and they chose not to answer it. We probably exhausted this, but there is a point that really needs to be registered.

Ms. McLellan: I will say, again, although I do not think it really answers your main concern, that they did respond. Alain Jolicoeur, who is President of CBSA, responded that they would provide you with that information in camera. They will give you the information, but it just would not be in a public session.

As I have said, I have already asked these agencies to look at how we communicate with the public, because the public has questions. If the RCMP carry out an operation and someone is arrested under the Anti-terrorism Act, obviously there are limits on what you can say. We all know that, but the public in the world in which we live actually wants more information, not less, about what that tells them about their collective security. I think we need to revisit some of these things.

Senator Meighen: I liked the first part of your answer best. The contrast between us and the Americans puts us at a disadvantage. If Americans are telling the world they are checking every bag of each air traveler, and we are so secret that we cannot tell anybody, obviously you conclude we are not testing anybody, and that is an incorrect assumption. We know we have made improvements, but we also know there is one terminal in Toronto where they are not being tested. The bad guys know a lot more than I know, so I am not going to be telling them anything.

Let me leave you with one thought that I would be interested in some day, although perhaps not today. Much of this testing is done on a risk assessment basis, and we think it comes from a doubtful source, so we are going to examine that. Have you got any system to test your risk assessment system to know how you are doing?

Ms. McLellan: That is a very good question. Risk assessment is a global enterprise in terms of the fact that we work with others in developing risk assessment tools. It is, to the best of my

leurs réalisations. Le niveau des inspections s'est énormément amélioré au cours des trois dernières années. Pourtant, lorsque les témoins qui relèvent de vous comparaissent devant le comité, c'est bouche cousue. Ils nous répondent : « Je ne peux pas vous dire. C'est un secret. Ou bien, il faudra que je vous tue. » Nous en avons vraiment assez.

Mme McLellan : Je comprends.

Le président : Nous avons appris, par exemple, qu'au port de St. John, l'inspection VACIS atteint 98 p. 100. Nous sommes également allés au port de Windsor, où la machine VACIS n'est en marche que huit heures par jour. Tous les camionneurs le savent. Les responsables de l'ASFC avaient donc une bonne histoire à nous raconter. Ils auraient pu nous dire : « Voici ce que nous faisons. » Nous posions une question générique, mais ils ont choisi de ne pas y répondre. Nous avons probablement épuisé le sujet, mais il fallait bien que nous en parlions à un moment ou un autre.

Mme McLellan : Je vous dirai encore une fois, même si cela ne répond pas vraiment à votre principale préoccupation, qu'une réponse a été donnée. Alain Jolicoeur, président de l'ASFC, a dit que l'information vous serait fournie à huis clos. L'Agence accepte de mettre ces renseignements à votre disposition, mais pas au cours d'une séance publique.

Comme je l'ai dit, j'ai déjà demandé à ces agences de réfléchir à notre façon de communiquer avec le public, qui a des questions à poser. Si la GRC mène une opération et arrête quelqu'un en vertu de la Loi antiterroriste, il est évident qu'il y a des limites à ce qu'on peut divulguer. Nous le savons tous, mais dans le monde où nous vivons, le public veut plus de renseignements, pas moins, quant aux répercussions des événements sur sa sécurité collective. Je crois vraiment que nous devons repenser certaines de ces choses.

Le sénateur Meighen : J'ai bien aimé la première partie de votre réponse. L'écart qui nous sépare des Américains nous désavantage. Si les Américains disent au monde qu'ils vérifient chaque valise que transporte chaque passager, tandis que nous gardons le silence au point de ne rien dire à personne, on pourrait en conclure que nous ne fouillons personne, ce qui est faux. Nous savons que nous avons réalisé des progrès, mais nous savons aussi qu'il y a une aéroport à Toronto où l'inspection est déficiente. Les méchants en savent beaucoup plus que moi à ce sujet, alors je ne vais rien dire du tout.

Permettez-moi de vous faire part d'une idée à laquelle je m'intéresserais un jour, mais sans doute pas aujourd'hui. Beaucoup des examens sont basés sur une évaluation du risque. On croit savoir qu'une chose provient d'une source douteuse, alors on se dit qu'il serait bon de procéder à un examen. Avez-vous un moyen quelconque de mettre à l'épreuve votre système d'évaluation du risque afin d'en avoir le coeur net sur ce que vous faites réellement?

Mme McLellan : C'est une très bonne question. L'évaluation du risque est une entreprise mondiale, en ce sens que nous travaillons avec d'autres pour mettre au point les outils

knowledge, a fact that they are evaluated as risk assessment tools in terms of whether they are achieving their purpose in a fair, impartial and effective way.

Ms. Bloodworth: do you have more information about that in terms of who tests the people who develop the risk assessment tests?

Ms. Bloodworth: You refer to the CBSA that has to do that, but in fact the risk assessment is something all organizations are supposed to use because we cannot do things 100 per cent. If there is one thing I have learned about risk assessment that is you can never say it is done. It is something that has to be continually reviewed. I think that the intelligence community in government — and I am using a wide term in that — does that as well as anyone else in government. That is not saying it is perfect. It is not saying they could not do it better and we could not do it better. By and large, they do it as well as anyone else. It is a very imperfect science, as I am sure if you have seen it, you would know. The most important thing about risk assessment is you can never declare, “Well, I have got my system and that is what it is going to be forever.” You have to have a system that continually reviews that. Indeed, the border agency and other organizations do that, which is not to say they cannot learn to do it better, as we all can.

Senator Meighen: But you agree that the assessor should be assessed?

Ms. Bloodworth: Absolutely.

Senator Banks: Thank you for being here. My questions are much less rarefied than the ones which you have been answering. They all have to do with spending money. They are therefore very specific.

We travelled all over the country and have been to most major cities and many that are not so major. We have looked at the very pointy end of the stick that you referred to earlier. All of my questions arise from your opening remarks.

You were talking about the fact that the true first responders in almost any emergency are the city police department, the town fire department, and the emergency medical technicians, et cetera. You talked about the meeting that was held here between the provincial and federal authorities in January, dealing with the question of emergency response. You did not say anything about municipalities having attended and they are the people who actually do it. Did they attend?

Ms. McLellan: No, municipalities were not in attendance in terms of the ministerial meetings. No, absolutely not. In fact, when you look at something like the development of our critical infrastructure strategy, clearly that involves not only provinces, but municipalities and the private sector. As you pointed out, they are key to that.

Since we have not had a meeting in 11 years, we decided we would invite provincial and territorial ministers and see whether people felt it was an important forum that we would want to

d'évaluation. À ma connaissance, ces outils sont évalués d'une façon équitable, impartiale et efficace pour déterminer s'ils atteignent leur objectif.

Madame Bloodworth, avez-vous plus de renseignements au sujet des vérifications auxquelles sont soumis les gens qui créent des moyens d'évaluation des risques?

Mme Bloodworth : Vous parlez de l'ASFC, mais tous les organismes sont censés recourir à l'évaluation du risque parce qu'il nous est impossible de tout faire à 100 p. 100. S'il y a une chose que j'ai apprise au sujet de l'évaluation du risque, c'est qu'on ne peut jamais affirmer que c'est fait. Il faut constamment tout revoir. Je crois que, dans l'administration publique, la communauté du renseignement le fait aussi bien que n'importe qui d'autre. Bien sûr, ce n'est pas parfait. Je ne veux pas dire que nous ne pouvons pas mieux faire. Mais, dans l'ensemble, la communauté du renseignement se montre aussi efficace à cet égard que n'importe qui d'autre. C'est loin d'être une science exacte, comme vous avez sûrement pu le constater. Le plus important dans l'évaluation du risque, c'est qu'on ne peut jamais dire : « Eh bien, j'ai mon système. Je compte l'appliquer pour toujours. » Il est nécessaire de disposer d'un mécanisme permettant de revoir constamment le système. Il n'y a pas de doute que l'Agence des services frontaliers et les autres organismes le font. Cela ne signifie pas qu'ils ne peuvent pas mieux faire. Nous le pouvons tous.

Le sénateur Meighen : Mais vous convenez que l'évaluateur doit lui-même être soumis à une évaluation?

Mme Bloodworth : Absolument.

Le sénateur Banks : Je vous remercie d'être venue. Mes questions sont beaucoup moins complexes que celles qui vous ont déjà été posées. Elles sont toutes de nature financière et sont donc très précises.

Nous avons voyagé un peu partout dans le pays. Nous avons visité la plupart des grandes villes et beaucoup de petites. Nous avons pu voir l'extrémité très pointue du bâton dont vous avez parlé tout à l'heure. Toutes mes questions découlent de votre exposé préliminaire.

Vous avez dit que, dans presque toutes les situations d'urgence, les premiers intervenants sont les services municipaux de police, de pompiers, de techniciens médicaux, et cetera. Vous avez mentionné la réunion tenue entre les autorités provinciales et fédérales en janvier pour discuter de la réaction aux situations d'urgence. Vous n'avez pas dit si des représentants des municipalités étaient présents, alors que ce sont eux qui font le travail. Étaient-ils en fait présents?

Mme McLellan : Non, les municipalités n'étaient pas représentées aux réunions ministérielles. Non, absolument pas. En fait, il est clair que l'élaboration de notre stratégie des infrastructures critiques met en cause non seulement les provinces, mais aussi les municipalités et le secteur privé. Comme vous l'avez noté, les municipalités jouent un rôle clé.

Comme nous n'avions pas tenu de réunions depuis 11 ans, nous avons décidé d'inviter les ministres provinciaux et territoriaux et de voir si les participants trouvaient la rencontre assez importante

continue in terms of working on these shared challenges. I think that in the future one might foresee inviting representatives from the Federation of Canadian Municipalities, FCM, the committee that they have on critical infrastructure. I do not think that either I or my provincial or territorial colleagues foresee a time when we would invite a representative from every municipality that deals with critical infrastructure. They have their own organizations that can bring to the table their collected views in terms of the challenges they face and the resources they need. You are right to point that out, whether it is emergency response or critical infrastructure protection that takes place in a given locale. In some cases they may be integrated national systems but if one is talking about a water system or a chemical plant, for example, an event happens in a local place and the people who show up are local municipal officials at least at the very first.

Senator Banks: I think they would take great comfort from your suggestion that FCM represent them at some future meetings.

Ms. McLellan: I would be happy to do that and of course the chiefs of police also are a key part of first response and emergency planning, and we do meet with the chiefs. We have representatives from local fire chiefs, for example, who help design our national training programs for first responders. They are very much integrated into the various things we do.

Senator Banks: Some of them feel left out.

Ms. McLellan: I am sure.

Senator Banks: I am suggesting that might be a good idea the next time you have a meeting of that kind to include the other order of government, even if it is just for hand-holding purposes.

Ms. McLellan: It is a good idea to think about inviting FCM representatives who think about these issues.

Senator Banks: You talked about the operations centre. The manager of the Government Operations Centre has told this committee that it is up and running, and is one of the successes of the first kick at the cat. We remember when Senator Munson was in a different job and in a situation where he was writing memos by candlelight and sending them out by fax. This gave rise, I hope, to some of the considerations in the Government Operations Centre. Is it in fact up and running now, and is there a redundant duplication of it somewhere?

Ms. McLellan: I will let Ms. Bloodworth respond to some of that but I think Senator Munson was not in our Government Ops Centre. He was in the Langevin Block, was he not? There was a redundancy built into the PCO, PMO offices over there and a redundancy, as I understand it, which had been tested. An emergency back-up had been tested just the month before and it all blew. That is not to excuse anything, but it was not that there was not redundancy; it had even been tested very recently before the event, but it blew. We have to build, in that kind of situation, greater redundancy. Now people understand what happened

pour vouloir la renouveler, de façon à pouvoir collaborer pour résoudre ces problèmes communs. Je suppose que nous pourrions envisager à l'avenir d'inviter des représentants de la Fédération canadienne des municipalités et du comité qu'elle a établi pour s'occuper de l'infrastructure critique. Les municipalités ont leurs propres organisations qui peuvent nous faire part de leur point de vue collectif sur les défis qu'elles affrontent et les ressources dont elles ont besoin. Vous avez raison de soulever cette question, qu'il s'agisse de la réaction à une situation d'urgence ou de la protection de l'infrastructure critique à un endroit donné. Dans certains cas, nous avons des systèmes nationaux intégrés, mais si on parle d'un système d'approvisionnement en eau ou d'une usine de produits chimiques, par exemple, si un événement se produit à l'échelon local, les responsables municipaux sont évidemment les premiers à intervenir.

Le sénateur Banks : Je suppose que les municipalités seront très réconfortées par votre suggestion d'inviter la FCM à certains des réunions futures.

Mme McLellan : Je serais très heureuse de le faire. Bien entendu, les chefs de police jouent également un rôle clé en matière de première intervention et de planification d'urgence. Nous avons des réunions avec les chefs. Nous avons des représentants des chefs de services de pompiers, par exemple, qui nous aident à concevoir les programmes nationaux de formation des équipes de première intervention. Nous les avons intégrés à différentes choses que nous faisons.

Le sénateur Banks : Certains d'entre eux ont l'impression d'être laissés pour compte.

Mme McLellan : J'en suis sûre.

Le sénateur Banks : Je crois que ce serait une bonne idée, la prochaine fois que vous tiendrez une réunion de ce genre, d'inclure l'autre ordre de gouvernement, même si ce n'est que pour serrer des mains.

Mme McLellan : C'est une bonne idée d'envisager d'inviter des représentants de la FCM qui pensent à toutes ces questions.

Le sénateur Banks : Vous avez parlé du Centre d'opérations. Le directeur du Centre d'opérations du gouvernement a dit au comité que le centre est opérationnel et que c'est un succès. Cela nous rappelle le temps où le sénateur Munson occupait des fonctions différentes et rédigeait à la lueur d'une chandelle des notes qu'il envoyait par télécopieur. J'espère que cela a servi lors de la création du Centre d'opérations du gouvernement. Est-il effectivement opérationnel? Y en a-t-il un autre ailleurs qui peut prendre la relève?

Mme McLellan : Je vais laisser Mme Bloodworth répondre à cette question, mais je crois que le sénateur Munson se trouvait non au Centre d'opérations du gouvernement, mais dans l'édifice Langevin, n'est-ce pas? Nous avons prévu de la redondance au BCO, au CPM et ailleurs, que nous avons déjà testée. Une installation de secours avait été essayée le mois précédent, et tout avait sauté. Cela n'excuse rien, mais nous avons bel et bien de la redondance. En fait, l'installation avait été mise à l'épreuve très peu de temps avant l'événement, mais elle a quand même sauté. Dans ce genre de situation, nous devons prévoir encore plus de

there. We are confident as much as one can be that we have a system in there to prevent that from happening again. The Government Ops Centre did learn a lot from the power outage situation. We have now a Government Ops Centre and that was part of my obligation. When I took up this job, the Prime Minister wanted to ensure that we had an outstanding first-rate Government Ops Centre. It is not where we want it to be completely; I am not pretending that it is. We need additional resources to move forward, but it is there, and it is responding, for example, with the Vancouver mudslide situation and the floods, very fast off the mark. The tsunami situation is another example, although that was driven out of the Department of Foreign Affairs as a response; the Government Ops Centre sending information in relation to the state of play around the tsunami situation.

I think you are right, senator; it was always a Department of Foreign Affairs lead. There were some issues there that we are looking at in terms of response and making sure that while acknowledging and respecting the Foreign Affairs lead that we make sure everybody understands the role of the Government Ops Centre, and what it is there for. For example, around the Vancouver floods, we connected immediately to the provincial ops centres that were up and running at various points around the province, providing regular updates. Is it perfect? No. Is there more work to do; absolutely.

Ms. Bloodworth: I am glad you finished with that because I wouldn't want us to declare complete victory in the operational centre. We still need a permanent site but we are enormously better off than we were a year ago. It is not simply the operations centre. There is also the other issue you talked about, business continuity plans. One of the responsibilities the department is given, for which we hope to receive resources shortly, is to audit business continuity plans of government. We in government have always been required to have them but there has been no one auditing them. I think it is fair to say that is a function that needs to happen.

Senator Banks: In respect of both of those things and other things as well, is there a formalized, codified, lessons-learned compendium someplace to which everybody is going to have access, and from which you will continually learn and we will all continually learn all of those lessons as we go along? There will be new ones the next time. Is there such a thing?

Ms. Bloodworth: No. There are different lessons learned and that is certainly part of the plan. We have already talked with the provinces about having a lessons-learned site that we might share with them. Part of the price of getting a password would be to enter your own lessons learned. It is a work in progress. We are certainly better off than we were 18 months ago, but we still have some way to go on lessons learned.

redondance. Aujourd'hui, les gens comprennent ce qui s'est passé. Nous sommes persuadés d'avoir mis en place un système pour empêcher que cela ne se reproduise. Le Centre d'opérations du gouvernement a beaucoup appris de la grande panne d'électricité. Nous avons maintenant ce centre, qui faisait partie de mes obligations. Quand j'ai pris possession de mes fonctions, le premier ministre voulait s'assurer que nous avions un Centre d'opérations de tout premier ordre. Il n'en est pas encore tout à fait là. Nous avons besoin de ressources supplémentaires pour avancer, mais il existe et prend très rapidement des mesures quand il le faut, par exemple lors du glissement de terrain et des inondations à Vancouver. Le tsunami est un autre exemple, même si la réaction était dirigée par le ministère des Affaires étrangères. Le Centre d'opérations du gouvernement relayait l'information quant à la situation sur le terrain.

Je crois que vous avez raison, sénateur, c'est toujours le ministère des Affaires étrangères qui avait la direction. Certaines questions se sont posées, que nous examinons. Tout en reconnaissant et en respectant la direction des Affaires étrangères, nous devons faire en sorte que chacun comprenne le rôle et l'objet du Centre d'opérations du gouvernement. Par exemple, dans le cas des inondations de Vancouver, nous avons immédiatement fait le lien entre les centres d'opérations provinciaux qui fonctionnaient à différents endroits de la Colombie-Britannique, pour fournir des mises à jour régulières. Le système est-il parfait? Non. Nous reste-t-il encore du travail à faire? Absolument.

Mme Bloodworth : Je suis heureuse d'entendre ce que vous venez tout juste de dire parce que je ne voudrais pas encore crier victoire en ce qui concerne le Centre d'opérations. Nous avons encore besoin d'un site permanent, mais nous avons fait des progrès énormes par rapport au point où nous en étions il y a un an. Ce n'est pas seulement le Centre d'opérations. Il y a aussi l'autre question que vous avez évoquée, les plans de poursuite des activités. L'une des responsabilités attribuées au ministère, pour laquelle nous espérons recevoir des ressources sous peu, consiste à vérifier les plans de poursuite des activités du gouvernement. Au gouvernement, nous avons toujours eu l'obligation d'élaborer ces plans, mais jusqu'ici, personne ne les a jamais vérifiés. Ce sera donc une fonction très utile.

Le sénateur Banks : À l'égard de ces deux questions et d'autres, existe-t-il un répertoire officiel et codifié de leçons apprises, auquel tout le monde peut avoir accès et dans lequel vous pourriez constamment puiser des enseignements au fur et à mesure que nous avançons? Il y aura encore d'autres leçons la prochaine fois. Existe-t-il un tel répertoire?

Mme Bloodworth : Non. Il y a différentes leçons apprises et cela fait naturellement partie du plan. Nous avons déjà parlé aux provinces de la possibilité de créer un site de leçons apprises à partager avec elles. Une partie du prix, pour y accéder, sera d'y verser ses propres leçons apprises. C'est un travail en cours. Nous sommes certainement plus avancés que nous ne l'étions il y a 18 mois, mais nous avons encore du chemin à faire dans ce domaine.

The Chairman: I apologize to Senator Atkins because we have exhausted our time. We have many more questions that we would like to ask our witnesses.

Ms. McLellan: I will be back before the committee for its deliberations on the CBSA legislation on border services when it comes before the Senate.

The Chairman: We will have to wait and see.

Ms. McLellan: If so, I will be back in the not-too-distant future.

The Chairman: Set aside six hours, minister.

Ms. McLellan: As long as you provide lunch or dinner.

Senator Munson: For the record, I have never left my post and I kept the candle for historical reasons.

The Chairman: On behalf of the committee, Minister, I thank you for your testimony.

For members of the public who are viewing this program, if you have any questions or comments, please visit our website at www.sen-sec.ca to find witness testimony and hearing schedules. Otherwise, you may contact the Clerk of the Committee by calling 1-800-267-7362 for further information or assistance in contacting ministers.

The committee continued in camera.

Le président : Je présente mes excuses au sénateur Atkins, mais nous avons épuisé tout notre temps. Nous avons pourtant beaucoup d'autres questions que nous aurions aimé poser à nos témoins.

Mme McLellan : Je reviendrai au comité lorsqu'il aura à s'occuper du projet de loi sur l'Agence des services frontaliers.

Le président : Nous allons donc devoir attendre.

Mme McLellan : Je devrais être de retour dans un avenir assez proche.

Le président : Madame la ministre, la prochaine fois, réservez-nous six heures.

Mme McLellan : Très volontiers, à condition que le déjeuner ou le dîner soit fourni.

Le sénateur Munson : Je précise, aux fins du compte rendu, que je n'ai jamais quitté mon poste et que j'ai gardé la chandelle pour des raisons historiques.

Le président : Au nom du comité, madame la ministre, je vous remercie de votre témoignage.

Aux membres du public qui regardent cette émission, si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez visiter notre site Web à www.sen-sec.ca pour trouver les dépositions des témoins et le calendrier de nos audiences. Autrement, vous pouvez prendre contact avec le greffier du comité en appelant au 1-800-267-7362 afin d'obtenir plus de renseignements ou de demander de l'aide pour prendre contact avec des ministres.

La séance se poursuit à huis clos.

Tuesday, February 15, 2005

Public Safety and Emergency Preparedness Canada:

Margaret Bloodworth, Deputy Minister;

Paul E. Kennedy, Senior Assistant Deputy Solicitor General,
Policing Branch;

Kimber Johnston, Director General, Strategic Policy.

Department of Justice Canada:

Bill Pentney, Assistant Deputy Attorney General.

Le mardi 15 février 2005

Sécurité publique et Protection civile Canada :

Margaret Bloodworth, sous-ministre;

Paul E. Kennedy, sous-solliciteur général adjoint principal, Secteur
de la police et de la sécurité;

Kimber Johnston, directeur général des politiques stratégiques.

Ministère de la Justice Canada :

Bill Pentney, sous-procureur général adjoint.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Tuesday, February 15, 2005

The Honourable Anne McLellan, P.C., M.P., Deputy Prime Minister
and Minister of Public Safety and Emergency Preparedness.

WITNESSES

Monday, February 14, 2005

(National Security Policy)

National Defence:

Dan Ross, Assistant Deputy-Minister (Information Management);
Vice-Admiral Bruce MacLean, Chief of Maritime Staff;
Vice-Admiral Greg Maddison, Deputy Chief of the Defence Staff.

(Bill C-6)

University of British Columbia:

Wesley, Pue, Professor.

(Continued on previous page)

COMPARAÎT

Le mardi 15 février 2005

L'honorable Anne McLellan, C.P., députée, vice-première ministre et
ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

TÉMOINS

Le lundi 14 février 2005

(Politique de sécurité nationale)

Défense nationale :

Dan Ross, sous-ministre adjoint (Gestion de l'information);
Vice-amiral Bruce MacLean, chef d'état-major de la Force maritime;
Vice-amiral Greg Maddison, sous-chef d'état-major de la Défense.

(Le projet de loi C-6)

Université de la Colombie-Britannique :

Wesley Pue, professeur.

(Suite à la page précédente)